

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU
VENDÔMOIS.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU
VENDÔMOIS

III^e ANNÉE

1864

VENDOME

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE LEMERCIER



VENDÔME
DEVAURE-HENRION. LIBRAIRE

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

5^e Année. — 1^{er} Trimestre.

JANVIER 1864.

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 14 janvier 1864, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au bureau :

MM. de Déservillers, président; de Saint-Venant, vice-président; G. Launay, secrétaire; Ch. Chautard, secrétaire-adjoint; G. Boutrais, trésorier; Nouel, conservateur ; Ch. Bouchet ; P. Rolland ; de la Sauzaye ; l'abbé Tremblay ;

Et MM. Bellenoue, l'abbé L. Bourgogne, l'abbé Bourgogne, curé de Villavard; Bruland, Chautard Émile, Chautard Marcel, Colas-Revelle, Devaux, professeur; J. Duriez, Filly, Fonteneau, Gadeau, de Geoffre, Hème, Jacob, professeur; Jourdain, de La hautière, de Lavau père, de Lavau Charles, de Lavau Adrien,, Lebréton, professeur ; Léhup, président; l'abbé Monsabré, Mareschal-Duplessis, de Martonne père, de Martonne fils, archiviste; Massu, colonel du 2^e Carabiniers; le marquis de Nadaillac, Neilz, le vicomte de la Rochefoucauld, C. Roger, l'abbé Rouillet, de la Rue du Gan, Thoraus, de Trémault Gédéon, de La Vallière, l'abbé Van-Wanghen.

M. de Déservillers, président sortant, déclare la séance ouverte, et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Il y a deux ans que M. Renou, votre président, ouvrait la première séance de la Société Archéologique et Scientifique du Vendômois, en vous présentant le tableau de l'organisation scientifique de la France. Il nous semblait alors que nous étions loin du jour où il nous serait donné d'occuper une place quelconque dans cet ensemble; eh bien, Messieurs, ce qui nous paraissait être si douteux et si éloigné est aujourd'hui réalisé. La Société Archéologique et Scientifique du Vendômois a été autorisée, reconnue par l'Autorité, et en des termes qui attestent que nos travaux ont été appréciés, elle a reçu le droit de cité dans le monde savant. Les conséquences de cette autorisation ne se sont pas fait attendre, et plusieurs sociétés savantes nous ont demandé d'échanger avec elles nos publications; c'est ainsi que nous sommes en rapport avec la Société Archéologique de l'Orléanais, et son président, M. Mantellier, a vu naître et grandir notre Société avec un double intérêt, celui qu'apporte l'homme instruit et éclairé à tout ce (lui favorise la propagation de la science; celui aussi de l'homme de coeur qui après plus de vingt ans conserve un affectueux souvenir pour un pays qui a su l'apprécier et l'aimer. Les Sociétés de l'Allier, du Morbihan nous communiquent leurs publications, et reçoivent notre Bulletin. Cet échange de travaux, ces rapports fréquents entre les Sociétés, qui aujourd'hui sont répandues sur toute la France, doivent nécessairement amener les plus heureux résultats pour le progrès des sciences. Aussitôt qu'une découverte a lieu, qu'un fait intéressant se produit, l'attention de tous les hommes spéciaux se trouve éveillée, ils peuvent rapprocher les observations faites loin d'eux de leurs propres études, et profiter ainsi des lumières et de l'expérience d'autrui. Grâce à la merveilleuse rapidité des communications, l'homme instruit et laborieux ne peut plus être perdu dans la solitude de ses recherches. La science aujourd'hui est un bien

commun auquel chacun participe, et auquel aussi chacun contribue ; les forces et les avantages de l'association se trouvent ainsi appliqués à toutes les sciences.

« Par quel moyen la Société Archéologique et Scientifique du Vendômois a-t-elle pu, en un si court espace de temps, prendre sa place dans cet harmonieux ensemble et entrer largement dans le courant? Ne vous y trompez pas, Messieurs, c'est par la publication de nos travaux, c'est par le Bulletin de nos séances. Tous nos soins, la plus grande partie de nos sacrifices et, permettez-moi le mot, notre amour-propre doivent avoir le Bulletin pour objet. Le Bulletin, c'est nous, c'est l'expression de l'activité intellectuelle du pays, c'est toute notre valeur : sacrifier le Bulletin, c'est donc réellement faire un sacrifice d'amour-propre. C'est le Bulletin qui nous a fait connaître ; c'est lui qui, tout en nous servant de lien commun, nous rattache aussi aux autres Sociétés, c'est le Bulletin de nos séances qui soutiendra l'avenir et la durée de la Société. Si, comme j'ai eu occasion de vous le dire, (les grandes difficultés entourent toute oeuvre naissante, il se rencontre pour les surmonter une force de volonté et une énergie qui souvent ne durent pas. L'indifférence et l'atonie deviennent la maladie des idées réussies et réalisées. La publication des travaux et des découvertes faits par les membres de notre Société peut seule entretenir une généreuse émulation. Mais je me trompe, Messieurs, ce qui la soutiendra aussi, c'est de voir à votre tête des hommes qui, comme votre Président et votre Vice-Président, expriment si bien la double pensée scientifique et littéraire de la Société; de voir groupés autour d'eux les anciens membres du Bureau, dont il m'a été donné de connaître et d'aimer les qualités, et les nouveaux que votre dernier vote a acquis au Bureau : ce savant ecclésiastique qui a bien voulu apporter à notre Société l'appui de sa renommée et de ses lumières ; ce collègue pour qui les oeuvres littéraires sont un repos et une distraction au milieu (du monde des affaires et des luttes du barreau ; ce noble châtelain, chez qui vous trouverez des connaissances étendues et variées une cordiale réception et (Futiles

relations; cet infatigable collègue, qui apporte dans ses recherches cette constance qui surmonte tous les obstacles, et qui a interrogé chaque sillon qu'il creusait pour y trouver les traces du passé. Avec de pareils éléments et de pareils exemples, l'avenir de la Société Scientifique et Archéologique du Vendômois ne peut être douteux.

« Messieurs, vous avez nommé dans votre séance d'octobre pour Vice-Président M. Fontémoing et comme membres du Bureau MM. L'abbé Bourgeois, de La Hautière, de Nadaillac et Neilz. Je prie ces Messieurs de venir prendre place au Bureau. »

M. Fontémoing, vice-président, indisposé, est absent, ainsi que M. l'abbé Bourgeois.

M. de Saint-Venant, président, prend place au fauteuil, et prononce l'allocution suivante :

« Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous exprimer ma profonde reconnaissance de l'honneur que vous m'avez fait de m'appeler à présider cette année vos travaux. Un autre, plus connu de vous, avait été présenté en même temps à vos suffrages ; sa modestie l'a déterminé à faire voter pour moi ses amis. Heureusement que l'année prochaine vous en serez dédommagés, et vous jouirez de son utile concours. Je ne veux pas prendre possession de la présidence sans exprimer en votre nom nos remerciements sincères à mes deux honorables et zélés prédécesseurs, qui, non contents d'avoir fondé notre Société, ont contribué et contribuent encore, par leurs savantes communications, à rendre nos séances intéressantes, et à prouver que le Vendômois n'a pas dégénéré. »

M. le président donne ensuite la parole à M. le secrétaire, qui fait connaître les noms des nouveaux membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 8 octobre dernier ; ce sont

MM.

Lebréton, professeur au Lycée; — Jacob, professeur

au Lycée ; — l'abbé Morin, curé de Suèvres; — A. Jourdain, à Vendôme ; — l'abbé Gaillard, curé de Mazangé; — l'abbé Sanguinède, curé de saint-Hilaire-la-Gravelle ; — Saige ; — Gheerbrant, ancien avoué à Paris ; — Anjubault, à Vendôme ; — de La Vallière, contrôleur à Vendôme ; Colas-Roche, à Vendôme ; — le colonel Massu du 2^e Carabiniers ; — le colonel de Valabrègue du 6^e hussards; — Durze, architecte à Vendôme.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES DONS

offerts à la Société ou acquis par elle

depuis la séance du 8 octobre 1863.

1. OBJETS D'ANTIQUITÉ ET OBJETS D'ART,

Briques et poteries romaines trouvées à Champigny, ainsi que plusieurs médailles romaines et une petite breloque. Don de M. Dessaignes, de Champigny.

Différents vases funéraires en terre cuite et en verre, provenant d'un cimetière gallo-romain mis à découvert à Pezou par les travaux du chemin de fer; plus une hachette en fer très-altérée, trouvée au même endroit.

Ces objets nous sont offerts par M. Simon, entrepreneur des travaux.

Un rapport sur cette intéressante découverte sera fait dans une de nos prochaines séances, lorsque la continuation des travaux aura mis au jour un plus grand nombre d'objets et de sépultures. Nous avons dès à présent la certitude que notre musée s'enrichira d'un grand nombre d'objets analogues provenant du même endroit, et qui joignent à leur valeur d'antiquité l'intérêt tout spécial de la localité.

Trépied en bronze, trouvé dans (les touilles faites près d'une voie romaine traversant la vallée de l'Yonne, entre Vézelay et Auxerre (département de l'Yonne), chez M. le vicomte de Massol, qui l'offre à la Société.

Une hache celtique de 10 centimètres de longueur sur 4 de largeur, trouvée en octobre 1863 dans les champs de la ferme des Quatre-Vents (commune de Saint-Jean - Froidmentel), par M. le marquis de Nadaillac, qui en fait don au Musée¹.

Beau médaillon en terre cuite, représentant B. FRANKLIN, Américain, par Nini, 1777. Cet objet d'art nous est offert par le jeune Pierre Mahoudeau, futur membre de notre Société.

II. NUMISMATIQUE.

5 pièces, dont une en argent (le Louis X111, et 4 autres en cuivre, dont une musulmane de Tunis. Don de M. Mesnard.

Une pièce d'argent de Ferdinand et Isabelle, roi et reine de Castille. Don de M. E. Chautard.

M. de Villebrème, au château de Rocheux, nous offre 6 pièces de cuivre de peu d'importance.

La Société s'est rendue acquéreur d'une pièce d'or (Aureus d'Antonin), trouvée à Saint-Amand (arrondissement de Vendôme). Voici la description de cette pièce, remarquable par sa belle conservation :

ANTONINVS AVG. PIVS P P T R P COS III. Tête laurée de l'Empereur à droite. — Revers : IMPERATOR II. Guerrier appuyé sur sa lance et sur son bouclier.

A l'exergue : MARTI VLT.

M. Trouilleboul, horloger, a fait don d'une petite médaille en argent, munie d'un appendice qui permet de la suspendre. Elle représente d'un côté le buste du pape Alexandre VIII, avec cette inscription autour : ALEXANDER

¹ Cette hache a été l'objet d'une notice lue à la séance du même jour par le donateur.

OTTOBONVS. (Le nom de famille de ce pape était *Ottoboni*.) -- Au revers, saint Pierre et la sainte Vierge debout, et pour légende : AVDITE VOCES SVPPPLICVM. — A l'exergue, un mot abrégé, à demi effacé, et qui indique peut-être de quelle partie de l'Écriture est tirée la légende. — Saint Pierre était le patron d'Alexandre VIII, dont le véritable prénom était Pierre. Ce pontife n'ayant régné que 16 mois, de 1689 à 1691, ses monnaies et ses médailles ne doivent pas être communes. Celle-ci a dû être frappée à l'occasion du jubilé qui eut lieu l'année de sa consécration. Elle est d'un bon style et d'une bonne conservation.

M. l'abbé Bourgeois m'a adressé de Pont-Levoy « quelques étrennes pour notre jeune Société Archéologique. Ce sont des monnaies romaines trouvées dans l'amphithéâtre de Trèves. » M. Bouchet m'a remis la description suivante :

5 Impériales romaines. Bronzes de divers modules, savoir :

1 Marc-Aurèle au revers de FELICITAS AVG... Femme debout tenant un caducée et une lance (?).

1 Postume, tête casquée, au revers de QVINQENNALES... Victoire debout, écrivant sur un bouclier appuyé sur un trépied. Douteuse.

1 Constantin-le-Grand, au revers de SOLI INVICTO COMITI, frappée à Lyon.

1 Constant 1^{er}, au revers de VICTORIA REDVX..... Deux personnages debout, élevant des couronnes. Entre eux une palme. Frappée à Trèves.

1 pièce coulée sans légendes. Fausse.

III. ARCHIVES

Nous avons reçu du Ministère de l'Instruction publique 4 numéros de la Revue des Sociétés Savantes, savoir: ceux de mai, juin, juillet et août 1863.

M. Jules année, professeur de physique à la Faculté des Sciences de Nancy, a fait hommage à la Société,

à la dernière séance d'octobre, de plusieurs notices scientifiques sur des sujets variés : physique, chimie, météorologie, biographie.

M. A. de Martonne, archiviste du département, dépose à nos archives la 1^{re} livraison de l'Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, publié par ordre du Ministre de l'Intérieur. Département de Loir-et-Cher. Blois, 1863.

M. de Meckenheim, des Diorières, répondant à l'appel de M. de Saint-Venant, notre président, a bien voulu rédiger un travail sur la commune de Chauvigny (canton de Droué), dont voici le titre : Notes géologiques et climatologiques; histoire de Chauvigny, de son prieuré, de la Châtellenie de Chauvigny ; du fief et château (les Diorières et du fief du Petit-Gratteloup.

L'auteur nous fait don de son manuscrit, qui sera déposé aux archives, et formera une pierre d'attente de l'édifice projeté du Dictionnaire géographique de l'arrondissement. Un rapport sera fait dans une prochaine séance sur ce travail intéressant.

J'ai reçu ces jours-ci pour nos archives, de la part de M. l'abbé Bourgeois, professeur au collège de Pont-Levoy, un exemplaire d'une *Note sur les silex taillés trouvés à Pont-Levoy (Loir-et-Cher)*. Ce travail intéressant est extrait du Bulletin de la Société Géologique de France, séance du 18 mai 1863.

M. de la Saussaye, recteur de l'Académie de Lyon et membre de notre Société, nous fait hommage d'un travail intitulé : *Antiquités de la Sologne blésoise*. Ouvrage couronné par l'Institut.

Comédies de Térence, traduites pour la première fois en vers italiens avec gravures. Urbini (Italie), 1736. Bel in-folio, avec reliure pleine en veau fauve à nerfs saillants.

Don de M. Buscheron, propriétaire à Saint-Arnoult.

IV. HISTOIRE NATURELLE.

Comme objets d'histoire naturelle, nous avons reçu :

De la part de M. de Meckenheim, 3 flacons renfermant, conservés dans l'esprit-de-vin, des reptiles provenant de la forêt de Fontainebleau ; savoir: vipère, couleuvre, lézard vert, etc.

Un échantillon de calcaire cristallisé en choux-fleur, trouvé dans un puits, chez M. Girardin, notaire à Selommes.

M. de Saint-Venant remet à la Société de la part de M. le chevalier de Meckenheim, habitant les Diorières, commune (le Chauvigny, un travail daté de mai 1863, sur l'histoire de ce domaine et de cette commune, prouvant que Chauvigny relevait de Chartres, et non de Vendôme, etc., et aussi sur la chapelle de Saint-Gildéric, etc., avec notes sur la géologie et la culture.

De la part de M. Luce, propriétaire à Maugué, commune de La Chapelle-Enchérie, des notes et documents, du 18 août 1863, qui pourront servir à la rédaction du Dictionnaire de l'arrondissement pour cette commune.

De la part de M. le comte Lacroix de Rochambeau, en communication, un travail très considérable, adressé le 4 janvier 1864, relatif à la commune de Thoré. Il demande la nomination d'une commission pour examiner si quelques parties seraient jugées susceptibles de publication dans notre Bulletin, en y joignant plusieurs dessins qu'il se charge de faire graver.

De la part de M. Barat, un travail complet sur la commune de Villechauve.

M. le président prie en conséquence MM, Launay, Bouchet et Nouel, de vouloir bien examiner le manuscrit de M. de Rochambeau, et aussi, au même point de vue, celui de M. de Meckenheim, qui est court et substantiel, et dont une grande partie paraît susceptible d'entrer dans notre publication périodique, en attendant qu'ils servent au Dictionnaire projeté.

M. le président, au nom de la Société, remercie beaucoup MM. (le Meckenheim, Luce, de Rochambeau et Barat, et exprime ici aux honorables habitants des autres communes du Vendômois, au zèle et aux lumières desquels il a fait appel, tout le plaisir qu'ils feraient à la Société en imitant leur exemple.

MÉMOIRE

SUR

LES SILEX TAILLÉS ANTÉDILUVIENS & CELTIQUES

Par M. le marquis DE NADAILLAC.

En me promenant, au mois d'octobre dernier, dans les champs de la ferme des Quatre-Vents, située sur la commune de Saint-Jean-Froidmentel, j'ai trouvé une petite hache en pierre, dont je suis heureux de pouvoir faire hommage à la Société.

Cette hachette en silex très-dur, ayant gardé sa couleur primitive, longue de 10 centimètres sur 4 centimètres de large, offre un tranchant très-acéré, et, sauf une légère cassure due peut-être au travail de l'ouvrier, elle est d'une conservation remarquable. Son origine, en prenant en considération la position où elle a été trouvée et le travail lui-même, est évidemment celtique, et, selon toutes les apparences, cette hache est contemporaine des monuments druidiques qui existaient en assez grand nombre dans les environs¹.

En contemplant cet instrument grossier et informe, ma pensée se reportait aux temps reculés où il avait été façonné. Je me figurais notre pays, aujourd'hui si beau et si cultivé, couvert de sombres forêts et d'impassables marécages; une nature grandiose, comme peuvent l'être les forêts vierges de l'Amérique, mais triste, sévère, et

¹ Un de ces monuments existe sur la route de Saint-Jean à Saint-Hilaire ; notre collègue, M. Launay, l'a reproduit dans l'histoire du Vendômois. Un menhir existe sur la rive gauche du Loir à Bouches-d'Aigre, et nous devons citer un troisième monument de la même époque dans la cour d'une ferme, à peu de distance du premier.

dont le silence n'était guère troublé que par quelques animaux féroces attaquant leur proie. Au milieu de ces forêts et de ces marais, vivaient épars quelques hommes, dont le sang coule encore dans nos veines, luttant avec énergie pour leur nourriture quotidienne, creusant des tanières presque semblables à celle des bêtes, abattant, après des labeurs infinis et à l'aide des humbles instruments dont vous voyez devant vous un échantillon, des arbres immenses, destinés à établir déjà la supériorité de l'homme sur la brute, puisque leur écorce servait à le vêtir, leurs troncs creusés en canots à lui faciliter le passage des rivières, leur bois à le chauffer ¹, et bientôt sans doute aussi à consolider sa chétive demeure.

Tel est, Messieurs, le point de départ de la civilisation pour arriver, par des progrès insensibles et comme par des étapes successives, à ces admirables résultats dont nous sommes chaque jour témoins, à ces chemins de fer qui nous entraînent avec une inconcevable rapidité, à ces télégraphes qui semblent obéir à notre pensée, à toutes ces merveilles des arts, des sciences, de l'industrie, qui seront l'éternel honneur du XIX^e siècle, mais qui peut-être aussi, par un juste retour, si le monde doit durer, paraîtront bien chétifs à ceux qui nous remplaceront dans la suite des temps. Je ne sais pas, pour ma part, de plus grave sujet de méditation. On éprouve dans cette étude une admiration profonde pour le génie de l'homme capable de si grandes choses ; et aussi, pourquoi ne le dirai-je pas, un sentiment plus élevé et plus pur, une reconnaissance sans bornes pour Celui qui a créé l'homme et qui l'a doué à la fois de cette intelligence qui conçoit, (le cette énergie qui exécute ! Ajoutons qu'il n'est pas de meilleure réponse à ces théories qu'un écrivain anglais vient de renouveler avec un certain éclat ² à ces philosophes qui,

¹ Remarquons qu'on n'a jamais rencontré de peuplade qui ne connût l'usage du feu. C'est à l'aide du feu, dit M. Flourens, que l'homme est devenu omnivore. Longévité humaine, Paris, 1855, p. 127.

² Darwin, *On the Origin of species by means of natural selection*. 1 volume in-80, Londres, 1859. Ce livre a été traduit en

pesant notre cervelle et supputant nos vertèbres, veulent prouver que l'homme après tout n'est qu'un animal mieux organisé que les autres. Sénèque leur avait répondu par avance : « Ratio enim perfecta proprium homini bonum est, caetera illi cum animalibus communia sunt ¹. »

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette digression; j'ai hâte de revenir, pour ne plus le quitter, au sujet qui nous occupe. Ce n'est que depuis un très-petit nombre d'années que les savants ont fait des recherches nombreuses et intelligentes, pour connaître ce monde primitif et pour surprendre les premiers secrets de la civilisation naissante. Les résultats ont été féconds. Nos musées sont remplis d'objets appartenant aux temps préhistoriques, et déjà on a pu classer ces temps en époques bien distinctes : l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer ². C'est du premier que je vais avoir l'honneur de vous entretenir quelques instants, en m'efforçant de résumer les connaissances acquises.

Et d'abord il nous faut constater ce fait curieux, que ces instruments en silex, de formes diverses et probablement aussi d'usages très-divers, se trouvent dans des conditions géologiques bien différentes ; dans des terrains antédiluviens et dans des terrains postdiluviens. J'ai vu notamment une hache en silex provenant de fouilles faites dans des terrains postpliocènes, auprès d'Abbeville, semblable par la forme et par la matière à celle que vous avez devant vous. M. Taylor ³, dans des fouilles faites

allemand, et il vient de l'être en français. Sa popularité a été telle chez nos voisins, qu'en quelques mois 7000 exemplaires ont été vendus, et cela malgré son prix de 14 shellings. Un de nos savants confrères, M. Nouel, me taisait l'honneur de m'écrire la critique la plus fine de ce succès, ces deux vers de notre grand fahuliste :

« L'homme est de glace aux vérités, «
Il est de feu pour les mensonges. »

¹ L. I, c. 27.

² C'est aux savants antiquaires du nord, MM. Nilsson, Steenstrup, Thompsen et autres, que nous devons cette division.

³ Comptes rendus de la Société des Antiquaires, 1860.

« sous » les ruines de Babylone ¹, a trouvé de nombreux instruments en silex, haches, couteaux, et qui diffèrent peu, pour ne pas dire point, de ceux conservés dans les riches collections de Copenhague qui viennent du Groenland, ou de ceux trouvés dans la vallée de l'Ohio.

Il est difficile tout d'abord de s'expliquer comment des pierres taillées, séparées par tant de siècles et par tant de lieues, séparées par le déluge lui-même, peuvent offrir des points d'analogie. Ces faits, en y réfléchissant, n'ont rien qui doive nous surprendre. Les seules choses qui, selon toutes les apparences, n'ont pas varié depuis l'origine du monde, sont le génie, les passions et les désirs de l'homme. Partout, les mêmes besoins ont amené les mêmes moyens de les satisfaire.

Au commencement du siècle, l'illustre Cuvier avait reconstitué sur des données bien faibles, sur quelques ossements retrouvés, ces sauriens gigantesques, ces grands pachydermes, dont on peut voir au palais de Sydenham la collection la plus complète et la plus étonnante, revêtus des formes qui avaient sans doute été les leurs durant leur vie ² On possédait, si je puis me servir de ce mot, une flore lapidaire très-complète des temps antédiluviens; mais, jusqu'à nos jours, on n'avait trouvé aucune trace de la présence de l'homme, aucun fait bien authentique qui pût même la faire présumer avant ce grand cataclysme, qui a marqué si puissamment notre globe de

¹ Un de mes amis, M. le comte de Voguë, connu par de beaux travaux archéologiques, m'a montré une hache en silex, bien complètement pareille aux silex antédiluviens, trouvée par lui dans une grotte à Bethléem. Avec cette hache on a rencontré nombre de boules en silex et des coquilles percées, restes probablement d'un ancien collier. M. de Voguë n'a pas, malheureusement, assisté aux fouilles, il n'a donc pu constater la position géologique de ces divers objets, qui sont assurément très-anciens. L'expédition que prépare, en ce moment même, M. le duc de Luynes aidera, nous espérons, à élucider ces questions.

² Pourquoi toutes ces espèces ont-elles été anéanties? Quand et comment ont-elles été remplacées par d'autres? Problèmes insolubles dans l'état actuel de la science.

son empreinte et dont tous les peuples ont gardé la mémoire. Cuvier avait même établi ¹ que l'homme, comparativement nouveau sur la terre, ne pouvait avoir été le contemporain de ces grands animaux antédiluviens. La Révélation, le livre par excellence, nous apprenait bien le contraire. Moralement nous étions satisfaits; mais c'était à notre temps et à notre pays qu'il était donné de le prouver par des preuves matérielles irrécusables.

Pour une fois, nous serons d'accord avec M. Renan, et nous vous dirons avec lui : « Notre siècle, par des prodiges d'induction scientifique, a réussi à reculer de beaucoup les bornes de l'histoire..... La géologie est loin d'être étrangère à l'histoire de l'homme; des indices jusqu'ici isolés et douteux, mais qui deviendront peut-être nombreux et concordants, feraient reculer bien plus loin qu'on n'est porté à le supposer l'antiquité de l'espèce humaine sur notre planète ² »

C'est à Menchecourt, auprès d'Abbeville, vers la fin de l'année 1838, que M. Boucher de Perthes ³, savant modeste et consciencieux, trouva mêlées à des ossements

¹ Ce fait ressort surabondamment, à notre avis, de tous les ouvrages de Cuvier. Ses disciples et ses amis en ont conservé la tradition jusqu'à nous, et l'ont conservée, ajouterai-je, avec une certaine ténacité. Dans une séance récente de l'Académie des Sciences, un des plus illustres d'entre eux, M. Elie de Beaumont, s'écriait : « Je ne crois pas que l'espèce humaine ait été contemporaine de l'éléphas primigenius. Je continue à partager à cet égard l'opinion de Cuvier. L'opinion de Cuvier est une création de génie : elle n'est pas détruite. » On peut citer cependant un passage de Cuvier lui-même, où il semble modifier sa propre opinion. Voici ce passage, le lecteur jugera. « Tout porte à croire que l'espèce humaine n'existait point dans les pays où se découvrent les os fossiles à l'époque des révolutions qui ont enfoui ces os. Mais je n'en veux pas conclure que l'homme n'existait point du tout avant cette époque. Il pouvait habiter quelques contrées peu étendues, d'où il a repeuplé la terre après ces événements si terribles. » Discours sur les Révolutions du globe, 3^e édit., p. 13.

² Revue des Deux-Mondes, 1863.

³ Antiquités celtiques et antédiluviennes. T. I, Paris, 1847 ; t. II, id., 1857.

d'hippopotame et de rhinocéros les premières¹ haches dans des terrains que les géologues les plus illustres, MM. de Verneuil, Lartet, Hébert, Prestwich, Sir C. Lyell et bien d'autres qu'il serait trop long de vous citer, constataient comme un banc non remanié de diluvium pur (terrain quaternaire ancien), ou, pour traduire ce langage scientifique, un terrain vierge de tout travail de l'homme et tel encore aujourd'hui que les eaux l'ont laissé. Il était impossible d'expliquer la constance de formes de ces haches, leur tranchant régulier par l'action inintelligente du frottement contre d'autres pierres ou par celle des eaux². La conclusion était évidente. Les terrains étaient antédiluviens; les haches taillées (1e main d'homme. Donc l'homme existait avant le déluge. C'était, vous le voyez, Messieurs, le renversement complet des théories admises, et, nous pouvons le dire, un des grands faits scientifiques de notre époque.

Comme toutes les vérités, celle-ci qui choquait les préjugés reçus fit lentement son chemin. « Personne, nous raconte M. Boucher de Perthes lui-même, ne voulait vérifier les faits, donnant pour raison qu'ils étaient impossibles. Il fallut toute son énergie pour résister pendant plus de vingt ans à l'indifférence générale. Je n'ai pas à vous raconter ici ses longues luttes et ses nombreuses déceptions. Il suffit (le dire qu'au commencement de l'année 1859, des membres (le la Société Royale de Londres, s'étant rendus sur les lieux, se livrèrent à un examen minutieux, qui les amena à partager l'opinion de notre compatriote³. Leur rapport décida Sir Charles Lyell, le plus illustre géologue de nos jours, à entreprendre à son tour le voyage⁴. Trois fois il renouvela son excursion.

¹ En 1814 on avait déjà trouvé dans le lit de la Somme une hache en pierre ; elle fut attribuée aux Normands. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. V.

² Bibi. Universelle de Genève, juillet 1860. Article de M. Pictet.

³ *Proceedings of the Royal Society*. 9 may 1859.

⁴ Lyell. *Geological Evidences of the antiquity of Man*. London, 1863, ch. VI. Ce livre vient d'être traduit en français par M. Chaper.

Par ses ordres, on exécuta des fouilles à Menchecourt, puis à Saint-Acheul. Il reconnut l'ancienneté géologique (les bancs, leur état vierge. Il vit extraire en sa présence des silex taillés, mêlés à des ossements fossiles qu'il vérifia être ceux de l'éléphas primigenius et du rhinoceros tichorhinus. Sa conviction fut complète ; avec une loyauté parfaite, il n'hésita pas à proclamer que les opinions qu'il avait professées jusqu'alors étaient erronées ; que l'homme était bien certainement le contemporain des animaux antédiluviens ; que le nombre de siècles enfin écoulés entre l'origine de l'homme et le déluge était très-considérable, bien que les progrès de son industrie fussent restés stationnaires¹.

Cette imposante autorité décida l'Académie des Sciences à envoyer sur les lieux M. Albert Gaudry, un de nos savants les plus distingués. M. Gaudry se rendit à son tour à l'évidence. Il reconnut que les couches étaient restées dans leur position normale et n'avaient jamais été remaniées par les hommes. Les fouilles qu'il fit exécuter, en exerçant sur les ouvriers la plus rigoureuse surveillance, amenèrent la découverte successive de neuf haches encore engagées dans la roche, à un mètre de profondeur de l'assise du diluvium, à 4^m 50 au-dessous de la surface du sol. Avec ces silex, il trouva des dents (le l'équus fossilis et d'une espèce de bos plus grande que nos boeufs actuels², et des ossements d'éléphant et d'hippopotame. Le rapport que nous venons de résumer devant vous fut présenté à l'Académie le 3 octobre 1859³ ; dès lors le procès était gagné.

J'aurais déjà dû vous dire que d'autres fouilles, exécutées à Saint-Acheul, à Creil, à Quincy-sous-le-Mont,

¹ Lyell, ut supra, ch. IV, p. 62; ch. VI, p. 143; ch. XIX, p. 376.

² Ne serait-ce pas Purus, dont César parle dans ses Commentaires (liv. V, c. 12), et que Cuvier croit retrouver dans une de nos races domestiques ?

³ *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*.

⁴ Il faut consulter sur ces fouilles un excellent opuscule du docteur Rigoliot.

département de l'Aisne¹, à Paris même², à Aurignac, département de la Haute-Garonne³ à Hoxne dans le comté de Suffolk⁴, à Brixham dans le Devonshire⁵, à Wells⁶, dans le pays de Galles⁷, dans la caverne de Maccagnone auprès de Palerme, et dans bien d'autres endroits qu'il serait trop long d'énumérer ici, avaient amené les mêmes découvertes qu'à Menchecourt. J'ajouterai que déjà nos musées nationaux et étrangers possèdent une collection curieuse et intéressante des instruments de silex provenant de ces fouilles. Après les haches, présentant presque toutes une même forme ovoïde, les instruments qu'on rencontre le plus souvent sont des espèces de couteaux, puis des silex de toutes formes, qui, par leur nombre dans certaines fouilles, ont singulièrement déconcerté les antiquaires. Toujours, il ne faut pas perdre ce point de vue, les silex taillés étaient mêlés à des ossements d'animaux antédiluviens.

Ceux que la question intéressé peuvent voir dans le remarquable ouvrage de M. Boucher de Perthes, et surtout dans les planches qui l'accompagnent, l'étonnante variété de ces silex. Selon lui, ils servaient comme armes de guerre, comme outils, comme parures, comme moyens d'échange, comme amulettes, probablement aussi comme idoles; car quelle est la peuplade, civilisée ou sauvage, chez qui l'idée de la divinité ne se retrouve pas? Tous ces instruments, quelle que fût leur destination, étaient évidemment fabriqués avec d'autres pierres⁸. Par des chocs répétés on enlevait des éclats, et à force d'habileté et de patience on parvenait à les rendre tranchants; mais tout le travail était des plus primitifs.

1 Par M. de Saint-Marceaux.

2 En 1860, dans l'avenue de la Mothe-Piquet; en 1861, à Clichy.

3 Par M. Lartet, en 1860. *Ann. des Mines*, XV.

4 Les premières découvertes de silex taillés y dataient de 1801. Ce fut ce qui décida M. Prestwich à y exécuter des fouilles en 1859.

5 En 1850. *Voy. Transactions of the Geolog. Society*, 2^e ser., VI.

6 Par MM. Dawkins et Williamson, en 1859.

7 La cave de Longhole, explorée par le colonel Wood en 1861.

8 Boucher de Perthes. *Antiquités celtiques*, &c. II, c. XV.

Un petit nombre de ces silex, cependant, présentent déjà les traces d'un travail plus avancé, puisqu'on y reconnaît les images, grossières, il est vrai, d'hommes, d'animaux, de fougères, de feuilles diverses. L'ouvrier, pour représenter les objets qu'il voyait devant lui, s'est servi avec un certain talent (les dispositions naturelles des pierres qu'il rencontrait et qu'il choisissait avec soin. Les plus parfaites de beaucoup de ces images représentent les organes de la génération chez l'homme; et il m'est impossible de ne pas vous les citer, car ils lèveraient tous les doutes, si les autres images pouvaient en laisser subsister¹. Il est évident qu'une race d'hommes assez avancés pour posséder les outils et les images dont je viens de vous parler, devait connaître d'autres arts mécaniques. Aussi M. Boucher de Perthes cite-t-il une gaine et un outil façonnés en bois de cerf, des ossements qu'il croit travaillés, et quelques poteries contemporaines des silex, mais qui malheureusement tombaient en poussière au premier contact (le l'air. Dès 1833, M. Schmerling avait trouvé à Chokier, auprès de Liège, une aiguille en os, et depuis on a trouvé en Belgique de l'argile calcinée et des débris de charbon végétal². A Wells on a rencontré des pointes de flèches en os; à Aurignac, des instruments en corne de renne et une amulette en dent (l'ours imitant grossièrement un oiseau; dans la caverne de Bruniquel (Tarn-et-Garonne), un humérus d'oiseau de grande taille, sur lequel sont grossièrement sculptées diverses parties du corps d'un poisson³; à Maccagnone, enfin, le docteur Falconer a trouvé, avec les silex taillés, des charbons et des matières argileuses qui paraissent avoir été des poteries⁴. La condition géologique des terrains où ces divers objets étaient enfouis,

1 Boucher de Perthes. I, planches 30, 32, 79, et II, pl. 1, 5, &c.

2 *Bull. de l'Académie Royale de Belgique*, X, p. 546.

3 Note par MM. Garrigou, Marlen et Trutat. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. 57, p. 1009.

4 *Geological Journal*, 1860, XVI.

relevée avec soin, ne permet guère de mettre en doute leur antiquité antédiluviennne ; mais une grande circonspection est nécessaire. En veut-on un exemple ? On avait trouvé en 1856, à Saint-Acheul, un certain nombre de petites boules que le docteur Rigollot et M. Bou-cher de Perthes proclamaient une pâte très-dure, l'oeuvre par conséquent de l'homme. M. Gaudry et Sir Charles Lyell reconnurent, au contraire, que ces boules étaient des fossiles¹. Lyell admet cependant comme très-probable l'opinion du docteur Rigollot que ces boules avaient formé un collier², la parure peut-être d'une femme victime du déluge !

Jusqu'ici vous remarquerez, Messieurs, que tous ces silex, toutes ces antiquités plus ou moins certaines, dont nous venons de vous parler, ont été trouvés dans des terrains quaternaires ou diluviens. Ces terrains forment-ils la limite géologique extrême de l'existence de l'homme ? Il y a un an, les géologues eussent été, je crois, unanimes pour nous l'affirmer ; mais voici qu'au mois d'avril dernier M. J. Desnoyers, le savant conservateur (du Muséum, a trouvé, dans les sablonnières de Saint-Prest sur la rive gauche de l'Eure, auprès de Chartres, des ossements de l'elephas meridionalis, qui portent des traces nombreuses et incontestables d'incisions, de stries, de découpures dues à la main de l'homme. Le fait est d'autant plus remarquable, que ces terrains fort connus sont unanimement classés comme tertiaires supérieurs ou pliocènes, et que les ossements de l'elephas meridionalis sont eux-mêmes caractéristiques de cette période³.

Jusqu'à présent cette découverte est la preuve la plus ancienne que l'on connaisse de l'existence de l'homme. A ce titre, il était important de vous la citer.

1 *Millipora globularis*, Woodward ; *Tragos globularis*, Reuss ; *Coscinopora globularis*, d'Orbigny ; *Orbitolina globularis*, Parker et Jones. On voit que les savants ne sont guère d'accord.

2 Lyell, ut supra, ch. VII.

3 Comptes rendus de l'Acad. des Sciences. Séances des 8 et 29 juin 1863.

Nous venons de constater, Messieurs, l'antiquité de l'homme sur cette terre, et cela par le plus indubitable de tous les témoignages, celui des oeuvres de sa main. Mais a-t-on retrouvé les ossements mêmes de l'homme mêlés à ceux des grands animaux ses contemporains ? C'est une question sur laquelle la science est loin d'avoir prononcé définitivement. Dès 1823, un savant géologue, M. Ami Boué, avait trouvé dans le diluvium, à Lahr, sur la rive droite du Rhin, des ossements humains. Il les transmit à Cuvier, qui, malheureusement égaré par une opinion préconçue, voulut à peine les examiner¹. A peu près à la même époque, on avait trouvé auprès de Maes-tricht la mâchoire inférieure d'un adulte, encore garnie de ses dents, et à côté les ossements de plusieurs grands animaux antédiluviens. En 1828, M. Tournal trouva dans une caverne, à Bize (département de l'Aude), (les ossements et des dents humaines. M. Marcel de Serres déclara, à cette époque, après une analyse très-minutieuse, que la condition chimique de ces ossements était de tous points pareille à celle des ossements d'animaux de race éteinte, trouvés à la même place. On sait les longues controverses auxquelles ont donné lieu la découverte d'un crâne humain par le docteur Schmerling en 1833, l'homme fossile de Denise, et surtout le squelette trouvé en 1857 dans la caverne de Neanderthal, auprès de Dusseldorf, à cause de la structure étrange de son crâne. Une des illustrations scientifiques de notre département, M. le marquis de Vibraye, a trouvé, si je ne me trompe, à Arcys-sur-Yonne, une mâchoire humaine à côté de débris d'animaux antédiluviens. Tous ces faits, et d'autres encore que je pourrais vous citer, mais qui tous malheureusement laissent quelques points douteux, ont été ardemment discutés, et la science, je ne puis que le répéter, est loin d'avoir dit son dernier mot à leur égard. Sir Charles Lyell affirmait cependant, dès le commencement de l'année 1863, avec toute l'autorité qui s'attache à son opinion, que si l'on n'avait pas encore

¹ Lyell, appendice C.

véritablement ¹ trouvé des ossements de l'homme contemporain (lu déluge, ou en trouverait sûrement un jour¹. L'ouvrier qui a taillé les silex existait; des recherches minutieuses devraient certainement nous livrer, avec l'oeuvre de ses mains, une trace plus authentique encore de son passage sur cette terre.

L'assertion de Sir C. Lyell a été rapidement vérifiée, et c'est encore à M. Boucher de Perthes qu'en revient l'honneur. Le 20 avril 1863, il communiquait à l'Académie des Sciences² la découverte de la branche droite de la mâchoire inférieure d'un homme et de plusieurs de ses dents, découverte faite le 28 mars à Moulin-Quignon, auprès d'Abbeville. Cette communication causa une sensation profonde et bientôt de vives controverses. Les savants français proclamaient que cette mâchoire était véritablement fossile. Les Anglais, au contraire, voulaient que M. Boucher de Perthes eût été la dupe de la cupidité d'un ouvrier, et le docteur Falconer, se fondant sur la conservation remarquable, en effet, de la gélatine normale dans une dent que M. de Perthes lui avait donnée, affirmait³ que la mâchoire réputée fossile était d'origine récente et présentait les mêmes caractères que les ossements recueillis journellement dans les cimetières de Londres. Il allait plus loin, et telles étaient ses préventions, qu'il niait l'authenticité même des silex taillés qu'on avait rencontrés avec cette mâchoire. Un congrès international (ils ne sont pas tous impossibles) se réunit pour discuter la question, à Paris d'abord, puis sur les lieux mêmes. Les plus éminents paléontologistes⁴ de la France et de l'Angleterre assistèrent à ces

1. Lyell, ut suprâ, ch. VIII. 2e édition revue et corrigée.
2. Comptes rendus, p. 779.
3. Times du 25 avril.
4. Parmi eux, je dois une mention spéciale à M. le marquis de Vibraye et à M. l'abbé Bourgeois, qui déjà vous a entretenus de cette découverte avec toute l'autorité qui s'attache à sa science, et qui m'a dispensé de vous entretenir plus longuement des conditions géologiques où elle a eu lieu.

grandes assises scientifiques. « Le procès de la mâchoire (The trial of the jaw), écrivait plus tard M. Carpenter, vice-président de la Société Royale de Londres, à M. de Quatrefages, prendra place parmi les causes célèbres de la Science » « Or, ce procès, continue notre illustre anthropologiste, a été instruit de telle sorte, qu'il me paraît impossible de ne pas accepter le verdict porté à l'unanimité par un jury naguère si profondément divisé. L'authenticité de la découverte de M. Boucher de Perthes est donc désormais hors de doute ¹ »

Ceux que cette question intéresse doivent lire tout entier le rapport si remarquable de M. Milne Edwards ². Le doute, après cette lecture, après l'affirmation de M. de Quatrefages, ne me paraît plus possible. Aussi l'opinion de nos savants académiciens, adoptée avec loyauté par MM. Carpenter, Prestwich et Falconer lui-même ³, rencontre-t-elle aujourd'hui peu de contradicteurs, et l'homo *diluvii testis*, comme vous le disiez dans une de nos précédentes séances M. l'abbé Bourgeois, est là pour nous révéler une partie du moins des secrets du temps où il a vécu. Il nous faut remarquer ici que les caractères de cette mâchoire la distinguent nettement des ossements de même nature ayant appartenu aux époques gallo-romaines et celtiques. M. Pruner-Bey, connu par ses beaux travaux anthropologiques, déclare qu'elle appartenait à un individu brachycéphale, le type le plus ancien de l'homme clans nos contrées, type qu'on rencontre encore ⁴. M. de Quatrefages ajoute que c'est la

¹ Comptes rendus de la séance du 18 mai, p. 935. Il faut aussi citer sur cette question toutes les notes si remarquables de M. de Quatrefages, p. 782, 809, 857, 1063, &c. (1er sem. 1863.)

² Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 18 mai 1868. La partie géologique de la question a aussi été traitée de la façon la plus concluante par M. Hebert (compte rendu de l'Académie des Sciences, p. 1005 & 1040), et surtout par M. d'Archiac dans son cours au Muséum. (Paris, Savy, 1863.)

³ Times du 1 mai. Le docteur Falconer avait cependant quelques réserves.

⁴ Académie des Sciences. Comptes rendus 1863, 1er sem. p.1001.

mâchoire d'un individu probablement âgé, eu tout cas de petite taille, ou se rapprochant tout au plus de notre taille moyenne. Il y trouve un argument de plus pour raffermir sa thèse favorite, sur laquelle il est difficile de n'être pas de son avis, que la race nègre n'avait pas été la première à paraître sur ce globe, et « que jamais le blanc, pour si haut qu'il remontât dans sa généalogie, ne trouverait le nègre parmi ses aïeux ¹.

Telles sont, Messieurs, quelques-unes des innombrables questions soulevées par la découverte de l'homme fossile ; espérons que des découvertes subséquentes, dont on est désormais assuré, permettront prochainement de les résoudre. Ces découvertes ne sauraient, au surplus, rien ajouter aux preuves certaines que nous possédons. « Les silex taillés sont des témoins aussi irrécusables de l'existence de, l'homme avant la formation du dépôt qui les renferme, que les ossements de l'éléphant, du rhinocéros, de l'hyène, du chat des cavernes, le sont de l'existence contemporaine de ces animaux ²»

Deux grandes familles, vous disions-nous en commençant, les Antédiluviens et les Celtes, ont précédé les temps historiques. Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de dire le nombre de siècles qui ont séparé les races, les peuples témoins du déluge de ceux auxquels nous donnons, faute d'un autre, le nom de Celtes. Il est probable cependant que des temps très-longs, des milliers d'années, se sont écoulés entre la fabrication des objets de pierre trouvés dans le diluvium supérieur et de ceux trouvés dans les tourbières des plus anciennes formations, par exemple ³; et il est à croire que nos divers systèmes chronologiques sont loin de compter exactement le nombre de siècles depuis le grand déluge. C'est l'histoire de ces temps qu'il faut aujourd'hui

1. Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 1er sem. 1863, p. 785, 787.
2. D'Archiac. Ancienneté de l'Homme, &c. Paris, 1863, p. 44.
3. Lyell, VIII, p.144,

retrouver. Les annales de notre patrie ne remontent guère qu'à deux mille ans. Les villes les plus anciennes, Babylone, Persepolis, Thèbes datent de quarante siècles; à l'époque où ces villes s'élevaient, la terre était déjà peuplée, et ces villes en remplaçant sans doute d'autres, dont le nom, l'existence même ont été oubliés. En estimant le progrès séculaire de l'alluvion, on porte à 7000 ans l'antiquité de quelques objets de pierre trouvés dans le delta de Tinière¹. Des fouilles exécutées dans le Nil, à une profondeur de 60 pieds, ont amené des parcelles de brique et de poterie², qui, si l'on adopte la mesure proposée par sir Charles Lyell de six pouces anglais par siècle pour l'accroissement de l'alluvion, auraient une antiquité de 12,000 ans. Steenstrup, dans de longs et remarquables travaux sur la formation des tourbières en Danemark, estime l'antiquité de quelques-unes d'entre elles à 16,000 ans. En appliquant le même calcul à des débris de poterie trouvés dans l'île de Sardaigne par le comte Albert de la Marmora ³, on arrivera à un résultat à peu près analogue. Veut-on un exemple plus curieux encore ? Linant-Bey a trouvé un fragment de brique rouge à 72 pieds de profondeur dans le delta formé par les deux branches du Nil; M. Rosière, dans le grand ouvrage sur l'Égypte, estime à deux pouces trois lignes par siècle⁴ l'accroissement de l'alluvion dans ce delta. Si ce calcul est exact, ce morceau de brique aurait été façonné il y a plus de 30,000 ans.

Je n'ignore pas combien ces calculs sont toujours hypothétiques. La formation des alluvions, celle des tourbes dépendent de nombreuses conditions qui les accélèrent ou les retardent dans des proportions considérables. Ainsi, on cite des forêts abattues par des coups de vent,

1. Torrent qui se jette dans le lac de Genève. Voy. Lyell, ch. 11 & XIX.
2. La sonde était trop étroite pour amener autre chose etc des parcelles.
3. Géol. de la Sardaigne. I, p. 362 & 387.
4. Description de l'Égypte. Hist. mit., II, p. 494.

qui en moins d'un demi-siècle étaient remplacés par des tourbes prêtes à être exploitées¹. Dans d'autres endroits, au contraire, la tourbe, qui recouvre des traces d'incendie, n'a guère acquis que 70 centimètres d'épaisseur, et cela en plusieurs milliers d'années². Nous pouvons cependant raisonnablement admettre les calculs ingénieux de MM. Morlot et Troyon. Selon ces savants, l'âge de bronze³ aurait duré de 3 à 4000 ans. Il avait pris fin antérieurement à l'occupation de l'Helvétie et des Gaules par les Romains, puisque déjà à cette époque les peuplades celtiques connaissaient l'usage du fer. Par là, Messieurs, vous voyez à quelle haute antiquité il nous faut remonter pour arriver à la seconde période de l'âge de la pierre.

L'analogie des silex taillés, qui sont les monuments de cette période, avec ceux que nous classons comme antédiluviens, est, nous devons le répéter, excessivement frappante. Cette analogie était même l'argument favori dont nombre de savants se servaient pour prouver que leur origine était la même. Cependant une étude plus attentive permet de constater que les outils celtiques étaient mieux préparés. Au lieu d'être taillés par éclats, ils l'étaient par copeaux, si je puis me servir de ce mot, enlevés d'un seul jet. L'ouvrier savait aussi mieux les polir et leur donner un tranchant plus acéré. Pour cela il se servait de boules de grès. M. Boucher de Perthes a trouvé plusieurs de ces boules auprès d'Amiens, et il en a remarqué en grès rouge, notamment étranger à la Picardie. En Suisse on a également retrouvé des pièces en serpentine, en néphrite d'Orient, en ambre de la Baltique. Ces faits prouveraient que les Celtes savaient déjà se procurer par le commerce les

1. Lyell. Principes de Géologie, 11, p. 863. M. Eue de Beaumont cite aussi dans le département du Nord une voie romaine recouverte par la tourbe. Acad. des Sciences, séance du 25 mai 1836.
2. Troyon. Habitations lacustres, p. 25.
3. Bull. de la Soc. Vaudoise des Sciences Nat., t. V & VI.

objets qu'ils ne possédaient pas sur leur propre territoire.

Les outils affectaient aussi des formes plus variées¹. On rencontre souvent des scies, simples lamelles de silex avec des dents très-aiguës, enchâssées, au moyen d'un mastic noir, dans des manches de bois de cerf; puis de nombreux silex très-régulièrement percés pour pouvoir s'adapter à un manche; difficulté bien grande pour l'ouvrier, qui n'avait encore, il ne faut pas l'oublier, aucun métal à sa disposition. Avec ces silex on a trouvé de nombreux objets, qui figurent aujourd'hui presque tous dans les musées de la Suisse²: ainsi des aiguilles, des espèces de ciseaux, des bagues, des bracelets, des colliers en os, des dents percées d'ours et de loup, qui devaient servir d'amulettes; les bois de cerf sont utilisés comme lances, comme harpons; un d'eux, remarquable par sa taille gigantesque, a été creusé en une espèce de coupe. La même destination a été donnée à une tête de gros fémur. Les poteries sont presque toujours brisées. La plupart sont d'une argile grossière, d'où on n'avait pas pris la peine d'extraire les petits cailloux siliceux qu'elle renfermait; leur forme cependant est déjà perfectionnée, et M. Troyon reproduit un vase dont les parois sont ornées d'une imitation de feuilles³. Parmi ces poteries, vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence des pipes en terre grossière. Le tabac étant inconnu, on conjecture que ces peuples fumaient une espèce de chanvre dont on a même trouvé les traces à Wangen⁴. En 1833, le capitaine Mudge rencontra, dans une tourbière d'Irlande, à 14 pieds de profondeur, une cabane en bois, de forme carrée, ayant

1. Boucher de Perthes, planches Troyon, id. 3 à 7.
2. La plupart viennent du lac de Moosedorf, auprès de Berne, et du lac de Neufchâtel. Malheureusement, lors de ces dernières fouilles, les ouvriers, séduits par le bénéfice, imitèrent beaucoup des objets qu'ils trouvaient. L'authenticité de tous est donc suspecte.
3. Planche VII, n° 37.
4. Sur le lac de Constance.

pour assises des trous couchés horizontalement; à côté les instruments en pierre qui avaient servi à la construire, des noisettes à moitié cassées, et jusqu'à une espèce de sandale, abandonnée sans doute par son propriétaire dans une fuite précipitée¹. M. Boucher de Perthes cite aussi des figures humaines en bois, retirées sous ses yeux de fouilles exécutées à Abbeville. Tout montre une civilisation en progrès ; l'humanité a franchi une de ces étapes dont je vous parlais en commençant, et déjà l'homme s'élançait par le travail, cette grande loi du Créateur, à des destinées meilleures.

La plupart des objets dont nous venons de vous entretenir proviennent de la Suisse, où des découvertes récentes² sont venues jeter une vive lumière sur la vie de ces peuples inconnus. Durant l'hiver de 1853 à 1854, les eaux du lac de Zurich ayant baissé d'une manière extraordinaire, on découvrit encore debout de nombreux pilotis taillés en pointe pour pouvoir s'enfoncer plus facilement dans le sol, et dont la tête était usée par les eaux. Parmi les pieux qui formaient ces pilotis, gisaient, pêle-mêle, les dalles du foyer, des charbons, des ossements, les innombrables objets de la vie de chaque jour. C'était la demeure d'un Celte, l'asile où il se retirait avec sa famille, pour être à l'abri des hommes et des animaux, dont il redoutait également les attaques. Il communiquait avec la terre, soit par des bateaux, soit par des ponts, dont on a pu reconnaître les traces. Hérodote parlait bien d'une peuplade thrace, vivant ainsi au sein des eaux³ ; mais rien n'avait fait soupçonner qu'à une époque quelconque nos populations de l'Europe occidentale eussent adopté ce même genre de vie. Aussi les découvertes du lac de Zurich excitèrent-elles un intérêt général, qui augmenta encore quand d'actives recherches eurent amené les mêmes

1. Mudge. Archéologie, XXVI.
2. Keller. Pfhalbauten-antiquarische gesellschaftin Zurich, XII, XIII. Troyon. Habitations lacustres.
3. Liv. Y, c. 16. - 520 av. J. C.

résultats dans le lac de Neuchâtel, dans le lac de Lemane¹, dans le lac de Constance² dans presque tous les autres lacs de la Suisse.

Partout les débris amoncelés par les siècles montraient la longue durée des peuples, qui avaient posé sur ces lacs leurs demeures. On a découvert jusqu'à présent, en Suisse, soixante-dix de ces villages lacustres. Quelques-uns d'entre eux comptaient près de trois cents cabanes, et à Wrangen on a calculé qu'il avait fallu en-foncer dans le lit du lac plus de quarante mille pieux. Les ossements recueillis au milieu de ces débris ont été restitués avec un soin extrême ; on a reconnu successivement vingt-neuf espèces de mammifères, dix-huit espèces d'oiseaux, trois espèces de reptiles et neuf espèces de poissons d'eau douce. Tous ces animaux sont ceux qu'on voit encore aujourd'hui sur les rives du lac; tous ces poissons, toutes ces coquilles peuplent encore nos eaux. Nulle part, et c'est un point bien caractéristique, on n'a retrouvé les ossements de ces grands animaux de race éteinte, qui marquent d'une façon si complète la période antédiluvienne.

Une analogie cependant remarquable, que présentent ces deux périodes, c'est l'absence presque complète, dans l'une comme dans l'autre, d'ossements humains. On ne cite encore qu'un seul crâne trouvé à Meilen³. Il diffère peu des crânes des habitants actuels de la Suisse.

Parmi les mammifères, on a reconnu les ossements de plusieurs de nos espèces domestiques actuelles : le boeuf, le mouton, la chèvre, le cochon, le chien, déjà réduits sans doute à l'obéissance de l'homme. On a retrouvé aussi, tant les recherches ont été minutieuses, trois espèces de céréales, des poires, des pommes à demi carbonisées, des noisettes, des noyaux de prunes. Les habitants ne se nourrissaient donc plus exclusivement du gibier de leurs montagnes, du poisson de leurs

1. Troyon.
2. Bibl. hist. de Genève, 1860..
3. Sur le lac de Zurich. Jell, p. 26.

lacs. Par un progrès considérable, les peuples chasseurs avaient été remplacés par des peuples pasteurs.

Ces habitations lacustres ne sont pas, au surplus, particulières à la Suisse : dès 1836, on avait signalé en Irlande des cranoges ou îlots de bois, qui se rapprochent peut-être davantage des îles flottantes qu'on peut voir aujourd'hui encore en Chine¹ ; et il est probable que des fouilles conduites avec persévérance dans le lit de nos grands fleuves nous offriraient quelque chose d'analogue.

Si les Celtes, dans notre patrie, ne nous ont livré, jus-qu'à présent, aucune trace de leurs habitations, ils nous ont transmis, en revanche, tous ces monuments que nous avons baptisés druidiques : ces menhirs, ces dolmens, ces pierres levées, dont la Bretagne surtout nous offre des échantillons si curieux. C'est un point sur lequel j'appellerai tout spécialement l'attention de mes savants collègues, car ces pierres ne nous ont encore fait connaître aucun de leurs secrets, et leur destination est restée inconnue. Nous savons seulement qu'ils étaient bien vieux lors de l'invasion de César, et que les Gaulois, pour qui ils étaient l'objet d'un respect superstitieux, ignoraient, comme nous, leur origine.

A quelle époque l'âge de la pierre fut-il remplacé par l'âge de bronze? Ici aussi, dans l'état actuel de la science, nous sommes réduits aux conjectures. Ce qui paraît certain, c'est que toutes ou du moins presque toutes les habitations lacustres avaient été abandonnées avant l'apparition du bronze. Parmi les nombreux objets de pierre que chaque fouille a produits, c'est seulement à Meilen et à Concise² qu'on a trouvé quelques instruments de bronze, et encore en très-petit nombre. Le même fait se reproduit dans les sépultures scandinaves, qui ont fourni un nombre immense d'antiquités intéressantes. Très-peu d'objets de bronze se trouvent mêlés aux silex. Dans toute l'Europe, la division que nous avons indiquée est nettement établie. Pour les objets en bronze, un autre fait

1. Wylie. Lake Dwellings of the early period.
2. Canton de Vaud.

plus curieux encore mérite d'être signalé. Nulle part on n'a retrouvé les traces d'un premier essai, des alliages autres que celui du cuivre et de l'étain¹. Les vases, les casques, les outils de bronze, même ceux qui ont été trouvés dans les gisements les plus anciens, témoignent, par leur travail et la perfection de leurs formes, d'un progrès marqué. Notons aussi que les mêmes formes, les mêmes progrès se trouvent en Suède et en Danemark comme en Suisse. Ne serons-nous pas en droit de conclure que l'âge de la pierre prit fin par l'invasion de conquérants, qui, venus de l'Orient, traversèrent la Germanie, l'Helvétie, les Gaules, et ne s'arrêtèrent qu'aux limites extrêmes de la Scandinavie? Les habitants grossiers et sauvages ne surent pas résister à des vainqueurs qui leur apportaient, comme compensation de leur dé-faite, avec la connaissance des métaux, une civilisation plus avancée. N'est-ce pas là l'histoire de l'humanité tout entière? La conquête et la destruction sont souvent les moyens dont Dieu se sert, dans ses impénétrables des-seins, pour amener le progrès.

Ici se termine ma tâche. Je voulais, Messieurs, vous retracer la partie historique de ces immenses questions, constater devant vous les progrès pour ainsi dire quotidiens de la science, et applaudir avec vous une des gloires les plus pures de l'humanité. Je ne me permets aucun jugement, aucune assertion; je connais trop mon incompetence à cet égard. Pour chaque fait que j'ai avancé, je vous ai cité les autorités sur lesquelles je m'appuyais. A vous de juger, de contrôler, d'examiner, car je suis assuré d'avance que notre Société du Vendômois ne voudra rester étrangère à aucune des grandes questions qui agitent si puissamment les esprits.

¹ Les instruments en cuivre sont excessivement rares, on n'en cite guère que deux ou trois.

VIE D'HILDEBERT

M. DE DÉSÉVILLERS.

CHAPITRE 1

Lavardin. — **Naissance** d'Hildebert. — Position sociale de sa famille. — **Hildebert** a-t-il été moine? A-t-il été disciple de Bérenger? — Vie et schisme de Bérenger. — Hildebert est fait **scolastique**. — Son enseignement. — Il est fait archidiacre. — Il est acclamé évêque.

Il est un lieu du Vendômois, privilégié par excellence, où les grands souvenirs s'unissent aux splendeurs de la nature et aux magnificences de l'art, où le présent et le passé agissent puissamment sur l'âme.

Ce lieu, c'est Lavardin.

Il existe peu (le ruines plus belles et plus poétiques que celles du château de Lavardin ; ce noble débris des vieux temps nous en a transmis la grâce et l'élégance en même temps que la majesté. Il semble, quand on en approche, que l'on vient saluer une de ces puissantes existences des temps féodaux, qui, autrefois, protégeaient bien réellement le pays; on se sent presque intimidé.

C'est surtout du côté du plateau qu'elle domine que cette belle ruine produit un magique effet. Quand on arrive de Sasnières par la route de Saint-Amand à Montoire, on aperçoit de loin le château, qui s'élève majestueusement au bout (le la plaine : la ligne de l'horizon qui finit brusquement, la profondeur du ciel indiquent que le vide est de l'autre côté. Est-ce la mer? et,

comme le Mont-Saint-Michel, le château de Lavardin a-t-il ses pieds baignés par les flots? Non; c'est la riante vallée du Loir qu'il domine comme un souverain, et quand, en suivant le contour (le la route, elle apparaît subitement, on ne regrette aucun des rêves qu'on a pu faire, ni la mer ni les abîmes, le plus riant et le plus beau paysage se déroule sous les yeux. Le Loir semble s'arracher avec peine de ces rives, qu'il enlace avec amour et auxquelles il communique une délicieuse fraîcheur ; Trôo s'échelonne sur la colline en face pour fermer l'horizon, et Montoire, avec les gracieuses habitations qui le précèdent et qui le suivent, indique que la population se presse sur ces rives enchantées. A peine si, au milieu de ces magnificences, on remarque, en le traversant, le village de Lavardin, modestement serré contre la colline. Eh bien, là, sous ces vieux ombrages, autour de cette antique église, git un souvenir plus grand que les ruines qui vous dominent et bien plus ancien qu'elles ; un souvenir dont l'horizon est plus vaste et plus poétique que celui qu'on a devant les yeux. Ce souvenir est celui d'Hildebert, grand et saint prélat du XII^e siècle, poète, orateur, philosophe et moraliste, que saint Bernard appelait un homme digne (les plus grands respects; un grand évêque; un magnifique orateur; une colonne de l'Église.

Hildebert naquit dans la petite place forte de Lavardin, *in Lavarzino castro*, en 1057, et non en 1054, comme quelques auteurs l'ont prétendu. La date de son épiscopat donne celle de sa naissance : les Actes des Evêques du Mans disent qu'il fut promu dans sa 40^e année, en 1097. La position sociale de sa famille a été aussi contestée. Lacroix du Maine, savant généalogiste, dans l'intention sans doute d'unir un grand souvenir à un grand nom, dit « qu'il étoit « de cette maison de Lavardin, coutumière de produire des « hommes doctes de toute ancienneté. » Bayle, au contraire, qui est *coutumier* d'amoindrir tout ce qui est grand, dit que « c'étoit un homme de beaucoup de savoir, « de beaucoup de mérite, mais de nulle naissance. » Ni l'un ni l'autre

ne sont dans le vrai. Lacroix du Maine a confondu le nom (lu lieu de sa naissance avec le nom (le sa famille. Bayle a parlé sur la faible autorité du *Menagiana*. Une charte découverte par Étienne Baluze, jette un grand jour sur la position de la famille d'Hildebert. C'est un acte de donation fait par le père d'Hildebert, consenti par sa lemme Hersende, par notre Hildebert et par ses frères Salomon et Drogon, au monastère de Marmoutiers, lors de l'entrée de son frère Geoffroy dans le monastère. Voici la traduction de cette pièce, non moins curieuse par le fond que par la forme¹ :

« Un habitant du château fort de Lavardin, nommé Hildebert, *agens in rebus*, employé dans les affaires publiques, offrit à Dieu un de ses fils, dans le grand monastère, et le consacra à la vie monastique, afin qu'au

1 Quidam de Lavarzino castro vir in rebus agens, Hildebertus nomine, unum filiorum suorum Deo apud majus monasterium monasticae disciplinae mancipandum obtulit, et ad coelestem militiam, ut tanto liberior pro parentum salute precaretur quanto nullis mundanarum, quibus ipsi tenebantur impliciti, curarum vinculis vincirentur. Susceptus est autem puer nomine Gaudfridus à Domno Ahhate Alberto et cæteris fratribus propter Dei potius amorem et ipsius salutem et patris familiaritatem probatosque in Dei timore mores, quam pro alicujus temporalis emolumento. Dedit tamen praefatus vir Sancto Martino in conventu fratrum terrain in varena Vindocinensi consistentem unius carracae prosequenti sufficentem, duos de censu solidos in festivitate Sancti Martini aestivali Salomoni de Lavarzino solventem. Quae ut rata foret in perpetuum firmaque donatio, Salomon, de quo ipse Hildebertus et comes Tetbalduus, de quo Salomon ipsam tenebant terram, gratanter annuerunt. Addidit et unum agripennum terra arabilis ad Melchim, de fevo supra taxati Salomonis, ipso identidem assentiente. Tribuit adhuc jam dictus Hildebertus majoris monasterii fratribus duodecim denarios census de uno agripennum Archamberti consanguinei sui ut sicut in censum istum idem Archambertus, quotannis, id solemnitate supralata reddebat eodem Sancti Martini tenore ipsa eadem celebritate solvat. Haec omnia uxor ejus Hersendis nomine et filii Hildebertus videlicet, Salomon et Drogo libenter satis auctoraverunt. Et qui largitioni huic interfuerunt pro testimonio, si necesse fuerit, subnotati sunt : Guarnierus Major, Rotgerius-Hildrimus, Gislebertus, Raynaldus. — *Stephani Baluzii Miscellaneorum*-, 1. VII, p. 209.

milieu de la sainte milice, dégagé de tous les liens du monde qui enlacent ses parents, il pût plus facilement prier pour leur salut. L'enfant, nommé Geoffroy, fut reçu par dom Albert et par les autres frères bien plus par amour de Dieu, pour son salut et à cause des rapports intimes qui existent avec son père, dont les pieuses habitudes et la crainte de Dieu sont bien connues, qu'en considération d'un avantage temporel.

« Le susdit Hildebert donna à Saint-Martin, dans l'assemblée des frères, une terre située dans la varenne de Vendôme, pouvant suffire au travail d'une charrue, et qui paye, à la Saint-Martin d'été, deux sous d'or à Salomon de Lavardin. Et afin que cette donation soit confirmée et assurée à perpétuité, Salomon, de qui Hildebert tient la terre, et le comte Thibault¹, de qui Salomon la tient à son tour, y consentirent volontiers. Il ajouta à cette donation un arpent de terre arable, situé à *Melche*, du fief et avec l'assentiment de Salomon, dont nous avons fait connaître la position. Le même Hildebert accorda encore aux frères du grand monastère douze deniers de cens sur un arpent de terre appartenant à son frère Archambert, et qu'il payera aux moines, à la fête de la Saint-Martin d'été, de la même manière et dans les mêmes conditions que le paye ledit Archambert à la même solennité. Hersende, épouse d'Hildebert, et ses fils Hildebert, Salomon et Drogon, ont volontairement consenti toutes les clauses de la présente donation. Et ceux qui sont intervenus comme témoins de cette donation, pour si besoin était, ont été inscrits ; ce sont : Garnier l'ainé, Roger Hilduin, Gilebert et Raynald. »

On voit, d'après cette charte, que le père d'Hildebert appartenait à la noblesse, et qu'il possédait un de ces fiefs, qui, comme d'innombrables anneaux, se rattachaient les uns aux autres et formaient ce qu'on a appelé la féodalité. La terre qu'il donna au grand monastère, il la tient de Salomon de Lavardin, comme Salomon

1 Thibault III, V^{me} comte de Blois.

lui-même la tient du comte Thibault. Par là se trouve clairement indiqué, en même temps que la situation de la famille d'Hildebert, le système féodal des fiefs et des arrière-fiefs. On se fait assez généralement de la féodalité et (le la noblesse dans le moyen âge une idée inexacte ; on se la représente comme une caste inaccessible et restreinte, composée de quelques descendants des vainqueurs germains, et l'on se figure que les habitants de ces sombres châteaux, dont les ruines couronnent les hauteurs, étaient francs d'origine, formaient à eux seuls la féodalité, et représentaient toute la noblesse.

Aujourd'hui que tant d'événements et tant d'idées nous séparent du régime féodal et aristocratique, nous pouvons abandonner tout esprit de système et juger les faits et les institutions avec l'impartialité de l'histoire, sans jalousie du passé, sans inquiétude (le l'avenir, et sans crainte, dans le présent, de réveiller des espérances déraisonnables ou des susceptibilités rétrospectives.

La noblesse en France a eu trois sources, trois origines : elle venait ou (le cet ordre équestre distingué des Druides et du peuple chez les Gaulois; ou des guerriers francs, compagnons de Clovis et conquérants de la Gaule, ou enfin des magistrats romains, lesquels joignaient l'exercice des armes à l'administration de la justice et au gouvernement civil et des finances. Ces derniers durent exercer sur les barbares germains une grande influence, dont le résultat fut la conservation de leur prééminence, de leur situation parmi la noblesse. C'est à cette noblesse, qui a sa source dans l'administration romaine, qu'appartenait la famille d'Hildebert. Au XI^e siècle, les fonctions de l'administration romaine étaient sinon complètement détruites, au moins si profondément modifiées, que les termes qui les indiquaient et qui étaient encore conservés ne représentaient plus (lu tout les mêmes idées. La qualité d'*agens in rebus* attribuée au père d'Hildebert, dans l'acte de donation, n'a rien de commun avec les *agentes in rebus* romains, qui

faisaient partie d'un collège d'administrateurs placés sous la main de l'empereur, et qui étaient envoyés, à tour de rôle, dans les provinces, pour porter les ordres impériaux, seconder les magistrats et surveiller le pays. Au XI^e siècle, les *agentes in rebus* avaient nécessairement (le toutes autres fonctions ; ils ne pouvaient plus être les agents d'une centralisation et d'un despotisme qui n'existaient plus. Peut-être leur principale mission consistait-elle alors à renouer à l'autorité féodale supérieure les droits et les devoirs si fractionnés et si multiples dans ce temps-là ?

Si cet acte de donation nous laisse incertains sur la nature des fonctions administratives qu'exerçait le père d'Hildebert, il nous initie, à huit siècles (le distance, aux habitudes et aux dispositions de cette sainte famille. On se la représente unie dans un sentiment de commune piété, vivant au milieu de ce beau et fertile pays de Lavardin, avec la simplicité des moeurs du temps. Elle en-gage Geoffroy dans la sainte milice pour attirer sur elle les bénédictions du Ciel. Quant à Hildebert, l'aîné de la famille, c'est lui qui, sans le vouloir et sans le désirer, transmettra son souvenir, d'âge en âge, à la postérité.

Il ne reste de l'ancienne ville de Lavardin, qui vit naître Hildebert et dans laquelle il passa son enfance, que l'église, curieux monument du commencement du XI^e siècle. C'est là qu'il a été baptisé ; c'est au pied de ce modeste et paisible sanctuaire que la foi si vive qui l'a soutenu au milieu des rudes combats de sa vie s'est fortifiée; c'est là que ce caractère si ferme et si doux tout à la fois a reçu cette trempe vigoureuse qui en a fait un des plus glorieux champions (le la liberté de l'Église, une des gloires des temps où vivaient saint Bernard, saint Anselme, Geoffroy de Vendôme, Yves de Chartres, &c. Que d'hommes, que de générations, que d'événements ont passé depuis ce temps devant cette

1. Bergier, Histoire des grands chemins de l'Empire romain, t. II, p. 220.

vieille église ! Au commencement du XV^e siècle, la suave tranquillité de son sanctuaire fut troublée par l'immense mouvement de la reconstruction du château. Aujourd'hui, elle est toujours debout, et elle voit encore silencieusement émettre sous la main du temps ce château qu'elle a vu construire. Autour d'elle tout a changé, les mœurs et les institutions; en elle tout est de même : c'est le même sacrifice, le même culte, le même sacerdoce, les mêmes chants et les mêmes prières. Il y a dans cette unité, à travers le temps et les orages, comme un reflet visible de l'éternité¹.

Lavardin n'était pas un lieu où un enfant annonçant les plus heureuses dispositions pût recevoir une éducation complète. Plusieurs écoles étaient alors célèbres. Chaque ville épiscopale, chaque grand monastère était le centre d'un enseignement qui rivalisait d'éclat et de solidité. Saint Hugues, saint Fulbert de Chartres, Lanfranc, maint Anselme, Bérenger, presque toutes les grandes intelligences de ce temps-là ont professé et réuni autour d'elles une jeunesse studieuse et enthousiaste.

Les auteurs ne s'accordent pas sur le lieu où il fit ses humanités et sa philosophie. Quelques-uns le font disciple de saint Hugues à Cluny, prétendent même qu'il fit profession dans cette abbaye, et le rangent parmi les grands moines qui ont exercé une influence si profonde et si légitime sur le XI^e et le XII^e siècle. Certes nous sommes loin de méconnaître l'action bienfaisante des moines sur le temps d'Hildebert : c'était justice qu'après avoir défriché le sol, habitué les barbares à quitter l'épée pour se pencher sur le soc ; après avoir combattu par de rudes pénitences les âpres passions du temps, c'était justice que les moines fussent les principaux champions de l'esprit, dans cette grande lutte du XI^e et du XII^e siècle entre l'esprit et la matière, entre l'Eglise et la force. Saint Anselme était moine, Lanfranc était moine, Geoffroy de Vendôme était moine, Grégoire VII était

1. D'autres religions se sont perpétuées avec les mêmes rites, mais au sein de sociétés immobiles.

l'austère et inflexible moine Hildebrand. Hildebert, lui aussi, a-t-il été moine ? Plusieurs auteurs sont pour l'affirmative¹ ; ils s'appuient surtout sur la Chronique de Cluny, écrite par François de Rive, à la fin du XIV^e siècle, d'après l'ordre de l'abbé de Cluny, Jacob d'Ambase; sur la dévotion d'Hildebert pour saint Benoît, dont la règle lui était si familière, que ses prescriptions se retrouvaient souvent dans ses discours. Ils s'appuient enfin sur certaines paroles d'Hildebert dans ses écrits, qui appelle l'ordre de Saint-Benoît *notre Ordre, votre Signe*, et qui définit le monastère dans lequel il affirme qu'il a laissé toute son âme, *un jardin clos par un mur, une règle et un vœu, une fontaine scellée du sceau de saint Benoît*. Les raisons semblent légères quand on les oppose aux faits qui indiquent qu'Hildebert n'a jamais été moine. On s'explique, du reste, fort bien qu'un évêque de ce temps-là, profondément pénétré de respect pour ce grand ordre de Saint-Benoît, cette pépinière de saints et (le grands hommes, l'ait appelé notre Ordre. On conçoit aussi que l'auteur de la Chronique de Cluny ait trouvé ces raisons suffisantes pour rattacher à son ordre la grande figure d'Hildebert ; mais on doit remarquer que personne avant lui n'avait dit qu'Hildebert ait été moine, ce qui fait croire que cet auteur a dit cela d'après son opinion ou son désir plutôt que d'après la tradition ; et les autres auteurs qui ont soutenu cette opinion n'ont fait que de le copier. Les écrits d'Hildebert, sa vie, son élection comme évêque, tout semble éloigner l'idée de la vie monastique. Hildebert a écrit la vie de saint Hugues, ce grand abbé de Cluny dont on le fait disciple, et il dit qu'il n'avait jamais vu saint Hugues avant d'être archidiacre du Mans, et qu'il le vit pour la première fois lorsqu'il accompagnait Hoël, son prédécesseur, qui, allant à Borne, passa par Cluny pour voir

1 André Duchesne, savant investigateur, dit dans ses notes de la vie de saint Hugues : « Hildebert fut d'abord moine de Cluny et disciple de saint Hugues. » Les auteurs de la Gaule Chrétienne sont de son avis, &c.

ce respectable abbé. Le saint homme, pendant une conversation qu'il eut avec l'évêque du Mans, jetait souvent les yeux sur l'archidiacre qui l'accompagnait, et lui adressant la parole, il dit : « Ne manquez pas à la grâce de « Dieu, parce qu'il est réglé que vous ne resterez pas « dans l'ordre que vous exercez actuellement¹. » C'est Hildebert lui-même qui parle ici, et qui dit positivement qu'il n'avait pas connu saint Hugues avant d'être archidiacre. Cette réflexion, tirée des savants auteurs de l'Histoire Littéraire de France, établit clairement qu'Hildebert n'avait pas fait profession à Cluny. On peut dire que sa carrière est essentiellement *séculière*. Il est appelé par Hoël pour diriger l'école du Mans ; puis, sept ou huit ans après, il est fait archidiacre ; enfin il est acclamé évêque. Nulle part on ne trouve l'intervention de l'autorité monacale ; nulle part on ne trouve l'indice de sa profession monastique. Son élection comme évêque est passionnément attaquée, et les chanoines qui le calomnient ne s'a-dressent à aucun abbé et ne remarquent pas l'absence de l'autorisation monastique, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire, et ce qui aurait été un moyen simple d'annuler une élection qui était un véritable coup d'État, comme nous le verrons plus tard.

Ce n'est donc pas à Cluny qu'Hildebert fit ses fortes études, mais bien à Tours, sous Bérenger, qui ne cessa pas de diriger l'école de Tours quand Hubert de Vendôme l'eut élevé à la dignité d'archidiacre d'Angers.

L'épithaphe qu'Hildebert composa à la mort de Bérenger ne laisse aucun doute à cet égard. Elle serait inexplicable de la part d'un prêtre d'une aussi rigoureuse orthodoxie qu'Hildebert. C'est le chant de victoire et d'allégresse d'un disciple qui voit ses plus ardents désirs, ses plus chères espérances réalisées ; et pour qu'aucun doute ne reste sur le retour complet du maître qu'il n'a cessé d'aimer, il termine par ce souhait touchant :

Post obitum secum **vivam**, secum requiescam,
Nec flat melior sors mea sorte tua.

¹ Abbé Simon, Histoire de Vendôme, t. III, p. 378.

L'éminent auteur des Annales Ecclésiastiques ne pardonne pas à Hildebert son affection et son admiration pour un hérétique qui a profondément inquiété l'Église ; mais le savant Baronius ne tient pas assez compte de deux faits qui justifient Hildebert et qui expliquent en même temps l'indulgence de l'Église pour Bérenger. Le premier, c'est que Bérenger, au milieu de ses égarements et de ses colères, ne perdit jamais la pureté de ses mœurs ni les habitudes d'une vie austère ; ce qui permit à ses disciples de conserver toujours l'espérance de son retour, et ce qui explique aussi la persistante indulgence de l'Église. Dix conciles condamnèrent Bérenger, et acceptèrent successivement pendant vingt-neuf ans ses rétractations, et cela certainement parce que la pureté et l'austérité de sa vie semblaient être un gage de la sincérité de son retour. Chez Bérenger l'esprit seul fut atteint, et, contrairement aux autres hérétiques fameux, il ne cessa de pratiquer les vertus sacerdotales¹. Aussi les espérances de ses amis et la longanimité de l'Église ne furent pas trompées, et il abjura enfin complètement et sincèrement ses erreurs ; ce qui acheva d'expliquer et de justifier les éloges que lui donne Hildebert dans son épithaphe.

N'avons-nous pas vu de nos jours un grand esprit vouloir entraîner dans sa chute les hommes qui étaient venus allumer le flambeau de leur génie à sa puissante intelligence ? N'avons-nous pas été les confidents de leurs efforts pour arracher à l'abîme ce prêtre superbe qui a

¹ Licet Berengarius primam calorem juventutis aliquarum hæreseon defensione infamaverit, avo austeriore ita resipuit, ut sine retractatione a quibusdam habeatur sanctus, innumeris bonis, maximè autem humilitate et eleemosinis approbatur, largarum possessionum dispersiendo Domitius, non abscondendo et adorando famulus : fæmineae venustatis adeo parvus, ut nullam conspectui suo pateretur admitti, ne formam videretur delibasse oculo, quam non pruribat animo. Non aspernari pauperem, non adulari divitem, secundum naturam vivere habens, victum et vestitum juxtà apostolum his contentum est. Undè eum laudat Genomanensis pontifex Hildebertus. *Guillaume de Malmesbury, De Gestis Regum Anglorum de Willemo. 1. lib.3.*

touché à tous les extrêmes? Mais il s'est enfoncé solitaire dans les profondeurs de son orgueil, sans jeter un regard de regret sur son glorieux passé, sans répondre par une parole d'affection et d'espérance aux vœux et aux prières de ceux qui l'avaient aimé. Si ces prières avaient été exaucées avant qu'il n'eût franchi la limite au delà de laquelle tout intérêt se perd avec l'estime, songerait-on à reprocher à ses disciples la joie qu'ils au-raient fait éclater et les louanges dont ils l'auraient accompagnée ?

Bérenger, lui aussi, avait comme maître la position la plus flatteuse et la plus enviable : il réunissait autour de lui les hommes les plus distingués par leur intelligence et les plus haut placés dans la hiérarchie de l'Église. Rolland, évêque de Senlis, lui portait un si grand respect, qu'il le qualifiait son seigneur en lui écrivant, et le nommait avant lui dans l'inscription de ses lettres¹. Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, en usait de même².

Hugues de Langon l'appelait prêtre respectable³. Hubert de Vendôme lui donna aussi des marques nombreuses de son respect et de son attachement⁴. Bérenger à beau-coup d'égards méritait cette admiration ; c'était un esprit supérieur, exerçant sur ceux qui l'approchaient le prestige que donnent le génie, la science et l'éloquence. A toutes ces qualités qui entraînent, il unissait celles qui attachent: il était généreux, charitable, frugal et de moeurs irréprochables. Ces souverains de l'intelligence exercent une heureuse influence tant que rien ne vient troubler l'habitude qu'ils prennent de régner; mais ils sont jaloux de leur empire, ils veulent l'exercer sans partage, et, s'ils touchent au monde supérieur par leur génie, ils sont plus que d'autres exposés aux grandes chutes de l'orgueil.

Bérenger ne put tolérer de sang-froid la réputation de Lanfranc, dont l'enseignement au monastère de Bec

1 Histoire Littéraire de la France, t. VIII, p. 198.

2 Id.

3 Id.

4 Id.

avait un succès supérieur encore à celui qu'il avait obtenu. Se voyant éclipsé, il prit le triste parti d'avoir recours à la singularité pour satisfaire son frénétique amour de la célébrité. Il attaqua (l'abord les mariages légitimes et le baptême des enfants; et comme ces nouveautés n'eurent pas grand retentissement, il attaqua la doctrine de l'Église dans sa base en niant la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie. Il rencontra immédiatement comme adversaire le génie supérieur dont la réputation lui avait fait perdre et toute dignité et toute prudence. Lanfranc lui répondit d'une manière victorieuse ; et mettant le doigt sur la plaie vive qui lui rongait le coeur, il l'accusa de dogmatiser par la passion d'une vaine gloire, *inanis glorie appetitu*. Bérenger alors ne connut plus de bornes. Ce n'est plus cette intelligence sereine qui enlève dans sa sphère éthérée les intelligences qui l'entourent. Ce qu'il avait de feu, de pathétique, se change en fougue et en fureur, et s'évapore en invectives et en injures grossières. Adelmanne, son condisciple, lui écrit une lettre où le respect, l'affection et la raison se trouvent réunis, il n'y répond que par des saillies de présomption, d'arrogance et d'attachement à ses erreurs¹.

Les conciles de Rome, de Verceil, de Paris, de Tours, le condamnent, partout il s'incline momentanément devant l'autorité de l'Église; mais il ne peut se résoudre à descendre du triste piédestal où il s'est placé, et, sorti des conciles, il proteste contre ses rétractations. Ces semblants de soumission montrent combien Bérenger tenait à ne pas être séparé de l'Église, et expliquent comment il a pu non-seulement dogmatiser, mais continuer son enseignement au milieu de ses luttes et de ses égarements. En même temps que l'on apprenait sa condamnation, on apprenait aussi sa soumission ; l'austérité de sa vie, ses apparences de soumission, la réputation de son enseignement durent lui maintenir longtemps sa position vis-à-vis de ses élèves et de ses admirateurs, et le désir de la conserver ne fut probablement pas étranger à cette

1 Histoire Littéraire de la France, t. VIII, p. 203.

facilité de soumission. Voilà la seule manière d'expliquer comment Hildebert, sans participer à ses erreurs, a pu recevoir ses leçons au milieu de sa lutte contre l'enseignement de l'Église.

Il était réservé à Grégoire VII de guérir cette âme malade. Il convoqua un nouveau concile à Rome en 1078, puis un autre en 1079 ; après bien des ménagements et des exhortations, Bérenger accepta enfin la formule rédigée par le concile, qui ne laissait prise à aucun faux-fuyant. Grégoire alors, après l'avoir retenu près d'un an à Rome, lui donna un sauf-conduit pour retourner en France, et le fit accompagner par un clerc de sa maison, nommé Foulques, pour l'empêcher de revenir à des erreurs si souvent désavouées. Cette longanimité, cette patience, cette prudence de Grégoire VII doivent étonner ceux qui se le représentent sous les traits que quel - ques historiens se sont plu à lui donner. Le pape que l'on a dépeint si violent, si spontané, si intraitable, qui faisait attendre à Canossa l'empereur d'Allemagne, Henri IV, trois jours les pieds dans la neige, avant de lui donner l'absolution, au lieu de s'emporter contre un hérétique et de le livrer, selon l'usage du temps, à la rigueur d'une loi implacable, l'ait discuter ses doctrines dans deux conciles, emploie les exhortations et les atermoiements, et arrive à son but à force de douceur et de bontés. Ce contraste n'a rien qui doive surprendre ; il ne prouve qu'une chose, c'est que Grégoire VII ne subissait pas l'empire d'un caractère emporté, et qu'il avait toujours en vue les grands intérêts qui lui étaient confiés. Avec cette sûreté d'appréciation qui n'appartient qu'aux grands hommes, il avait distingué que Bérenger, malgré ses emportements, avait encore au fond de l'âme (les vertus chrétiennes et même sacerdotales ; qu'il pouvait être ramené, et qu'il était bien plus utile à l'Église de le faire rentrer doucement dans son sein et avec lui tous ceux qu'il avait égarés, que de perpétuer par la rigueur une hérésie qui avait troublé si sérieusement l'Église. Tandis que l'empereur était disposé à employer tous les moyens pour établir sa suprématie spirituelle aussi bien que

temporelle, aucune transaction n'était possible avec lui, et si Henri IV était venu trouver le pape à Canossa, c'est qu'une terrible ligue des principaux princes allemands s'était formée contre lui ; il espérait que l'absolution du pape l'aiderait à la dissoudre, et qu'il pourrait reprendre ses projets d'abaissement de la papauté avec plus de sécurité. Grégoire ne s'y trompa pas, et il apporta autant de rigueur dans son attitude envers Henri IV que de patience et de douceur envers l'hérétique Bérenger. La longanimité et la patience de Grégoire VII furent couronnées du plus complet succès. Bérenger, accompagné de son archevêque, Raoul de Tours, se rendit au concile de Bordeaux en 1080. Là, en présence de ce prélat, des archevêques de Bordeaux et d'Auch, de plusieurs autres évêques et des légats du saint-siège Amat et Hugues, présidents du concile, il confirma ce qu'il avait fait à Rome l'année précédente. Après cette éclatante et dernière profession de foi, Bérenger se retira à l'île de Saint-Côme, au-dessous et en vue de la ville de Tours, où il passa huit ans dans la vie la plus austère et la plus sainte, et où il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ce récit court mais exact de la vie et de l'hérésie de Bérenger explique comment Hildebert a pu être son disciple, pourquoi l'Église a eu pour lui tant de ménagements, Grégoire VII tant de bontés, et justifie les éloges qu'Hildebert lui donne dans son épitaphe. Le but évident de ce morceau de poésie est d'attirer l'attention sur ses incontestables qualités et de faire oublier des erreurs expiées, il est vrai, et pardonnées, mais qui troublèrent si profondément l'Église, que, comme protestation contre elles, l'usage fut alors établi d'élever l'hostie et le calice au moment de la consécration, afin de rendre un hommage éclatant à la présence réelle du corps et du sang de J. C. dans l'Eucharistie.

Hildebert, malgré son admiration pour les vertus et les talents de son maître, ne partagea jamais ses erreurs, qui n'eurent d'autre influence que d'attirer toutes les forces de son talent et de son intelligence sur le mystère de l'Eucharistie. Aucun sujet ne l'a autant inspiré : deux

traités en prose sur le Sacrement de l'autel, trois poèmes¹ attestent sa foi et son respect. C'est Hildebert qui a le premier employé le mot de *transubstantiation*, qui renferme tout à la fois un mystère et une définition, et qui a été accepté par l'Église dans son enseignement et dans sa polémique.

Une autre preuve évidente que l'orthodoxie d'Hildebert ne fut jamais atteinte, c'est que Bérenger vivait encore quand le pieux et sage évêque Hoël l'appela pour diriger l'école du Mans.

Depuis saint Julien, son premier évêque, l'Église du Mans n'avait cessé d'être un foyer lumineux de science et d'enseignement : il s'agissait donc de lui maintenir sa réputation en présence d'écoles justement célèbres. Hoël ne pouvait pas mieux choisir. Hildebert unissait une imagination brillante, une diction facile à une raison profonde et aux idées les plus élevées. Sa méthode d'enseignement fut celle de son temps; elle reposait sur une connaissance raisonnée de l'intelligence humaine. Comme toute pensée se manifeste par la parole, l'instruction commençait par la grammaire, la dialectique et la rhétorique (*Trivium*) ; puis, quand l'art d'exprimer sa pensée était acquis, les élèves arrivaient à la philosophie, c'est-à-dire à l'arithmétique, à la musique, à la géométrie et à l'astronomie (*Quadrivium*), et quand les lois de la nature avaient été étudiées, on arrivait à l'étude de la théologie, à l'étude du Créateur et de ses rapports avec la créature.

Ce qui est arrivé jusqu'à nous des oeuvres d'Hildebert nous révèle quels devaient être la forme et les principes de son enseignement. Ses lettres nous montrent avec quelle facilité et quelle élégance il devait s'exprimer. Chez lui les idées abondent, et l'expression en est heureuse et facile ; les souvenirs d'une science profonde et

¹ Brevis Tractatus de Sacramento altaris, de expositione missae. Versus de mysterio missae ; — Liber de sacrâ Eucharistiâ ; — De concordia veteris ac novi sacrificii.

bien ordonnée s'y mélangent tout naturellement. Hildebert cite les auteurs sacrés et les auteurs profanes; la révélation divine et la sagesse humaine sont chez lui comme deux fleuves, sortant de la même source, et qui viennent rejoindre leurs eaux dans son discours.

Très-certainement son Traité de Philosophie morale, *De l'Honnête et de l'Utile*, a été fait peu de temps avant qu'il ne fût nommé scolastique, ou même pendant qu'il enseignait : il étonne par l'immense connaissance qu'il montre de la littérature ancienne. Hildebert a composé ce traité, d'une morale très-pure, en réunissant des citations de Cicéron, de Sénèque, de Salluste, d'Horace, de Térence, de Juvénal, de Perse, &c., &c. Son style ne figure pour ainsi dire dans cette oeuvre que comme une riche monture qui réunit et qui enchâsse des pierres précieuses. La supériorité de son esprit le faisait échapper à toute manière étroite et absolue d'envisager les hommes et les choses. Partout où il rencontrait le vrai, le beau et le bien, il aimait à le citer, et il retrouvait l'empreinte de Dieu, soit dans la conscience humaine, soit dans ce---travail de la raison, séparée par de longs oublis de la révélation primitive, et qui n'en apercevait plus que des rayons douteux et brisés. Du haut de la vérité, il regardait avec intérêt... plus que cela, avec enthousiasme, les efforts de ces intelligences s'élançant en dehors des ténèbres qui les entouraient, et, à l'aide de quelques lueurs qu'envoyait encore une tradition lointaine, arrivant presque aux sublimes clartés de la révélation.

Non ! il y a dans l'activité intellectuelle des anciens quelque chose qui touche et qui attire. Quand l'essor de la pensée s'arrête, ils se rejettent sur la forme; c'est pour ainsi dire le génie humain refoulé sur la nature.

Mais la perfection de la forme, n'est-ce pas aussi une beauté? n'est-ce pas un côté de ces divines harmonies qui, elles aussi, révèlent l'infini, et qui soulèvent en nous cette mer intérieure et cachée dont Dieu seul connaît la profondeur?

¹ L'idéal, c'est l'aspiration de l'homme vers l'infini, vers l'autour du beau, du vrai et du bien. Il n'est pas de convention

On doit penser que l'école du Mans ne perdit rien de sa célébrité pendant qu'Hildebert la dirigea, mais même qu'elle fut plus suivie que jamais. Au bout (le sept ans environ d'enseignement, l'évêque Hoël voulut employer les éminents talents d'Hildebert d'une manière plus spécialement utile à son diocèse, et il le nomma archidiacre en l'an '1092.

C'était une fonction fort importante que celle des archidiacres au XI^e siècle, et à laquelle ne pouvaient être appelés que les hommes d'élite du clergé. Tous les détails de l'administration diocésaine roulaient sur eux. L'archidiaconat, au XI^e siècle, est le ministère épiscopal tout entier, confié à un ecclésiastique assez actif pour voir tout par lui-même, assez intelligent pour beaucoup décider, assez ferme pour tout dominer. C'est dans ce siècle que cette fonction si importante est clans toute sa plénitude et tout son éclat : elle a alors toute la sève de son institution apostolique, elle n'a pas voulu encore se rendre indépendante de l'autorité épiscopale, qui est sa source et sa force ; elle est l'âme de l'administration diocésaine sous la délégation de l'évêque : elle n'a, pour ainsi parler, pas encore pensé à prendre un corps, à devenir une juridiction séparée, qui devint tellement embarrassante qu'elle dut être réprimée, pour ne pas dire détruite, trois siècles plus tard'.

Au mérite d'un porte et d'un savant, Hildebert joignit, ce qui est bien rare, les qualités d'un grand administrateur, et les cinq années qu'il passa dans les fonctions d'archidiacre du Mans lui attirèrent l'estime et l'admiration du diocèse. Le saint évêque Hoël mourut le 29 juin 1097.

Le roi d'Angleterre et Hélié, comte du Il laine, avaient

comme quelques auteurs modernes sembleraient l'indiquer. Parce que quelques étincelles brillantes ont jailli du chaos de leurs idées, ils se croient le droit de se constituer *en société secrète* de l'idéal et de se poser en divinités mystérieuses, présidant aux sources du beau, du bien et du vrai.

1 Voir, pour les détails des attributions des archidiacres : Essai historique sur les archidiacres, Adrien Gréa, dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t, III, p. 39, d7, 215, 247.

jeté les yeux sur Geoffroy, Breton de noble naissance et doyen de la cathédrale, pour le remplacer. Une grande partie du chapitre s'était rangée du côté du choix des souverains; l'élection semblait être assurée en faveur de Geoffroy¹, qui déjà avait pris toutes ses dispositions pour fêter son élévation au siège épiscopal du Mans.

Hildebert se rend à la cathédrale de Saint-Julien pour assister à l'élection. Aussitôt qu'il paraît dans l'église, la plus grande partie du clergé, le peuple tout entier se lève, l'acclame évêque, le porte sur le trône épiscopal, et entonne le *Te Deum* d'une voix que la joie rend retentissante².

Hildebert était proclamé évêque par le suffrage du clergé et du peuple réunis, et, dans l'entraînement de son élection enthousiaste et spontanée, la volonté du roi d'Angleterre et du comte Hélié, représentants de la puissance féodale, avait été oubliée.

1 Il fut plus tard archevêque de Rouen.

2 Oderic Vital, livre 10^e.

RÉSUMÉ MÉTÉOROLOGIQUE

DE L'ANNÉE 1863,

PAR M. G. BOUTRAIS.

Messieurs,

L'année qui vient de s'écouler ne présente rien dans nos contrées de très-particulier au point de vue météorologique ; l'hiver seul, remarquablement doux, dépasse la température moyenne de cette saison de 105 : le printemps et l'été ont atteint la moyenne ordinaire ; l'automne est resté au-dessous de 0° 5 seulement. Pourtant on a beaucoup parlé de la chaleur extraordinaire de l'été, et des chiffres qui seraient bien remarquables en effet, s'ils étaient vrais, ont été lancés dans le public. On a publié que nous avons éprouvé le 9 août une température de 39°. M. Renou a fait bonne justice de l'exagération de ce chiffre, qu'il faut attribuer à la mauvaise position des instruments ; position qui a sur leurs indications une très-grande influence, alors même que ces instruments sont bons, bien construits, comparés avec soin, ce qui est rare. Dans les villes surtout, la difficulté de placer un thermomètre de manière à ce qu'il indique la véritable température de l'air, qu'il ne soit influencé ni par la chaleur directe du soleil, ni par la réverbération du sol ou celle de quelque bâtiment voisin, est très-grande et déjoue souvent la sagacité des observateurs. Trois thermomètres, placés chez moi dans des positions différentes, et que des comparaisons nombreuses me permettent de croire assez exacts, m'ont donné les chiffres suivants pour le fameux maximum du 9 août : 350 2, 340 4, 330 8.

La moyenne de ces deux premiers chiffres 340 8 me paraît être la véritable température maximum que nous ayons eue cette année ; c'est celle observée par M. Renou dans sa maison de Vendôme. Quant au troisième nombre qui en diffère d'un degré, cette différence tient à la grande dimension du réservoir, ce qui le rend paresseux à prendre la température, et le laisse toujours en retard lorsque cette dernière ne se maintient pas quelque temps au point le plus élevé.

— 51 —

Ce qui suit vous fera mieux comprendre, Messieurs, à quelles erreurs on peut arriver lorsqu'on n'apporte pas une grande attention dans le choix de la position d'un instrument, et qu'on ne cherche pas, par des études suivies, à déterminer la valeur de ses indications. Les erreurs commises sont toujours dans le même sens, c'est toujours en plus qu'on se trompe, et jamais les minima ne sont trop bas. Cette absence de compensation laisse à l'erreur sa valeur entière, et vous aurez la mesure de ce qu'elle peut être lorsque vous saurez qu'à Vendôme un thermomètre placé dans la terre de bruyère sèche, au pied d'un mur exposé au midi, s'est élevé le 23 juin dernier à 6905. L'air ainsi échauffé s'élève en colonnes, réagissant de proche en proche sur les instruments qui ne sont pas très-éloignés de ce foyer de chaleur extraordinaire.

Si nous avons eu quelques journées chaudes, leur effet a été bien largement compensé par la fraîcheur des nuits. La vigne, qui est si particulièrement influencée par la température et dans l'époque de la maturité de ses fruits et dans la qualité et la quantité de ses produits, nous a bien fait savoir que, dans nos contrées du moins, la température n'avait rien présenté d'heureusement anormal pour elle. La sécheresse seule a été remarquable ; il n'est tombé que 45 millimètres d'eau pendant les mois de juillet et d'août. C'est sans doute à cette sécheresse de l'air qu'il faut attribuer le sentiment d'une température plus élevée que d'habitude, éprouvé généralement ; et surtout à ce que le ciel ayant été serein même plus souvent que d'habitude, l'insolation du jour était plus énergique, puisque les nuages, ces parasols naturels, manquaient. La même cause produisait la nuit un grand abaissement de température, le rayonnement nocturne n'étant arrêté par aucun obstacle.

Messieurs, malgré tout le tapage qui s'est fait autour du nom de M. Mathieu de la Drôme, je vous demanderai la permission de ne vous rien dire de ce fameux prophète du temps. Après les coups honorables, du moins pour lui, qui lui ont été portés par nos savants les plus illustres, après les démentis, si souvent répétés, donnés par

RÉSUMÉ DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE

Du 1^{er} décembre 1862 au 30 novembre 1863.

MOIS.	BAROMÈTRE. P. moyenne.	MINIMA. T. moyenne.	MAXIMA. T. moyenne.	MOYENNE.	PLUIE. TOTAL du mois.
Décembre.....	758.95	3.61	8.11	5.86	64.93
Janvier.....	53.73	2.39	7.82	5.10	58.77
Février.....	64.14	— 0.07	9.41	4.67	8.85
Mars.....	53.35	2.47	12.04	7.25	29.04
Avril.....	55.72	5.36	17.45	11.25	23.40
Mai.....	54.56	8.62	20.00	14.31	39.52
Juin.....	54.21	11.38	22.25	16.81	85.36
Juillet.....	57.65	12.77	25.74	19.25	16.60
Août.....	54.83	14.46	25.38	19.77	29.40
Septembre.....	54.75	8.56	18.34	13.45	58.02
Octobre.....	52.38	8.85	14.33	11.59	66.26
Novembre.....	58.05	4.48	10.11	7.29	58.42
Moyennes.....	756.02	6.88	15.89	11.88	536.27

de crier
de curva
de te mple
de un les se
de eux

RÉSUMÉ DE L'ANNÉE M

Du 1^{er} décembre 1862 au 3

MOIS.	BAROMÈTRE. P. moyenne.	MINIMA. T. moyenne.
Décembre.....	758.95	3.61
Janvier.....	53.73	2.39
Février.....	64.14	— 0.07
Mars.....	53.35	2.47
Avril.....	55.72	5.36
Mai.....	54.56	8.62
Juin.....	54.21	11.38
Juillet.....	57.65	12.77
Août.....	54.83	14.46
Septembre.....	54.75	8.56
Octobre.....	52.38	8.85
Novembre.....	58.05	4.48
Moyennes.....	756.02	6.88

de crier
de curva
de te mple
de un les se
de eux

JOURS DE PLUIE	144
Jours de pluie de moins d'un millimètre.....	49
Id. id. d'un centimètre.....	77
Id. de plus d'un centimètre	18
JOURS DE NEIGE	0
Id. de brouillard	33
Id. de gelée blanche	42
Id. de gelée	37
JOURS DE TONNERRE	6
Id. sereins	85
Id. demi-couverts ou nuageux	114
Id. couverts	164

ETAT DU CIEL PAR SAISONS.

PLUIE.	JOURS	SAISONS.	JOURS de tonnerre	JOURS sereins	JOURS 1/2 couverts	JOURS couverts.
130.55	48	Hiver.	0	19	22	49
91.96	24	Printemps.	0	21	36	35
131.06	28	Été.	4	30	34	28
182.70	44	Automne.	2	15	24	52

Plus grand MAXIMA barométrique 770.48, le 28 janvier, 9h mat. Id.
MINIMA id. 733.22, le 6 id 3h soir.
Id. MAXIMA thermométrique 35°2, le 9 août.
Id. MINIMA id. — 3°4, le 19 février.

Ce dernier chiffre est un des minima les plus hauts qu'on ait observés.

GEOGRAPHIE MERCATOR. & HIPPARQUE

DIALOGUE DES MORTS

Comment le dialogue fut amené.

Au cours de l'année 1863, et à propos d'une controverse sur la géographie de l'ancien monde, un spirite américain doué d'une grande puissance évoqua, dit-on, dans une même soirée, l'ombre de Mercator et l'ombre d'Hipparque. Les deux esprits, contraints d'obéir au conjurateur, après avoir répondu fort obligeamment aux questions qui leur furent posées, se félicitèrent de la merveilleuse occasion qui leur était offerte pour visiter, Mercator un continent qu'il ne connaissait que par les cartes, Hipparque un hémisphère dont il avait à peine soupçonné l'existence.

Ces deux touristes d'un nouveau genre ne purent cependant, en raison de l'horrible guerre qui désole aujourd'hui le Nouveau-Monde, satisfaire leur curiosité d'outre-mer ; le souvenir de la patrie leur revint alors, et chacun d'eux, on le comprend, conçut le plus vif désir de revoir la sienne avant de quitter de nouveau la terre.

Mercator, dont la perspicacité n'avait fait qu'augmenter depuis qu'il était dégagé des liens du corps, pensa que, pour aborder la vieille Europe, il leur serait impossible de conserver leur costume antique sans courir le risque de devenir des objets de curiosité et d'être suivis par la foule. Il proposa donc de se déguiser en savants modernes : paletot, pantalon, bretelles et bottes; ce que le seigneur Hipparque ayant entendu, se récria qu'il ne pourrait durer dans un accoutrement si différent du costume noble et flottant de l'ancienne Grèce. Mercator lui fit alors la concession de la douillette en soie

violette que Cuvier portait encore il y a trente ans; mais quant à l'âge, il voulut qu'on s'éloignât le plus possible de l'âge auquel on met aujourd'hui les gens à la retraite, sûrs qu'ils seraient de s'attirer, par un certain air de jeunesse, beaucoup plus d'égards et de confiance.

Ils s'embarquèrent donc sur un transatlantique qui devait les porter à Saint-Nazaire, au pays de France, terre natale des invincibles armées, de la vapeur, du chemin de fer, de l'aérostat, de la photographie : conceptions qu'Hipparque surtout admirait. De là, le Grec devait se rendre, par la cité phocéenne de Marseille, à Rhodes, qu'il avait autrefois illuminée de son génie, et il n'était pas fâché d'aller voir, un peu plus loin, comment les modernes s'y prennent pour percer des isthmes; le Hollandais devait se rendre dans les Pays-Bas, puis dans sa chère Lorraine, dont il avait, par ordre du duc Char-les III, dressé la carte savante interrompue par sa mort.

La traversée fut heureuse. On causa beaucoup, non des cieux, mais de la terre ; on lut tous les journaux et toutes les revues qui se trouvaient à bord, et l'une de ces feuilles renfermant précisément les détails de l'affreux tremblement de terre qui venait d'ensevelir Rhodes sous les ruines de ses principaux monuments, Hipparque renonça à visiter sa patrie ; mais il consentit à pour-suivre son voyage en compagnie de Mercator, pourvu que celui-ci le ramenât sur la terre de France, en Lorraine s'il le voulait, puisqu'il lui donnait l'assurance que la Lorraine était devenue un pays français. Il fut donc arrêté que de Saint-Nazaire on reprendrait la mer pour se rendre d'abord au port d'Ostende.

Mercator conduisit promptement d'Ostende à Amsterdam son illustre compagnon de voyage, et, déjà témoin de l'étonnement et de l'émotion que lui avait causés la navigation de long cours inconnue aux temps anciens, il se réservait, dans une intention qui n'était pas exempte d'amour-propre, de lui faire contempler en Hollande d'autres merveilles. Hipparque, en effet, ne put retenir les élans de son admiration à la vue de cette riche cité bâtie sur 90 îles communiquant entre elles par 280

ponts. « Vous avez vu, disait Mercator, l'Océan dompté « par nos immenses pyroscaphes, ici voyez-le captif et « repoussé loin de son rivage. Voyez ces plaines immenses, plus basses que la mer, conquises sur elles et défendues par la main de l'homme. Cette merveille vaut « assurément mieux que votre colosse de Rhodes, qui « n'a vécu que 56 ans, juste la vie d'un mortel assez ordinaire. »

De là à Nancy, terme convenu du voyage, les étapes étaient tout naturellement tracées pour Mercator : Huremonde, sa ville natale ; Juliers, près de Cologne, où il avait pris le titre de cosmographe ; Aix-la-Chapelle, où l'empereur Charles-Quint l'avait attaché à sa maison; et enfin Nancy, qui avait été la patrie de ses dernières années.

C'est donc au chef-lieu de la Meurthe que nous les trouvons, installés dans un confortable hôtel de la place Royale, avec le dessein bien arrêté de faire, dans le voisinage, une pointe sur Châlons, où le grand Hipparque voulait absolument voir manoeuvrer les premiers soldats du monde. Mais en se rendant à la gare, Mercator, qui de son vivant perdait, assure-t-on, le boire, le manger et le dormir, lorsqu'il était question de géographie, Mercator, arrêté devant la vitrine d'un libraire, perdit cette fois l'heure du chemin de fer; de sorte que l'astronome fut obligé de partir seul, et que l'ex-cosmographe du duc de Juliers rentra à l'hôtel, chargé d'atlas et de fournitures de mathématiques, comme au temps où il se rendait à l'école et où on ne l'appelait encore que le petit Gérard.

Ce ne fut donc qu'au retour d'Hipparque que le dialogue suivant put s'établir.

DIALOGUE.

MERCATOR, à sa table de travail, HIPPARQUE rentrant.

HIPPARQUE. Me voici revenu, monsieur le déserteur. Après un traité d'alliance bien cimenté, vous me laissez faire l'expédition tout seul : cela n'est pas beau.

MERCATOR. (Sans interrompre son travail.) Figure 1^{re}, pour la longitude au 80^e degré, de celle à l'équateur, tandis que nos tables ne portent que 1/6 ; évidemment les longueurs horizontales y deviennent doubles.

HIPPARQUE. Allez, mon cher Mercator, vous avez beaucoup perdu. Je reviens plus enchanté que jamais; car ces Français sont incroyables. J'ai vu leurs tonnerres rayés dont un seul eût suffi pour arrêter l'armée d'Alexandre-le-Grand. J'ai retrouvé dans leur tactique toute une géométrie mouvante : des lignes pivotant sur un centre, et dont tous les points vivants décrivaient des arcs concentriques aussi exacts que pourrait le faire le compas que vous tenez à la main ; ces lignes se transforment rapidement en rectangles ; ces rectangles, en carrés équivalents, lesquels redeviennent des lignes. Infanterie, cavalerie, génie.... Mais je crois que vous ne m'écoutez pas.

MERCATOR. Pardon, seigneur Hipparque ! J'entends très-bien ce que vous parlez de surfaces équivalentes : et c'est aussi ce qui m'occupe dans ce moment ; mais l'équivalence des surfaces n'entraîne pas du tout la similitude des figures.

HIPPARQUE. Assurément.... Je vous disais donc combien j'étais satisfait de ma journée; et pour la finir, quel spectacle inattendu ! Un nouveau globe dans l'espace, sur lequel je lisais en lettres de feu *le Géant*, emportant avec lui sept satellites humains, tous intrépides, y compris la dame qui en faisait partie. Si nous étions restés un jour de plus à Amsterdam, vous l'auriez observé aussi, mon cher Mercator, ce nouvel astre ; car, selon ce que j'ai pu juger de l'orientation du pays, ils seront cette nuit sur votre belle mer de Zuiderzée.... Pourvu qu'ils n'en fassent pas une nouvelle mer d'Icare !.... Mais, décidément, vous n'écoutez pas la description que je prends la peine de vous faire.

MERCATOR. Je **VOUS** écoute, au contraire, seigneur Hipparque. Vous parlez d'un ballon, météore industriel qui me touche peu jusqu'à ce que les formules algébriques qui démontrent son avenir soient résolues, non

pas par a, . ou p, mais par la pratique. Le globe dont je m'occupe est moins fragile et plus sérieux : c'est le globe terrestre. Je vérifiais une projection nouvelle de sa surface, et ma vérification étant faite, je suis tout à vous.

HIPPARQUE. A la bonne heure ! car je ne pense pas que nous soyons revenus un instant sur cette terre pour y recommencer nos travaux. — Dites-moi d'abord pourquoi vous m'avez laissé là si subitement ?

MERCATOR. C'est au nom de la science que je vous demande pardon, seigneur ; car, toujours animé de son feu sacré, dès qu'il est question d'elle, je ne vois plus rien au dehors. Vous l'avouerez-je ? En présence des cartes géographiques qui paraient le magasin du libraire, la pensée me vint de rechercher si quelques-unes de ces cartes de Lorraine, qui m'ont coûté la vie, existaient encore depuis 300 ans. Je n'en ai retrouvé aucune ; mais, à leur place, quantité d'atlas dits modernes, dits nouveaux, comme s'ils ne l'étaient pas tous au moment de leur apparition ! et parmi eux, celui-ci, à la couverture duquel est surajoutée, entre les titres, la petite bande rose que vous voyez et où nous lisons : Géographie *actuelle*. Comprenez-vous bien toute la portée de ce mot ? « actuelle » : cela implique un suffrage général, universel peut-être si tout le monde savait lire. Je n'ai donc pu, comme tant d'autres, résister à la tentation de posséder l'ouvrage un instant, et l'impatience où j'étais de l'examiner est la seule cause de l'abandon où je vous ai laissé.

HIPPARQUE. Je pardonnerai volontiers à l'atlas, s'il en vaut la peine.

MERCATOR. S'il en vaut la peine ? mais assurément : vous allez voir. Il est dressé sur une projection inventée depuis peu et qu'on appelle la projection *homalogra-phique*.

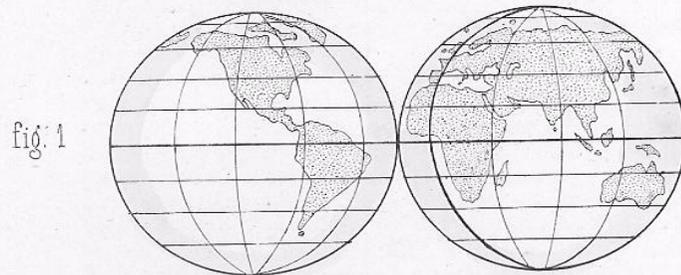
HIPPARQUE. Je comprends ; cela veut dire plane ou unie ; mais... j'y pense ; est-ce que toutes les projections ne le sont pas, comme étant faites sur le papier ?

ENSEMBLE COMPARATIF

Pl. 1^{re}

sur la même échelle.

MAPPE-MONDE BABINET



MODÈLE de forme et d'étendue.

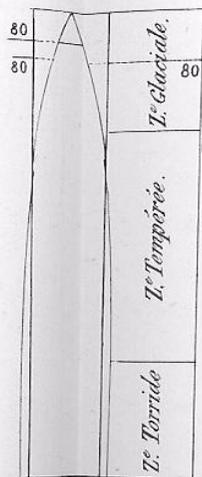


fig. 3

PLANISPHERE BABINET

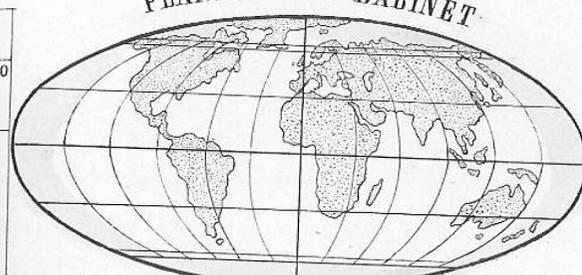


fig. 4

Torsion de trois continents

PLANISPHERE MERCATOR (carte marine)

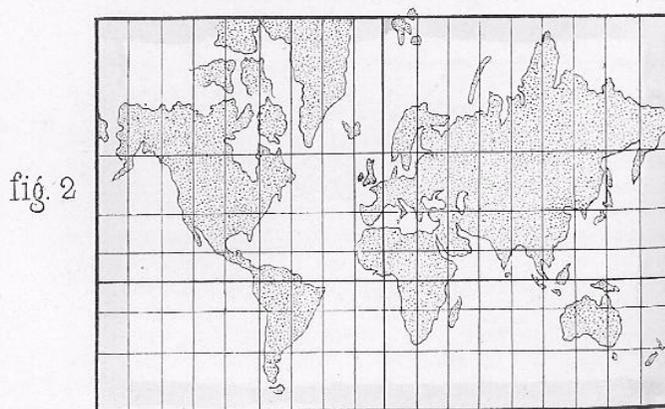


fig. 2

Dilatation énorme des terres du nord.

PLANISPHERE HIPPARQUE (Modifié)

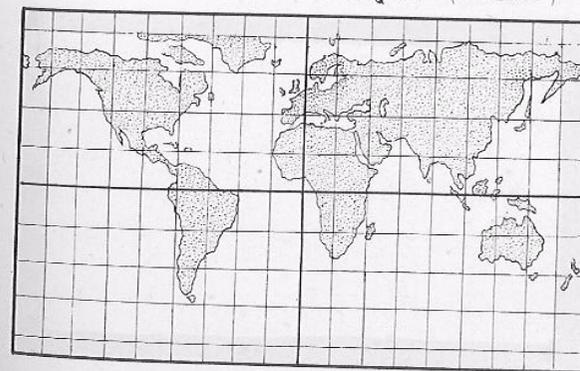


fig. 5

Configuration et étendue plus rapprochées de celles de la mappe-monde. fig. 1

MERCATOR. Voyons. J'aperçois ici une parenthèse où il est écrit : (*Omalos*, régulier.)

HIPPARQUE. (S'échauffant.) Régulier!... Et en quoi? Quant à la polissure du papier, oui ; quant à la loi mathématique, non. *Omalos* signifie plan, uni, sans aspérités. Je sais peut-être le grec, moi? Tous les dérivés de cette racine ne présentent qu'une idée matérielle et une idée d'aplanissement. *Omalotês*, niveau; *omalizô*, j'aplanis; *omalodermos*, qui a la peau lisse; *omalistêr*, la plane du tourneur... Je défie qu'on me cite aucun exemple de...

MERCATOR. Allons ! allons ! seigneur Hipparque, calmez-vous. Vous donneriez à penser que Strabon avait raison de dire que vous étiez pointilleux sur les mots et que vous aimiez la chicane.

HIPPARQUE. Qui? Strabon : ce plagiaire qui a profité de mes travaux sans en rien dire; je le méprise souverainement, ainsi que son imitateur Ptolémée. — Je soutiens qu'il n'y avait ici de possible que *norma* ou *canonikos*.

MERCATOR. Mais considérez donc qu'on n'a déjà que trop abusé de ces deux termes ; et à tout prendre, le mot choisi n'est-il pas sonore et commercial? C'est ce qu'il faut aujourd'hui.

HIPPARQUE. Alors, je m'incline. Mais, sous ce faux titre, l'ouvrage à votre avis n'est donc pas mauvais?

MERCATOR. Comment voulez-vous qu'il soit mauvais? L'auteur est un membre de l'Institut de France ; l'éditeur, un ancien élève de l'Ecole Polytechnique ; le libraire, un ancien élève de l'Ecole Normale supérieure : c'est une triple garantie. Je ne dis pas qu'il n'y ait un petit écart dont je vous parlerai tout à l'heure, mais en somme la projection est excellente, et mon avis est que tous les savants doivent accueillir ce nouveau système avec reconnaissance, en raison de l'important service qu'il va rendre à la géographie.

HIPPARQUE. Je vous disais bien que ces Français sont capables de tout. Mais, voyons, expliquez-moi un peu ce nouveau système.

MERCATOR. La projection a pour effet, non pas d'être plane, comme vous l'interprétez en raison de son nom, mais fidèle autant qu'il est possible de l'être quand il faut représenter une surface courbe par un plan. Elle a l'immense avantage de reproduire fidèlement l'étendue respective : remarquez que je ne dis pas la forme, c'est impossible...

HIPPARQUE. Certainement.

MERCATOR. L'étendue respective de toutes les parties du globe représenté ; c'est-à-dire qu'elle donne, pour des portions égales du globe, des portions égales sur la carte.

HIPPARQUE. (Examinant la carte fig. I^{re}.) En effet, les anciens n'ont jamais obtenu cela. Et quelle forme a-t-on adoptée pour les coordonnées?... Ah ! je vois; les parallèles de latitude sont des lignes droites ; bon, il est permis à des courbes de se projeter ainsi. Les méridiens sont?...

MERCATOR. Des ellipses.

HIPPARQUE. Et pourquoi cela?

MERCATOR. Parce que la projection d'une ellipse sur un plan est une autre ellipse.

HIPPARQUE. Je le sais. Mais qui vous dit que les méridiens terrestres sont des ellipses?

MERCATOR. C'est que nous avons trouvé, depuis vous, que le globe de la terre était un ellipsoïde de révolution.

HIPPARQUE. Et si je trouvais, moi, depuis vous, que le globe de la terre est un ellipsoïde à trois axes inégaux, les méridiens seraient-ils encore des ellipses?

MERCATOR. Non.... mais vous m'étonnez beaucoup, seigneur Hipparque ! Comment une pareille idée a-t-elle pu vous venir?

HIPPARQUE. Ah ! voilà ce que c'est : si au lieu de s'amuser à lire la gazette de Cologne, il eût parcouru, comme moi, les Revues savantes, Gérard Mercator au-rait appris que le général russe *de Schubert* et le capitaine anglais *Clarke* font en ce moment le calcul du nouveau solide que j'ai le plaisir de lui annoncer; que l'alarme est dans le camp du Bureau des Longitudes, et

qu'il ne s'agit de rien moins que de reprendre en sous-oeuvre la géodésie de Biot et Arago.

MERCATOR. Je ne prétendrai pas que la chose soit impossible ; mais enfin, seigneur Hipparque, vous me permettrez de vous dire que c'est encore là une mauvaise querelle que vous faites. : la différence serait tellement minime, que les deux tracés se confondraient nécessairement sur une carte. — Mais, au fond, convenez qu'il est merveilleux qu'on soit parvenu, dans la représentation de la surface terrestre, à ne pas altérer les rapports d'étendue.

HIPPARQUE. J'en conviens, mais cela n'est pas nouveau.

MERCATOR. Comment pas nouveau? Ne voyez-vous donc pas ici, dans le bas, qu'il est dit : « Cette mappe-monde est *la seule* qui n'altère pas l'étendue relative « des diverses parties du globe? »

HIPPARQUE. Oui; mais je. nie qu'elle soit *la seule*.

MERCATOR. Ah ! seigneur Hipparque, c'est par trop fort, et je me vois forcé de vous rappeler ce que Strabon disait : que...

HIPPARQUE. Et moi je me vois forcé de vous répéter que si, dans la traversée, Gérard Mercator avait lu autre chose que la politique de la gazette de Cologne, il serait plus au courant de notre science que le vulgaire qui accepte tout sans y regarder, surtout lorsque cela tombe de haut.

MERCATOR. Mais enfin, seigneur...

HIPPARQUE. Et *Lorgna* donc?

MERCATOR. Qui ce *Lorgna*?

HIPPARQUE. Celui qui projetait la surface hémisphérique sur un cercle plus grand que sa base et dont l'aire était précisément égale à ladite surface, obtenait-il des rapports exacts d'étendue?

MERCATOR. Mais... vous m'étonnez de plus en plus. Je n'ai jamais eu connaissance de cela.

HIPPARQUE. Je le crois sans peine. Son ouvrage est intitulé : *Principj di Geografia aastronomico-geometrica*.

Verone., '1789. — En 1560 vous ne pouviez deviner les principes de 1789.

MERCATOR. Et dit-on que ce système ait été suivi?

HIPPARQUE. Pour les projections polaires, oui ; pour les projections sur d'autres horizons, très-peu. Il a fini par faire naufrage en raison de la construction assez compliquée qu'il imposait aux artistes. Tous ne sont pas aussi braves que vous ; mais enfin Lorgna est le premier en date. Cela ne me dispense point des éloges que je dois la nouvelle projection, qui me paraît très-pratique.

MERCATOR. C'est aussi sa facilité qui m'a frappé. Mais, le croiriez-vous, seigneur, mon admiration a ensuite fait place au plus cruel désappointement.

HIPPARQUE. Comment donc?

MERCATOR. Je vais vous le dire. Vous connaissez la projection cylindrique dite *carte réduite*, que j'ai inventée pour l'usage de la marine (fig. H) ?

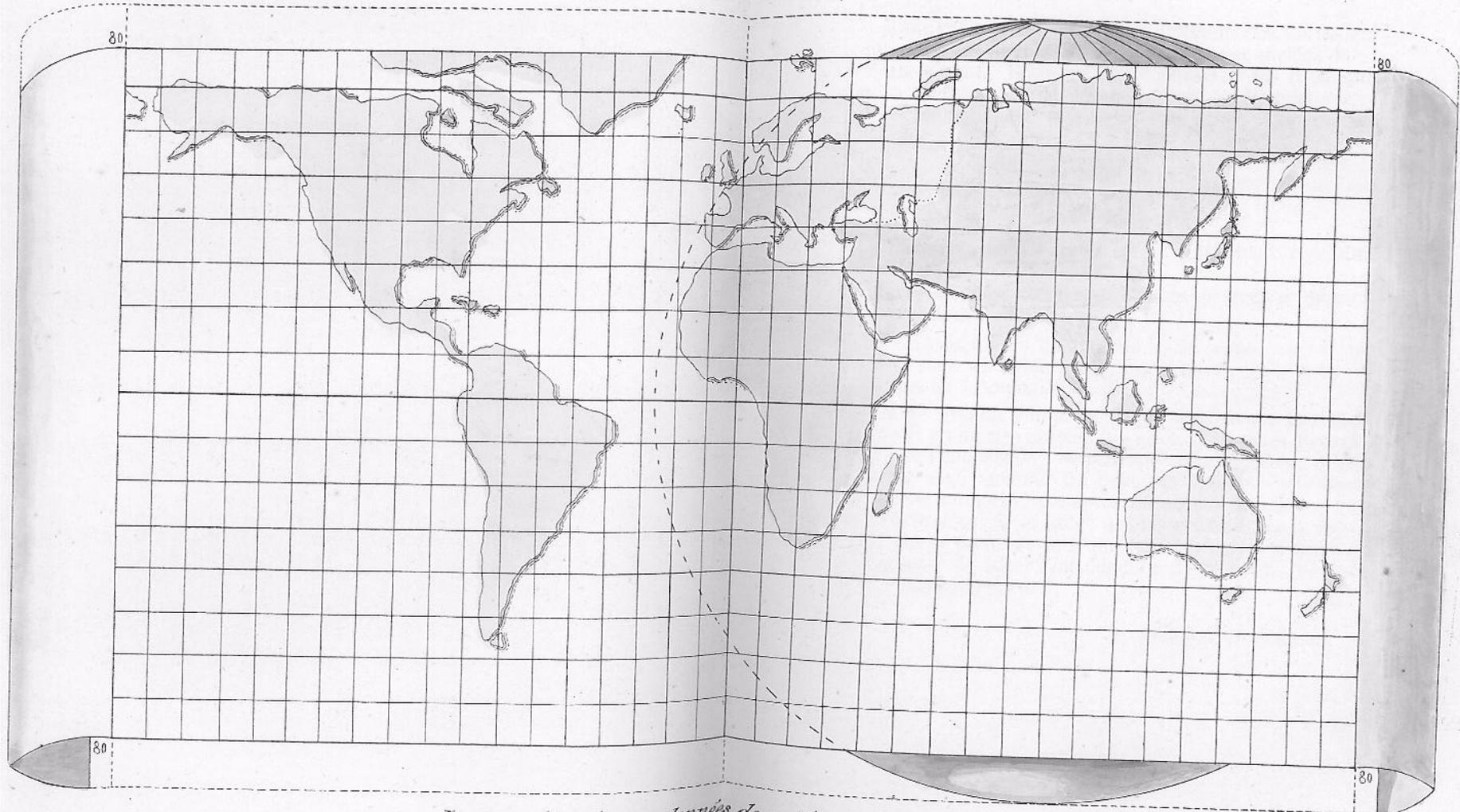
HIPPARQUE. Certainement. Je l'ai vue fonctionner pendant notre traversée : j'ai vu l'officier *faire le point*, comme ils disent, et j'ai admiré comment des lignes qu'il eût fallu tracer courbes sur vos mappemondes devenaient partout des lignes droites. Avec un simple compas et une règle, ils font la besogne en un instant.

MERCATOR. C'est cela. Mais pour obtenir ce résultat, tout en conservant des droites méridiennes équidistantes et espacées comme il le fallait sur l'équateur, j'ai dû donner aux parallèles, en allant vers les pôles, des distances croissant en raison du décroissement progressif des degrés de longitude ; d'où il suit que les mesures de longueur, prises sur ma carte, ont entre elles les mêmes rapports que celles qu'elles représentent sur le globe. Quant aux rapports de surface, ils sont, par nécessité, absolument sacrifiés. Et en effet, ma carte marine représente l'archipel du Spitz-Berg avec une surface égale à celle de la péninsule espagnole (Portugal compris) (fig. II); tandis qu'il est bien *dix* fois plus petit (fig. V).

HIPPARQUE. Cela n'a pas (l'inconvénient pour la recherche de la route qu'on a suivie.

PLANISPHERE
SUIVANT LE SYSTEME D'HIPPARQUE (modifié)
DÉVELOPPEMENT CYLINDRIQUE.

Pl. 2°
(fig. 6)



*La proportion des coordonnées de ce Planisphere ($\frac{2}{4}$)
est celle qui altère le moins possible et avec le moins
d'inconvénients les rapports de figure et d'étendue
des diverses parties du globe.*

Lith: Partois à Vendôme.

de la terre¹. Pensez-vous qu'un écolier ne s'y trompera pas comme moi? — Voyons, vous autres modernes qui avez inventé l'aplatissement des pôles, dites-moi quelle valeur vous lui donnez?

MERCATOR. 1/300, c'est-à-dire environ cinq lieues de quatre kilomètres.

HIPPARQUE. Eh bien, si cet écolier a quelque peu d'entrain dans l'esprit, croyez-vous qu'il ne dira pas:

«Tiens, notre professeur, qui est agrégé, prétend que « l'aplatissement des pôles n'est que de cinq lieues, et « en voilà un de 3000 ; c'est un aplatissement qui peut

« compter ! »

MERCATOR. Le fait est qu'un écolier pourrait s'y méprendre,

HIPPARQUE. Qui donc a dessiné cette anamorphose? (Il cherche le nom.) Wuillemin ! Quoi ! celui dont j'ai vu à Boston et à New-York des Amériques-nord si bien fouillées ! La main a dû lui trembler lorsqu'il faisait faire à ce continent le geste immense qui semble le porter vers l'Europe (qu'il n'aime guère), geste que, de son côté, l'extrême Asie s'empresse d'imiter? Trace-t-on aussi là-dessus les isothermes et autres courbes savantes que vous venez de nommer ?

MERCATOR. Non. Malheureusement pour moi, ce n'était guère possible. Sur la grande édition, que voilà, on ne trouve que la trace des navigateurs. Le géographe a reculé devant l'inextricable écheveau que les obliquités de son globe devaient produire ; car, si les rapports de surface y sont encore conservés, on y corrompt comme à plaisir les formes et les directions de l'ensemble.

¹ Au bas de la grande édition du planisphère homalographique, l'éditeur a imprimé, dans l'intention évidente de s'en prévaloir, un extrait de la communication faite à l'Institut géographique de Gotha par Hermann Berghaus. On y lit en mauvais français, mais en propres termes : « La représentation du globe terrestre dans « le planisphère Babinet, lequel, dans sa forme d'oignon, rappelle « la figure sphéroïdale de la terre, &c. »

Sauf la différence du légume, Hipparque est donc d'accord avec Berghaus.

HIPPARQUE. Allez, allez, mon cher Mercator, votre planisphère est encore moins dangereux que celui-là.

MERCATOR. Et c'est précisément ce qui fait ma peine. Voilà pourquoi j'ai manqué votre revue et votre ballon; car, seigneur, le dépit m'a fait reprendre mes armes.

HIPPARQUE. Je le vois bien. Comme au temps où vous étiez encore en vie : calculs, projections, tracés, couleurs même, faisant tout sans aide et ne voulant confier à personne le soin de traduire votre pensée : un piocheur enfin, comme ils disent aujourd'hui.

MERCATOR. Précisément. Mais j'ai eu recours à vous, seigneur.

HIPPARQUE. A moi? mais je n'étais pas près de vous.

MERCATOR. N'importe ! Dites-moi, seigneur, vous le célèbre inventeur des longitudes et des latitudes, ne vous serviez-vous pas de *cartes plates* où les degrés de latitude étaient des droites parallèles équidistantes, tandis que les méridiens, au lieu de converger vers les pôles, étaient aussi des droites parallèles équidistantes, mais espacées comme elles le seraient sur le globe à la hauteur du 36^e parallèle ?

HIPPARQUE. Oui. Possidonius et Marin de Tyr ont fait comme moi.

MERCATOR. Et Strabon aussi.

HIPPARQUE. (Vivement.) Ne me parlez pas de Strabon !...

MERCATOR. Eh bien, c'était là un développement cylindrique et le commencement d'un vrai planisphère.

HIPPARQUE. Je ne dis pas non.

MERCATOR. Quel pouvait être le rapport entre les coordonnées de chaque rectangle de votre réseau ?

HIPPARQUE. Comment voulez-vous que je me rappelle cela au bout de 1991 ans?

MERCATOR. En effet, vous avez eu largement le temps de l'oublier. Je viens de le calculer, moi : il était de $\frac{4}{5}$ à très-peu près. Mais aujourd'hui, que les contrées du nord sont connues, ce serait beaucoup trop rapproché du carré. Votre construction, qui ne produit que $\frac{1}{5}$ d'atténuation horizontale sur l'équateur, comporterait néanmoins une

dilatation telle, qu'arrivés au cercle polaire, 1 s'y trouverait promptement représenté par 3.

HIPPARQUE. Cela nous était permis; car nous ne traversons ainsi, avec une erreur de 1/5, que les mers et déserts de l'Ethiopie. Quant aux régions hyperborées, elles n'étaient pas encore un lieu d'exil.

MERCATOR. J'ai donc eu l'idée d'emprunter votre système, en le modifiant suivant le besoin moderne. Au lieu d'espacer à l'équateur comme au 36^e parallèle, j'espacé comme au 42^e. J'obtiens ainsi une autre fraction que la vôtre, le rapport 3/4, le seul d'ailleurs qui m'ait donné un dessin satisfaisant. Ainsi tous mes rectangles ont 3 sur 4, 3 pour l'espacement à l'équateur et 4 pour l'espacement des degrés de latitude, que rien n'empêche de considérer comme égaux malgré l'aplatissement polaire. J'ai tracé, sur ce canevas, la figure des continents, et voyez ce que j'ai obtenu. (Fig. V et VI.)

HIPPARQUE. Eh mais, effectivement, cela n'est pas trop mal.

MERCATOR. Par l'effet de la compensation qui s'établit au moyen de l'atténuation d'une part et de la dilatation d'autre part, nous altérons les surfaces continentales le moins possible, et nous altérons même peine les rapports de celles qui font partie des zones civilisées ; voyez (fig. III) : la superposition que j'ai faite du fuseau de la mappemonde homalographique et de notre nouveau fuseau vous en rendra parfaitement compte. Nous n'avons d'expansion sensible qu'aux rivages in-abordés qui forment la mer de Béring. — Quant à la configuration, regardez si mes contrées n'ont pas la même physionomie que celle de la mappemonde présentée et acceptée pour type?

HIPPARQUE. Oui, à peu de chose près.

MERCATOR. Les deux autres projections donnent des figures qui s'en éloignent beaucoup plus. (Fig. II et IV.) — Nous avons vers les pôles des allongements de l'est à l'ouest, c'est évident; arrivés au cercle polaire, nous doublons déjà l'écartement; mais c'est ce que fait aussi la nouvelle mappemonde au 80^e degré de latitude.

Je calculais cela comme vous arriviez. A cette distance du pôle, sa longitude est le de celle à l'équateur, tan-dis qu'elle ne devrait en être que le 1/6 ; elle double donc. c'est encore ce qu'a fait, de tout temps, la projection stéréographique, celle de L a h i r e aussi bien que la mienne. Nous avons donc aujourd'hui le droit de demander, quant à la configuration, pour notre nouveau planisphère, aux régions polaires, la tolérance homalographique, et sur la zone torride, bien qu'en sens contraire, un peu seulement de la tolérance stéréographique,

HIPPARQUE. On ne peut en conscience vous refuser cela.

MERCATOR. Concevez-vous, Seigneur Hipparque, quelle harmonie, quelle aisance, quelle netteté, l'en-semble des courbes scientifiques pourrait acquérir sur ce dessin ? Si le géographe Dufour avait eu cette projection pour y développer un talent qui lui a valu le monopole des planisphères modernes, je n'aurais pas vu, chez le libraire de la place Royale, ma carte marine transformée attirer les regards par la beauté de son exécution, malgré toutes les énormités qu'elle présente aux pôles.

HIPPARQUE. Il me vient une pensée, mon cher Mercator. Est-ce que vous auriez la prétention de faire adopter aux hommes votre nouvelle projection?

MERCATOR. Ma projection, seigneur Hipparque ; mais c'est la vôtre, un peu modifiée.

HIPPARQUE. Soit. Mais, dans le cas dont je parle, comment vous y prendriez-vous?

MERCATOR. C'est mon secret. Je vous le dirai tout à l'heure, dès que vous aurez donné sans réserve votre approbation à mon travail.

HIPPARQUE. Votre travail, je l'approuve tout à fait. La construction est d'une simplicité presque primitive. Ainsi pas de risque qu'il vous arrive ce qui est arrivé au pauvre Lorgna; mais votre carte est un peu nue; je vous conseille de sortir du cadre classique.

MERCATOR. Comment donc ! est-ce que vous voudriez qu'elle fût illustrée?

HIPPARQUE. Non, non; n'ayez pas peur. Je ne demande pas que vous appeliez à votre secours des illustrateurs à la mode, et moins que tout autre celui qui a illustré les *Contes* de Perrault, où fourmillent des fautes contre la perspective la plus élémentaire ; ni que vous mettiez à vos quatre coins, comme je le vois à la grande édition, de belles femmes qui portent le nom des continents. — Faisons de l'utile qui puisse attirer l'attention. — Allons, maître Mercator, à l'ouvrage. Pre-

nez votre compas. (Mercator s'apprête au travail.) Qu'avez-vous découvert, messieurs les modernes, au delà des parallèles 80° ?

MERCATOR. Rien qui en vaille la peine.

HIPPARQUE. Bien. — Coupez-moi ces deux bandes. (Fig. VI, pl. 2.) Il restera, en haut et en bas, 10 de-grés qui seront libres. Mettez la pointe du compas à votre 9^e division de droite, sur l'équateur. — Ouvrez de la longueur du rayon polaire, et décrivez les deux calottes sphériques qui doivent, au moyen du retranchement opéré, se laisser voir en dehors du canevas.

MERCATOR. Les voilà.

HIPPARQUE. Prenez maintenant votre encre chinoise et jetez les ombres : en bas l'ombre portée du canevas, comme s'il était véritablement un papier saillant. — Prolongez un peu ce papier sur la droite, et faites le tourner par une teinte fuyante. — A gauche, de même : un adouci pour le faire recoquiller modérément... Eh bien ! qu'en dites-vous ?

MERCATOR. Je trouve que cela figure on ne peut mieux le développement de la surface du globe.

HIPPARQUE. C'est ce que je voulais. Combien de mortels, étudiants ou autres, qui vivent sans avoir la moindre idée de ce que c'est qu'un développement cylindrique ! — « J'y suis maintenant, se dira le premier venu en re-« gardant votre carte ; ce papier était d'abord appliqué en « rouleau autour du globe qui est derrière ; les fuseaux « sphériques ont été redressés jusqu'au papier ; puis leurs « côtés écartés pour en faire des bandes. Ensuite on a

déroulé le tout, ce qui a fait voir l'Amérique et a produit

« une *Sphère plane* ou *Planisphère*. » — La plume maintenant. Ecrivez hardiment au bas : « Ce planisphère est « celui qui altère le moins possible, et avec le moins « d'inconvénients, les rapports de figure et d'étendue « des diverses parties du globe. »

J'ajoute que si, dans certains cas, ces annexes que je vous ai fait faire venaient à gêner, on pourrait les supprimer à volonté.

MERCATOR. Sans doute.

HIPPARQUE. C'est vraiment dommage que tout cela soit perdu.

MERCATOR. Eh comment donc ?

HIPPARQUE. Ne sommes-nous pas des ombres, et ce qui nous touche, pareillement. Dès que nous allons remonter là-haut, vos cartes vont s'en aller en fumée.

MERCATOR. Oh ! j'y ai pourvu, et vous allez voir quel est mon plan. — • Dans ma visite au libraire, après le déplaisir que j'ai ressenti de l'abus qu'on fait de ma carte marine, j'ai éprouvé une certaine consolation. Apercevant une petite carte, assez modeste, des colonies de la France, j'y jetai les yeux et je lus, sur un des coins, ces paroles de vérité : *Le planisphère de Mercator étant un mensonge géographique, j'ai préféré employer la vue naturelle du globe*. Bon ! me dis-je ; ils ne sont donc pas encore tous corrompus ! Cet auteur-là me convient ; il doit souffrir depuis longtemps de ce qu'il appelle, avec raison, un mensonge ; et si je parviens à quelque bon résultat, c'est à lui que j'adresserai une inspiration, un songe, s'il le faut, un signe quelconque ; car à bon en-tendeur un mot suffit. — J'ai vu aussi dans le magasin un Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, où son nom figure parmi ceux des membres.

HIPPARQUE. Un auteur de province ! Mais non ! Prenez-moi donc un Parisien solide ; là, bien placé, près du soleil.

MERCATOR. Mais il y a à Paris le journal de la décentralisation scientifique ; le comptez-vous donc pour rien ?

HIPPARQUE. Absolument.

MERCATOR. Le savant dont je parle ou l'amateur, car

je ne sais pas s'il est savant, bien qu'ayant étudié, paraît-il, à la même école que le libraire homalographique, cet amateur, dis-je, fait comme moi, ses cartes lui-même, et j'espère que je trouverai en lui un vengeur.

HIPPARQUE. Un amateur ! en province ! — Je vous dis que vous n'arriverez pas.

MERCATOR. (s'échauffant.) Mais, seigneur, considérez donc que nous avons l'exemple du petit docteur Lescarbaut, élevé à Vendôme, et je crois même sous la tutelle de mon auteur; sa planette intra-mercurielle n'en a pas moins percé ; c'est vous qui me l'avez dit. Considérez donc que dans ces sociétés de province l'union fait la force ; là, pas de division ; ils se tiennent tous fortement serrés ; ce n'est pas un homme seulement qui prendra mon parti, mais une masse d'hommes, et aujourd'hui on accorde beaucoup aux masses. Croyez-vous qu'une réclamation lancée avec une force nominale de 186 savants n'entrera pas au ministère, à toute vapeur?

HIPPARQUE. Entrer, oui; mais sortir.... Vous savez la fable de notre bossu?

MERCATOR. Oh ! mais nous ne sommes plus au temps d'Esopé. Les Français ont aujourd'hui un ministre qui lit ce qu'on lui adresse et qui y répond.

HIPPARQUE. Oh ! oh!

MERCATOR. Un ministre.... qui est géographe.

HIPPARQUE. Géographe ! Mais c'est la première fois que cela s'est vu.

MERCATOR. Oui. Auteur de *l'Atlas de Géographie historique universelle*, ouvrage qui a commencé et établi, il y a vingt ans, sa réputation bien méritée. Je dirai plus : c'est qu'il a aussi des torts à se reprocher à mon égard. Dans cet ouvrage, il a employé six fois ma projection marine, et, pour peu qu'il ait tiré à 3,000 exemplaires, c'est 18,000 fois qu'il a prêté les mains aux faux enseignements donnés par le prétendu planisphère de Mercator.

HIPPARQUE. Allons, allons, mon cher collègue, vous avez l'air de tenir si fort à votre idée, que je ne veux pas vous ôter vos espérances; vous ferez donc ce que

bon vous semblera. — Mais quelle est la cloche que j'entends?

MERCATOR. C'est celle de la Rotonde des Cordeliers qui sonne les heures sur les tombeaux des anciens ducs.

HIPPARQUE. Écoutons !..... Minuit. Vous savez que notre congé expire au lever du jour. — Partons donc; il est temps d'aller reprendre nos places aux archives célestes.

CONCLUSION.

Messieurs,

Mercator a tenu parole, et j'ai fidèlement reproduit son travail.

Si ce travail a votre approbation, je vous proposerai la résolution suivante :

« Un exemplaire du Bulletin de la séance du 14 janvier 1864 sera offert à M. Cortambert, géographe influent de la capitale. »

Ce géographe comprendra, je n'en doute pas, tout le parti qu'un des artistes qui lui sont dévoués pourrait tirer de l'application, au planisphère, du système d'Hipparque ainsi modifié. De belles et savantes indications pourront en sortir, exemptes désormais des fausses notions données par le cadre qui les recevait; et ce ne se-rait pas la première fois que l'industrie privée aurait eu le pouvoir de hâter l'introduction d'une bonne méthode dans l'enseignement.

MARESCHAL-DUPLESSIS.

FIEF DE VILLEPROUVAIRE

Annexe au travail publié par M. A. DE TRÉMAULT,
dans le Bulletin d'octobre 1863,
relatif à un aveu du fief de Villeprouvaire.

Il est possible, grâce à d'anciens titres, aveux et pièces diverses, relatifs au fief de Villeprouvaire, de reconstituer la série des personnes qui l'ont successivement possédé de la fin du XIV^e siècle à la fin du XVIII^e.

A la première de ces deux époques, il appartenait à noble homme Jehan de Villeprouvaire, chevalier, seigneur de Villeprouvaire, qui donna à sa fille bâtarde Michelette, en faveur de son mariage avec Jehan Guillot, un **ESTRE** seigneurie, lieu et appartenances, appelé le fief de Trousserie, paroisse de Lunay, tenue du fief de Villeprouvaire à foy et hommage simple et demi-cheval de service. La charte de donation, sur parchemin, est datée du 24^e jour de juin 1402. C'est la plus ancienne pièce que nous connaissions sur Villeprouvaire, et la seule relative à Jehan de Villeprouvaire.

On ignore si celui-ci se maria et s'il laissa des enfants légitimes. Quoique l'on n'en ait pas la preuve, il est probable qu'il fut père d'Étienne de Villeprouvaire, qui paraît être décédé vers l'année 1444. Si Étienne ne fut pas fils de Jehan, il fut certainement l'un de ses successeurs.

Étienne ne laissa pas d'héritiers de son nom, et sa succession, composée pour la majeure partie du fief de Villeprouvaire, fut partagée entre Pierre Juston et Jehanne Bidonne, sa cousine germaine et sa cohéritière, femme de Gervaise Cornes, demeurant à Vendôme. Ce premier démembrement du fief de Villeprouvaire, qui dut en réduire beaucoup l'importance, eut lieu vers l'année 1444, suivant un aveu rendu le 14 octobre de la même année par Pierre Juston, dans lequel il déclare que Jehanne Bidonne lui doit cinq deniers tournois de

cens par chacun an, au jour de Saint-Jacques, pour le moulin de Villeprouvaire. Le 7 avril 1461, Jehanne Bidonne, qui était veuve à cette date, vendit les biens qu'elle possédait dans la paroisse de Lunay, et en particulier le moulin de Villeprouvaire, à Guillaume Hélye et à Jehanne Juston, sa femme.

Pierre Juston¹, soit à cause de son grand âge, soit pour tout autre motif ignoré aujourd'hui, fut pourvu d'un curateur, qui fut son gendre, Jehan de Dampmartin, et c'est en cette qualité que celui-ci rendit aveu pour son beau-père, le pénultième jour de juin 1463.

Pierre Juston laissa deux filles : l'aînée, Marguerite, porta par mariage le fief de Villeprouvaire, à Jehan de Dampmartin ; la seconde fut mariée à Guillaume Hélye (ou Hélon). Ils eurent une fille nommée Anne, qui fut la femme de Pierre Bastard de La Chastaigneraye, d'une famille ancienne et considérable, alliée à celle de Vendôme.

Du mariage de Marguerite Juston et de Jehan de Dampmartin est né Valentin de Dampmartin, écuyer, seigneur de Villeprouvaire, qui, le dernier jour de décembre 1481, partagea, par-devant les notaires Boré et Fesnières, la succession de son aïeul maternel, Pierre Juston, avec Pierre de La Chastaigneraye, mari de sa cousine germaine, Anne Hélye, à qui il abandonna, pour le tiers qui lui revenait dans cette succession, la mai-son avec la métairie de la Perrigne (deuxième partage du fief de Villeprouvaire).

Valentin de Dampmartin avait des frères et soeurs ; il se remaria, quoique le nom de sa femme ne se retrouve nulle part, et fut père de Jehan de Dampmartin

¹ La famille Juston était ancienne dans le pays, où elle possédait déjà les fiefs d'Asnières et des Tourelles, paroisse de Lunay. Son nom se retrouve dans des actes anciens, et un Jamet Juston est nommé comme l'un des exécuteurs testamentaires de Macé Duplessis, seigneur de Perrigny et de la Chaise en la Beauce Vendômoise (paroisse d'Authon), qui testa le 14 mars 1392. (Père Anselme). D'après une pierre tombale de l'église de Nourray, elle portait pour armoiries: de.... (?) à la bande de..... (?) accompagnée de 3 étoiles de..... (?), 2 en chef et 1 en pointe.

qui suit. Le 7 mai 1500 il rendit aveu comme homme du comte de Vendôme (Charles de Bourbon).

Jehan de Dampmartin, écuyer, seigneur de Villeprouvaire, rendit, le 5 septembre 1521, un aveu d'après le-quel le fief de la Perrigne était aboné à 10 sous de rachapt. (Cet aveu n'existe plus, mais il est cité plusieurs fois.) Il épousa Ambroise de la Barre¹ dont il eut Nicolas de Dampmartin qui suit :

Marguerite de Dampmartin, mariée à Adam Duchailou, écuyer, seigneur de Lormeau, et

Marie de Dampmartin, mariée à maître Jehan Soulas, seigneur de la Grange.

Nicolas de Dampmartin, écuyer, seigneur de Villeprouvaire, qui rendit l'aveu ci-dessus analysé, épousa Christine de la Goupillière, qui devait être alliée à la famille de La Chastaigneraye; car celle-ci, du consente-ment de son mari, et de concert avec Mathurin Le Bariller, seigneur de Bois certain (ou Serpin), et arrière-petit-fils de Pierre Bastard de La Chastaigneraye, et de Marguerite Hélye, vendit, le 28 juin 1553, pour la somme de six mille livres tournois, la terre de la Perrigne avec les fiefs de Quinquanpois et de la Marpandière, à Jehan Rouer, marchand, demeurant à Lavardin, seigneur d'Authon, et à Marguerite de Genes, sa femme.

Les deux sœurs de Nicolas, Marguerite et Marie de Dampmartin, se partagèrent, suivant une charte payée en la cour de Mazangé le 26 mars 1571, les biens que leur avait délaissés leur frère aîné. Toutes deux étaient veuves à cette date, et Marguerite eut pour sa part une maison manable avec dépendances, le tout enclos de murailles, nommée la Turquerie, sise au lieu de La Raguélinière, complètement inhabité aujourd'hui. Le lot de Marie fut composé d'une habitation appelée la Grange, contiguë au fief de Villeprouvaire.

Hugues de Dampmartin, écuyer, seigneur de Villeprouvaire, qui le 15 juin 1578, reçut la foy et hommage

¹ La famille de la Barre en Veudômois portait d'or, à la bande de geules accostée de deux croissants (le même.

de François de Taillevis¹, écuyer, seigneur de la Mézières et gendre de Jehan Rouer, pour le fief de la Perrigne, était vraisemblablement fils de Nicolas de Dampmartin et de Christine de la Goupillière, quoique cela ne soit pas établi d'une manière précise. Il épousa Françoise de Locques, dont la famille était nombreuse et riche, quoique roturière, et il en eut quatre enfants, dont l'aîné fut une fille nommée Marie. Vinrent ensuite deux garçons, Hugues et Nicolas, et une deuxième fille, Françoise. Hugues de Dampmartin mourut vers l'année 1603, et sa veuve Françoise de Locques se remaria en deuxième nocés à Raoul ou Paul de Geuffron, écuyer, seigneur de Brezay, dont elle eut plusieurs enfants.

Marie de Dampmartin, fille aînée de Hugues de Dampmartin et de Françoise de Locques, porta par mariage sa terre de Villeprouvaire à Claude de Constances, écuyer, seigneur de la Varanne, et c'est comme seigneur de Villeprouvaire qu'il reçut, pour la terre de la Perrigne, l'offre de foy et hommage que Valentin de Demare, écuyer, seigneur de la Louppe, mari de Marie de Taille-vis, fille et principale héritière de René de Taillevis, seigneur de la Mézière, lui fit le 6 novembre 1608, tant pour lui que pour les cohéritiers.

Du mariage de Claude de Constance² et de Marie de Dampmartin naquit un fils, François de Constances, écuyer, seigneur de Villeprouvaire. Il épousa Marie Laigneau, roturière, qui possédait des biens au pays du Maine, et il en eut deux fils :

René de Constances qui suit, et

François de Constances, prêtre, seigneur de La Boissière et de Beuregard.

¹ La famille de Taillevis porte d'azur à un lion d'or langué et armé de geules, portant en sa dextre une grappe de raisin de pourpre.

² La famille de Constance paraît avoir été nombreuse. Plusieurs de ses membres sont qualifiés seigneurs de Lisle et de la Gasnerie. Jean Constance de la Fredonnière, reçu chevalier de Malte en 1551, portait d'azur à 2 fasces d'or, accompagnées de 3 besants de même.

François de Constances et Marie Laigneau testèrent le 10 décembre 1677, et firent plusieurs legs à une chapelle anciennement fondée à leur lieu seigneurial de Beauregard, paroisse de Lunay, sous l'invocation de saint Ivron et saint Silvain. François de Constances décéda peu après, car ces legs furent confirmés par sa veuve et par ses fils le 16 janvier 1679.

René de Constances, chevalier, seigneur de Villeprouvaire, fut reçu le 10 avril 1680, par André Neilz¹, seigneur de Breviandé, lieutenant du Bailli du Vendômois, au siège particulier du Bas-Vendômois, à faire offre de foy et hommage au duc de Vendôme, et le 29 juillet suivant, il la reçut de François de Taillevis, pour la terre de la Perrigne. Il avait épousé Louise Lelièvre², dont la famille possédait la terre de La Voûte, paroisse de Trôo. De ce mariage est issue une fille, Louise-Françoise de Constances. — René ne prolongea pas sa carrière, car sa femme était veuve en 1699. (Armorial général.)

Louise Françoise de Constances porta par mariage la terre de Villeprouvaire à Louis-Éléonor- (ou Léonard) Alphonse de la Barre-Maillé, seigneur de la Guéritaude³. Elle mourut jeune, laissant plusieurs enfants mineurs, et c'est en sa qualité de tuteur que leur père fit offre de foy et hommage par procureur, le 19 août 1732, pour la terre de Villeprouvaire, à Jean-Amédée des Noyers de Corme, seigneur du comté de Montoire. C'est en la même qualité qu'il reçut, le 13 septembre 1735, l'aveu de René Chrétien, receveur de l'entrepôt des tabacs de Mondoubleau, pour des caves appelées la Trousserie.

¹ Armoiries d'André Neilz : d'azur à la fasce d'argent chargée de 3 têtes d'aigle, arrachées de sable, accompagnés de 2 coqs affrontés d'or en chef, et d'un lion dormant en pointe.

² Armoiries des Lelièvre : de geules à un cor de chasse lié et virolé d'argent, enguiché d'azur, à un chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine de sable, accostées à senestre d'une étoile à 6 rais d'azur.

³ Les seigneurs de la Guéritaude formaient une branche de la famille de Maillé, qui portait d'or à 4 fasces ornées de geules, à laquelle appartenaient également les Maillé, seigneurs de Benhart, dont était Jacques de Maillé de Benhart, gouverneur.

Dans le partage de la succession de Louise de la Barre, la terre de Villeprouvaire échut à deux de ses filles, Louise - Jacquette et Marie - Anne de la Guéri - taude. Elles la vendirent, avec l'assistance de leur frère René de la Barre, par contrat du 7 avril 1749¹, à Char-les de Benhard d'Arville, chevalier, seigneur de Ville-gager, ancien capitaine au régiment de Quercy, qui était aussi de la famille de Maillé, et à Marie Héritte, son épouse. Mais une inexactitude dans la rédaction de l'acte, qui portait à tort vente des droits de haute, moyenne et basse justice, tandis que la dernière seule appartenait réellement à la terre de Villeprouvaire, fut la cause d'une protestation de la part du bailli² du marquisat de Querhoënt (nom que portait alors Montoire), lorsque le nouvel acquéreur voulut, à la date du 6 août 1751, faire offre de foy et hommage suivant les termes de son contrat à messire Louis-Joseph, marquis de Querhoënt, brigadier des armées du roi et chef de brigade de gendarmerie.

Une autre difficulté du même genre s'éleva peu d'années après entre la veuve de M. de Benhart et messire Alexandre-Jean-François de Taillevis, qui, sous prétexte qu'il ignorait être son vassal, refusait de lui porter hommage pour la terre de la Perrine ; mais il y fut condamné par sentence du 17 mai 1755, et rendit son aveu le 17 juin suivant.

Mademoiselle Marie-Madeleine de Benhart d'Arville, fille de Charles de Benhart et de Marie Héritte, qui habitait les Vaux, vendit en 1765 la terre de Villeprouvaire à Melchior Conterot des Ormes, écuyer, valet de chambre de Madame la Dauphine. Celui-ci la revendit en 1772 à Messire Charles-Joseph de Trémault, chevalier mousquetaire de la garde du roi en sa deuxième compagnie.

¹ A cette date, le manoir était complètement ruiné.

² Philippe Fredureau de Villedrouin, seigneur de Fleurigny, Lapommerai et Vaubuisson, qui portait tierce en bande de sinople de geules et d'or.

DIOCÈSE DE BLOIS,

PAR M. E. LANDAU, CURÉ DE CHOUSY¹.*Compte rendu par -M. C. B.*

Il y a quelques années, un jeune prêtre, agenouillé aux pieds de Notre-Dame de Villethiou, lui faisait voeu « dans le secret de son âme » d'écrire l'histoire de ce pieux pèlerinage. Ce voeu, il vient de l'accomplir ; un petit volume d'environ 200 pages nous retrace aujourd'hui l'origine et les vicissitudes de la sainte chapelle. On aurait pu craindre que l'auteur, sous cette influence mystique, n'eût songé qu'à composer un livre édifiant. C'eût été mal connaître cette généreuse nature, où plus d'une tendance se mêle à la piété se mêle à l'érudition, les pensers affectueux à la curiosité du passé, et qui se délasse de ses prédications éloquentes par le dé-chiffrement des vieux parchemins. M. l'abbé Landau s'est donc proposé, comme il nous l'apprend lui-même, un double but : édifier les âmes fidèles, intéresser les antiquaires. On nous permettra, dans un Bulletin *archéologique*, de ne considérer que ce dernier point de vue et de laisser à de plus compétents l'appréciation de la partie purement religieuse.

Et d'abord rendons justice aux vastes recherches de l'auteur. Il n'a rien épargné, ni lectures, ni démarches, ni voyages. Registres de l'état civil, registres de fabrique,

¹ Tours, Marne. 1863. In-80. Se vend au profit de la chapelle.

Nous sommes bien en retard pour rendre compte de cet ouvrage ; mais diverses circonstances n'ont pas permis de publier plus tôt ce travail, qui était terminé depuis longtemps. — On sait que M. Landau, ancien vicaire de la Madeleine, est membre de notre Société Archéologique.

archives et bibliothèques, à Vendôme, à Blois, à Orléans, à Chartres, à Paris, tout a été consulté. Jamais plus humble sujet n'a inspiré tant de zèle et d'efforts. C'est que M. Landau ne se fait pas une médiocre idée, croyez-le, des devoirs de l'historien. Ecoutez ce qu'il en pense : « Les « notes sont prodiguées : on se l'expliquera, si l'on con-
« sidère qu'à notre époque sévère, inflexible à l'endroit
« des sources, les plus humbles annales ne doivent
« « s'écrire qu'avec des chiffres, algébriquement en quel-
« que sorte, c'est-à-dire pièces en regard ; sans quoi tout « est nié. L'on ne croit plus à rien, pas même à l'honnêteté naturelle d'un auteur, et il semble qu'il invente,
« à moins qu'il ne prouve¹. » Nous sommes loin, comme vous voyez, du genre mystique, et l'on ne pouvait mieux entrer dans l'esprit de la critique moderne. Ne vous semble-t-il pas même que ce nerveux passage rappelle, si j'ose le dire, la manière de Tacite?

Toutefois, il serait bon de s'entendre sur cette rigueur mathématique; ce ne sont pas seulement les monuments écrits ni les monuments de pierre qui démontrent, ce sont encore les usages, les traditions, les légendes, le langage, lorsqu'une saine critique sait les interroger et les comprendre. Ainsi l'auteur, ayant à rechercher l'origine de Villethiou, s'adresse d'abord tout naturellement aux témoignages écrits, qui lui répondent qu'il est mention de cette église dès l'an 1454. Au delà, il ne trouve, plus rien. Que fait-il? Il se souvient qu'avant l'oratoire actuel il en existait un autre, dont le style devait accuser l'âge. Et en effet, le rapport de l'architecte chargé de la construction atteste que l'ancienne chapelle offrait les caractères évidents du XI^e siècle². Mais là s'arrête

I. Landau; il n'ose aller plus loin. Restait cependant encore la légende, cette gracieuse légende que nous connaissions tous, et qui est en même temps l'une des plus

¹ Préface, p. 2.

² Nous regrettons qu'il n'en ait pas été conservé un dessin. Aucun monument ne devrait être démoli sans cette mesure préalable.

claires et des plus significatives¹. Malheureusement l'auteur, l'ayant prise au sens littéral, n'en pouvait tirer aucune démonstration. Nous craignons qu'en cela il n'ait trop obéi à cet esprit de rigueur algébrique qu'il proclame au début de son oeuvre, ou qu'il n'ait poussé trop loin le scrupule à l'égard d'un fait merveilleux. Une légende n'est point un article de foi, et l'on nous accordera de traiter celle-ci avec plus de liberté. Quel en est donc le sens? Que veut dire cette petite statuette trouvée dans le lit de la fontaine, et qui, successivement installée dans les diverses églises des environs, revient toujours à sa source favorite, toujours se replonge au fond des claires eaux, jusqu'à ce qu'enfin on lui ait construit un sanctuaire particulier non loin de son bassin primitif? — Il n'est pas besoin d'être bien familier avec l'interprétation des légendes, pour reconnaître dans celle-ci les traces d'un culte druidique, d'une dévotion persistante, obstinée, qui, malgré tous les efforts du christianisme pour en détourner le cours, revient sans cesse aux lieux de l'antique vénération. Il fallut donner le change, pour ainsi dire, au sentiment religieux et conserver ses habitudes tout en offrant un nouvel objet à son amour. Encore aujourd'hui, après tant de siècles, le pèlerin qui vient implorer la Vierge sur son autel, ne manque point d'aller ensuite visiter son berceau natal, je veux dire cette mystérieuse fontaine de *la Coudre*, et de lui faire son offrande sous la forme d'une épingle ou d'une menue pièce de monnaie, dernier reste de l'ancien usage celtique.

Doutez-vous encore que tel soit le sens de la légende? Permettez-nous alors de vous en raconter une autre, qui va singulièrement éclaircir celle-ci. Darts le département de la Sarthe, près de la petite ville de Sablé, est un pèlerinage non moins célèbre que celui de Villethiou et connu sous le nom de Notre-Dame-du-Chêne. Or voici quelle en est l'origine; nous l'empruntons, en l'abrégeant, à une petite brochure que nous avons là sous les yeux, et

¹ Elle a été racontée avec beaucoup de charme par M. Blanchard, ancien juge de paix à S'-Amand, dans une notice manuscrite sur ce canton. V. p. 58-GO de l'ouvrage de M. Landau.

qui est consacrée à l'histoire de ce saint lieu¹. Autrefois, dans des temps reculés², « de jeunes pâtres, conduisant
« leurs troupeaux à travers une vaste lande désolée,
« trouvèrent une petite statue de la sainte Vierge sur le
« « tronc d'un chêne, qui se nommait alors le chêne de
« *la Jarriaye*. Ils la prirent dévotement, et la portèrent
« à l'église paroissiale de Vion, pour qu'elle occupât une
« place plus digne. Mais le lendemain la statue était reve-
« nue en son premier lieu. Ne sachant à quoi attribuer ce
« retour extraordinaire, ils firent une nouvelle tentative,
« qui eut le même résultat. Le bruit s'en répandit bien-
« tôt, et l'on crut à un miracle. Les pieux habitants de
« Vion pensèrent interpréter la volonté divine en portant
« solennellement la statuette à l'église du village. Mais
« Marie avait choisi le lieu où elle voulait être honorée,
« et son image fut retrouvée au chêne de la Jarriaye. Cet
« endroit devint de bonne heure un pèlerinage célèbre
« dans le pays ; on y établit un tronc pour recevoir les
« aumônes, que multiplia la piété des fidèles. Les res-
« sources de ce tronc, recueillies avec soin, permirent
plus tard de construire un petit oratoire (1515)... &c. »
(PP. 14-15, 23-24.)

Je le demande, est-il possible de rencontrer une analogie plus frappante, et ne démontre-t-elle pas clairement la similitude des procédés de l'esprit humain dans la formation des mythes religieux? Tout se retrouve dans celui-ci, jusqu'à ce nom de la Jarriaye³, qui est celui d'un ancien fief de Villethiou, situé à 600 pas de la chapelle. Seulement, à Villethiou, c'était une fontaine ; à Sablé, un chêne qu'on adorait. Mais on sait que fun et l'autre objet étaient adorés chez les Gaulois.

¹ Pèlerinage à Notre-Dame-du-Chêne (Sarthe). — Sablé, Choisset-Chaumouillé, 1847. Pet. in-18.

² La notice que nous suivons ne fait remonter le fait qu'à la fin du XV^e siècle. C'est une erreur évidente.

³ Ce nom est tiré de la basse latinité : *Jarria* paraît avoir signifié au moyen âge une terre inculte, un lieu couvert de broussailles (V. Ducange) ; *Jarrige*, dans le vieux français, avait le même sens ; *Garrigues* se dit encore, nous croyons, dans le Languedoc, Comparer notre mot *Jachère*.

Chose singulière ! M. Landau reconnaît une partie de ces vérités ; il parle « du culte des eaux qui était d'origine celtique, de la conduite prudente des premiers missionnaires évangéliques, qui trouvèrent le moyen, par une sage conciliation, de conserver aux eaux vives des fontaines leur caractère sacré en les plaçant sous la protection de la Vierge ou de quelque saint, de ces pieux oratoires qu'on éleva sur le bord de certaines eaux célèbres pour les sanctifier. » (P. 50.) Mais l'auteur s'exprime d'une façon générale et sans application particulière à Villethiou. On croit d'abord qu'il laisse au lecteur le soin de tirer cette conclusion ; mais on est dérompé quelques pages plus loin lorsqu'il accepte, comme nous l'avons dit, la légende au sens littéral et qu'il s'écrie :

« Ce n'est pas au milieu des religieuses campagnes
« dont Notre-Dame de Villethiou est le centre, la plus
« belle fleur et le plus légitime orgueil, non certes, ce
« n'est pas au sein de cette population, dont la dévotion
« et la piété séculaires l'entourent comme d'un dia-
« dôme et d'une garde d'honneur, qu'il sera nécessaire
« de justifier la merveilleuse légende... » Et plus loin :
« Que la version populaire se soit plu à retoucher ou à
« enluminer le fond réel, quel grand malheur après
« tout ?... » (P. 60 & 62) Quel est pour M. Landau le fond
réel ? Quel est l'élément apporté par l'imagination
populaire ? Il ne le dit pas ; on voit seulement, par tout
l'ensemble du passage¹, que pour l'essentiel il admet la
littéralité. Il nous pardonnera donc d'avoir, à notre tour,
émis notre interprétation. Nous tenons beaucoup à cette
légende, non-seulement parce qu'elle est la plus gracieuse
qui se raconte dans le Vendômois ; mais encore parce
qu'elle est la seule, à notre connaissance, qui se rattache
au culte druidique dans nos contrées. Ce n'est pas qu'elle
soit le seul vestige de ce culte. La fontaine de Saint-Vrain,
située, elle aussi, près d'une chapelle, au fond d'un vallon
solitaire et pittoresque, objet, comme celle de Villethiou,
d'un pieux pèlerinage,

¹ Il est trop long pour être cité ici en entier.-

mais beaucoup moins célèbre, cette fontaine, disons-nous, est aussi un monument de la religion gauloise ; mais elle est dépourvue de légende. La seule qu'on puisse rapprocher de celle de Villethiou est la Vie de saint Bienheureux ; mais celle-ci témoigne plutôt de la ruine du paganisme romain dans notre pays. C'est ce que figure ce serpent ou dragon monstrueux immolé par le saint. Cette dernière légende a sans doute plus d'importance comme poème que celle de Villethiou ; mais il nous semble qu'elle n'a pas au même degré cette fleur de poésie que respire la première.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse, l'espace qui nous est accordé dans ce Bulletin ne nous le permet pas. Nous ne voulions, à vrai dire, qu'examiner ici la question légendaire, qui est le point capital dans l'histoire de Villethiou. Nous nous bornerons donc à signaler en passant l'excellente étymologie que l'auteur donne de ce nom (*Villa Theodulfi*), la hiérarchie féodale qu'il établit entre cette localité, Le Plessis - Saint-Amand et Le Bouchet-Touteville ; c'est l'un de ses meilleurs chapitres ; enfin ce qu'il dit de la cloche ne doit pas être dédaigné. Cette pauvre clochette pourrait bien être la plus ancienne de toutes ces voix de métal qui se font entendre dans notre arrondissement. En un mot, l'on peut dire qu'avant M. Landau on ne savait rien ou presque rien de Villethiou, et qu'aujourd'hui on en sait à peu près tout ce qu'il est possible d'en savoir.

Ce livre aura, nous n'en doutons pas, plus d'une édition : espérons que dans la prochaine l'auteur fera disparaître quelques légères imperfections qu'il connaît mieux que nous. Il a d'ailleurs donné un louable exemple, qui devrait être partout suivi. Il serait à désirer que chaque commune, chaque église eût ainsi sa monographie particulière, humble feuillet de l'histoire générale, comme la commune est un élément de la France.

Pour nous, nous avons éprouvé peut-être quelque embarras à rendre compte de l'ouvrage de notre collègue. L'affection a sa pudeur ; et quand c'est elle qui

parle, les éloges paraissent suspects et les restrictions singulières. Nous avons tâché de concilier ce que nous devions à nos sympathies et à la vérité.

ERRATA.

Page 5, ligne 6, au lieu de *Colas-Roche*, lisez : *Colas-Rerelle*.
Page 60, ligne 29, au lieu de ; *encore des ellipses*, lisez : *encore des ellipses égales*.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU VENDOMOIS

3^e Année. — 2^e Trimestre.

A V R I L 1 8 6 4 .

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 14 avril 1864, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

M. Launay, doyen d'âge des membres du bureau, remplace M. le Président de Saint-Venant, absent.

Etaient présents au bureau :

MM. Launay, secrétaire ; G. Boutrais, trésorier ; Nouel, conservateur ; de La Hautière ; Neilz ; l'abbé Tremblay ;

Et MM. Bellanger, Bellenoue, Ch. Bouchet, l'abbé L. Bourgogne, l'abbé Bourgogne, curé de Villavard ; Bruland, de Brunier Abel, de Brunier Hippolyte, Charles Chautard, Chautard Emile, Chautard Marcel, Deshayes, Devaux, de Déservillers, Filly, Fonteneau, Fortier, Hème, Jourdain aîné, Lacordaire, de Lavau père, de Lavau Charles, de Lavau Adrien, Lemercier Paul, Mac-Leod, Mareschal - Duplessis, Martellière - Bourgogne, Maugas, Ménard, de Pétigny, Renault Georges, l'abbé Renou, Rolland, de Trémault Gédéon.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres reçus par le bureau depuis la séance générale du 14 janvier dernier; ce sont:

MM.

De Maude, directeur de l'Assurance agricole, à Chartres; — Laillaut de Wacquant, colonel en retraite; — Renault Georges, à Vendôme; — le marquis de Vibraye; — Tonnnot, professeur au Lycée; — Coëffeteau Antoine, à Vendôme; — Vignat Gaston, à Orléans.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES OBJETS

offerts à la Société ou acquis par elle

depuis la séance du 14 janvier 1864.

1. ARCHIVES.

M. l'abbé Boudevillain, curé de Ruan, répondant un des premiers à l'appel fait par notre président, M. de Saint-Venant, relativement aux documents à réunir pour la rédaction du Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Vendôme¹, nous a remis un exemplaire d'un travail sur sa commune, qu'il a fait imprimer et dont voici le titre : *Notice topographique, historique, archéologique, administrative et statistique sur Ruan, par l'abbé Boudevillain, membre de la Société Archéologique du Vendômois. — Châteaudun, 1864.*

Ce travail intéressant pourra, s'il y a lieu, être l'objet d'un rapport, dans une de nos prochaines séances; dans tous les cas, il formera une pierre d'attente importante du Dictionnaire projeté.

¹ Voir le Bulletin de la Société, numéro de janvier 1863.

Dissertation sur Genabum (Gien) et sur Villaunodunum (Triguères), par M. Petit, avocat,.... membre de la Société Archéologique de l'Orléanais, etc. — Brochure grand in-8°, 1863, adressée de Montargis par M. Paul Martellière.

Votre bureau a décidé, dans une de ses dernières séances, qu'il serait utile, pour faciliter les travaux et les recherches scientifiques des membres de la Société, de consacrer chaque année une petite somme à l'acquisition de quelque ouvrage spécial de numismatique ou d'archéologie, et nous avons jugé qu'un des ouvrages les plus intéressants à se procurer était l'ouvrage de M. Boucher de Perthes, intitulé : *Antiquités celtiques et antédiluviennes*. Nous venons de l'acquérir; il est dès à présent à la disposition des membres qui désireront étudier à fond la question si intéressante et si actuelle de l'antiquité de l'homme. Cet ouvrage forme 2 gros volumes gr^d in-8°. Le tome I^{er} a paru en 1849 et le II^e en 1857.

II. NUMISMATIQUE ¹.

Depuis notre dernière réunion, la Société a reçu :

De M. Renard, jardinier, 4 pièces, savoir :

1 de ces petites pièces romaines, dites *lenticulaires*, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs dans le Bulletin d'avril 1863.

1 denier tournois de Henri III, frappé à Tours, en 1580.

1 double tournois de F. de Bourbon, Prince de Conti.

1 Méreau ecclésiastique, portant d'un côté AVE et de l'autre MARIA; chaque mot est compris entre un double trait horizontal. Au-dessus est le chiffre 1, au-dessous, 606.

Plus, 2 petits objets en cuivre peu importants.

Ces objets, ainsi que les pièces, ont été trouvés dans le jardin de M. Imbault (ancienne cour du château).

¹ Ce chapitre est dû, suivant l'usage, à M. Ch. Bouchet, bibliothécaire.

De M. Lefebvre-Martellière, greffier du Tribunal, 10 pièces modernes en cuivre, parmi lesquelles nous citerons un médaillon de La Fayette et un jeton très-bien conservé de Louis XVI. D'un côté, buste du roi, jeune, en grande tenue. Légende ordinaire. De l'autre, le roi assis sur un trône, en costume royal ; un génie descend des airs pour poser une couronne sur sa tête. Légende : DIG-NISSIMO ; à l'exergue : IETTON.

De M. Jourdain, peintre, 6 pièces parmi lesquelles nous remarquons 1 petit bronze de Marius, cet armurier qui se fit empereur dans les Gaules, en 267. — IMP CMARIVSPFAVG. — Tête radiée de Marius, à droite. Revers : SAEC FELICITAS. Femme tenant un caducée et une corne d'abondance. Assez rare.

De M. Fournier 1 pièce d'argent de Louis XIV, dite écu aux 3 couronnes, frappée à Dijon. La date est effacée.

Ensemble 21 pièces.

III. OBJETS ÉTRANGERS.

MM. Souriau, capitaine du génie, et Brault, aspirant de marine, ont offert à notre musée une série d'armes et d'objets divers provenant de la côte du Gabon, etc.

En voici la description sommaire :

Instrument de musique (à cordes), provenant du pays (lu Paouïni (Gabon). MM. Souriau et Brault.

2 lances du Gabon : manche en bois léger, terminé par une pointe en fer forgé. M. Brault.

Morceau de bois travaillé par les Paouïns ; ce morceau était destiné à recevoir un arc, avec lequel il devait former une arbalète, servant d'arme de guerre. M. Brault.

Natte tissée par les noirs de Saint-Pol de Loanda. MM. Brault et Souriau.

Masque en bois dont se servent les prêtres Paouïns dans certaines cérémonies. MM. Brault et Souriau.

Un grigri. C'est un anneau de cuir qui se passe au-tour du cou. Acheté par M. Brault à un prêtre noir à

d'Akar, en face de Gorée. Avec ce grigri, on peut, a-t-il dit, tomber à la mer sans avoir à craindre la morsure des requins.

Un morceau d'une résine extraite d'un arbre du Gabon. Cette résine est employée pour faire des torches. MM. Souriau et Brault.

IV. HISTOIRE NATURELLE.

M^{me} Douchement nous offre un lot de coquilles (pecten, cardium, haliotides, pholades, &c.), oursins, carapace de crabe.

Ces objets ont été recueillis sur les côtes de France.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Fontémoing, démissionnaire.

Le nombre des votants est de 35 ; M. E. Renou obtient 24 voix, M. Hème 10. 1 voix perdue.

M. E. Renou est proclamé vice-président pour l'an-née 1864.

Un membre demande à faire une observation relative à la réélection des membres du bureau et à la durée (le leurs fonctions; différentes propositions se produisent successivement. L'assemblée décide que cette question n'étant pas à l'ordre du jour et méritant cependant d'être prise en considération, une commission sera nommée pour faire, conjointement avec les membres du bureau, un rapport qui sera lu à la prochaine réunion générale.

Cette commission est composée de :

MM. de Brunier ;

Martellière-Bourgogne ;

de Lavau père ;

Ch. Bouchet. ;

Lacordaire :

Fonteneau.

M. Launay, secrétaire, délégué pour assister aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, rend à l'assemblée un compte succinct de sa mission.

Messieurs,

Depuis la séance générale de janvier, la Société Archéologique du Vendômois a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique l'invitation de se faire représenter aux réunions des Sociétés savantes devant avoir lieu à la Sorbonne les 30, 31 mars, 1^{er} et 2 avril dernier.

Cette invitation a été acceptée par quelques membres de la Société.

En attendant un compte rendu détaillé, qui sera inséré dans la Revue des Sociétés savantes que nous recevons, je viens vous dire quelques mots sur ces réunions, sur leur but et sur les résultats qu'elles peuvent produire.

Chaque membre pouvait se faire inscrire, suivant son aptitude, dans l'une des trois sections correspondant à celles du comité et comprenant l'histoire, l'archéologie et les sciences.

Indépendamment des travaux faits en réponse aux questions posées à l'avance dans une circulaire du 13 mai dernier, les membres qui ont répondu à l'appel qui leur était fait, avant la fin de février, ont pu donner lecture de notices ou mémoires inédits.

La section d'archéologie a produit d'intéressants travaux, entre autres sur la question à l'ordre du jour, *l'Etude de l'âge de pierre*, et sur des découvertes nombreuses, se rattachant à cette question, faites dans le Poitou et le Périgord.

Dans la séance générale du 2 avril, présidée par le Ministre de l'Instruction publique, MM. les Présidents de chaque section ont fait un résumé curieux de l'état des Sociétés savantes de toute la France; ils ont rendu compte de leurs travaux, ils ont indiqué celles qui sont en progrès et celles qui ont tendance à se relâcher; ils ont applaudi aux unes et stimulé le zèle des autres; ils ont signalé les découvertes faites dans l'année qui vient de finir. La Société de Vendôme y figure pour la découverte

du théâtre d'Arcines, travail envoyé séparément au ministère. Nos bulletins n'ayant pas encore été analysés par le Comité, il n'a pu en être question.

Ces réunions, Messieurs, doivent avoir un bon résultat, celui de faire connaître les hommes studieux de la province, et ils sont nombreux, et de tirer de l'oubli les richesses archéologiques que nos localités renferment.

En résumé, Messieurs, sans trop m'avancer, je puis vous dire que la Société de Vendôme compte dans son sein plusieurs membres susceptibles de se présenter dans cette arène scientifique et d'y apporter avec assurance le produit de leurs travaux. J'ai pris sur moi de promettre votre concours, en répondant à l'invitation de M. le Ministre, et en nous excusant de notre abstention pour cette année, basée sur l'ignorance où nous étions de ce qui se pratiquait dans ces réunions.

Cette promesse a été prise au mot, comme l'indique la phrase suivante de la réponse ministérielle : « Vous voudrez bien, Monsieur le Secrétaire, exprimer à vos honorables collègues tous nos remerciements pour « la bonne promesse que vous nous faites, et recevoir, &c. »

J'espère, Messieurs, que, prévenus à l'avance, plusieurs d'entre vous tiendront à dégager ma parole.

Nous y sommes maintenant d'autant plus obligés que nous avons une dette à acquitter, car, Messieurs, je viens, avant la séance, de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du 11 avril courant, j'ai attribué une allocation de quatre cents francs à la Société Archéologique du Vendômois.

« J'ai été heureux d'encourager ainsi les travaux de cette compagnie, et de lui donner un nouveau lémoignage de mon intérêt.

« Cette somme sera ordonnancée au nom que vous voudrez bien m'indiquer, et sera payée sur la caisse du payeur du département.

« Recevez, &c.

« Le Ministre de l'Instruction publique,

« Pour le Ministre, le Chef de section, « A.
DU MESNIL.

La lecture de cette lettre est suivie des marques de la plus vive satisfaction : l'assemblée prie M. le Président d'adresser à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique ses sincères remerciements.

Depuis la séance, M. le Président a reçu la lettre suivante; il s'empresse de lui donner la publicité du Bulletin, espérant qu'on voudra bien aider l'auteur de cette lettre dans des recherches intéressantes pour notre littérature vendômoise.

« Monsieur le Président,

Il y a quelques années, M. le Ministre de l'Instruction publique nomma une commission chargée de recueillir *les poésies populaires des diverses provinces de la France*. Je ne sais si ce projet a reçu son entière exécution, mais je ne crois pas que l'on s'en soit jamais occupé dans notre Vendômois. Il m'a semblé que le but de notre Société était autant de collectionner les œuvres locales que les rares objets échappés aux ruines et au vandalisme. Il serait précieux de réunir dès maintenant les vieilles poésies du Vendômois, dont le souvenir n'est pas encore perdu ; je voudrais, pour mon compte, me borner aujourd'hui à recueillir ses *chansons populaires*, et je comprends sous ce nom toutes celles dont les auteurs sont Vendômois, ou qui ont trait au Vendômois, ou qui y sont généralement chantées (descriptions, légendes, noëls, cantiques, complaintes, chansons de circonstance, &c.).

« Je ne puis espérer atteindre mon but que si je suis aidé dans mes recherches. Je viens donc vous prier, M. le Président, si vous approuvez mon dessein, de vouloir bien donner la publicité à cette lettre, et solliciter avec moi nos collègues de rechercher et de recueillir toutes les chansons qui se chantent dans les campagnes, les *veillons*, les ateliers, voire même les guinguettes. Le plus ancien peut-être, le plus célèbre à coup sûr, des refrains vendômois, est celui de la *Bonite-Aventure, ô gué !* C'est tout ce que je sais de cette chanson, dont les couplets, je le crains, ne se retrouveront pas sans difficultés. Il y aura peut-être une étude intéressante à faire sur nos chansons vendômoises, lorsque la collection en sera aussi complète que possible.

« J'ai l'honneur, &c.

« CH. CHAUTARD. »

MÉMOIRE
SUR LES

MONUMENTS CELTIQUES DU VENDÔMOIS

Œuvre posthume de M. de PÉTIGNY,

Auteur de l'Histoire Archéologique du Vendômois,

Membre de l'Institut.

M de Pétigny fils, qui, par piété filiale, s'est chargé de lire le manuscrit de son père, a fait précéder sa lecture de quelques nobles et simples paroles, parties du cœur, et qui ont été accueillies par les applaudissements sympathiques de l'assemblée. Nous reproduisons ce préambule, qui est la meilleure préface à l'oeuvre remarquable qui vient enrichir notre Bulletin.

Messieurs,

M. le marquis de Nadaillac terminait ainsi un remarquable Mémoire, inséré dans votre dernier Bulletin :

« Si les Celtes, dans notre patrie, ne nous ont livré jusqu'à présent **aucune** trace de leurs habitations, ils nous ont transmis, **en** revanche, tous ces monuments que nous avons baptisés **druidiques**: ces menhirs, ces dolmens, ces pierres levées, dont la Bretagne surtout nous offre des échantillons si curieux. C'est un point sur lequel j'appellerai tout spécialement l'attention de mes savants collègues, car ces pierres ne nous ont encore fait connaître aucun de leurs secrets, et leur destination est encore **inconnue**. »

Mon père préparait dans ses dernières années un ouvrage sur les monuments celtiques ; j'en ai trouvé l'introduction parmi les nombreux manuscrits que nous a légués sa prodigieuse activité. C'est cette introduction, bien incomplète cependant et écrite il y a plus de dix ans, que je vais vous demander, Messieurs, la permission de vous lire. Ce fragment inachevé et antérieur à des recherches qui ont apporté depuis quelques

lumières sur une question alors à peine ébauchée, répondra en quelques parties à l'appel que je viens de répéter, et, quoique l'écrivain n'ait pas eu le temps de polir son oeuvre, j'espère que vous reconnaîtrez encore, dans quelques passages de l'Introduction à l'Histoire des monuments celtiques, l'auteur de notre Vendômois.

INTRODUCTION.

Le titre de ce mémoire semble indiquer des recherches circonscrites dans les limites étroites d'une obscure localité. Mais les questions qu'il soulève sont encore si mal éclaircies, et offrent tant de prise à la controverse, que j'ai dû les discuter d'abord au point de vue le plus général, et recueillir, autant qu'il m'a été possible, les notions éparses dans une multitude d'ouvrages sur les monuments analogues à ceux que je me suis proposé de décrire, afin de tirer de ces rapprochements des règles et des principes applicables aux résultats de mes propres observations.

En commençant ce travail, je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il faut une sorte de courage pour se livrer à l'étude spéciale des antiquités celtiques en présence du discrédit qui semble s'attacher sur cette branche importante de notre archéologie nationale. Cependant, si l'on examine attentivement les causes de cette défaveur, on sera peut-être conduit à penser qu'elle s'applique moins au sujet lui-même qu'à la manière dont il a été trop souvent traité. Qu'on donne une bonne direction à ces intéressantes recherches, et l'on verra qu'il n'est pas impossible d'en tirer des conséquences aussi neuves qu'utiles, et qui peuvent jeter une vive lumière sur les parties les plus obscures de nos annales. Malheureusement, l'étude historique de l'ancienne Gaule a été faussée dès le commencement par des préjugés qui, même de nos jours, ne sont pas entièrement effacés. Lorsqu'au sortir des ténèbres du moyen âge, la renaissance des

lettres vint ouvrir aux travaux de l'intelligence une carrière où toutes les nations modernes se précipitèrent avec ardeur, l'art de l'imprimerie, qui venait d'être inventé, fut appliqué d'abord à reproduire les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine. Ces ouvrages immortels, jaillissant pour la première fois de la poussière des manuscrits, éblouirent tous les esprits studieux, et absorbèrent sans partage l'attention du monde savant. Les érudits, dans leur enthousiasme, s'affublèrent de noms grecs et latins, et les peuples, à leur imitation, se firent un point d'honneur de ne pas reconnaître d'autres origines que des origines classiques. Dans notre France, chaque ville voulut avoir été occupée par César, et s'ingénia à découvrir les traces que le passage du conquérant avait délaissées dans ses murs. On fit plus, chaque province s'efforça de se rattacher par quelques liens de parenté à ces nations illustres, qui semblaient avoir le monopole de toutes les gloires. Nos premières histoires locales, écrites dans les XVI^e et XVII^e siècles, commencent invariablement par l'épopée fabuleuse d'un héros parti des rivages troyens ou des poétiques contrées de la Grèce et de l'Italie pour venir fonder dans les Gaules une ville à laquelle il donne son nom. C'était ce que nos provinces appelaient leur *noblesse*, et ces fables, tout absurdes qu'elles paraissent, avaient laissé dans les esprits des impressions profondes. Au dernier siècle, il y aurait eu une sorte d'audace sacrilège à en nier l'authenticité, car toutes les vanités provinciales s'étaient implantées sur ce terrain, et s'y défendaient avec l'ardeur du patriotisme et de l'amour-propre personnel.

Ces prétentions remontaient d'ailleurs très-haut. Dès le V^e siècle, au moment où l'empire romain tombait en lambeaux, les nations nouvelles qui se formèrent sur ses ruines voulurent toutes emprunter un peu de l'éclat de ce passé qu'elles détruisaient. On vit les princes mérovingiens placer en tête de leur dynastie le roi Priam ; les Goths se dirent parents des Romains par le dieu Mars ; les chefs vandales se vantèrent de descendre d'Alexandre ; les Vénètes prétendirent être venus sur les bords

de l'Adriatique sous la conduite d'Anténor, et les Ar-vernes réclamèrent la communauté de l'origine troyenne avec les fils d'Enée.

Cette habitude de tout rapporter à l'antiquité grecque et latine fit oublier entièrement nos origines réelles et nos véritables ancêtres. Le nom même de Gaulois de-vint un terme de mépris qui ne rappelait que des idées de barbarie et d'ignorance, et Voltaire croyait avoir lancé contre ses compatriotes le sarcasme le plus amer quand il leur décochait l'épithète de Velches. Aussi, malgré les immenses progrès des sciences historiques sous le règne de Louis XIV, l'antiquité celtique, dédaignée par les grands érudits qui furent nos guides et nos maîtres, resta dans le domaine de l'erreur et de l'oubli. Ce fut seulement au commencement du XVIII^e siècle que deux ouvrages considérables et pleins d'érudition, l'*Histoire (les Celtes)* par Pelloutier, et la *Religion des Gaulois* par Dom Martin, abordèrent enfin sérieusement la question de nos origines gauloises. Mais toute la science accumulée dans ces livres ne fait que mieux ressortir la confusion d'idées qui régnait alors sur l'histoire de ces époques reculées.

Pelloutier voit des Celtes dans tous les anciens peuples européens ou asiatiques, dans les Germains, les Slaves, les Finnois, les Scythes, les Huns, et même dans les races mythologiques des Pélagés et des Titans. Il recueille au hasard tout ce que les écrivains grecs ou romains ont dit de ces peuples si divers, et applique le tout aux Gaulois, dont il fait une nation universelle.

Dom Martin, plus exact et moins enthousiaste, a su mieux se renfermer dans les bornes de son sujet. Il a parfaitement analysé tous les passages des anciens auteurs qui se rapportent à la religion des Druides, et a su en extraire une bonne exposition des principes fondamentaux de cette religion, si remarquable par son caractère philosophique. Mais il a sans cesse confondu le druidisme avec le paganisme romain, introduit dans les Gaules après la conquête. Les nombreux monuments dont il a donné les descriptions et les dessins appartiennent tous

à l'époque gallo-romaine et aux systèmes mythologiques de la Grèce et de Rome. Comme Montfaucon, son prédécesseur, il ne paraît même pas s'être douté qu'il pût exister des monuments religieux purement celtiques et antérieurs à l'invasion étrangère. Il n'est donc pas étonnant que, malgré ses ouvrages et d'autres non moins savants, mais encore plus excentriques, Caylus, le père de notre archéologie nationale, ait pu dans la dernière moitié du XVIII^e siècle écrire ces lignes, qui, même aujourd'hui, ne seraient pas sans vérité : « J'ai suffisamment établi, dit-il, l'ignorance profonde des anciens peuples civilisés à l'égard de la Gaule et des Gaulois. Je contredirai d'autant moins ce que j'en ai dit, que le silence des auteurs sur les détails de cette nation célèbre met en état d'avancer qu'on ignorait dans le monde connu, non-seulement les mœurs et le gouvernement des Gaulois, mais la nature et l'étendue du terrain qu'ils occupaient.....

Quelque réflexion que l'on puisse faire, il en résultera toujours que l'ignorance où l'on a été si longtemps à leur égard prouve d'une façon bien convaincante que, sans le secours des lettres, toutes les vertus et vanités nationales sont perdues pour la postérité. »

Ces derniers mots de Caylus signalent la principale cause qui a retardé si longtemps les progrès des études celtiques et les entoure même aujourd'hui de tant de difficultés; c'est l'extrême rareté des documents écrits qui s'y rattachent.

Les Gaulois n'étaient point étrangers à l'usage de l'écriture. Leurs médailles et plusieurs passages des commentaires de César prouvent qu'à l'époque de la conquête romaine ils connaissaient les lettres grecques et latines ; et il est probable qu'antérieurement ils avaient appris dans leurs relations de commerce à employer les caractères phéniciens qui ont servi de base à l'écriture celtibérienne si ingénieusement déchiffrée par M. de Sauloy. Cependant ils n'ont rien laissé d'écrit en leur langue, Leurs plus anciennes médailles sont muettes, et leurs monuments entièrement dépourvus d'inscriptions. C'est qu'en effet un des dogmes fondamentaux de la

religion druidique était la défense absolue de conserver autrement que par la tradition orale le souvenir des faits historiques, les éléments des arts et des sciences, les doctrines philosophiques et religieuses. Sans appliquer aussi rigoureusement le même principe, les anciens cultes de l'Asie avaient donné aux documents écrits un caractère sacré qui en restreignait l'usage à la caste sacerdotale, et, pour maintenir ce caractère, ils avaient en général prescrit pour l'écriture savante l'emploi de signes hiéroglyphiques indéchiffrables aux gens du vulgaire. De là cette impénétrable obscurité, qui a si longtemps enveloppé les annales des grandes monarchies de l'Orient, tandis que les premières nations écrivantes, les Juifs, les Grecs et les Romains, occupent une si large place dans l'histoire, et y brillent d'un si vif éclat.

Les écrivains de la Grèce et de Rome nous ont fait suffisamment connaître les événements historiques dans lesquels les Gaulois ont figuré à l'extérieur. Mais ils nous apprennent peu de chose sur l'intérieur de la Gaule, et si l'on se bornait à consulter le petit nombre de renseignements précieux qu'ils nous ont transmis, on n'aurait qu'une idée très-inexacte et très-incomplète de la religion, du gouvernement et de la civilisation primitive de nos ancêtres. Ce n'est donc pas dans les livres seuls qu'il faut étudier leur histoire ; c'est sur le sol qu'ils ont fondé. Pour bien les connaître, il faut puiser à trois grandes sources, la *tradition*, les *médailles*, les *monuments*.

La *tradition* avait été le seul moyen consacré par les Druides pour rattacher le passé à l'avenir. Ils lui avaient confié le soin de transmettre à la postérité leurs sciences, leurs dogmes religieux, leur gloire nationale, et, quoique bien affaiblie par le temps et les révolutions politiques, elle n'a point tout à fait manqué à cette sainte mission.

On peut dire qu'au siècle dernier la tradition celtique était encore vivante sur notre territoire. Elle subsistait dans les patois de nos campagnes, restes dégénérés des divers idiômes de la race gauloise, dans les superstitions et les dictons populaires des paysans, dans les

coutumes féodales, dans les anciennes divisions territoriales religieusement conservées par l'Église, enfin dans les romans de chevalerie, les fabliaux, les contes de fées, échos lointains des chants des bardes, qui pendant deux mille ans ont passé de bouche en bouche, reproduisant les vieux souvenirs du druidisme avec ses prêtresses bien-faisantes, ses terribles enchanteurs et ses sacrifices humains, dont les ogres étaient l'effrayante personnification.

On aurait pu trouver il y a cent ans en France certains cantons où les habitants parlaient encore la même langue que leurs ancêtres avant César, portaient les mêmes vêtements, pratiquaient les mêmes superstitions, allaient en pèlerinage aux mêmes fontaines, aux mêmes pierres sacrées, rendaient à leurs seigneurs les mêmes devoirs et conservaient à beaucoup d'égards les mêmes modes de culture, de construction, d'industrie domestique. Pour retrouver l'ancienne Gaule alors, il suffisait de jeter les yeux autour de soi. Mais les érudits s'en se-raient bien gardé ; car les classes éclairées professaient un profond dédain pour les habitants des campagnes, dans lesquelles Voltaire ne voulait voir que des animaux à deux pieds, et auxquels on jetait comme une flétrissure les noms de manants, vilains, badauds, paysans, tous devenus des termes injurieux, après avoir désigné simple-ment dans l'origine l'homme du pays, l'homme des champs.

Ici encore nous avons à signaler une des grandes causes du discrédit de la tradition celtique, c'est que (le temps immémorial la population des campagnes, qui représentait cette tradition, a été réduite dans nos contrées à un état de servitude plus ou moins oppressif et humiliant. César (lit en termes précis que deux classes seules devaient être comptées pour quelque chose dans la Gaule, les druides et les chevaliers, et que le reste du peuple, c'est-à-dire la masse entière des cultivateurs et des artisans, vivait dans une sorte de condition servile. César ne parle point d'une servitude absolue, parce que en effet la condition du paysan gaulois était supérieure à

celle des malheureux esclaves que les patriciens romains nourrissaient dans les ergastules pour les faire travailler, comme autrefois les nègres (le nos colonies, sous le fouet d'un conducteur, ne reconnaissant pour eux d'autres liens du sang que l'union fortuite (les sexes, leur crevant les yeux pour les employer à tourner la meule, et les tuant dans leur vieillesse comme (les bêtes de somme hors de service. Le paysan gaulois n'était pas une chose comme l'esclave romain; il avait sa maison, son champ, sa famille ; il suivait son maître à la guerre, et, lorsqu'il avait payé ses redevances en nature, le fruit de son travail lui appartenait ; mais comme ses descendants, les serfs du moyen âge, il était attaché à la glèbe et soumis à l'autorité immédiate du seigneur. Pendant deux mille ans, cet état de choses avait peu changé, et sauf l'adoucissement des moeurs par l'influence bienfaisante du christianisme et les brèches faites par l'autorité des rois à la puissance seigneuriale, il était demeuré à peu près le même jusqu'aux temps les plus rapprochés de nous.

J'ai essayé de démontrer ailleurs qu'au milieu des grands mouvements de peuples qui amenèrent la chute de l'empire romain, la population du territoire actuel de la France était restée toute gauloise, et que la race germanique ne s'y était mêlée que dans une proportion presque insensible. Il n'est pas besoin de prouver qu'il en fut de même lors de la conquête romaine, et que . jamais Rome n'a colonisé les vastes champs de la Gaule. Mais, suivant l'expression de César, les vainqueurs ne tinrent compte que de deux classes, les Druides et les chevaliers, ou ce qu'on a appelé dans les temps modernes le clergé et la noblesse.

De ces deux classes, la première, objet de persécutions acharnées sous la domination romaine, a péri comme corporation, et la caste sacerdotale dispersée a fini par n'être plus représentée que par des devins et des sorcières confondus avec le bas peuple, qui, resté seul fidèle à la foi de ses pères, leur donnait asile et appui. La classe aristocratique, au contraire, dont l'ambition,

les brigues et les rivalités avaient secondé si efficacement les armes de César, fut comblée de faveurs par ses nouveaux maîtres, qui en firent le principal instrument de leur domination. Les nobles gaulois, avec cette facilité qu'ont toutes les aristocraties à se plier à de nouvelles mœurs, devinrent en moins d'un siècle entièrement Romains. Leurs noms prirent des désignations latines, ou furent remplacés par ceux des patriciens de Rome, dont ils s'étaient fait les clients ; élevés dans les écoles publiques par des rhéteurs romains ou grecs, ils ne parlèrent plus que ces deux idiômes classiques (le l'antiquité civilisée; ils commandèrent les légions, siégèrent dans les tribunaux, parvinrent à toutes les dignités de l'empire et même au trône des Césars ; enfin, on les vit, ab-jurant la religion de leurs pères, bâtir des temples aux divinités de Rome, en briguer le sacerdoce et encenser les statues du dieu Auguste et du dieu Néron.

La population des villes, composée d'employés du gouvernement, de commerçants, d'étrangers, d'affranchis, subit sans peine les mêmes transformations. On a donc pu dire avec une apparence de vérité que la Gaule, sous l'empire, était devenue romaine, et que les vieux Celtes avaient cessé d'exister. Mais ce qu'on n'a point assez remarqué, c'est que tout ce mouvement de rénovation s'arrêtait à la surface de la société, et se renfermait dans le cercle d'une minorité peu nombreuse. La masse entière de la population des campagnes restait hostile ou indifférente à tous ces changements. Tandis que ses maîtres se paraient de noms latins, se revêtaient de la toge, et réunissaient dans leurs élégantes villas tous les raffinements du luxe de l'Italie, le paysan gaulois, vêtu de la blouse, du manteau de laine rayé, des larges braies et du savon de peau de chèvre, conservait sa langue maternelle, ses usages nationaux, et, bravant les édits des préteurs, s'agenouillait la nuit, au fond des bois, (levant les pierres druidiques. Dès lors, l'idiôme celtique descendit à l'état de patois, et les classes éclairées auraient rougi de le parler ou même de le comprendre. Il fallut l'insurrection des Bagaudes pour

apprendre aux empereurs que le peuple gaulois existait encore dans ces millions de cultivateurs et d'artisans qu'on affectait de compter pour rien.

(Lu suite au prochain Bulletin.)

Notice sur Beaufou,

RECHERCHES
SUR

Le lieu où fut livrée la Bataille dite de **FRÉTEVAL**,

EN 1194,

par M. NEILZ, cultivateur.

Messieurs,

Si nous vous communiquons ces quelques notes sur l'histoire et la topographie d'un simple village ignoré et qui n'existe plus, c'est que nous le croyons digne (l'attirer votre attention. Son nom de Beaufou appartient en effet à l'histoire pour avoir été le théâtre d'un événement dont on a tant de fois parlé, à l'occasion des pertes qu'y éprouva Philippe-Auguste dans une bataille contre Richard-Coeur-de-Lion, roi d'Angleterre, le 5 juillet 1194, connue sous le nom de bataille de Fréteval.

Nous devons dire que l'emplacement exact de cette ancienne bourgade n'a pas été connu des historiens de nos jours, et nous croyons que l'on a commis une erreur¹ que nous avons nous-même quelquefois admise dans nos travaux, et qu'il serait temps de rectifier. On l'avait fixé sur le territoire de la commune de Pezou ; nous avons exploré les vestiges d'une villa assez considérable que l'on découvre à la Provardière ou Sainte-Ouzille, indiquée par des lignes de fondations, des canaux souterrains, des tuiles à rebord, des débris de mosaïques, et par ces différents cimetières gallo-romains et mérovingiens que l'on retrouve, avec d'autres fondations, dans diverses parties du bourg. Ce sont bien les restes d'une villa gallo-romaine anéantie pendant les désastreuses invasions du IX^e au X^e siècle, c'est-à-dire à une époque antérieure à celle qui nous occupe. Nous

¹ M. de Pétigny. Histoire archéologique du Vendômois.

— 105 —

ne trouvons aucune indication qui puisse venir à l'appui de l'opinion qui place Beaufou sur la commune de Pezou, tandis que le nom et la tradition populaire, appuyés sur les documents historiques et littéraires, et enfin confirmés par les preuves matérielles, nous désignent un autre lieu.

L'histoire du Comté Dunois, sur laquelle nous nous appuyons pour une partie de nos renseignements, nous indique le village de Beaufou comme étant à une distance assez grande de Fréteval. En effet, il en est éloigné d'un peu plus de deux lieues au N. O., et est situé dans une des plus agréables vallées d'où ce village a tiré son nom. Il fait aujourd'hui partie de la forêt de Fréteval, sur un fonds appartenant à l'hospice de Châteaudun, sur le bord de l'ancienne route de Vendôme à Châteaudun, qui formait en cet endroit l'extrême limite du Vendômois, en laissant Beaufou sur le Dunois.

Cette route nous est encore indiquée sur le sol même comme sur la carte de Cassini ; en partant de Vendôme, elle prenait à gauche de la route actuelle, à l'extrémité du faubourg Chartrain, ne s'en écartait sensiblement que vers la Montjoie, en se dirigeant vers Haye-de-Champ, Les Soucis, La Ville-aux-Clercs, La Petite-Borne, La Grande-Borne, Beaufou, Lestiverde, Bellande, etc. Dans la direction de Cloyes à Châteaudun, nous savons que, il n'y a pas plus d'un siècle, c'est-à-dire avant la confection de la route actuelle, le coche de Tours à Paris suivait encore cette voie ; et même une turgotine, qui faisait le service de Bordeaux à Paris pour la messagerie et pour les voyageurs, partait le matin de Vendôme, faisait sa dînée à La Ville-aux-Clercs et sa couchée à Cloyes, et plus anciennement Beaufou était la grande halte entre Vendôme et Châteaudun.

Nous trouvons encore les fragments d'un chemin construit dans le système des voies romaines, qui semble venir de l'ancien gué d'Areines, dans la direction (le la Montjoie, longeant la ligne du chemin de fer jus-qu'au delà de Moncé, en poursuivant sa droite ligne vers Lépau, passant non loin de Reine-Bergère, Le

Coulombier, Sainte-Radégonde et La Barre, qu'il laisse à droite ; il se poursuit par Petite-Forêt, La Madelaine, passant près de L'Aumône, en laissant Beaufou sur la gauche et en continuant sa direction vers Châteaudun par Bellande, etc. Dans ce parcours, cette voie se trouve plusieurs fois traversée par d'autres lignes dont nous parlerons dans un travail spécial sur les voies antiques du Vendômois. Son encaissement, qui s'élève au-dessus du sol, se remarque surtout à travers les taillis de la forêt de Fréteval, au sortir desquels elle va quelquefois se confondre avec la voie que nous avons indiquée la première. Nous croyons qu'il importe peu à notre sujet de savoir laquelle de ces deux routes était fréquentée au XII^e siècle. Nous tenons seulement à les signaler.

Les auteurs contemporains se montrent très-laconiques en désignant le théâtre (le la bataille entre Philippe et Richard; le point capital est qu'ils se trouvent d'accord sur l'itinéraire que suivait l'armée française en partant de Vendôme, départ qui eut lieu de grand matin. Guillaume-le-Breton, Raoul de Dicet et Roger de Hove-den disent positivement que le roi de France se rendit au château de Fréteval, *éloigné (lu droit chemin*, pendant que le gros (le l'armée s'acheminait péniblement avec les chariots et autre matériel, et qu'ils étaient arrivés sur les domaines de Thibault, comte de Dunois, à une heure peu avancée de la journée, où il fut rejoint par l'armée anglaise au lieu appelé Beaufou. Cette question, si controversée par les auteurs modernes, se résume cependant en quelques mots : c'est que l'intention de Philippe fut d'abord de former le siège de Vendôme contre la garnison anglaise qui occupait le château, lorsqu'il apprit l'arrivée (le Richard et de ses troupes, qui venait au secours de la place ; que ce fut dans cette circonstance que Philippe, pour dissimuler son projet, envoya son héraut d'armes porter un défi à Richard, en (disant que le lendemain il viendrait lui présenter la bataille; et qu'il lit aussitôt préparer ses troupes pour se mettre en marche sur la route (de Châteaudun.

Voici les textes des auteurs contemporains¹

GUILLAUME LE BRETON, *De gestis Philippi*. (Dom Bouquet, tome 17, page 72.)

Richard, roi d'Angleterre, ayant rassemblé une armée, reprit Beaumont, ville très-fortifiée, située sur la rivière de Rille, et quelques autres localités. Et pendant que le roi Philippe s'acheminait par la terre du comte de Blois², le même roi Richard, ayant placé une embuscade dans un lieu qu'on appelle *Belfou*, s'empara des bêtes de charge du roi, de ses deniers et de tout le mobilier, qu'il emmena. Il fit subir au roi un dommage considérable, car le sceau y fut également perdu, ainsi que les livres des comptes du fisc.

LE MÊME, *Philippide*, Livre **IV**.

... Non loin de là, un port célèbre par sa renommée, une ville puissante par ses richesses, florissait sous le nom de Dieppe. Vers le même temps, les Français la dépouillèrent de tous ses trésors, et, après l'avoir pillée, la réduisirent toute en cendres, Ainsi enrichie, l'armée se retire triomphante, car nulle part ou n'aurait pu citer une ville qui contint autant d'argent ou de choses précieuses.

Comme ils revenaient delà, Richard, qui avait placé dans une gorge, à la sortie d'un bois, une troupe nombreuse, car il avait trouvé, avec son escorte armée à la légère, un lieu favorable dans un fond, Richard leur fit subir un désastre, et fit prisonniers nombre de soldats de l'avant-garde, chargés de toute sorte de dépouilles.

De là il ramène en toute hâte Beaumont sous ses lois et entre dans le Berry. Le descendant de Charlemagne le suit d'une course rapide; l'Anglais, le sentant approcher, lui dresse de nouvelles embûches.

1 Les divers extraits que nous allons citer nous ont été obligeamment communiqués par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, et M. Bouchet, notre collègue, a bien voulu en faire la traduction, Le traducteur ne s'est attaché d'ailleurs qu'à l'exactitude.

2 Il faut se rappeler que Thibault V était comte de Blois, et de Dunois, et que, dès lors, en s'avançant dans le Dunois, on marchait sur la terre du comte de Blois. (Note de M. Neilz.

Il existe entre Fréteval et la ville de Blois ¹ un village peu célèbre, nommé Beaufou (*Belfogia*), environné de bois et hérissé de vallées sombres ² ; c'est là que le roi se trouvait par hasard avec ses barons, prenant son déjeuner vers le milieu de la matinée, tandis que l'armée n'en continuait pas moins sa marche, avec les chars et les chevaux qui portaient les armes, les vases et tous les objets qui peuvent être à l'usage d'un camp. Soudain, le roi anglais s'élança de son embuscade, dissipa facilement une foule sans défense, chargée d'objets et de vivres, tue, emmène, fait tourner bride aux chariots....

(*Suivent 7 vers pour décrire la déroute.*)

Le roi éprouva en ce lieu de si grosses pertes que l'on dirait vraiment que le village a tiré son nom de la guerre et de l'embûche ³.

(*Suivent 4 vers pour exprimer que l'on s'arme à la hâte.*)

Mais déjà le ravisseur qui s'était emparé des dépouilles et du butin, s'était dispersé prudemment dans les bois et les vallées écartées, où le roi ne pouvait conduire des troupes armées. Voyant donc que l'ennemi échappait à toute poursuite, Philippe continue sa route, et ordonne que tous les objets perdus soient remplacés et conservés désormais avec un plus grand soin.

RAOUL DE DICET. *Imagines historiarum.*

(Dom Bouquet, t. 17, p. 647.)

Le roi de France entra sur les confins de la Touraine, et fixa ses tentes près de Vendôme ; mais, ayant appris que le roi d'Angleterre arrivait à l'improviste, il replia ses tentes de grand matin, et regagna Fréteval en toute hâte. Le roi d'Angleterre le poursuivit,

¹ Cette désignation inexacte a toujours égaré les érudits. Elle ne peut en effet être prise à la lettre sans que l'auteur se trouve en contradiction avec lui-même, en disant que le théâtre de l'action était sur les terres de Thibault; ce qui n'aurait pu avoir lieu dans les directions de Vendôme ou de Blois à Fréteval, car la ligne des limites des comtés de Vendôme et Châteaudun passait sous les créneaux mêmes du château de Fréteval. (Note de M. Neilz.)

² Le pluriel peut être ici pour le singulier, comme il arrive souvent en poésie; ainsi il pouvait n'y avoir qu'une vallée.

³ L'auteur joue sur les mots *Bellum et fuga*, qui auraient pu former *Belfogia*.

et mit la main sur ses chariots, et sur tous les bagages des comtes, des barons et des grands vassaux qui servaient sous lui. L'or et l'argent qui étaient resserrés dans des coffres et ailleurs, les tentes mêmes, les balistes et d'innombrables objets, dont l'estimation s'élève à une somme immense, il prit tout sans rien perdre lui-même, et emmena tout avec lui. Depuis la fête de la Pentecôte, où le roi des Français, Philippe, se retirant de Verneuil pendant la nuit, pourvut à sa sûreté par la fuite, il s'écoula 37 jours jusqu'à celui où, campé près de Vendôme, il prit l'alarme, partit de grand matin, et, après une perte considérable des siens et de son bagage, se jeta tout tremblant dans Châteaudun¹

ROGER DE HOVEDEN.

Annales. (Dom Bouquet, t. 17, p. 569.)

Comme le roi de France, après avoir détruit la ville d'Evreux, se retirait du pays et se dirigeait vers une ville qu'on appelle Fréteval, le roi d'Angleterre vint à Vendôme pour lui dresser une embuscade, et comme ce lieu n'était point clos de murailles, ni propre à soutenir un siège, le roi fit établir ses tentes hors de la ville, et aussi tranquille sous cet abri que s'il eût été enfermé de murailles, il attendait des nouvelles du roi de France, qui lui manda, en effet, que ce jour même il lui rendrait visite en compagnie d'une troupe ennemie. Le roi d'Angleterre, accueillant ce message avec joie, fit répondre au roi qu'il l'attendait, et que, s'il ne venait pas, lui-même Richard, irait lui rendre visite le lendemain matin. En apprenant cela, le roi de France n'alla point visiter le roi d'Angleterre² ce jour-là. Le lendemain matin, le roi d'Angleterre fit armer ses troupes, et s'avança pour en venir aux mains avec l'armée du roi de France. A cette nouvelle, le roi de France et son armée s'enfuirent devant la face du roi d'Angleterre², qui les poursuivait. Dans cette fuite, nombre de gens de l'armée du roi de France furent tués, un grand nombre furent pris ; on prit aussi le trésor du roi de France, qui était considérable, et la chapelle royale et les chartes de tous les hommes

¹ En 1194, Pâques était tombé le 10 avril. (*V. Art de vérifier les dates*, t. I, p. 24, de la grande édition.) La Pentecôte, par conséquent, tombait le dimanche 29 mai, et le trente-septième jour après la Pentecôte se trouvait être le 5 juillet.

² Imitation du style biblique.

du roi d'Angleterre, qui s'étaient donnés au roi de France et au comte Jean, et s'étaient ligués contre lui, Richard. Dans cette même fuite, le roi de France s'écarta de son armée, et entra dans une église pour y entendre la messe, *loin du droit chemin*. Le roi d'Angleterre, ne sachant pas que le roi de France se cachait, s'avancait toujours, respirant les menaces et le carnage contre les hommes du roi de France, et le cherchait lui-même pour le mettre à mort ou le prendre vif. Un Flamand vint lui dire que le roi de France était déjà bien loin; alors, le roi d'Angleterre, trompé dans son attente, s'élança sur un excellent coursier, jusqu'au delà des frontières de la France et de la Normandie. Son cheval venant à succomber, Mercadès, chef des Brabançons, lui en fournit un autre. Toutefois, le roi d'Angleterre, ne trouvant pas le roi de France, revint à Vendôme avec un grand butin d'hommes et de chevaux et une grande somme d'argent.

L'abbé Bordas, dans son Histoire du Comté Dunois¹, s'exprime ainsi sur la marche de l'année française, à son départ de Vendôme, et sur le lieu où fut livrée la bataille:

« Philippe-Auguste, pour son malheur, ne surveilla pas assez la conduite de son armée, et sans s'être assuré des distances qui se trouvaient entre elle et celle de Richard, il était prêt à la rejoindre dans le Dunois, sur la route de Châteaudun à Vendôme; ou il le croyait plus éloigné, ou il présumait trop qu'on le fuirait toujours, car, au lieu de suivre en bon ordre cette route, il la quitta lorsqu'il fut au bois de Beaufou; on ne fit que le *traverser*, le corps de bataille avançant vers Fréteval, où on alla dîner.

« L'arrière-garde resta à Beaufou² pour y faire halte avec les bagages. Richard profita de la séparation des corps ennemis pour entreprendre un coup de main qui lui réussit. Il fit tourner bride sur cette arrière-garde, l'attaqua et la délit; et ce qui l'ut le plus fâcheux, il trouva dans le butin le trésor et les papiers de la couronne, qui

1 Tome Ier, p. 166.

2 *Belforgia* tel est le nom latin donné par les chartes du pays et du même siècle. (Note de l'abbé Bordas.)

jusqu'à cette époque étaient poilés à la suite des armées, lorsque nos rois y étaient en personne. »

L'abbé Bordas ajoute que « ce triste échec essuyé dans *le Dunois* déterminait Philippe-Auguste, à la sollicitation de Guérin, son ministre, à faire bâtir un lieu qui serait destiné à conserver les archives, et de créer un trésorier (les chartes. Ce n'est qu'après bien du temps et de peines qu'on a recouvré une partie seulement (le celles que les Anglais enlevèrent à Beaufou. »

Suivant cette dernière version, Philippe, en poursuivant sa marche de Beaufou vers Fréteval, apprit en même temps l'attaque et la défaite du corps d'armée posté à Beaufou. Le roi de France, en prenant cette direction, ne suivait plus le chemin de Châteaudun, que son corps d'armée n'avait point quitté; mais il serait parti de ce point, pour se rendre à Fréteval, par un chemin qui, dans tout ce parcours, formait la limite du pays Dunois, en longeant la forêt de Fréteval par les *Marchais*, Fontaine; ce chemin passait le Loir au vieux gué de Courcelle, et se continuait en suivant la même ligue sur la hauteur, à quelques 100 mètres, au sud du château (le Fréteval, où se trouve encore une borne qui servit à cette délimitation avec le Vendômois, suivant l'aveu du Comté Dunois de 1587.

Revenons à Beaufou, et tâchons de donner sur son château féodal, son église et son hospice, ce que la tradition, appuyée des données historiques, nous a transmis de renseignements. L'existence (le la bourgade de Beaufou se trouve attestée par les vestiges de grandes et petites habitations; les rues mêmes de ce village ont laissé leurs empreintes sur le sol, aujourd'hui couvert de taillis et d'épines. La tradition désigne entre autres une hôtellerie dite du *Buis*; un peu plus loin, parmi les nombreux arbres fruitiers plus que centenaires, on désigne le poirier de la *Dispute*. Cet arbre remarquable au-rait été ainsi nommé par suite d'un conflit élevé sur cette extrême limite du Dunois, entre deux seigneurs voisins. Les ruines que nous avons explorées occupent un par-cours de plus d'un kilomètre, limitées au sud-ouest par

l'ancienne justice féodale de Gratte-Loup, où on retrouve les vestiges des fourneaux d'une verrerie exploitée à une époque éloignée et peu connue, au sud par la vieille route de Vendôme à Châteaudun, et au nord-est par le manoir seigneurial du Breuil. C'est dans ce même par-cours que prend naissance, dans de nombreuses petites fontaines, le ruisseau qui se joint à celui de Chauvigny pour se jeter dans le Loir à Pezou. De la résidence féodale du Breuil il ne reste plus que les vestiges des fossés qui en formaient l'enceinte. Elle était du ressort de la châtellenie et baronnie de Fréteval. La chapelle de ce château était placée sous l'invocation de saint Jouin ou Joëvin, et la dîme en fut donnée, en 1205, à l'abbaye de Saint-Avit, par Mathieu d'Orsay, seigneur du lieu. On trouve un Eustache qui fut seigneur du Breuil-Saint-Jouin, vers 1232, et de la famille Marescot Le Breuil passa par succession à un des seigneurs de Bois-Bénard, et enfin une partie des dépendances furent réunies à celles que l'hospice de Châteaudun possédait déjà. L'étymologie de son nom *Brolium* concorde avec la description des lieux donnée par Guillaume Le Breton.

L'hospice de Beaufou, ou plus vulgairement appelé L'Aumône, fut fondé par les premiers prêtres hospitaliers de Châteaudun, vers 1135, époque à laquelle le pape Innocent II accorda une bulle à Robert Fournier, prieur, et aux prêtres hospitaliers des malades de Châteaudun, dans laquelle bulle il confirme leur établissement, leurs droits et possessions, et met le tout sous la protection du Saint-Siège. L'utilité d'un hospice à Beau-fou avait été reconnue par les fondateurs pour les nombreux passants qui cheminaient sur le chemin de Châteaudun à Vendôme; sur le bord duquel il est désigné être situé, preuve évidente de l'importance du passage sur la ligne à cette époque. Il est plus particulièrement question de l'hospice de Beaufou dans une transaction de l'an 1169, autorisée par Thibault V, comte du Dunois, que Jean Sécouray passa avec les procureurs de L'Aumône de Châteaudun. En 1194, l'année même où eut

lieu la bataille dont nous avons parlé, une permission avait été accordée à l'hospice de prendre chaque jour une charge de bois mort dans la forêt de Vendôme, et en 1224, lorsque Geoffroy, seigneur de Ruan, se fit ad-mettre au chapitre des frères Condonnés de Châteaudun, il lui alloua en entrant cent livres de rentes à prendre sur le bois de Beaufou. Ledit bien est désigné être situé à l'extrémité septentrionale de la forêt de Fréteval, sur le chemin qui conduit de Châteaudun à Vendôme. Geoffroy joignit à cette générosité la chapelle de Sainte-Cécile du même lieu, qui fut immédiatement conférée par Guitard, maître du chapitre, à un prêtre et frère hospitalier nommé Saba. La chapelle et le fief continuèrent d'être affectés à la prébende d'un des prêtres hospitaliers.

Cet hospice (levait, par la suite, être possesseur de tous les biens environnants. En 1365, on reçut comme frère hospitalier un ecclésiastique nommé Renaud de Maillezais, et parmi les biens considérables qu'il donna à l'hospice de Châteaudun, se trouvaient tous ceux qu'il possédait à Beaufou.

Un édit de François ^{1er} ordonna que la régie et l'administration des hôpitaux seraient confiés à des laïques choisis par les corps des villes. Cependant ces prêtres Condonnés, dont les premiers membres avaient consacré leur patrimoine au soulagement des pauvres malades, et quelques-uns même leurs personnes en se faisant prêtres hospitaliers, ne furent point méconnus dans leurs droits lorsque cette affaire fut portée au bailliage de Blois, par les sentences du 24 mars et du 13 décembre 1540 ; mais un arrêt du parlement du 15 juin 1551 ne leur fut pas si favorable; l'hospice de Beaufou, comme celui de Châteaudun, dont il était une succursale, cessa (l'être administré, pour le temporel seulement, vers 1596. Il fut annexé à celui de Châteaudun, et le local converti pour les besoins d'exploitations de culture. Enfin, les maisons particulières et seigneuriales, l'hospice et la chapelle ont été successivement abandonnés, et leur emplacement planté en bois. Quel lieu plus propre à la

méditation ! tune de dépouilles mortelles sous le sol de ce désert, où reposent, avec les victimes de cette guerre où la valeur française ne put vaincre, celles qui, dans un hospice destiné pendant près de 600 ans à recevoir ces nombreux voyageurs malades, succombaient aux rudes fatigues d'un long voyage ou aux épidémies si communes et si meurtrières en ces temps-là ! La chapelle fut réédifiée avec les débris de l'église primitive, comme l'indique le style d'anciennes pierres taillées, employées comme moellons dans sa construction. A quelques pas, devant la porte, se trouve le bassin d'une fontaine autrefois vénérée et consacrée à sainte Cécile; elle était le but d'un pèlerinage pour les *fiévreux*. Cette chapelle, qui aujourd'hui a le pied dans la bruyère et les épines, et dont la toiture s'élève à la hauteur de la cime des chênes, semble dire, par son aspect désolé, qu'elle reste seule debout dans ce désert pour marquer ce sol qui fut fatal à la France et à son roi, et que de sinistres souvenirs paraissent avoir fait abandonner par les populations modernes.

OBSERVATIONS

de

M. Martellière-Bourgogne

sur

LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

M. MARTELLIÈRE-BOURGOGNE, après avoir obtenu la parole, a dit qu'il ne fallait pas adopter légèrement une opinion qui ne tendrait à rien moins qu'à déplacer le lieu où s'est passé le plus important, dans l'histoire, des faits qui se rattachent à notre pays; que la tradition qui place le combat de Fréteval devant Pezou, à l'entrée de la plaine de Lignièrès, satisfait, plus que l'opinion nouvelle, aux exigences de la critique et au besoin que l'on éprouve de se représenter matériellement un combat';

Que M. Neilz lui semble avoir attaché trop d'importance à une analogie de nom que l'on petit contredire, car c'est avec peine que l'on fait Beaufou de *Belfogium* ou *Belfogia*, qui paraît pouvoir mieux s'appliquer à un lieu des bords du Loir, comme Chicheray, qu'aux environs de l'Etriverde (ou Lestiverde), le plus dénué et le plus triste endroit de notre pays : que ce nom de l'Etriverde lui-même aurait pu fournir un argument plus énergique que celui du Poirier de la Dispute, car Etriverde vient évidemment du verbe *étriver*, qui veut dire battre, lutter, et qui a laissé dans la langue le mot *étrivières*, mais que cet argument est sans valeur, car il y a partout des luttes et des disputes ;

Que les textes anciens s'accordent mieux avec la tradition, puisqu'ils portent que le combat se donna entre Fréteval et Blois, ce qui ne pourrait s'accorder avec un lieu placé à huit ou dix kilomètres au delà de Fréteval ;

La rivière est comme là.
Ici nos gens se campèrent ;
Et l'espace que voilà,
Nos ennemis l'occupèrent.
Sur un haut, vers cet endroit,
Étoit leur infanterie ;
Et plus bas, du côté droit,
Étoit la cavalerie.

(MOLIÈRE, *Amphitryon*, scène 1.)

Mais qu'au lieu de chercher à concilier des textes que tout le monde reconnaît être incertains, il faut chercher la solution de la question dans le fait même du combat ;

Qu'on est d'accord que Philippe se trouvait dans la ville non fortifiée de Vendôme, entre le château, défendu par une garnison anglaise et le camp de Richard, placé en face dans la plaine ; que, dans cette position difficile, il feignit de présenter la bataille à Richard, et qu'il se déroba avant le jour ; que cette manoeuvre dut nécessairement s'opérer par le faubourg Saint-Bienheure, puisque l'autre route, en supposant qu'elle existât alors, devait être occupée par Richard ; que la route qui traversait Areines, en passant à côté du vieux théâtre que les recherches de M. Neiz ont découvert, se continuait sur la rive gauche du Loir jusqu'à Fréteval, et que l'on comprend facilement que Richard, averti, ait pu se porter par la rive droite du Loir jusqu'au gué de Pezou, qu'il traversa pour s'embusquer dans les bois de Chicheray ou dans la vallée des Caves ;

Que, dans l'autre position, on ne comprendrait pas que Philippe eût pu traverser le Loir, rejoindre la route de La Ville-aux-Clercs, arriver à Beaufou avant midi, après un trajet d'environ huit lieues, avec les nombreux bagages qui embarrassaient sa marche, et n'avoir aucun soupçon d'une embuscade que le passage des soldats de Richard sur la même route aurait dû lui signaler.

Il engage les membres de la Société à diriger leurs recherches sur ce point important de notre histoire locale.

R A P P O R T

SUR
LE MÉMOIRE DE M. L. DE ROCHAMBEAU,

INTITULÉ

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE THORÉ,

PAR

MM. CH. BOUCHET, NOUËL & LAUNAY.

RAPPORT DE M. BOUCHET.

Messieurs,

Au mois de janvier dernier, M. Lacroix de Rochambeau adressa à notre Président un Mémoire sur la commune de Thoré, dans lequel cette localité est envisagée sous tous les points de vue. Comme ce travail est assez considérable¹, l'auteur eut la discrétion de n'en pas réclamer l'insertion dans le Bulletin, et se borna à demander qu'une commission fût nommée pour examiner son manuscrit et en donner une suffisante analyse dans notre publication. Cette commission, composée de MM. Launay, secrétaire, pour la topographie et la statistique, Nouël, conservateur, pour l'histoire naturelle, et Bouchet pour l'histoire et l'archéologie, cette commission, disons-nous, vient vous rendre compte aujourd'hui de l'examen auquel elle s'est livrée.

Nous avons été frappés (l'abord de l'importance du travail, en général, de l'étendue et de la variété des recherches ; nous devons féliciter M. de Rochambeau d'avoir déployé un pareil zèle et produit une monographie qui, dans son ensemble, pourrait servir de modèle à ceux qu'encouragerait une si louable initiative. L'exécution

¹ Il renferme 935 pages dans le manuscrit.

d'ailleurs répond au dessein; les divisions sont naturelles, le style simple et précis, les renseignements exacts, sauf peut-être sur quelques points, au sujet desquels nous prendrons la liberté de soumettre nos doutes à l'auteur. Mais il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. — Le travail de M. de Rochambeau est divisé en huit parties, qu'il appelle livres. Le premier est consacré à une description générale de la commune et à tout ce qui concerne la population. Le second est divisé en quatre chapitres, savoir : Antiquité, Histoire ecclésiastique, Histoire féodale, Histoire civile. C'est de ce livre que j'ai spécialement à vous rendre compte, ainsi que du septième, qui renferme les *Documents historiques*.

Examinons d'abord le second. Il nous raconte, comme nous l'avons dit, toute l'histoire de la localité ; il a suffi pour cela de moins de trente pages. Pourtant l'auteur la reprend de haut, car il remonte aux migrations des premières races qui ont peuplé la Gaule ; nous ne lui en ferons pas un reproche, attendu que cela lui aide à déterminer les diverses périodes de l'âge celtique et celles de ces périodes auxquelles il attribue les grottes de Thoré et de Rochambeau, ainsi que ces puits si curieux, qui ont attiré l'attention (le la Société en 1862¹). L'auteur y voit, comme la plupart des archéologues, des puits funéraires, dont il reporte l'origine à l'invasion des Kimris dans les Gaules, vers le V^e ou le VI^e siècle avant notre ère. On rencontre également auprès de Thoré les restes d'un cimetière gallo-romain. Nous engageons vivement M. de Rochambeau à surveiller quelques fouilles, à examiner s'il ne s'y trouverait pas quelques objets, et dans tous les cas, à recueillir, comme cela se fait d'ordinaire, des ossements et des crânes. Ces débris sont d'un grand secours dans les questions anthropologiques.

Il faut rendre justice à qui de droit. M. de Pétigny connaissait l'existence de ces puits ; il en parle dans son *Histoire du Vendômois* (Voir le feuillet en petit texte, non paginé, inséré après la page 142). Je dois cette observation à M. Nouel. Seulement M. de Pétigny se faisait au sujet de ces puits des idées particulières.

Parmi les antiquités du moyen âge, figurent le clocher, monument du XII^e siècle, et une maison, que l'auteur croit être du XIII^e ou du XIV^e. S'il en est ainsi, nous demandons avec instance qu'il en soit fait un plan et des vues perspectives, les constructions civiles de cette époque étant quelque chose de fort rare.

Dans le chapitre H (Histoire ecclésiastique), l'auteur s'efforce d'établir, d'après un diplôme du VII^e siècle, comment Thoré se rattachait à la célèbre abbaye de Saint-Denys. Bien que nous ayons nous-même énoncé le fait, dans notre Mémoire sur les sépultures en forme de puits, nous devons dire néanmoins qu'il ne va pas sans difficulté, et, dans un travail spécial sur Thoré, peut-être méritait-il d'être discuté plus à fond et démontré sans réplique. Nous trouvons plus loin un événement qui se-rail fort important pour notre pays, mais qui ne nous semble pas interprété d'une façon tout à fait exacte. En 988, nous (lit l'auteur, Sigefroi, évêque du Mans, cède à Bouchard, comte de Vendôme, 64 paroisses de son diocèse, en reconnaissance du secours que Bouchard lui avait accordé contre Hugues, comte du Maine. Parmi ces paroisses se trouvait Thoré. Si M. de Rochambeau a puisé ces détails, comme nous le croyons, dans les *Actes des Evêques du Mans*, et qu'il n'ait pas d'autre autorité, nous l'engageons à relire avec attention ce passage des *Actes*, et nous sommes persuadé qu'il modifiera son opinion, surtout en ce qui concerne la cession de Thoré.

Ce lieu est encore mentionné, quelques années plus tard, c'est-à-dire vers la fin (lu X^e siècle, sous le nom de *Tauriacus*; puis il apparaît dans la première moitié du XI^e sous celui de *Toreium*. C'est la charte de fondation de la Trinité qui nous le montre pour la première fois sous cette forme, du moins à notre connaissance. Comment s'était opérée cette transformation? Comment *Tauriacus* était-il devenu en si peu de temps *Toreium* ?.... Que l'on nous permette à ce sujet une courte digression.

Il s'était produit là un fait de langage, assez fréquent à cette époque. Le nom primitif avait été traduit. en langue vulgaire, et de là traduit de nouveau en latin, sous

une forme différente de la première. Ainsi, de *Taurriacus* le peuple avait fait *Toré*¹, et de *Toré* les chartes et les écrivains avaient fait *Toreivm*. Et voyez quelle logique il y a dans les choses : tant que dure le gouvernement carlovingien, c'est-à-dire la tradition romaine, le nom romain subsiste, *Taurriacus*²; aussitôt que cette tradition s'obscurcit pour faire place à la nationalité française, le nom vulgaire apparaît. Seulement il se revêt encore par habitude de la forme latine; mais ce n'est plus qu'un costume d'emprunt, sous lequel il n'en est pas moins français. Et n'en peut-on pas dire autant de toute la société de ce temps-là? Mais ce n'est pas seulement Thoré qui offre le curieux mélange, la singulière lutte des deux idiômes, Vendôme lui-même nous en fournit une nouvelle preuve. On sait que le nom primitif est *Vindocinum*, qui dans la langue vulgaire est devenu Vendôme. Eh bien ! ce mot, à son tour, a été traduit par *Venclomia*, ce qui n'empêchait pas néanmoins *Vindocinum* de subsister en même temps. — Nous vous demandons pardon de cette petite excursion, et nous nous empressons de revenir au travail de M. de Rochambeau.

Le chapitre III (Histoire féodale) ne contient guère que la généalogie des de Virneur, depuis l'origine, c'est-à-dire depuis le XII^e siècle. Là notre jeune auteur est maître; nul ne connaît mieux que lui, on le conçoit, les annales de sa famille, et nul ne s'avisera de contester. Nous le félicitons d'avoir acquitté cette dette filiale et remplacé la très-médiocre et insuffisante notice de M. de Passac. Espérons que ce n'est même là qu'un premier gage, et que nous aurons un jour une biographie complète de celui qui a le plus illustré le nom de Rochambeau.

Le chapitre IV contient l'Histoire civile, c'est-à-dire quelques faits plus ou moins importants, le tableau des notaires de la localité, depuis la moitié du XVII^e siècle jusqu'à la Révolution, enfin ce qui concerne les établis-

1 Telle devrait être la véritable orthographe du mot.

2 Ce nom romain pourrait bien n'être lui-même qu'un nom celtique latinisé.

sements publics, tels que l'hospice, le Bureau de bienfaisance et l'école primaire.

Telle est en substance l'analyse du second Livre.

Le septième, que nous avons également à examiner, est intitulé *Documents historiques*, et se compose de l'indication sommaire de 34 pièces de toute nature, telles que : charte de fondation de la chapelle de Rochambeau (1633), autorisation donnée par les évêques d'Orléans et de Blois de célébrer la messe dans ladite chapelle (ces trois premières pièces sont reproduites *in extenso*), actes de donation, baux, ventes, &c.... Ne connaissant pas ces derniers documents, nous ne pouvons que les signaler et nous en rapporter à la fidélité de l'auteur.

RAPPORT DE M. NOUEL.

Je ne m'occuperai que du Livre III, qui considère la commune de Thoré au point de vue de l'histoire naturelle. Le livre est divisé en cinq chapitres, intitulés : I. Hydrographie. — II. Géologie. — III. Botanique. — IV. Zoologie. — V. Constitution météorologique et nosologique.

Je vais les passer successivement en revue.

CHAP. I. HYDROGRAPHIE. — Comme chacun le sait, la commune de Thoré est enveloppée dans les trois quarts de son étendue par le Loir, sur un parcours de 10 kilomètres, et traversée par la Brice, ruisseau peu important.

Je remarquerai, à propos de l'orthographe adoptée par l'auteur pour le nom de ce ruisseau (*la Brice*), qu'elle est en désaccord avec celle inscrite sur la carte de Cassini et sur celle de l'Etat-Major. Ces deux cartes s'accordent pour écrire *la Brisse*. L'auteur a eu sans doute de bonnes raisons pour adopter la première manière d'écrire ; mais n'aurait-il pas été intéressant qu'il les fit connaître ?

Le Loir fait marcher deux moulins sur la commune de Thoré, ceux de Chantereine et de La Fontaine. Le

débit du Loir dans cette partie de son cours est en eaux moyennes de 5 à 6 mètres cubes par seconde, ce qui donnerait à chaque usine une force de 60 chevaux-vapeur.

La Brice, en eaux moyennes, débite 20 litres par seconde près de son embouchure; elle ne fait marcher aucune usine.

CHAP. II. GÉOLOGIE. — Ce chapitre est entièrement dû à l'obligeance de M. l'abbé Bourgeois, ce qui est assez dire qu'on peut compter sur son exactitude scientifique.

La commune de Thoré est presque entièrement assise sur le terrain crétacé. Cependant un lambeau de calcaire d'eau douce, déposé dans un enfoncement du terrain crétacé, se trouve à Vaugouffard, où il est exploité pour pierre à chaux, et se prolonge jusqu'au Gué-Berger, sur la commune de Thoré.

CHAP. III. BOTANIQUE. — Les renseignements botaniques que M. L. de Rochambeau a inscrits dans ce chapitre ont été extraits par moi-même du travail plus complet que je prépare sur l'arrondissement de Vendôme. Thoré offre surtout une localité classique pour les botanistes vendômois; c'est celle que nous désignons sous le nom de Rochambeau, de sorte qu'il est vrai de dire que c'est à la propriété de Rochambeau que la commune de Thoré doit son plus grand intérêt, tant au point de vue historique qu'au point de vue de la nature.

CHAP. IV. ZOOLOGIE. — Dans ce chapitre, l'auteur n'a cité que les principales espèces de quadrupèdes, d'oiseaux et de poissons qu'on rencontre d'habitude sur la commune de Thoré. Les reptiles ne figurent pas sur cette liste. Leur aspect peu séduisant et la mauvaise réputation de plusieurs d'entre eux font qu'on les évite plus qu'on ne les recherche. Cependant, aux yeux des savants, ils ont autant d'intérêt que les plus charmants oiseaux. Je me permettrai une petite remarque à propos d'une question de préséance, question fort délicate, comme on le sait. L'auteur du travail que j'analyse place les poissons immédiatement après les quadrupèdes et avant les

oiseaux. Ces derniers seraient en droit de réclamer ici la seconde place qu'ils occupent partout, soit dans les classifications savantes, soit dans le langage ordinaire; lorsqu'on énumère l'ensemble des vertébrés, on dit toujours les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons. -

Les insectes, les mollusques, etc., ne figurent pas dans ce chapitre. Il n'y aurait en effet qu'un amateur spécial, explorant le pays sous ce point de vue, qui pourrait donner quelques renseignements sur les espèces si nombreuses de ces classes, pouvant se rencontrer sur la commune de Thoré.

CHAP. V. MÉTÉOROLOGIE. — Je trouve dans ce chapitre un renseignement très-curieux à propos des orages. et je le transcris ici :

« A la fin du siècle dernier, dit l'auteur, lorsqu'on éleva les deux pavillons qui flanquent le château de Rochambeau, on pensa à y placer un paratonnerre; mais une tradition constante et généralement accréditée en attestait l'inutilité. Un savant physicien fut appelé pour constater le fait, et son avis fut que *le rapprochement des rochers et de la rivière rendait cette précaution superflue*. Effectivement le toit est resté veuf de paratonnerre, et jusqu'à présent la tradition a eu raison. Les arbres peu éloignés du château, mais séparés par la rivière, ont été frappés de la foudre assez fréquemment pour démontrer l'invulnérabilité de ce site remarquable.

« La vallée de Rochambeau, se trouvant à peu près dans la même position, jouit du même privilège. »

Le physicien dont parle l'auteur est, d'après une note mise au bas de la page, *César Charles*, célèbre par ses expériences sur l'électricité atmosphérique et les aérostats. Ce savant est né à Beaugency, en 1746, et est mort à Paris en 1823. Il a visité le Vendômois à plusieurs reprises, et il serait intéressant de réunir sur ces visites les quelques renseignements qui sont restés dans la mémoire des habitants. Celui que M. L. de Rochambeau nous révèle dans ce passage est certainement un des plus curieux.

A propos de la température, l'auteur avance les chiffres suivants: « La température moyenne annuelle est dans la partie haute de la commune de 8° centigrades environ, et dans la partie basse de 6° centigrades. » J'ignore où il a pris ces chiffres; mais ce que je puis assurer, c'est qu'ils sont tout à fait inexacts. La moyenne de la température à Paris est de 11° environ, et celle de Vendôme n'en diffère pas sensiblement. M. G. Boutrais a trouvé 11°,4 pour 1863.

Une différence de 2° dans la température moyenne des parties hautes et des parties basses serait un fait bien intéressant s'il était bien constaté ; mais quand je songe qu'il faut au moins dix années d'observations régulières, faites avec de bons instruments bien placés et observés plusieurs fois par jour, pour pouvoir donner la température moyenne d'un lieu, je me prends à douter que les chiffres cités par l'auteur s'appuient sur des observations sérieuses, et je me permettrai de lui conseiller de les retrancher de son travail. Un faux renseignement est pire que l'absence de tout renseignement.

Quant à la partie nosologique, l'auteur se borne à constater la salubrité de la commune de Thoré et l'état sanitaire très-satisfaisant de ses habitants.

Puisse-t-il, sous ce rapport, suivre les saines traditions du pays, et faire revivre longtemps dans ces contrées le nom historique de Rochambeau !

RAPPORT DE M. LAUNAY.

MM Bouchet et Nouel vous ont fait connaître leurs appréciations du travail de M. L. de Rochambeau, en ce qui concerne la partie historique et l'histoire naturelle; nous dirons à notre tour que la topographie et la statistique ont été étudiées et traitées avec le même soin consciencieux.

Dans son Livre I^{er}. M. L. de Rochambeau nous fait la description de la commune de Thoré, limitée au nord. à l'est et à l'ouest par le Loir, que l'on traverse sur plu-

sieurs ponts ou bacs; - il nous décrit la position pittoresque du village, bâti sur une côte abrupte dominant d'un côté la petite rivière de la Brice et de l'autre le Loir. Au sommet de cette côte s'élève un clocher en pierre, de 37 mètres de hauteur, attenant à l'église, récemment reconstruite.

Il entre ensuite dans le détail de tous les hameaux composant la commune, dont le plus important est Rochambeau. Ces hameaux, au nombre de 17 y compris le bourg, comptent 324 feux et 969 habitants, qui, en moyenne, fournissent annuellement à l'armée 9 ou 10 conscrits.

Dans son livre IV, intitulé *Cadastre*, M. L. de Rochambeau fait l'énumération des différentes natures de propriétés. Il indique la superficie de chacune d'elles et leur revenu imposable. Sur une superficie totale de 940 hectares environ, les terres labourables y entrent pour 587 hectares et la vigne pour 236 hectares.

Le revenu imposable des différentes propriétés est de 30,515 francs.

Le Livre V, consacré à l'agriculture, donne des renseignements sur la nature du sol, sur l'outillage employé, sur les procédés de culture ; celle de la vigne est particulièrement soignée.

La commune ne renferme pas de grandes fermes. La propriété y est très-morcelée; aussi le paysan est généralement aisé, et cultive avec soin son petit lot de terre.

La deuxième partie du Livre V renferme une curieuse série de tableaux faisant connaître les différents genres de culture, l'état des animaux des fermes et des données d'économie rurale.

Le Livre VI traite de l'industrie, des voies de communication, des habitations remarquables et dont la principale est le château de Rochambeau, flanqué autrefois de tours dont les pieds baignaient dans le Loir.

La commune possède deux moulins à blé. Elle renferme d'anciennes carrières formées de galeries très-étendues qui ne sont plus exploitées que pour les besoins des propriétaires.

M. L. de Rochambeau passe en revue toutes les voies de communication, en commençant par la route départementale n° 5 de Vendôme à Château-du-Loir, les chemins vicinaux classés et enfin tous les chemins ruraux, sur lesquels il promène le lecteur depuis le point où commence chaque voie jusqu'à celui où elle tend. Il donne leur longueur sur la commune, leurs noms et ceux des lieux qu'elles traversent. Cette désignation ainsi faite est un guide sûr pour le parcours du pays.

Le Livre VIII et dernier renferme un intéressant dictionnaire des noms de lieux anciens et modernes, avec indication de leur position dans chacune des sections du cadastre. Il serait à désirer que l'auteur pût joindre à ces noms ceux plus anciens encore des mêmes lieux qui peuvent se trouver dans les vieux titres, chartes ou contrats.

Disons en finissant que M. L. de Rochambeau a fait sur la commune de Thoré qu'il habite un travail complet, qu'il serait bien désirable de voir entreprendre pour toutes les communes de notre arrondissement. On rendrait ainsi bien plus facile et bien plus sûre la tâche de l'historien qui, sur une plus grande échelle, voudrait aborder l'histoire ou la description d'un département ou d'une province.

TIBULLE

LIVRE 1, ÉLÉGIE X.

TIBULLUS

LIBER I, ELEGIA X

Miles poeta profecturus, bellum detestatur, & pacis
Bona praedicat.

Quis fuit, horrendos primus qui protulit enses ?
Quàm ferus et verè ferreus lite fuit!

Tunc caedes hominum generi, tunc praelia nata,
Tunc brevior dirae mortis aperta via est. At nihil
ille miser meruit, nos ad mata nostra
Vertimus, in saevas quod dedit ille feras. Divitis
hoc vitium est auri ; nec bella fuerunt,

Faginus adstabat cùm scyphus ante dapes :
Non antes, non vallus erat; somnumque petebat
Securus varias dux gregis inter oves. Tunc mihi
vita foret, vulgi nec tristia nossem
Arma, nec audissem corde micante tubam !

Nunc ad bella trahor, et jam quis forsitan hostis
Haesura in nostro tela gerit latere.

Sed patrii, setvate, Lares ; aluistis et iidem,
Cursarem vestros cùm tener ante pedes.

Neu pudeat prisco vos esse e stipite factos;
Sic veteris sertes incoluistis avi.

Tunc meliùs tenuere fidem, cum paupere cultu
Stabat in exiguâ ligneus de Deus.

Hic placatus erat, seu quis libaverat uvam,
Seu dederat sanctae spicea sarta comas.

TIBULLE

LIVRE I, ÉLÉGIE X

Le poète, forcé de partir pour l'armée, maudit la guerre
& vante les bienfaits de la paix.

Quel homme, le premier, prit le glaive en sa main? Il
eut un coeur de fer ; inventeur des batailles, De lui
naquit le meurtre, et son art sans entrailles De la
mort abrégéa le funeste chemin !...

Mais pourquoi l'accuser? Notre homicide rage Seule
arma contre nous, en nos cruels combats, Ces traits
qu'il destinait à l'animal sauvage! L'or a fait tout le
crime; on ne s'égorgeait pas Quand la coupe de hêtre,
oeuvre de mains rustiques, Debout devant les mets,
présidait aux repas;

Point de tours, de remparts ! Les bergers pacifiques,
Étendus dans la plaine, au milieu des troupeaux,
Goûtaient nonchalamment un tranquille repos.... Alors
je n'aurais point connu les tristes armes, Ni senti mon
coeur battre au clairon des alarmes!... J'aurais pu
vivre, hélas!... et je marche à la mort! A cette heure,
peut-être, une main ennemie Déjà porte le fer qui
tranchera ma vie!... Sauvez-moi, sauvez-moi, Dieux
qui voyez mon sort, Lares, Dieux Paternels, tuteurs de
mon enfance, Quand je courais au pied de l'autel que
j'encense!... Vos images, chez moi, sont d'un chêne
grossier; Dieux, n'en rougissez pas; ces modestes
images Ainsi de ^mon aïeul ont gardé le foyer !

Plus purs étaient les voeux et plus vrais les hommages,
Du temps qu'un Dieu de bois ornait un humble autel !
Pour l'apaiser alors, le timide mortel
Épandait le raisin de sa treille dorée,
Ou couronnait d'épis l'idole vénérée!

Atque aliquis voti compos liba ipse ferebat,
Postque cornes purum filia parva favum.
At nobis aerata, Lares, depellite tela :
Hostia erit plenâ rustica porcus harâ :
Hanc purâ cum veste sequar, myrtoque canistra
Vincta geram, myrto vinctus et ipse caput.
Sic placeam vobis; alius sit fortis in armis,
Sternat et adversos, Marte favente, duces ;
Ut mihi potanti possit sua dicere fada
Miles, et in mensâ pingere castra mero. Quis furor
est atram bellis arcessere modum?
Imminet et tacito clâm venit fila pede.
Non seges est infrâ, non vinea cuita; sed audax
Cerberus, et Stygiae navita turpis aquae.
Illic exesisque genis ustoque capillo
Errat ad obscuros pallida turba lacus.
Quàm potiùs laudandus hic est quem, proie paratâ,
Occupat in parvâ pigra senecta casâ.
Ipse suas sectatur oves, at filius agnos;
Et calidam fesso comparat uxor aquam.
Sic ego sim, liceatque caput candescere canin,
Temporis et prisci facta referre senem. Interea pax
arva colat. Pax candida primùm
Duxit araturos sub juga curva boves;
Pax aluit vites, et succos condidit **uvae**,
Funderet ut nato testa paterna merum.

Quand, ses vœux accomplis; il rendait grâce au ciel,
L'homme, lui-même encore, offrait son sacrifice; Sa
fille le suivait; l'enfant au Dieu propice Présentait,
pour offrande, un pur rayon de miel.... Dieux Lares !
Détournez la flèche redoutable; Je vous promets un
porc choisi dans mon étable; Je suivrai la victime en
blancs habits de lin; Le myrte brillera sur les
corbeilles saintes Et du myrte sacré mes tempes
seront ceintes !...
Dieux, acceptez mes dons!.. Qu'un guerrier plus hautain,
Favori du Dieu Mars, remporte la victoire ! Au retour, en
buvant, il me dira sa gloire, Et le vin sur ma table, avec art
répandu,
Me peindra la bataille et le camp défendu l...
Quelle est cette fureur d'évoquer par la guerre
La mort, la triste mort? Elle est là qui nous suit, Et
son pied assez tôt nous atteindra sans bruit. Où
retrouver, là-bas, nos bonheurs de la terre? Adieu
douce vendange! Adieu riche moisson ! J'entends
hurler Cerbère aux portes du Ténare; Je vois l'onde
du Styx et le nocher avare
Qui repousse les morts de son rude aviron,
Des squelettes sans yeux, sans chair, sans voix, des ombres
Errant, pâles troupes, sur les rivages sombres!... Sage,
qui, couronné d'une troupe d'enfants, Vieillit obscurément
dans son humble chaumière! Il conduit ses brebis dont les
agneaux bêlants Suivent son jeune fils ; l'active ménagère
Apprête à leur retour, le soir des jours brûlants, Le bain
qui de leurs pieds lavera la poussière. Ne puis-je donc
ainsi voir blanchir mes cheveux Et conter le vieux temps,
un jour, à mes neveux?... O paix, garde mes champs, paix
dont la voix puissante Cou'ba sous notre joug le boeuf
industriel, Nous apprit à fouler la grappe rougissante, Et
nous donna ce vin dont les enfants joyeux S'enivrent dans
la coupe où buvaient leurs aïeux!

Pace bidens vomerque vigent; at tristia dari
Militis in tenebris occupat arma situs. Rusticus e
 lucoque vehit, malè sobrius ipse,
 Uxorem plaustro progeniemque domum.
Sed Veneris tune bella calent, scissosque capillos
 Femina perfractos conqueriturque fores. Flet
 teneras subtusa genas; sed victor et ipse
 Flet, sibi dementes tam valuisse manus.
At lascivus Amor rixe mala verba ministrat,
 Inter et iratum lentus utrumque sedet.
Ah! lapis est ferrumque, suam quicumque puellam
 Verberat; è cælo deripit ille Deos.
Sit satis è membris tenuem rescindere vestem ;
 Sit satis, ornatus dissoluisse comae;
Sit lacrymas movisse satis; quater Hie beatus,
 Quoi tenera irato flere puella potest.
Sed manibus qui saevus erit, scutumque sudemque
 Is gerat, et miti sit procul à Venere.
 At nobis, pax alma, veni, spicamque teneto
Perpluat et pomis candidus ante sinus.

Par toi règne la bêche, et, dans l'ombre, la rouille
Envahit du soldat la farouche dépouille;
Temps heureux, où l'on voit la mère et les enfants
S'entassant sur le haut d'un chariot rustique,
Quitter les bois, le soir ; l'homme, à pas chancelants.
Conduit, guide aviné, cet équipage antique. Mais de
Vénus, alors, s'allument les combats ! Vois cette
femme en pleurs, qui crie et se lamente Ses cheveux
sont épars, et ses traits délicats Attestent, tout meurtris,
une lutte récente.... Honteux et détestant la vigueur de
son bras, En un coin, à l'écart, le vainqueur se retire, Il
pleure ; Amour entre eux s'avance pas à pas, Les
ramène, les gronde avec un doux sourire, Et d'un baiser
de paix termine ces débats. Mais frapper son amie est
d'une âme trop dure ! C'est insulter le ciel et provoquer
les Dieux !. Déchire, si tu veux, sa légère parure,
Dénoue, en tes fureurs, sa noire chevelure,
Donne cours à ses pleurs ; heureux, trois fois heureux,
Si ton courroux l'émeut et fait couler ses larmes !
Mais l'homme dont la main peut outrager ses charmes,
Oh ! Vénus le rejette ! A lui le bouclier, A lui les durs
combats et le poids de la lance ! Qu'il parte ! Moi, je
reste en mon humble foyer ! Aimable paix, chez moi
ramène l'abondance, Rouvre ton sein fécond et rends-
moi mes beaux fruits, Mes tranquilles amours et mes
joyeux déduits !

RICHARD DE LA HAUTIERE

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

3^e Année. 3^e Trimestre.

J U I L L E T 1 8 6 4 .

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 14 juillet 1864, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au bureau :

MM. de Saint-Venant, président; Launay, secrétaire; G. Boutrais, trésorier ; Nouel, conservateur ; de La Hautière, de Nadaillac, Neilz;

Et MM. Ch. Bouchet, l'abbé Bourgogne, curé d'Azé ; l'abbé Bourgogne, curé de Villavard ; de Brunier Hippolyte. Bruland, Busson, l'abbé Caille, Charles Chautard, Devaux, Dupuy, Gadeau, Gendron Octave, de Geoffre, d'Harcourt, de Lavau Adrien, Lemoine, Martellière-Bourgogne, de Martonne père, Ménard, l'abbé Monsabré, Noulin, Georges Renault, Rolland, l'abbé Roulet, l'abbé Sanguinède, Thoraux, Gédéon de Trémault, Trillaut, Vallée, l'abbé Van-Wanghen..

M. le Président déclare la séance ouverte, et donne la parole au secrétaire, qui fait connaître les noms des

nouveaux membres reçus par le bureau depuis la séance générale du 14 avril dernier ; ce sont :

MM. Guétrot, pharmacien à Paris; — Trillaut, percepteur à Villetrun ; — l'abbé Met, curé d'Avaray; — Badaire, à Vendôme ; — l'abbé Banc, curé de Villetrun; — Dupuy, à Vendôme ; — d'Harcourt, à Saint - Rimay, — l'abbé Loiseau, aumônier de l'Hospice.

M. le secrétaire continue ainsi :

« Nous avons le regret d'annoncer à l'assemblée la mort de l'un de nos collègues les plus distingués. M. Poey d'Avant, le célèbre numismate, est décédé ces jours derniers à l'âge de 72 ans. On comprendra quelle perte fait la science et notre société en particulier ; M. Poey d'Avant avait bien voulu en faire partie, quoiqu'il ne fût pas dans ses habitudes de se faire agréer ainsi aux sociétés savantes. Il avait même daigné nous promettre un travail sur une monnaie vendômoise; seulement, il se réservait de le faire paraître en même temps dans le supplément qu'il préparait au grand ouvrage qui sera l'honneur de son nom et restera longtemps le meilleur traité sur cette partie de la science, nous voulons dire son ouvrage sur les *Monnaies féodales de la France.* »

M. le Président donne ensuite la parole à M. le conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES OBJETS

**offerts à la Société ou acquis par elle
depuis la séance du 14 avril 1864.**

I. OBJETS D'ANTIQUITÉ.

URNE FUNÉRAIRE. Elle a été trouvée, remplie de charbons, avec plusieurs autres du même genre, dans une ancienne chapelle en ruine, sise au lieu dit le Temple, commune de Villavard.

Cette chapelle dépendait de la Commanderie du Temple.

Don de M. BOURGOGNE, curé de Villavard.

Deux PIERRES COMMÉMORATIVES trouvées dans les fondations du maître-autel de l'ancienne église Saint-Martin de Vendôme, le 26 mars 1858.

Don de LA VILLE.

VASE en terre, autrefois destiné à contenir de l'encens que l'on plaçait au pied des morts. Trouvé dans un cercueil en pierre, parmi les fondations de la même église.

Don de LA VILLE.

Deux URNES en terre & une URNE FUNÉRAIRE en verre de grandes dimensions, avec une inscription curieuse sur le fond. Trouvées autrefois à Villeromain dans une sépulture gallo-romaine.

Plusieurs VASES & URNES en terre et en verre, BRACELET, COLLIER, &c., provenant des fouilles du cimetière gallo-romain de Pezou.

Ces objets, ainsi que les trois précédents, seront décrits en détail dans le rapport que M. Launay doit vous faire sur ces fouilles intéressantes.

HACHE CELTIQUE, trouvée à Coulommiers, sous un tas de pierres (*marger*).

Don de M. BRUÈRE.

Deux PARASOLS BIRMANS, à l'usage des grands dignitaires, de ce royaume, laissés par le général D'ORGONI à M. ROLLAND, négociant à Paris, qui les offre à la Société.

II. ARCHIVES.

CHARTRE VENDÔMOISE du XVI^e siècle, sur parchemin, de grandes dimensions.

Don de M. ROLLAND, notaire.

M. Bouchet, bibliothécaire, doit vous lire un rapport sur cette pièce, dans cette séance même.

ENCYCLOPÉDIE LITTÉRAIRE, par B. J. PICHE.
Vendôme. P. Piche, imprimeur-libraire, 1839. 1 vol. in-40 cart.

III. HISTOIRE NATURELLE.

Une grande COQUILLE BIVALVE, du genre *Ostrea*, trouvée dans une pierre de taille provenant de la démolition d'une ancienne cheminée.

Don de M. RENARD-DESVEAUX, par l'entremise de M. DuPuy, libraire.

Une TRIGONIE moulée dans un bloc de calcaire, provenant d'une cave creusée au Tertre (commune de Montoire). Deux petites PLANCHES EN CUIVRE, gravées à l'eau-forte. Don de M. GADEAU, serrurier.

Enfin la partie la plus importante des objets dont notre Musée se soit enrichi, tant par dons que par acquisitions, consiste en monnaies et médailles, et en gravures.

M. Bouchet a bien voulu rédiger cette partie du rapport, que je vais vous communiquer.

IV. NUMISMATIQUE.

Les dons numismatiques, depuis la dernière session, ont été nombreux; aussi demandons-nous la permission de ne pas les énumérer tous aujourd'hui et d'en réserver une partie pour la prochaine réunion.

Nous avons reçu :

1° De M. DE MARTONNE père :
Une monnaie grecque et 35 impériales romaines en bronze de tout module, depuis Auguste jusqu'à Constantin.

La pièce grecque, moyen bronze, porte d'un côté une tête de Pallas casquée, sans légende ; de l'autre ...ATI (pour TIATI) avec une chouette debout à droite. Monnaie de Teates, ville d'A-pulie, dans la Grande-Grèce.

Parmi les romaines nous avons remarqué :
Un petit bronze de Claude I^{er}. D'un côté : TI CLAVDIVS....

AVG. Main tenant une balance en équilibre. Dans le champ P N R. Au revers : PON MDESIT. Dans le champ S. C. Un Néron, moyen bronze, portant au revers le temple de Janus fermé, avec cette légende à demi effacée : PACE PR TERRA MARIQ. PARTA IANVM CLVSIT.

Un Antonin, moyen bronze, dont la tête est bien conservée. Au revers : ANNONA AVG. — Etc.

Un Philippe père, même module, d'une égale conservation. Au revers : PM IMP IIII COS III PP. Femme tenant une espèce de *hallebarde* et une corne d'abondance.

M. de Martonne nous a encore offert depuis quelques autres pièces dont nous parlerons à la prochaine séance.

2° De M. Gédéon DE TRÉMAULT :

36 pièces, savoir :

5 impériales romaines en bronze, grand et petit module, du I^{er} et du III^e siècle;

5 monnaies françaises ;

14 monnaies étrangères ;

Et 12 jetons,

Parmi lesquels un jeton de la Chambre des Comptes de Henri II, à la devise NOSCENDA EST MENSURA SVI et à la date de 1555.

Et un jeton de Henri IV, portant au revers la couronne de France dans une gloire, entourée d'une ceinture d'yeux et d'oreilles. Légende : SERVAT VIGILANTIA REGNA. — 1609.

3° Des ouvriers qui travaillent à la construction du pont des Grands-Prés,

Une petite pièce française et 4 jetons trouvés dans la rivière, un seul excepté.

Ce dernier, comme l'indiquent les légendes et la date (1579), appartenait à la Chambre des Comptes de Henri III.

4° De M. Ém. CHAUTARD :

Une petite pièce d'argent de Louis XV, à la date de 1728, frappée à Orléans. Subdivision de l'écu aux lauriers.

5° De M. Eug. DEHARGNE :

Un jeton en cuivre rouge de Louis XIV, de bon style et de bonne conservation. TELA SVETA IOVIS. Foudre ailée. *Ordinaire des guerres*. 1676.

Nous arrêtons ici la liste de nos dons, que nous reprendrons dans la prochaine séance. Nous prions toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire quelque offrande, soit que nous l'ayons mentionnée, soit que nous nous réservions de la faire connaître plus tard, d'en agréer ici nos sincères remerciements.

A ces dons il faut joindre une acquisition importante que vient de faire la Société. Par l'entremise obligeante de M. Queyroy, elle a acheté chez MM. Rollin et Feuarent, antiquaires à Paris, 7 monnaies vendômoises. Le prix en était assez élevé, il faut en convenir ; néanmoins votre Bureau a cru devoir en décider l'acquisition, en raison de l'intérêt tout spécial qu'elles avaient pour nous, et de l'absence presque complète de pièces de ce genre dans notre collection.

Voici la description de celles qui viennent de s'y ajouter :

1° — † VINDOCINO CASTRO. Croix. — Revers : Type chartrain vendômois. Denier. Argent. XIe siècle. Médiocre conservation. (Cartier. Pl. VI, fig. 9, mais un peu différente .)

Nous n'avons pas malheureusement à notre disposition le savant ouvrage de notre regretté collègue, M. Poey-d'Avant, sur les *Monnaies féodales de France*, en sorte que nous ne pourrions y renvoyer d'une manière certaine.

2° — † VDON CAOSTO. Croix. — Revers : Type chartrain vendômois, différent du précédent. — Denier. Billon. Bien conservé. Vraisemblablement de Geoffroi - Grisegonelle , qui fut comte de Vendôme de 1102 à 1136. (Cartier. Pl. VI, fig. 4.)

3° — † VEDOME CASTR. Croix. — Revers : Type chartrain-vendômois dégénéré. Denier. Billon de très-bas titre. A moitié fruste. Simplement anonyme, selon Poey d'Avant; de Bouchard IV, selon Cartier; de Jean III, selon Rollin et Feuarent. Fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle. (Cartier. Pl. VI, fig. 11.)

4° — IOHAN COMES. Type tournois carré. — Revers : † VI - DOCINENSIS. Croix. Besant au 2e canton. Obole. — Billon de bas aloi. Bien conservé. De Jean IV (1218-1239.) (Cartier. Pl. VII, fig. 5.)

5° — Double du précédent, si ce n'est que la croix est cantonnée au 1er. Obole. Moins bien conservée.

6° — BOCARD COMES. Type tournois dégénéré. — Revers : † VIDOCINENSIS. Croix cantonnée au 1er d'un anneau. ~ Obole. Billon de bas aloi. Médiocre conservation. De Bouchard V (1249-1271). (Cartier. Pl. VII, fig. 10 et 12.)

7° — BO COMES. Type tournois dégénéré et renversé, accosté de 2 fleurs de lis; au-dessous un V à l'envers, avec un anneau au centre, qui peut en même temps former l'O de BO (*cardus*). — Revers : † VIDOCINENSIS. Croix cantonnée au 2e d'un croissant renversé avec un point au centre. — Obole. Billon de bas aloi. Assez bien conservé. De Bouchard VI (1315-1354). (Cartier. Pl. VII, fig. 16.)

Toutes ces monnaies sont rares, excepté le N° 2 (VDON CAOSTO). La dernière, celle de Bouchard VI, est d'une extrême rareté. M. Cartier ne l'avait jamais vue et ne la donne que d'après Duby. — Bouchard VI est d'ailleurs le dernier de nos comtes qui ait frappé monnaie. Une ordonnance (le Louis X, rendue en 1315, vint apporter de telles entraves aux seigneurs dans la fabrication de leurs espèces, que la plupart se virent contraints d'y renoncer ou de vendre au roi leur droit de monnayage.

Telle est, Messieurs, notre acquisition, et, malgré le sacrifice que nous avons dû faire (70 fr.), nous osons espérer qu'elle aura votre approbation. Ces quelques pièces sont le commencement d'une série, qui avec le temps se complétera sans doute et formera un médaillon vendômois, utile à consulter pour l'historien et l'archéologue de notre pays. Pour nous, Messieurs, nous serons heureux d'avoir facilité leurs recherches et rempli notre mission en réunissant ainsi tous les documents de notre histoire locale.

V. GRAVURES.

Nous nous sommes enrichis, depuis la dernière session, d'une nature d'objets que nous ne possédions pas encore. Nous avons reçu en don ou acquis 21 gravures. C'est encore aux démarches ou à la générosité de M. Queyroy que nous sommes redevables de la plupart. Il a su intéresser à notre modeste Musée le Directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, qui, désireux de propager partout l'amour des belles choses, a bien voulu nous donner une marque de sympathie tout exceptionnelle. Il a choisi dans les cartons de la *Gazette* 2 des plus remarquables gravures, et les a remises à

M. Queyroy pour être offertes à la Société. Non content de ce premier succès, notre zélé collègue, autorisé par le bureau, a fait emplette chez l'un des plus célèbres marchands de Paris de 5 portraits de personnages vendômois, auxquels il a ajouté 2 portraits tirés de ses cartons. Enfin deux autres sujets nous ont encore été offerts par des donateurs que nous vous ferons connaître.

Nous avons pensé que dans une collection qui aspire à être particulièrement vendômoise, les portraits méritaient d'être encadrés. Ils produiront, nous le croyons, un excellent effet, non-seulement pour le coup d'oeil, mais encore par les souvenirs d'histoire locale qu'ils rappelleront. Plus tard, nous y joindrons un choix parmi les gravures qui nous ont été données; outre que plusieurs sont fort belles, c'est un hommage que nous devons au donateur. M. Queyroy a bien voulu se charger de ces encadrements. Nous saisissons cette occasion de lui témoigner, au nom de la Société, toute notre reconnaissance, et j'ai même l'honneur de vous proposer, si M. le président le juge convenable, que ces remerciements soient exprimés à M. Queyroy, ainsi qu'à M. le directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, par un vote spécial.

Voici la description des gravures dont nous venons de parler.

I. Gravures offertes par M. E. Galichon, Directeur de la Gazette.

1. — S. SÉBASTIEN, d'après un tableau inédit de Léonard de Vinci. Gravé par Léopold Flámeng.
2. — LA BELLE JARDINIÈRE. Fac-similé d'un dessin à la plume de Raphaël, première pensée du célèbre tableau. Gravé par E. Rosotte.
3. APOLLON & MARSYAS, d'après un tableau de Raphaël, récemment découvert. Dessiné par Chevignard, gravé par C. V. Normand.
4. — VASE soutenu par deux femmes debout, en manière de cariatides. L'estampe est connue dans le monde des artistes sous le nom de la *Cassolette*. Elle a été dessinée par Raphaël et gravée par Marc-Antoine Raimondi, graveur de l'illustre peintre. Comme le dessus de la cassolette est percé en forme de fleurs de lis et la frise ornée de salamandres, on en a conclu que Raphaël avait fait ce dessin pour le roi François 1^{er}. Marc-Antoine l'a gravé dans le temps de sa force, et ceux qui ne connaîtraient pas sa manière

pourront s'en faire une assez juste idée d'après cette pièce, l'une des plus belles de son œuvre. La planche existe encore, et appartient à la *Gazette des Beaux-Arts*. Notre exemplaire est un tirage moderne¹.

5. — LA VIERGE DE MANCHESTER. D'après un tableau de Michel-Ange. Gravé par A. François.

6. — LA SAINTE-TRINITÉ. Fac-similé remarquable d'un dessin au bistre d'Albert Dürer. Collection de M. F. Reiset. Gravé par Léon Gaucherel.

7. — AGIS & GALATHÉE. Fac-similé d'un dessin au bistre du Poussin. Cabinet de M. H. de L. Gravé par E. Rosotte.

8. - ANGÉLIQUE, d'après le tableau (le M. Ingres, qui appartient aujourd'hui à M. Haro. Gravure de M. L. Flámeng, très-soignée.

9. — LA SOURCE, d'après le tableau de M. Ingres, qui appartient aujourd'hui à M. Duchâtel. Très-belle gravure de M. Flámeng ; elle reproduit avec une rare perfection la manière du maître.

10. — L'ENFANT AU MOUTON. Fac-similé d'un dessin au crayon de M. Ingres, qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. Galichon. Gravé par M. F. Dien. L'effet de la mine de plomb est imité à s'y méprendre.

11. — LE SERGENT RAPPORTEUR, charmante eau-forte de Meissonnier, de petites dimensions. Monogramme du maître. Fort belle épreuve.

12. — Portrait de PIERRE-ALEXANDRE TARDIEU, le célèbre graveur. Fac-similé d'un dessin au crayon de M. Ingres. Gravure avant toute lettre de M. Henriquel Dupont, remarquable sous plus d'un rapport, comme on pouvait s'y attendre d'après le nom de l'artiste, mais surtout en ce que l'effet de la mine de plomb est rendu par le seul travail du burin.

Toutes ces gravures sont sur petit in-folio.

II. Portraits vendômois acquis par la Société.

1. — CÉSAR DE VENDOME. D'après Mignard. Entouré de 2 médaillons emblématiques, d'armoiries, d'insignes et d'ornements. Gravé par Grignon ; les accessoires dessinés par Chauveau. Ovale, dans un in-folio carré. C'est le plus beau portrait gravé que l'on connaisse de César. La planche existe encore, et il s'en débite dans le commerce des exemplaires à bas prix. Le nôtre est un tirage ancien, bien conservé.

2. — ELISABETH DE VENDOME, fille de César et femme de

¹ V. l'art. de la *Gazette*

Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours. Gravé par J. Frosne. Au bas, armoiries et légende de 10 à 11 lignes. In-4°, ovale.

3. — LOUIS-JOSEPH, le fameux duc de Vendôme. A Paris, chez Daumont. XVIIIe siècle. Légende de 4 vers. In-4°, ovale.

4. — PHILIPPE DE VENDOME, grand-prieur de France, frère du précédent, c'est-à-dire fils de Louis II, duc de Vendôme et petit-fils de César. Louis-Joseph et le Grand-Prieur sont ces protecteurs de La Fontaine, dont un de nos collègues nous a tracé d'autres portraits dans un travail aussi instructif que spirituel. Celui du Grand-Prieur dont nous parlons ici est un très-petit ovale, d'une gravure très-fine, sans nom d'auteur. Mais nous croyons, d'après le P. Lelong ¹, qu'il est d'un nommé Deshayes. Ce portrait, le seul que l'on connaisse du personnage, est d'une extrême rareté, et nous devons nous estimer heureux de le voir figurer dans notre collection.

5. — RONSARD. A Paris, chez Daumont. Imitation des anciens portraits. Légende de 6 vers français. In-4°.

III. Portraits Vendômois offerts par M. Queyroy.

1. JEANNE D'ALBRET. D'après un tableau original donné par Jeanne elle-même à la République de Genève. Gravé à Genève par N. Schenker, en 1822. Gravure d'un caractère calviniste très-prononcé.

2. — CÉSAR DE VENDOME. Gravé par B. Moncornet. Bel exemplaire. In-4°, ovale.

IV. Autres sujets offerts.

1. — LA TERRE. D'après l'Albane ou son école ; du moins nous le croyons, car le nom du peintre est absent. Gravé par Jacq. Chereau. Assez bon exemplaire, malheureusement rogné. Petit in-folio, ovale.

Don de M. Paul MARTELLIÈRE.

Cette gravure ne manque pas d'intérêt ; Jacq. Chereau était presque notre compatriote. Né à Blois en 1694, élève de son frère François, qui est plus connu que lui, ou qui du moins a produit davantage, Jacques n'a pas gravé plus de 28 ou 30 pièces, sur lesquelles au moins 10 portraits. Ainsi on ne connaît que 18 ou 19 sujets de lui. Celui-ci est du nombre, et nous ne l'avons vu cité nulle part ; aussi le croyons-nous assez rare.

2. — LOUIS XVI après son sacre est présenté à la France (?) par Minerve. Tableau allégorique. Dans un écusson : VNCTIO RECIA REMIS XI IVNII MDCCLXXV. Jolie gravure, malheureusement rognée *et cassée*. Le nom même du graveur a été coupé ; mais on reconnaît, à n'en pas douter, Moreau le Jeune à sa

1 Bibliothèq. histor.... T. IV, Portr. p. 280

manière fine et lamineuse. Il ne faut pas confondre cette pièce avec *Le Sacre de Louis XVI*, du même auteur, très-grande composition en travers. Celle-ci est un petit in-folio en hauteur.

Elle a été offerte par M. Dominique MENARD.

L'assemblée vote des remerciements à MM. Queyroy et E. Galichon, Directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.

M. le président engage ensuite M. le conservateur à donner connaissance à l'assemblée du rapport de la commission sur une modification à introduire à l'art. 8 du règlement.

RAPPORT

sur une modification à introduire à l'art. 8 du règlement, relativement à la réélection des membres du bureau.

Dans la séance du 14 avril dernier, un membre a émis le vœu que l'on révisât l'article du règlement qui concerne le renouvellement annuel des membres du bureau. La majorité de l'assemblée s'est prononcée dans le même sens, et a décidé qu'une commission de 6 membres, qu'elle a désignés se joindrait aux membres du bureau pour arrêter la nouvelle rédaction de l'article.

La réunion de la commission et du bureau a eu lieu le 2 juin dernier, et voici le projet qui a été arrêté, après mûre délibération, par la majorité des membres présents.

Pour mieux faire apercevoir les modifications faites à l'article 8, nous mettons en regard l'ancienne et la nouvelle rédaction.

A R T I C L E 8.

ANCIENNE RÉDACTION.

Les membres du bureau sont soumis annuellement à l'élection, à l'exception du secrétaire, du trésorier et du conservateur, qui sont élus pour trois ans.

A la fin de la première année, le sort désignera trois membres qui doivent sortir en même temps que le président. A la fin de l'année suivante, les quatre autres membres sortiront de droit, et ainsi de suite d'année en année.

Tout membre sortant du bureau n'est rééligible qu'après un an d'intervalle, excepté le conservateur - archiviste, qui peut être réélu indéfiniment.

Le vice - président devient président de droit l'année suivante.

NOUVELLE RÉDACTION PROPOSÉE.

Le bureau est renouvelé, chaque année, partiellement, par voie d'élection.

Le président est élu pour deux ans, ainsi que le vice-président. Le secrétaire, le trésorier et le conservateur-archiviste sont élus pour trois ans. Les membres du bureau sont, élus pour deux ans.

Les membres sortant du bureau ne sont pas immédiatement rééligibles dans les fonctions qu'ils quittent, mais peuvent être réélus dans d'autres fonctions. Est excepté de cette règle le conservateur - archiviste, qui peut être réélu indéfiniment.

Disposition transitoire. — Afin d'éviter un renouvellement trop considérable à la fois, à la fin de la première année, le président sortira, ainsi que trois membres que le sort désignera ; les quatre autres membres sortiront l'année suivante avec le vice-président, et ainsi de suite d'année en année.

On remarquera que tout se réduit aux deux changements suivants :

10 Suppression de la clause : le vice-président devient président de droit l'année suivante. — On élira distinctement un président et un vice-président, avec durée de deux ans pour chaque fonction.

20 Suppression de cette autre clause : Tout membre sortant n'est rééligible qu'après un an d'intervalle, remplacée par cette autre : Les membres sortant du bureau ne sont pas immédiatement rééligibles dans les fonctions

qu'ils quittent, mais peuvent être réélus dans d'autres fonctions.

De cette façon, l'esprit du premier règlement, savoir, la non-perpétuité des fonctions, est maintenu, et le choix des candidats pour les places devenues vacantes est rendu plus facile.

La commission propose encore à l'assemblée la modification de détail suivante :

Jusqu'à présent, c'était, conformément à l'article 12 du règlement, à la séance d'octobre, que le trésorier rendait ses comptes, et présentait le budget de l'année suivante. Ce budget allait ainsi d'octobre en octobre, ce qui présentait des inconvénients.

On propose que ce soit à la séance générale de janvier et non d'octobre que le trésorier rende ses comptes et que le budget soit voté.

Les deux modifications en question sont mises successivement aux voix et adoptées à l'unanimité. On sait qu'elles doivent encore recevoir l'approbation du ministère de l'instruction publique pour devenir définitives.

MÉMOIRE

SUR LES
MONUMENTS CELTIQUES DU VENDÔMOIS,

Œuvre posthume de M. de PÉTIGNY,
Auteur de l'Histoire Archéologique du Vendômois,
Membre de l'Institut.

(Suite.)

La conquête barbare au V^e siècle reproduisit à peu près les mêmes circonstances. La France centrale, la véritable Gaule, la Celtique de César ne fut que très-faiblement colonisée par les nations germaniques. En de-hors des témoignages historiques qui concourent à dé-montrer cette grande vérité, elle trouverait sa preuve dans l'état du langage, l'indice le plus certain des révolutions humaines. Si les nations germaniques avaient colonisé nos contrées, nous aurions subi une transformation semblable à celle de la Grande-Bretagne envahie par les Saxons ; notre langue se serait germanisée en tout ou en partie, comme celle que parle aujourd'hui l'Angle-terre. Mais, au contraire, la langue que nous parlons aujourd'hui, née dans la France centrale au moyen âge, n'offre dans ses formes et dans ses racines presque aucune trace de germanisme, et encore le petit nombre de mots tudesques qui s'y rencontrent sont pour la plupart des importations récentes dues aux guerres du XVI^e siècle. On peut donc poser en fait que la race celtique avait continué de former à peu près seule la population de nos campagnes.

Un autre fait que nous croyons définitivement acquis à la science, c'est que l'ancienne aristocratie gauloise ne fut, à cette époque, ni dépouillée ni asservie, comme on l'a cru trop longtemps. Les preuves s'en trouvent à chaque page des chroniques contemporaines. A part les malheurs individuels produits par les révolutions et les

guerres, les nobles gaulois conservèrent leurs immenses possessions territoriales ; ils occupèrent les premières places à la cour des rois barbares, administrèrent les provinces et dirigèrent les armées; enfin ils ne cessèrent pas, suivant l'expression d'un écrivain du VI^e siècle, d'être nés pour le commandement. Mais ils firent ce qu'ils avaient fait cinq cents ans auparavant; ils, s'identifièrent à leurs nouveaux maîtres. Dès les premiers règnes des rois mérovingiens, Grégoire de Tours cite plusieurs exemples de nobles gaulois qui avaient adopté des noms germaniques, et les tableaux qu'il a tracés de leurs caractères et de leurs moeurs montrent que l'imitation ne s'était point arrêtée aux apparences. Dès la fin du VII^e siècle, la transformation était complète ; on ne trouve plus alors dans l'histoire un seul nom romain. L'aristocratie gallo-romaine avait-elle donc disparu? Non, sans doute. Les descendants des Siagrius et des Sidonius ne cessèrent pas plus d'exister quand ils s'appelèrent Théodoric ou Ragnachaire, que les fils de Luchter et de Vercingétorix, lorsqu'ils prirent les noms de Julius et de Pompeius.

Cependant les historiens se laissèrent encore prendre aux apparences; ils ne reconnurent pas plus la noblesse gallo-romaine sous le vernis tudesque qu'ils n'avaient reconnu la noblesse celtique sous le vernis latin, et ils crurent la Gaule tout entière devenue germanique sous Clovis, comme ils l'avaient crue romaine sous Auguste. En effet, les nobles ou les hommes libres, deux mots synonymes à cette époque, paraissaient seuls à la surface de la société, et jouaient seuls un rôle dans le drame de l'histoire. En pénétrant plus avant, on aurait retrouvé sous cette enveloppe superficielle la masse de la population, immobile dans sa vieille nationalité. Sous les rois barbares comme sous les empereurs romains, l'habitant des campagnes ne changea pas plus de moeurs que de condition ; il resta serf et gaulois.

Ce double fait des transformations successives subies par les hautes classes de la société, et de la persistance

de la population rurale dans ses vieux usages pendant deux mille ans, explique à la fois le maintien de la tradition gauloise religieusement conservée par le peuple des campagnes et l'abandon complet de cette tradition par les classes éclairées. La résurrection de la tradition celtique, dans tous les débris qui en subsistent encore, serait une œuvre digne de la critique impartiale et de la saine érudition de notre époque. Les légendes et les chants populaires que M. de la Villemarqué a déjà si heureusement recueillis en Bretagne, les anciennes divisions territoriales, surtout les divisions ecclésiastiques, les usages locaux qui ont servi de base à nos coutumes provinciales, les redevances féodales si variées et si bizarres, les différentes conditions de servage personnel, les costumes distinctifs, les types physiques des races, les idiômes nationaux dégénérés en patois, les modes divers de culture et d'industrie, les fêtes, les pèlerinages, les cérémonies, les superstitions de tout genre, les souvenirs attachés aux lieux et aux monuments, voilà les éléments confus et innombrables qu'il faudrait rassembler et passer au crible d'une critique éclairée et sévère pour reconstituer l'ancienne Gaule. Ce travail paléogénésique sera sans doute entrepris tôt ou tard, mais vraisemblablement trop tard et lorsqu'il sera devenu impossible de le rendre utile et complet. La tradition celtique, comme nous l'avons dit, était encore vivante il y a cent ans dans nos provinces. Au commencement de notre siècle, il en restait de nombreux vestiges ; ils ont presque entièrement disparu, et c'est dans les livres écrits de puis cinquante ans qu'il faut aujourd'hui les chercher. Dans quelques années il n'en subsistera pas de traces ; le chemin de fer et le maître d'école, ces utiles instruments d'assimilation, pénétrèrent jusque dans nos villages les plus reculés, jusque dans nos montagnes et nos bruyères les plus vierges. Dans quelques années il n'existera plus en France qu'une population identique de moeurs, d'idées, de langage et d'aspect. Le vieux sol gaulois aura perdu jusqu'aux dernières traces de son état primitif, et les derniers souvenirs du passé auront

été effacés sur la table rase des institutions modernes. Hâtons-nous donc de sauver, pendant qu'il en est temps encore, le peu qui reste de ces précieux souvenirs. Engagés dans des voies nouvelles qui nous conduisent vers un but inconnu, imitons ces peuples sauvages qui, forcés d'émigrer vers des contrées lointaines, commençaient par recueillir et emporter avec eux les ossements de leurs pères.

Avec sa tradition dont je viens de signaler les éléments si nombreux et si divers, l'ancienne Gaule nous a laissé des témoins matériels de son histoire et de son état primitif, les monuments et les médailles.

Je n'ai que peu de mots à dire ici des médailles gauloises. On sait dans quel oubli elles avaient été laissées jusqu'à ces derniers temps. Dans les XVII^e et XVIII^e siècles, il serait impossible de citer sur cette branche de la numismatique un seul travail de quelque valeur. « Plusieurs antiquaires, dit Caylus, ont rapporté des médailles gauloises, mais sans autre objet qu'un sentiment de curiosité ; car elles ne peuvent instruire sur l'histoire, et il est impossible de rien conjecturer sur le temps et les lieux de leur fabrique. » Que l'on consulte même l'ouvrage de Mionnet, ce résumé si complet et si utile de la science numismatique et qui n'a pas plus de vingt-cinq ans de date, on verra quelle petite place y occupent les médailles gauloises, reléguées parmi les incertaines et souvent étrangement défigurées dans les descriptions. En Allemagne, les médailles celtiques étaient prises pour des monuments du culte d'Odin, et on croyait qu'elles provenaient originairement de la péninsule scandinavique. En 1722, un savant allemand, Keder, publia sur une médaille armoricaine une dissertation intitulée : *Nummus aureus antiquus atque perrarus, ceu credibile est, Othinum ejusque sacrorum et mysteriorum signa et indicia exhibens.*

On peut dire que la Revue Numismatique qui compte seulement vingt ans d'existence, a créé l'étude des médailles gauloises. Les nombreux mémoires insérés dans

ce recueil et les savantes monographies de M. de la Saussaye sur les médailles de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, de M. Duchalais sur l'ensemble des médailles gauloises du Cabinet de France, ont prouvé que cette partie de la numismatique pouvait être l'objet d'une classification rigoureusement scientifique et de définitions aussi claires qu'incontestables. Je n'ai pas besoin de rappeler l'importance des résultats historiques déjà obtenus par cette étude. Quoique le monnayage gaulois ne remonte pas vraisemblablement au delà du siècle qui a précédé la conquête, les véritables emblèmes politiques et religieux de l'ancienne Gaule restitués, les erreurs passées à l'état officiel désormais détruites, les récits de César éclaircis et confirmés, et plusieurs circonstances de la grande lutte de la Gaule contre Rome révélées ou expliquées pour la première fois, voilà ce qu'a produit en quelques années la résurrection consciencieuse d'une branche de ces études celtiques si négligées et si méprisées.

J'arrive enfin aux monuments, objet spécial de ce Mémoire. Mais je dois expliquer d'abord que je n'en-tends ici parler que des monuments élevés par les Gaulois dans leur autonomie et avant l'invasion romaine. Sans doute l'architecture, comme la religion des Romains transportée dans la Gaule, a subi sous quelques rapports l'influence des idées et des moeurs locales. Néanmoins on peut dire que les édifices de l'époque gallo-romaine présentent une identité presque complète avec ceux élevés simultanément dans les autres provinces de l'empire. L'unité du monde romain, comme celle de la civilisation moderne, courbait tous les peuples sous le même niveau, et effaçait toutes les nationalités. Aussi les édifices gallo-romains dont les restes se voient dans la plupart de nos villes ont été partout, depuis la renaissance des lettres, étudiés, dessinés, décrits, parce qu'ils rentraient dans le cadre de l'archéologie antique. Les véritables monuments gaulois, au contraire, qui sortaient entièrement du cercle des systèmes classiques, sont

restés presque jusqu'à nos jours dans l'oubli qui a enveloppé tous les souvenirs de la Gaule autonome.

Ce n'est pourtant point que ces monuments fussent rares sur notre sol. Dans la vraie Gaule surtout, dans la Celtique de César, il n'était pas une de nos vieilles provinces qui n'en possédât un nombre considérable. Aux XVI^e et XVII^e siècles, ils existaient encore presque partout intacts ; la vénération superstitieuse des habitants des campagnes les protégeait depuis deux mille ans, et la tradition les signalait à l'observateur le moins attentif. Aujourd'hui même, malgré l'immense destruction qui en a été faite depuis cinquante ans, on les rencontre plus ou moins dégradés sur tous les points de nos départements de l'ouest et du centre. Comment se fait-il donc que l'existence de ces monuments disséminés par toute la France en si grand nombre semble avoir été complètement ignorée des savants mêmes qui avaient choisi l'antiquité gauloise pour l'objet spécial de leurs études?

Nous avons déjà dit qu'on chercherait en vain la moindre mention des pierres druidiques dans les volumineux ouvrages de Montfaucon et de Dom Martin. Pelloutier, dans ses deux gros volumes sur l'histoire des Celtes, n'en dit que ce peu de mots : « Les Celtes ne voulaient pas qu'on labourât la terre dans des lieux consacrés, de peur de troubler l'action de la divinité qui y résidait. C'est pour cette raison qu'ils portaient dans les lieux où ils avaient coutume de tenir des assemblées religieuses un grand nombre de grosses pierres. On trouve encore aujourd'hui dans divers endroits de l'Allemagne et de l'Angleterre de ces amas de pierres dont on peut voir la description dans la savante dissertation que M. Keysler a publiée sur cette matière. Il y a lieu de croire qu'on en trouverait aussi en France. Voici ce qu'en dit le P. Rosmenen dans son Dictionnaire celtique au mot *fée* : Lieu de fées ou de sacrifices, c'est ainsi que le vulgaire appelle certaines pierres plates fort connues en Bretagne, et où ils disent que les païens offraient autrefois des sacrifices. »

Ainsi c'était de l'Allemagne et de l'Angleterre que les premières notions des monuments celtiques arrivaient à la France, le pays qui en possède le plus. Pelloutier n'était pas même bien sûr qu'on pût en trouver sur le sol de l'ancienne Gaule, et dans tous les cas il ne soupçonnait pas qu'il en existât chez nous ailleurs qu'en Bretagne. En effet, ce fut de cette province la plus reculée du royaume de France, la plus rebelle à l'influence des moeurs, du langage et des idées de la capitale, que vint à la fin du XVIII^e siècle la révélation des monuments celtiques. L'immense labyrinthe des pierres colossales de Carnac présentait un spectacle trop frappant pour qu'il fût possible aux hommes éclairés du pays de ne pas y arrêter leurs regards. Quelques Bretons instruits signalèrent timidement aux érudits de la capitale cet ensemble monumental si différent de ce qui avait été observé jusqu'alors par la science archéologique, exclusivement renfermée dans l'antiquité grecque et romaine. Mais les préjugés scientifiques qui repoussaient tous les souvenirs de l'antiquité gauloise étaient trop enracinés pour céder à un premier démenti. Les érudits répondirent tout d'abord qu'en supposant l'existence de ces monuments, ils ne pouvaient être l'oeuvre des Gaulois. Bientôt même un savant distingué, la Sauvagère, trouva aux pierres de Carnac une explication très-naturelle, selon le courant des idées du siècle, en disant que c'était un camp romain et que les soldats de César avaient dressé ces masses énormes sur une étendue de plusieurs lieues dans le seul but d'abriter leurs tentes contre le vent. Le croirait-on ? cette bizarre hypothèse fut accueillie avec faveur, non-seulement par le public plus ou moins lettré, mais par l'élite des antiquaires. Caylus n'hésita pas à se rallier pour le fond à l'opinion généralement admise : « Je suis bien éloigné, dit-il, de donner ces monuments aux anciens Gaulois. Je suis en ce point de l'avis de M. de la Sauvagère. Les monuments mêmes certifient que les Gaulois ne peuvent y avoir aucune part ; car il est constant qu'étant maîtres de l'intérieur du pays, ils auraient élevé quelques-unes de ces pierres en plusieurs endroits du

continent, et l'on n'en a jamais trouvé que dans quelques provinces sur les bords de la mer ou qui en sont peu éloignées. »

Je n'ai pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a de singulier dans cette inconcevable assertion, présentée avec tant d'assurance par un homme qui était alors à la tête de la science archéologique, tandis que dans les provinces les plus voisines de Paris des centaines de monuments pareils à ceux de la Bretagne étaient connus des paysans. Quoi qu'il en soit, cette surprenante ignorance des faits avait conduit Caylus à se prononcer, d'accord avec la Sauvagère, pour exclure la race gauloise de toute participation à ce qui avait été fait sur le sol occupé par elle depuis les temps les plus reculés auxquels l'histoire nous permette de remonter.

Néanmoins, doué d'un esprit judicieux et de ce tact particulier que donne une longue pratique de la science, Caylus ne pouvait aller jusqu'à admettre de confiance la ridicule supposition du camp romain et des appuis de tentes. Il entrevit même une partie de la vérité en reconnaissant que ces pierres étaient des monuments religieux qui donnaient l'idée d'un culte bien établi. Mais arrêté aussitôt par les préjugés dominants, il s'empressa d'ajouter que l'on savait assez quelles étaient les moeurs et la religion des Gaulois pour ne point leur attribuer cette espèce de superstition. Il finit donc par conclure que cet usage était étranger aux deux pays qui nous en avaient conservé la mémoire, la Bretagne et l'Angleterre, et qu'on ne pouvait douter qu'il n'eût été apporté par des hommes venus par mer et qui s'étaient établis sur les côtes sans pénétrer que médiocrement dans les terres. Cependant, ajoute-t-il, la quantité de ces pierres placées sur les côtes de la Bretagne constate la longueur du séjour fait dans cette partie de la Gaule par des peuples dont la façon de penser était uniforme au moins sur cet article ; mais il est plus simple et plus dans l'ordre de vraisemblance de convenir que ce genre de monuments est l'ouvrage d'un même peuple. Ces réflexions augmentent la singularité du silence absolu que la tradition même a

gardé sur un usage si répété. On peut en inférer que du temps des Romains la trace en était perdue. César aurait parlé de ces monuments singuliers ; car personne ne voudra soutenir qu'ils aient été élevés depuis la destruction de l'empire romain. » Dans cette dernière phrase, Caylus ne tenait pas assez de compte des bizarreries de l'esprit humain. Il s'est trouvé des érudits pour attribuer les monuments celtiques aux Scandinaves, aux Normands du moyen âge et même aux nations germaniques qui ont envahi la Gaule au V^e siècle. Nous nous bornerons à répondre qu'avant de former des établissements fixes sur le territoire de l'empire tous ces peuples étaient devenus chrétiens. S'il restait parmi eux, comme parmi les populations gallo-romaines elles-mêmes, quelques traces de paganisme, c'était uniquement dans des pratiques secrètes que les lois de tous les rois barbares punissaient sévèrement. On ne peut donc leur attribuer l'érection (le monuments que le christianisme proscrivait et dont précisément à cette époque le clergé provoquait de toutes ses forces la destruction. Quant aux Saxons et aux Normands, ils étaient encore païens au temps de leurs invasions ; mais, à l'exception de quelques points du littoral, ils ne se fixèrent nulle part jusqu'à leur établissement définitif dans la Neustrie, cédée par Charles le Simple à leur chef Rollon, et la première condition de cet établissement avait été le baptême chrétien. Ne craignons pas de le dire, l'histoire du moyen âge est aujourd'hui trop bien connue, trop riche en documents écrits, pour que l'imagination puisse en disposer à son gré comme de ces continents inexplorés où les anciens géographes plaçaient des peuples imaginaires et des animaux monstrueux. Depuis que tous les points de notre globe ont été successivement visités et parcourus, les fictions repoussées de proche en proche n'ont plus un pouce de terrain où elles puissent se réfugier. Nous croyons qu'il en est de même pour l'histoire de l'Europe du V^e au X^e siècle ; elle a cessé d'être au rang des terres inconnues, et les faits authentiquement constatés pourront seuls désormais y trouver place.

Comme nous venons de le voir, Caylus ne doutait pas de la haute antiquité des monuments en pierres brutes de la Bretagne ; il avouait leur destination religieuse, il comprenait que, présentant tous des caractères identiques, ils devaient être l'oeuvre d'un seul et même peuple, tandis que leur masse et leur nombre prouvaient le long séjour de ce peuple sur le sol où ils existaient. Et pourtant il ne consentait pas encore à admettre qu'ils eussent été élevés ; par les seuls habitants de ce sol que l'histoire nous fasse connaître ; il ne voulait pas que les monuments de la Gaule appartenissent aux Gaulois !

Quelles objections se faisait-il donc à lui-même pour repousser une idée si simple, si raisonnable et si logique ? On peut les réduire à trois. La première et la principale était l'absence de monuments semblables à ceux de la Bretagne dans l'intérieur de la Gaule ; la seconde reposait sur la prétendue incompatibilité de ces monuments avec ce qu'on savait des moeurs et de la religion des Gaulois ; la troisième sur le silence des auteurs et particulièrement de César.

Nous avons déjà vu que la première objection était uniquement fondée sur l'ignorance d'un fait matériel. Tout le monde sait aujourd'hui que les diverses espèces de monuments en pierres brutes qu'on voit en Bretagne se retrouvent en grand nombre dans les provinces intérieures de la France. Partout où l'on a voulu faire des recherches, ces monuments ont semblé se multiplier sous les pas de l'observateur. La Société des Antiquaires de l'Ouest ayant donné des instructions dans ce sens, on découvrit en peu de temps vingt-cinq dolmens dans le seul arrondissement de Loudun. On en a signalé soixante-treize dans la Lozère ; M. Jaubert de Passa a indiqué plusieurs groupes remarquables de pierres druidiques dans les Pyrénées, Baraillon dans la Creuse, Laréveillère-Lépaux dans l'Anjou, Pesche dans le Maine.

Me sera-t-il permis d'ajouter que les recherches de M. de La Saussaye et les miennes ont constaté l'existence d'un ensemble de monuments celtiques très-

remarquable dans la Sologne et dans le Vendômois, contrées que personne jusqu'alors n'avait imaginé d'explorer sous ce point de vue.

(La fin au prochain Bulletin.)

EPISODE DE VOYAGE.

UNE MÉDAILLE & UNE ÉTYMOLOGIE,

Par M. DEVAUX.

Messieurs,

A défaut d'autre mérite, j'avais à coeur de vous prouver ma bonne volonté ; c'est dans ce but que je prends la liberté de vous entretenir quelques instants aujourd'hui d'un épisode de mes courses passées. Il y a dans cet épisode un point de bien mince importance, il est vrai, mais qu'il m'a semblé du moins n'être pas tout à fait hors de propos de mettre sous vos yeux : le nom même de la rue que j'habite à Vendôme en rafraîchit pour moi continuellement le souvenir.

Je me trouvais à Anvers quand il me passa tout à coup par la tête de visiter aussi sa grande rivale, Amsterdam. Pour comble d'à-propos, c'était en plein hiver, au commencement de l'année 1843. Nous traversâmes sans incident la Campine, dont l'aspect à cette époque et dans cette saison justifiait surabondamment le nom de Sibérie belge qu'on lui a donné, puis le Brabant septentrional ou hollandais. Mais le pays qui mérite, à proprement parler, le nom de Hollande ou Pays creux (*Hohles Land*) ne me parut vraiment commencer que là où la route est coupée par une branche de la Meuse qu'il nous fallut passer en bac. Notre diligence roula ensuite sur une de ces belles chaussées dont la masse protège contre l'invasion des eaux les terrains d'alluvion transformés par les Hollandais en ces gras pâturages que nous connaissons sous le nom de Polders. Au relai suivant on nous fit descendre de voiture pour nous colloquer avec les bagages sur trois grandes barques destinées à nous transporter au delà de la Merwe ou Merwede. C'est un énorme renflement de la Meuse unie au Wahal, bras gauche ou méridional du Rhin, beaucoup plus considérable que le bras

droit qui conserve le nom du fleuve jusqu'à son embouchure. On dina à Gorkum, sur la rive opposée ; puis, les bagages remis en place, nous remontâmes en voiture. Le jour nous manqua presque aussitôt, et je n'ai pas vu Utrecht, bien que j'y sois passé ; il était bien tard quand enfin nous arrivâmes à Amsterdam. A deux lieues seulement au nord de cette ville, de l'autre côté du golfe de l'Y, se trouve Saardam, célèbre par le séjour qu'y fit Pierre-le-Grand. Je ne pouvais manquer d'aller voir le Vorstenborg, qui d'ailleurs n'est curieux à visiter qu'à cause du souvenir qui s'y rattache ; c'est la maison où le célèbre charpentier passa deux ans dans l'obscurité, livré à de rudes et vulgaires travaux. Elle est en bois, comme toutes ou presque toutes celles de Saardam, et l'une des plus simples ; mais on l'a mise à l'abri des injures du temps par une enveloppe en maçonnerie. Puisque nous devons nous occuper d'étymologies, il est assez naturel de remarquer ici que les Hollandais disent Zaandam et non Saardam ; en effet, cette ville est située sur le Zaan, petite rivière qui se jette là dans le golfe de l'Y. Toutefois ils disent comme nous Amsterdam, bien que ce nom soit dû à l'Amstel, autre affluent du même golfe. Par un beau soleil d'hiver, je visitai encore Harlem, à quatre lieues d'Amsterdam. On y voit sur la place du marché la statue de Laurent Coster, né dans ses murs vers l'an 1370, et que, sur la foi de quelques écrivains de leur nation, les Hollandais ont pris ou voulu faire passer pour le véritable inventeur de l'imprimerie. La critique a confirmé les droits de Gutemberg à ce titre. On savait avant lui reproduire des empreintes au moyen de planches de bois fixes, c'est ce que nous appelons la xylographie ; mais personne avant lui, pas même Laurent Coster, qui peut-être se distingua dans l'art de la xylographie, ne s'était avisé de fractionner ces planches en autant de pièces mobiles qu'il y a de lettres, de manière à les grouper à son gré pour multiplier sans nombre et sans mesure au moyen de la presse l'expression écrite de nos idées. Gutemberg le fit, et l'imprimerie fut inventée. Depuis lors elle n'a fait que progresser, car

elle avait reçu en même temps le mouvement et la vie :

Mobilitate viget viresque acquirit eundo.

Je ne puis citer Leyde, la Haye, Rotterdam, Dordrecht dans une île de la Merwe, que comme étapes de mon voyage en retour par un temps d'hiver sans merci. Mais je n'ai fait non plus que citer le nom d'Amsterdam. En effet, Messieurs, vous n'attendiez pas de moi ce qui ne pourrait être de moi, une description exacte et détaillée de la Venise du nord, assise comme l'autre sur un nombreux groupe d'îles que forment ses canaux et que relie ses trois cents ponts, comme l'autre aussi grandiose et magnifique. En somme, il me semble que le lion néerlandais n'a pas trop lieu d'être jaloux du lion de Saint-Marc. Son ciel est moins bleu et moins chaud, il est vrai ; son Lido retentit d'accents moins suaves et moins harmonieux ; mais il est moins désert, et lui..... n'est pas captif.

Je remportais de ma rapide expédition en Hollande une médaille et une étymologie. La médaille est celle qui fut frappée à l'occasion de la visite du Tzarowitch, aujourd'hui l'empereur Alexandre H, à Saardam. Elle porte d'un côté l'inscription commémorative de cette circonstance, de l'autre elle représente la maison de Pierre-le-Grand à Saardam avec cette légende : *Nil magno viro indignum*. J'ai eu l'honneur de l'offrir à votre Société, je vous demande la permission de vous soumettre l'étymologie.

L'habitude, j'oserais dire la routine, explique cette locution à *huis clos* par *porte close*, du vieux mot français *huis* qui signifie *porte*, disent les dictionnaires. Or, dès le collège, où je prenais des leçons d'anglais, j'aurais dû être frappé de l'analogie de ce vieux mot français avec l'anglais *house* qui veut dire maison, mais j'étais alors à l'âge heureux où l'on se préoccupe peu de semblables futilités. Plus tard, l'allemand m'offrit, sauf une variante orthographique, le même mot avec la même signification : *Haus*. Il en est de même à coup sûr dans toute la série des langues de cette famille; en suédois, par exemple,

hus veut dire aussi maison. Enfin, je me promenais dans une rue d'Amsterdam, quand au frontispice d'un temple je lus cette inscription:

LAAT ONS IN HET HUIS DES HERRN GAAN.

Le hollandais a une telle analogie avec l'allemand, dont il n'est pour ainsi dire qu'un dialecte, que je ne pouvais manquer de comprendre l'inscription à la lecture. L'allemand dit :

Last uns in das Haus des Herrn gehen.

Allons dans la maison du Seigneur.

Maintenant, le mot hollandais qui signifie maison n'est autre, comme on le voit, que le français *huis* prononcé un peu différemment. Vaincu par cette dernière et suprême épreuve, je me dis : Décidément notre locution à *huis clos* doit plutôt s'interpréter par *maison close*. Il y a plus, c'est mieux s'accorder, ce me semble, avec l'usage, l'esprit même de notre langue : on ferme la porte, et la maison est close.

Plus large d'ailleurs, cette interprétation n'est-elle pas non - seulement plus complète, mais par là-même aussi plus exacte? Ainsi le mot *huissier* dérive immédiatement de *huis*. Pourquoi? Parce qu'il désigne un homme chargé de garder la porte, de l'ouvrir et de la fermer? Mais alors il est synonyme de concierge ou portier. Aussi, direz-vous, ce n'est pas précisément pour cela, c'est parce qu'il désigne un agent, un officier public chargé d'instrumenter à votre porte. Mais dans combien de cas n'est-il pas autorisé à pénétrer plus avant, à instrumenter aussi à l'intérieur et à faire maison nette. Et l'huissier audencier? Reste-t-il à la porte du tribunal? Non; il se tient au pied même du sanctuaire de la justice ; c'est de là qu'il transmettra l'ordre du président d'évacuer la salle et de fermer la porte pour faire le huis-clos.

Messieurs, j'avais déjà rédigé tout ce que je viens de vous lire quand il y a seulement quelques jours il me tomba sous les yeux un texte de Froissard où le mot *huis* est évidemment employé dans le sens de porte. Le chroniqueur raconte comment le connétable Olivier de Clisson

échappa à la mort lorsqu'il fut traîtreusement assailli par Pierre de Craon et ses gens.

« bien en prit et chéit au seigneur de Clïçon de ce que l'huis était entr'ouvert, car au cheoir que il fit contre l'huis il s'ouvrit, et le connétable chéy du chef « par dedans la maison. »

Messieurs, j'avais prévu le cas qui désormais demeure un fait constant pour moi comme pour vous, et je disais : supposé qu'en vieux français *huis* ait jamais voulu dire porte, il n'en est pas moins établi par ce qui précède qu'au fond c'est le même mot non-seulement que le hollandais *huis*, mais que le suédois *hus*, l'allemand *Haus*, l'anglais *house*, qui tous veulent dire maison. Ainsi dans notre vieille langue seulement ce mot aurait reçu un sens non pas contraire, mais détourné du tout à la partie, car s'il a jamais été employé pour dire porte, on entendait par là non pas une porte quelconque, mais la porte d'une maison, d'un édifice. Que l'autorité militaire fasse fermer les portes d'une ville murée, personne ne s'avisera jamais de dire que par là-même on y est à huis-clos. Cette importante restriction, je la trouve confirmée par la suite même du texte de Froissard que voici :

De ce coup du chef (de la tête) duquel il était chu,

« cuidèrent bien les plusieurs, messire Pierre de Craon « et ceux qui sur lui (Olivier de Clisson) féru avaient, que « du moins ils lui eussent donné le coup de la mort. Ils

« se recueillirent tous ensemble et se départirent de la « place et chevauchèrent le bon pas, et furent tantôt à la « Porte Saint-Antoine, et vidèrent par là et prirent les « champs, car pour lors la *porte* était toute ouverte. »

Les exemples foisonnent de mots qui dans une langue, et surtout en passant d'une langue dans une autre, ont ainsi dévié du sens primitif, qui se retrouve aisément, comme ici, soit dans leurs congénères, soit dans leurs dérivés.

Mais en déblayant le terrain de la signification, je n'ai touché qu'un point du sujet qu'annonçait mon titre: Une étymologie. Dans la recherche de l'étymologie, la signification des mots n'est pas tout, il faut tenir compte aussi

de leur forme. Les diverses modifications qu'elle peut subir sont comme autant de degrés au moyen (lesquels il faudra remonter au mot primitif à travers les différents dialectes, les différentes langues auxquelles ce mot s'est communiqué ou a fourni des dérivés. Il y a bien des degrés en effet d'une simple nuance dans la manière de prononcer à la concentration en un radical de tel idiôme du Nord de ce mot, qui s'épanouissait en syllabes sonores sous le beau ciel des régions méridionales, et toutefois ce mot a conservé l'essentiel pour n'être pas méconnaissable. Observons à ce propos que si les sons, les voyelles, donnent aux mots leur coloris, ce sont les aspirations, les articulations, les consonnes en un mot, qui leur donnent leur physionomie ; elles sont (le beaucoup plus importantes au point de vue de l'étymologie.

Maintenant, un exemple à l'appui de ce que je viens de dire : c'est le même mot que nous allons retrouver diversement modifié en grec, en latin, en italien, en français, en allemand. Il serait facile mais inutile de prolonger cette énumération. Du grec *kalamos* le latin a fait *calamus*, l'italien *calamo*, le français *chalumeau* et *chaume*, l'allemand *halm*. Ici le mot se trouve réduit à un simple radical, mais l'essentiel y est concentré. L'hy remplace le *k* grec et le *c* latin, qui le sont déjà par *ch* en français. De même, du latin *caput* nous avons fait *chapitre* et *chef* ; l'allemand *a Haupt*. D'autre part, le radical *cap*, en descendant vers nous, est passé à l'italien *capo* ; en remontant les siècles, il se rattache à *keph* du grec *kephalê*, auquel revient plus évidemment encore l'allemand *Kopf*, qui veut aussi dire tête.

Je ne pense pas, Messieurs, que rien ne vous paraisse forcé dans ces rapprochements, mais il n'en serait certes pas de même si je voulais également rattacher à *kalamos* l'allemand *Almosen*, qui veut dire aumône. Et pourtant j'en trouverais des raisons tout aussi bonnes que celles qu'on a quelquefois données de prétendues étymologies. Voyons. D'abord *alm* ne diffère de *halm* que par une simple aspiration, une demi-consonne, *lh* initial. Mais, direz-vous, c'est un point capital, c'est la clef de tout.

D'accord, mais que (le gens qui n'ayant pas la clef for-cent la serrure ! Ils trouvent au dedans des compensations. Poursuivons. Entre les deux consonnes *l* et *m*, le second *a* de *kalamos* a disparu dans *halm* aussi bien que dans *alm*, et tout est fini pour *halm*. *Alm* au contraire offre une de ces compensations dont je parlais tout à l'heure, os en allemand comme en grec : *kalamos*, *almos*. Il reste encore *en* à la fin du mot allemand *Almosen* ; mais on sait qu'en fait d'étymologie rien n'a moins de valeur que les désinences ; *en* est un détail allemand. Quant au rapprochement de nos deux termes sous le rapport de leur signification, rien de plus simple ; il résulte du choc même des idées d'où vint plus d'une fois l'analogie dans leur expression. Ces deux termes sont éclos en même temps ou sortis l'un de l'autre dans la cervelle humaine, à l'aspect

Du pauvre en sa cabane où le chaume le couvre.

Portons l'aumône sous le chaume, aura dit le coeur, d'accord une fois par hasard avec l'esprit. Mais le bon sens, s'écrie-t-on, le sens commun, qui aura toujours plus d'esprit que Voltaire lui-même ! Encore, s'il n'y avait pas ici une étymologie qui saute aux yeux, qui remplit au plus haut degré toutes les conditions désirables et qui nous vient aussi du grec : *eleêmosynê*, *eleemosyna*, *almosen*, aumône. Pourquoi vouloir en plein soleil chercher midi à quatorze heures ?

Eh bien ! c'est ce que font des dictionnaires, gros et petits, tous plus prétentieux les uns que les autres, dans lesquels, à la suite du mot *huis*, se pavane entre deux parenthèses le latin *ostium*.

Huis, dit-on, signifie porte, à preuve son étymologie *ostium*. Mais sans tenir compte des raisons pourtant assez plausibles, si je ne m'abuse pas trop, qui me font voir dans cette acception du mot *huis* une anomalie, une acception détournée du sens réel et primitif de ce mot, il y aurait toujours lieu de dire ici : Vous faites un cercle vicieux, *huis* pour vous signifie porte, et c'est pour cela que vous lui donnez pour étymologie *ostium*. Mais

encore une fois, la signification n'est pas tout en fait d'étymologie : *thym* en grec et *thür* en allemand ont exactement la même signification que *porte* en français ; le grec et l'allemand sont évidemment ici le même mot, mais qui s'aviserait jamais de donner *thyra* ou *thür* pour étymologie au mot *porte*? Or, *ostium* donné pour étymologie au mot *huis* n'est pas moins erroné. D'abord, pas même l'ombre d'une *h* muette, à *fortiori* d'une articulation quelconque au commencement d'*ostium*, la clef manque, la serrure est forcée. Voyons vos compensations. — Os peut aisément devenir *aus*, *us*, etc. Rien de plus commun, n'est-il pas vrai, que ces changements de sons, de voyelles, même dans la même langue, selon le cas, le nombre, le genre d'un mot, etc.? Vous accorderez bien aussi la transposition de l'*i* qui se trouve un peu plus loin, comme l'*u* de *caput* a été transposé dans *Haupt*? — Je n'ai nullement prétendu que cet *u* fût transposé ; on peut fort bien ne voir là qu'un de ces changements de son, de voyelle, dont nous venons de parler. Mais je vous accorde la transposition que vous demandez, et j'accepte avec empressement celle que vous signalez dans *Haupt*. — En ce cas, nous avons déjà *ois*, et c'est aussi voisin que possible de *uis*. — Surtout avec un peu de complaisance dans la manière de les prononcer. Après? — Eh ! après l'*i*, il reste *um*, *um*; mais selon vos propres principes c'est la moindre chose au point de vue de l'étymologie, une simple désinence, un détail latin. — La riposte est vive et juste, j'en conviens d'autant plus volontiers qu'elle ne m'oblige pas le moins du monde à me rétracter. Mais à propos, j'avais oublié de signaler le *t* qui termine *Haupt* aussi bien que *caput*, et pourtant c'est le couronnement de l'analogie qui m'avait fait rapprocher ces deux mots l'un de l'autre. Vous, est-ce par oubli que vous n'avez rien dit du *t* qui se trouve dans *ostium*? Permettez-moi d'en douter et d'y voir un calcul. En effet, je vous défie de donner ici à cette lettre un emploi dans lequel elle ne bouleverse pas toutes vos combinaisons. Si jamais un mauvais calembour pouvait faire mieux ressortir une bonne raison, je dirais que ce *t* au beau milieu de votre

étymologie, c'est l'ennemi au coeur de la place ; *hostis*. Eh ! mais tout juste, voilà votre clef, l'*h* initiale ! Reprenez-la sur l'ennemi, ou plutôt prenez *hostis* tout entier pour en faire votre étymologie, car vous en ferez plus aisément, plus naturellement *hois*, *huis* que vous ne le feriez jamais d'*ostium*. Mais votre bon sens se refuse à donner *hostis* pour étymologie à *huis*, et je vous en félicite; en revanche, je doute qu'il se retourne jamais vers *ostium*.

Si vous tenez absolument à avoir (lu latin pour votre étymologie, que ne prenez-vous *casa*? J'assumerai alors très-volontiers la responsabilité d'un rapprochement que j'avais fait avant de savoir qu'il le fût déjà. Mais je suis heureux de pouvoir étayer mon opinion de l'autorité d'un homme dont vous ne récuseriez pas la compétence, M. Adolphe Régnier. C'est dans l'excellent dictionnaire allemand-français, que ce savant philologue a publié en commun avec le docteur Schuster, que j'ai trouvé ce rapprochement fait entre *Haus* et *Casa*. Et n'est-il pas frappant en effet? Les deux mots sont identiques, à proprement parler, dans leur essence monosyllabique, car après l'*s* dans *casa*, l'*a* est éminemment un détail latin, comme l'*e* dans le datif *Hause* est un détail allemand. Quant à notre clef, au *c* initial, nous l'avons vu, je pourrais vous le montrer mille fois pour une, alternant ainsi avec *h* ou *ch*. Mais il est encore dans les questions de linguistique et d'étymologie une source inépuisable en précieux renseignements, c'est le langage populaire. Sa prononciation, par exemple, est tantôt un archaïsme, une étape sur la voie des origines, tantôt la mise en action, mal à propos, je le veux bien, d'affinités dont les grammairiens ont formulé les lois. Ainsi, dans mon pays, les gens de la campagne, au lieu de *pris*, participe passé du verbe

1 Je l'ai encore trouvé dans le volume que vient de publier M. F. G. Eichkoff: *Les racines de la langue allemande rangées par désinences, avec des principes de grammaire et d'étymologie comparée*. — J'ai reçu cette nouvelle publication de la maison Hachette, depuis que j'ai eu l'honneur de lire mon travail à la Société Archéologique du Vendômois.

prendre, (lisent encore *preins*, comme on disait il y a trois cents ans à la cour des Valois, et cela rappelle mieux l'étymologie *prehensus*, *prensus*. Le mot *casa* appartient aussi à l'italien moderne. Eh bien! à Florence même, au centre de l'Italie artistique et littéraire, j'ai entendu le peuple prononcer *c'hasa* ainsi que *duc'ha*, *toschana*. Ces coups de gosier, j'en conviens, ne vont pas bien à l'idiôme de l'Arioste et du Tasse ; ils donnent la raison de l'axiôme italien qui veut qu'à la correction du dialecte toscan vienne se joindre la pureté de la prononciation romaine :

Lingua toscana in bocca romana,

mais cette application inopportune d'une loi tellement dans la nature qu'elle est devenue un principe élémentaire de grammaire générale, l'échange si fréquent des consonnes de même ordre, douces, fortes, aspirées, entre elles, ajoute encore, s'il est possible, à l'évidence (le ce que je voulais démontrer, que *casa* (*c'hasa*), *haus*, *house*, *hus*, *huis* (hollandais) et notre vieux mot *huis* sont le même mot dans leur essence originelle, et qu'il ne faut pas aller chercher ailleurs l'étymologie de *huis*. Que si chez nous, par unique exception, ce mot a été détourné de son sens primitif pour en prendre un qui d'ailleurs se rapporte encore au premier comme la partie se rapporte au tout, j'en conclurais tout simplement que notre langue, fille du latin, ne l'a pas reçu directement de lui, mais qu'elle l'a puisé à la source germanique, qui lui était moins familière. Au reste, ne donnons-nous pas d'ordinaire au mot *case* un sens aussi différent de l'acception première et principale du latin *casa*, qui nous l'a fourni directement? Et en fin de compte, en signalant ici entre le latin et l'allemand une affinité de forme et de signification aussi curieuse qu'incontestable, nous avons entrevu à travers un mot l'unité d'origine que l'ethnographie et la philologie comparées s'accordent à reconnaître aux grandes familles qu'elles réunissent sous le nom de race indo-germanique ou mieux indo-européenne. Appuyés en effet sur un ensemble solide d'analogies, les philologues ont rattaché à la langue sacrée de

l'Inde antique, au sanscrit, nos diverses familles de langues européennes : la famille pélasgo-germanique, la latine, la germanique, la slave, la celtique.

Mais, Messieurs, si au terme de ma course je cherche à m'abriter ainsi à l'ombre magnifique de l'arbre de la science, c'est que je sens combien j'ai besoin de m'excuser de vous avoir arrêtés si longtemps au grain de sénévé dont l'étude complète eût même dépassé la mesure de mes forces.

En finissant, je tiens encore à constater que, quelle que soit la valeur de ma thèse, le mot *huis* n'en reste pas moins dans tous les cas un bon vieux mot français, tout aussi respectable, à ce titre, à mes yeux qu'aux vôtres, car, pour nous mettre d'accord sur le terrain de la langue nationale, il y a déjà longtemps qu'

Enfin Malherbe vint.....

et tout normand que je suis, j'oserais dire ici à l'Autorité compétente, si j'avais droit de pétition auprès d'elle :

« Le nom de la rue des Quatre-Huis, que j'habite à Vendôme, est étrangement défiguré sur la plaque qui le porte en relief aujourd'hui. Rendez-lui son orthographe hollandaise, il n'en sera que meilleur français, et pourra dès lors appeler plus hardiment votre bienveillante attention sur le triste sort fait dans la même occurrence à plusieurs de ses confrères¹. »

¹ Rue des Quatre-Huyes; — Rue de la Marre; — Rue Potterie.

RAPPORT

Sur le

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE PEZOU,

CANTON DE MORÉE,

Par M. Launay, Secrétaire de la Société.

A 600 mètres environ et au Nord-Est du bourg de Pezou, sur la droite de la route impériale de Paris à Bayonne, on rencontre un terrain de 135^m de long sur 75^m de large, planté en vignes. Plus élevé que ceux qui l'avoisinent, ce terrain est en partie entouré de haies; la tradition dit qu'il aurait été autrefois clos de murs et qu'une petite chapelle existait dans son voisinage.

Le chemin de fer qui le traverse en déblai, à l'une de ses extrémités et à 50^m de la route impériale, mit à découvert une certaine quantité de fossés renfermant des urnes.

Nous nous transportâmes à Pezou, dès que nous fûmes informé de ces faits. A l'inspection des lieux, en voyant ces fossés et les objets trouvés, nous reconnûmes aussitôt que ce terrain avait dû être l'emplacement d'un cimetière gallo-romain.

Cette découverte n'avait rien qui dût nous surprendre. Pezou et ses environs offrent de nombreuses traces du séjour des Romains. Le petit temple, dit *la Tour de Grisset*, situé non loin de là, l'immense quantité de briques à rebords dont certains champs sont en quelque sorte couverts, ces pavages en mosaïque, ces lampes, ces armes, ces médailles des empereurs que l'on rencontre en plusieurs endroits, ne doivent laisser aucun doute à cet égard. Sur l'emplacement de la *gare* qui s'élève, on trouve des restes de constructions souterraines datant de cette époque. Toutes ces indications attestent suffisamment le séjour des Romains à Pezou et par conséquent l'existence d'un cimetière gallo-romain.

Sa position est en tous points conforme à celle adoptée généralement à cette époque. Au bas d'une côte, dans un terrain élevé, à l'abri de l'humidité, le long d'un chemin qui bordait l'un de ses côtés et non loin d'une fontaine, où l'on pouvait laver les corps avant de les réduire en cendres dans l'ustrinum, comme c'était l'usage chez les Romains.

Le sol de ce cimetière est celui de toute la vallée du Loir; il se compose d'une couche de terre végétale de 0^m, 40 d'épaisseur placée au-dessus d'une couche de gravier très-profonde.

Les fosses ne sont pas disposées symétriquement; elles sont en quelque sorte groupées entre elles. Leur forme, en général, est rectangulaire. Les plus grandes atteignent 2^m de longueur sur 1^m de largeur et 0^m, 80 de profondeur. On en rencontre de circulaires.

Elles semblent suivre l'orientation du soleil depuis son lever jusqu'à son coucher, les objets qu'elles contiennent étant toujours placés à l'extrémité de la fosse qui lui est opposée et à une profondeur peu considérable.

Nous donnons dans la figure 1 la coupe de [une de ces fosses qui, à côté de l'urne cinéraire, renfermaient différents autres vases, tels que cruches, plateaux en terre, coupes, etc.

Ce terrain planté en vigne a sans doute été remué assez profondément. Plusieurs de ces fosses auront dû alors être fouillées, ce qui explique pourquoi on en rencontre qui sont complètement vides et d'autres où les urnes sont brisées.

Il résulte de l'inspection de ces fosses et des objets qu'elles renferment que ce cimetière date de l'époque de l'incinération, qui se continua dans les trois premiers siècles de notre ère. Il serait pourtant difficile d'affirmer qu'il n'a pas servi plus tard à l'inhumation des corps, lorsque l'idée chrétienne vint mettre fin aux usages du paganisme. Il est évident que la transition n'a pas dû se faire subitement, et que les deux modes de funérailles auront été employés en même temps.

Ce qui nous fait supposer que ce mélange a dû avoir

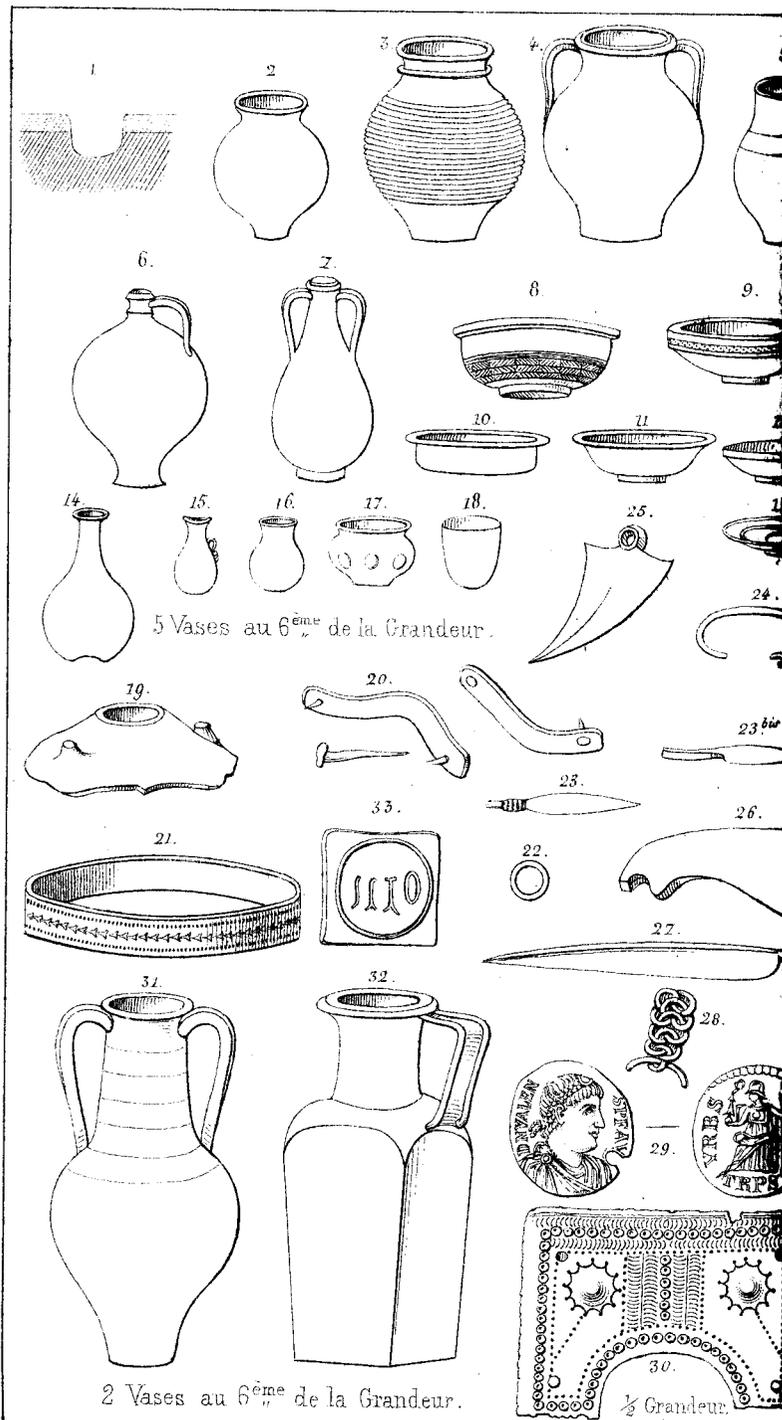
lieu à Pezou, c'est la découverte de certains objets qui n'appartiennent plus à l'époque de l'incinération, tels que : une médaille de l'empereur Valens, de la fin du IV^e siècle, et, ce qui est plus concluant, une hache en fer, un *scramasax* ou long couteau, une plaque de ceinturon (figures 29, 26, 27, 30), qui caractérisent parfaitement l'époque mérovingienne.

La partie du cimetière qui a été fouillée peut être évaluée à la moitié environ de sa superficie. La continuation des fouilles, qui aura lieu plus tard, nous fait espérer de nouvelles découvertes. Nous pouvons cependant dire, dès à présent, que les fosses ne présentent pas entre elles des différences notables quant aux objets qu'elles contiennent, ce qui ferait supposer que les sépultures que nous retrouvons ne sont pas celles de personnages d'une condition élevée, présentant habituellement des urnes en poterie très-fine, très-ornementée et accompagnées de vases et autres objets très-précieux.

Les cimetières devaient avoir une plus ou moins grande étendue suivant la population des différentes localités où on les rencontre. La richesse des objets trouvés devait être aussi en rapport avec celle des habitants. L'absence d'objets de luxe dans un cimetière n'est cependant pas toujours un signe que le pays ne renfermait pas des personnages de haute condition, les sépultures de ces derniers étant souvent placées dans leurs *villas*, comme l'indiquent les urnes cinéraires trouvées isolément dans plusieurs endroits.

Chez les Romains comme chez nous, les gens de basse condition ne faisaient pour leurs sépultures que le strict nécessaire.

Nous trouvons dans la *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet qu'au *Val-aux-Vaches* près de Fécamp, « ces dernières se composaient parfois d'une urne en « forme de pot au feu, avec une cruche vide, mais le « plus souvent d'un simple fragment d'urne cassée, dans lequel on avait déposé la cendre du colon indigent. » Nous voyons le même fait se produire à Pezou ; d'une fosse fouillée devant nous il n'est sorti qu'un simple vase



ansé, et dans une autre un fragment de grande urne recouvrait des cendres et des restes d'ossements. A côté de ces sépultures d'indigents, nous en signalerons d'autres qui devront piquer la curiosité des archéologues.

Le plus grand nombre des vases en terre trouvés dans les fosses du cimetière de Pezou sont d'une pâte légère, d'une demi-cuisson et de couleurs assez variées. Les uns sont d'un ton gris ou noir qu'ils doivent, pour la plu-part, à l'application d'une matière colorante. D'autres, en terre fine et rouge, portent encore les traces du vernis brillant dont ils furent enduits. Quelques-uns enfin conservent la couleur naturelle de la terre.

La dimension et la forme des urnes varient comme les couleurs. Malheureusement les plus grandes ont été brisées, mais les morceaux conservés nous ont permis de les reconstruire et d'en faire un dessin exact.

Les vases en verre sont plus rares, ce qu'il faut attribuer à leur extrême fragilité et à ce qu'on ne les rencontre que dans les sépultures qui sortent du commun. Nous en produisons des spécimens assez curieux.

Il en est de même des médailles dont nous ne pouvons offrir que deux types différents, les autres étant trop informes pour être mentionnés.

Pour rendre plus simple la description des objets trouvés, dont nous ne multiplierons pas les types, nous les classerons par catégories :

10 Les urnes cinéraires;

20 Les vases en terre, en verre et en métal, qui les accompagnent;

3° Les ornements, ustensiles et médailles.

Plusieurs des objets que nous allons décrire ne nous appartiennent pas, mais tout nous fait espérer que les propriétaires se feront un plaisir de les offrir à notre musée, dans lequel se trouve leur place naturelle.

Les nos 2, 3, 4, sont les types les plus ordinaires des urnes funéraires.

Les deux premiers sont en terre colorée eu gris ou en noir.

Le n° 4, d'assez grande dimension, 0^m, : i de hauteur

sur O^m, 32 de diamètre, a été brisé dans les fouilles, mais nous avons pu le reconstruire avec les morceaux. Il est de la couleur naturelle de la terre.

Viennent ensuite les vases ansés n^{os} 5, 6 et 7, que nous rangeons dans la catégorie de ceux qui accompagnent les urnes cinéraires, quoiqu'ils aient pu eux-mêmes être appropriés à cet usage. En effet, du moment où les cendres devaient être déposées dans un vase, on pouvait se servir de ceux que l'on employait habituellement. Nous en avons un exemple dans le vase figure 5, dont la partie opposée à l'anse est encore toute noircie par le feu du foyer domestique, et qui, lors de son extraction, renfermait des cendres et du charbon.

On ne pourrait en dire autant des n^{os} 6 et 7 au col étroit et dont l'ouverture n'a pas plus d'un centimètre de diamètre. Ils n'ont évidemment dû servir qu'à contenir des huiles, des parfums ou du vin, dont on faisait habituellement usage dans les funérailles.

La forme du n^o 8 est celle de nos bols ; il est en terre fine et rouge avec son enduit brillant. A l'extérieur il est orné de guillochures.

Les figures 9, 10, 11, 12 et 13 offrent des types de coupes ou *pateræ* de formes et de matières assez variées.

Selon M. de La Saussaye, qui en possède plusieurs variétés, les *pateræ* ne figurent dans les groupes que comme ayant servi aux cérémonies des funérailles. Elles répondent à nos plats et à nos assiettes.

Les n^{os} 9 et 12 sont en belle terre rouge avec bordure guillochée.

Les n^{os} 10 et 11 sont en cuivre très-mince, de O^m, 15 à O^m, 20 de diamètre sur O^m, 04 à O^m, 05 de hauteur. Au contact de ces vases, le fond s'est détaché.

Le n^o 13 en verre d'un bleu foncé, de O^m, 15 de diamètre sur O^m, 015 d'épaisseur, a été trouvé placé sur le n^o 12, auquel il semblait adhérer.

Nous passons aux vases en verre, d'une fragilité si grande qu'on est toujours étonné qu'ils aient pu être conservés. Ce sont les types représentés par les figures 14,

15, 16, 17 et 18. Les deux premiers peuvent être classés parmi les *fiolæ lacrymatoires*, parce qu'on supposait qu'ils avaient pu servir à recueillir les larmes des parents ou des pleureuses louées pour les funérailles.

Il est plus naturel de penser que ces vases étaient employés à contenir des parfums et des onguents.

Les n^{os} 15, 16 et 18, que leur base arrondie empêche de se tenir debout sans être appuyés, semblent destinés à être placés sur les cendres.

Ces vases sont en verre très-mince, blanc ou jaunâtre, à l'exception du n^o 18 qui est en verre d'un ton verdâtre. Ils sont figurés dans la planche au 6^{me} de leur grandeur réelle.

La figure 19 présente le fragment d'un vase en terre de O^m, 40 sur O^m, 30. Ses dimensions énormes et sa structure le classent parmi les *dolium* ou tonneaux d'une grande capacité. Le *dolium* était employé chez les Romains à contenir le vin nouveau jusqu'à ce qu'il fût mis dans les *amphores*. D'après ce fragment, il est facile de calculer les dimensions du vase entier, qui devait mesurer au moins O^m, 80 de diamètre, sur autant de hauteur; ses flancs portent les traces de deux oreillons. L'épaisseur de ses parois est de 2 à 3 centimètres, son ouverture est de O^m, 2. On l'a trouvé dans une fosse recouvrant un volumineux fragment de fémur.

Nous arrivons enfin aux différents objets découverts dans les fosses et qui n'appartiennent pas à la catégorie des urnes ou des vases.

La figure 20 est le dessin de ferrures trouvées aux quatre coins d'une fosse rectangulaire de 2^m de long sur O^m, 80 de large. Ces ferrures, de O^m, 25 de développement, O^m, 04 de largeur et O^m, 003 d'épaisseur, munies de leurs clous, étaient sans doute placées aux angles d'une boîte en bois de grande dimension, qui avait dû renfermer les cendres d'une femme de condition élevée, à en juger par les deux bracelets en argent et l'épingle à cheveux, placés auprès des urnes.

Le bracelet figure 21, d'un curieux travail, est formé

d'une bande d'argent d'un centimètre de largeur et d'un millimètre d'épaisseur. Son diamètre est de 0^m, 07 ; il porte sur les bords de sa partie convexe deux filets composés de points creusés au burin dans l'argent. Le vide entre les deux filets est garni d'une guirlande de fleurs niellées d'étain.

Parmi les objets découverts clans diverses fosses, nous indiquerons :

Plusieurs anneaux en verre d'une couleur verte très-foncée (fig. 22). Leurs dimensions, 0^m, 04 de diamètre, en rendent l'emploi difficile à déterminer ;

Deux couteaux (fig. 23 et 23 *bis*), dont l'un, le n° 23, porte auprès de la lame un anneau en bronze avec ornements en creux semblables à ceux du bracelet. La lame mesure de 6 à 7 centimètres ;

Un collier en bronze (fig. 24) brisé à l'une de ses extrémités ;

Une pierre à aiguiser et une clef en bronze.

La figure 25 est celle d'un instrument en fer de 0^m, 40 de longueur, en tous points semblable à ceux dont les vigneronns se servent encore aujourd'hui et que dans nos pays ils appellent une *marre*. Il était placé sous les urnes, et indiquait probablement la profession du défunt.

La présence des clous, que l'on rencontre fréquemment dans les fosses semble prouver que les différents objets, vases en terre, en verre, etc., étaient renfermés dans des coffres en bois, que le temps a complètement détruits. Ces coffres étaient entourés de grosses pierres destinées à les supporter et à les préserver dû l'humidité immédiate des terres.

Cette circonstance explique suffisamment comment, dans des fosses non fouillées, on trouve les vases brisés. La destruction du coffre devait en effet amener celle des vases qu'il contenait, par l'introduction des pierres et dû la terre qui venaient peser dessus.

Les deux figures 26 et 27 sont le dessin d'une hache de 0^m, 27 de longueur sur 0^m, 08 dans sa plus grande largeur et d'un *scramasax* ou long couteau de 0^m, 27

de longueur. Ces armes de l'époque mérovingienne viendraient confirmer ce que nous avons dit plus haut, que l'inhumation des corps dans le cimetière de Pezou a pu avoir lieu après l'usage de l'incinération.

Nous croyons devoir attribuer à la même époque la moitié (fig. 30) d'une plaque de ceinturon en cuivre richement ornementée, trouvée dans les mêmes fouilles.

Nous hésitons à en dire autant du fragment de *gourmeette* (fig. 28) passé dans un anneau en cuivre et adhérent encore à une bande de toile de même largeur, qui probablement garnissait le dessous. Doit-on l'attribuer à l'époque gallo-romaine ou à l'époque mérovingienne ?

La figure 29 est le dessin d'une médaille en argent d'une belle conservation, portant d'un côté le buste de l'empereur Valens et au revers la déesse Rome assise, tenant de la main droite une Victoire sur un globe et de la gauche une lance, avec la légende VRBS ROMA ; à l'exergue : R P S. Cette médaille a sans doute été percée pour être suspendue à un collier ou à un bracelet.

Les fouilles ont aussi fait découvrir une médaille en argent du II^e siècle, indiquant que le cimetière de Pezou remonte au moins à cette époque. Elle porte d'un côté l'effigie d'Antonin et de l'autre celle du jeune Marc-Aurèle qu'il avait adopté. Le mauvais état de conservation de la pièce nous a empêché de la reproduire.

Nous faisons figurer ici les deux vases 31 et 32, quoique ne provenant pas des fouilles du cimetière de Pezou, mais comme venant à l'appui de ce que nous avons dit plus haut, en parlant des sépultures isolées. Ils ont été trouvés vers 1820 à Villeromain près Vendôme, et à ce double titre ils méritent de figurer ici.

Le n° 31, que nous possédons en double, d'une forme gracieuse et d'une belle conservation, mesure 0^m, 28 sur 0^m, 15 de diamètre.

Le n° 32, de mêmes dimensions, est en verre d'un vert de bouteille et tout à fait intact.

Pezou nous a fourni la partie supérieure d'un vase en verre, semblable à ce dernier, mais d'un plus petit

modèle et avec deux anses. Sous le fond du vase n^o 32, nous avons trouvé une inscription que nous reproduisons fig. 33, et dont nous n'avons pu jusqu'à présent trouver l'interprétation.

Nous parlerons dans un autre article des cimetières mérovingiens de Naveil, Danzé et Choue.

NOTICE

Sur une

UNE CHARTE VENDÔMOISE

DU XVI^e SIÈCLE,

Par M. Ch. BOUCHET.

Messieurs,

Nous venons vous entretenir de la charte offerte par M. Rolland notaire, et mentionnée par notre honorable Conservateur. Ce n'est pas qu'elle présente, à vrai dire, un intérêt extraordinaire ; mais son origine et certains détails assez curieux qu'elle renferme nous ont engagé néanmoins à en faire le sujet d'une courte notice. Disons d'abord que les dimensions en sont remarquables: 1^m, 17 sur 0^m 59 ; c'est tout un contrat sur une feuille volante. Il ne s'agit pourtant que d'un règlement de succession passé à Vendôme, en l'étude de M^e Bouvyer, le vendredi 2 1^e jour de mai 1557. Voici à quelle occasion :

André Arrondeau, marchand bourgeois de Vendôme, avait épousé Françoise Leboyndre, dont la famille était connue dans le Maine, au moins depuis le commencement du XVI^e siècle, car nous trouvons un Guillaume Leboyndre assistant à la publication des Coutumes de cette province, en 1508, comme notable de la ville du Mans ¹. Au reste, la famille des Leboyndre, comme celle des Arrondeau, subsiste encore, et occupe, nous a-t-on dit, une position honorable dans le Maine. — Les époux Arrondeau laissèrent en mourant deux fils et deux gendres, tous quatre marchands, demeurant à Vendôme. Ce sont ces enfants qui se partagent les immeubles de la succession. Les biens paternels, situés à Buissay, paroisse d'Azé, et ceux du chef

¹ Le père de Françoise s'appelait François. — Au XVIII^e siècle, un Leboyndre, conseiller au Parlement de Paris, portait pour armes : De pourpre au chevron d'or, accompagné de 2 roses en chef et d'une pomme de pin en pointe de même. (Jacq. Chevillard. *Dictionn. héraldiq.*)

maternel, aux environs de La Ferté-Bernard, forment un héritage considérable pour une famille de petite bourgeoisie, et attestent, ce nous semble, la prospérité commerciale à laquelle Vendôme était parvenue à cette époque. Il ne faut pas oublier, en effet, quelle impulsion Marie de Luxembourg avait donnée à toutes les branches de l'industrie locale, et il n'y avait guère plus de dix ans que cette princesse était morte. — L'ainé des héritiers Arrondeau, Nicolas Darde, fait quatre lots, des biens de la succession, et Jean Arrondeau, le plus jeune, et comme tel *le premier en degré de choisie*, prend pour lui le quatrième lot, et ainsi de suite des autres jusqu'à Nicolas Darde, auquel demeure le troisième lot. Les témoins sont deux autres marchands de la ville et Guillaume Le Pleigney, avocat. Ce Guillaume Le Pleigney était sans doute proche parent d'un écrivain vendômois, généralement peu connu, mais assez recherché des bibliophiles; je veux parler de Thibault Le Pleigney, *apothicaire à Tours* et auteur de deux ouvrages fort curieux. Nous résistons à l'attrait de vous entretenir des détails assez piquants que nous fournirait ce sujet; mais ce n'est point ici le lieu. — Puisque nous sommes sur le chapitre des noms vendômois, nous citerons encore, parmi ceux que mentionne notre charte, et dont plusieurs se sont perpétués jusqu'à nos jours : Lefebvre, Renard, Buffereau, Gilles Taffu, dont la fille, Catherine, est inhumée dans l'église de Ste-Anne, près Vendôme, sous une pierre gravée qui existe encore aujourd'hui! Claude de Rotelles, enfin noble homme Jean de Ravenyer, seigneur des Belles-Euvries(sic). — Parmi les noms de lieu, nous distinguons les Perrais, le Bois Peschard, les Paillardies, du nom des

1 Elle représente Catherine en pied, en costume du temps de Henri IV ; dans les angles supérieurs sont 2 écussons à moitié effacés. On voit seulement que celui de gauche était *parti* et celui de droite chargé d'une *fasce*, accompagnée de 3 roses. L'inscription, en bordure, porte: Gy gist le corps de damoiselle Katerine Taffv, fille de noble homme Cille Taffv, sievr de la Vacheries (sic); (et) Sainte Anne laqvelle deceda le 27 jovr de septembre 1604. Reqviesscant (sic) in pace. — (Devant les marches du choeur.)

Paillardis, propriétaires, le bois de l'Ecossais, les Groytz, presque tous situés paroisse d'Azé.

Mais c'est surtout sous le rapport de l'ancienne langue française que notre charte est remarquable. Nous venons de citer les Groits, nom commun à plusieurs localités en France'. Ce mot se disait autrefois d'une terre caillouteuse; *Grouaille*, dans le centre de la France, a conservé la même signification, et nous croyons que *Gruette* se dit encore dans le Perche. *Groa*, en bas-breton, signifie *grève*, et *Grouan*, *sable*'. Les *Perrais* devaient rappeler à peu près la même idée. On connaît notre pont *Perrin* ³. Nous trouvons encore dans notre charte un *clottereau* pour un petit clos ; les *marayns* pour les matériaux ⁴ ; deux pièces de terre chargées envers les chevecier ⁵, chanoines et chapitre de Saint-Georges de Vendôme , de 3 septiers froment, 2 *deniers moins que tille*, et 3 septiers seigle de rente annuelle. Ces expressions 2 *deniers moins que litte* méritent d'être expliquées : *Litte* se disait du blé de première qualité, blé froment *tille* (de *lectus*, choisi). Lorsque les rentes en blé étaient converties en argent, on prenait pour base le prix du blé à un certain taux au-dessous du blé de choix. Ici c'est à 2 deniers moins que *tille* ⁵ —Voici enfin un autre passage assez curieux : « *Et quant aux bestes aulmailles, bestial bergeal* etc. » *Aumailles* signifiait bêtes à cornes, boeufs, vaches, taureaux. M. Littré le fait venir de *animalia*, et

1 On connaît entre autres les Groits auprès de Blois. Il y a à Mamers la place des Groits. Comparer dans la basse latinité *Gressius*, *Gressus*, Silex, *Grès* et l'allemand *Cries*, Gros sable, Gravier. Cependant Ducange traduit *Groa*, *Groua* par *Marais*, terre marécageuse. (??)

2 Jaubert. Glossaire du Centre de la France.

3 Dans le pays, on prononce *parrin*; de même les *Perrais*, dans un autre endroit, sont écrits les *Parrain*.

4 On disait aussi *Merrain*, *Mairien* et *Marrien*. Ce mot vient de *Materia* qui, au moyen âge, était devenu successivement *Maeremium*, *Mairenum*, ou *Mairannum*. Il signifiait particulièrement le bois de construction. (V. Ducange.)

5 Le chevecier remplissait les fonctions de trésorier.

6 V. Jaubert. Glossaire du Centre de la Fenec,

nous apprend qu'il existe dans la langue au moins depuis le XI^e siècle. Il s'emploie même encore aujourd'hui dans certaines contrées et principalement dans les campagnes du Berri, et Georges Sand s'en est servi dans un passage de la *Petite Fadette*: « Aussitôt que l'enfant vit les grands « boeufs du père Caillaud, il se sentit chatouillé dans son « orgueil d'avoir si belle *aumaille* au bout de son ai- « guillon¹. »

Nous ne nous arrêterons pas sur les coutumes générales auxquelles notre charte fait allusion, bien qu'elle renferme quelques exemples assez intéressants ; mais ils n'offrent rien de particulier, et nous entraîneraient d'ailleurs beaucoup trop loin. Nous remarquons seulement, en ce qui concerne spécialement Vendôme, que la *Grande Rue* et la *Rue au Blé* portaient déjà leurs noms actuels. Mais il n'y avait pas bien longtemps que cette dernière du moins avait quitté son nom de rue de *l'Aiguillerie*, depuis que le Palais de Justice avait été ouvert sur cette rue, et avait livré sa salle des Pas-Perdus pour servir de halle.

Tels sont les principaux renseignements que nous donne la pièce offerte par M. Rolland. Son collègue de l'an 1557 ne se doutait peut-être pas qu'il travaillait pour l'instruction des archéologues futurs. Il nous a facilité d'ailleurs la besogne par une écriture élégante, mais aujourd'hui bien pâlie.

On nous pardonnera, nous l'espérons, d'être entré dans ces détails qui ne nous ont pas paru dénués d'intérêt.

¹ Jaubert. Ibid. C'est à cet ouvrage que nous devons cette citation.

8 mai 1864.

Vendôme. Typ. & Lith. Lemercier.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU VENDÔMOIS

3^e Année. — 4^e Trimestre.

OCTOBRE 1864.

La Société Archéologique s'est réunie en assemblée générale le 13 octobre 1864, à 1 heure, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au bureau :

MM. E. Renou, vice-président; Launay, secrétaire ; G. Boutrais, trésorier ; Nouel, conservateur; l'abbé Bourgeois, le marquis de Nadaillac, Neilz, l'abbé Tremblay.

Et MM. Badaire, l'abbé Bordier, Ch. Bouchet, l'abbé Bourgogne, curé d'Azé ; l'abbé Bourgogne, curé de Villavard ; Boutrais Jules, Bruland, de Brumer Abel, de Brunier Hippolyte, l'abbé Caille, E. Chautard, Jules Chautard, Marcel Chautard, A. Coëffeteau, V. Dessaignes, Des-vaux, Devaux, Dupuy, Duriez, Faton, Filly, Fontémoing, Gadeau, O. Gendron, de Geoffre, de Guillebon, Ch. d'Harcourt, Hème, Lacordaire, de La Panouze, de La Vallière, Ch. de Lavau, Lemoine, Mareschal-Duplessis, de Martonne père, de Massol, Maugas, Ménard, l'abbé Monsabré, Pompei, Queyroy, Rolland, l'abbé Roulet, Sampayo, l'abbé Sanguinède, Thoraux, G. de Trémault, Vallée, l'abbé Van-Wanghen.

III.

14

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole au secrétaire, qui fait connaître les noms des nouveaux membres reçus par le Bureau depuis la séance générale du 14 juillet dernier ; ce sont :

MM. Souriau-Porcher, aux Roches; — Fortier-Guesdon à Vendôme; — l'abbé Coutard, curé de Saint-Martin; Guineault, professeur de physique à Auxerre; — le vicomte de Cholet, à Blois; — Dureau, homme de lettres, à Paris; — Pinay, au chemin de fer du midi, à Pau; — Gindre de Mancy, homme de lettres, à Paris; — de Linas, à Arras; — Sampayo, capitaine au 6^e hussards, à Châlons; — Poussin, imprimeur à Paris; — le duc de Chevreuse, à Paris; — le comte Gaston de Levis-Mirepoix, à Paris; Bruère, à Rougemont; — Souriau, capitaine du génie, à Lunay.

M. le Président donne ensuite la parole à M. le conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES OBJETS

offerts à la Société ou acquis par elle
depuis la séance du 14 juillet 1864.

1. ARCHIVES.

Nos archives se sont enrichies des pièces suivantes :

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. Numéros d'avril, mai et juin 1864.

Envoi du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

UN SUÉTONE, Édition de Sébastien Gryphe. Lyon 1538, 1 v. in-80.

Don de M. Paul MARTELLIÈRE.

L'ART HÉRALDIQUE, contenant la manière d'apprendre facilement le blason, par Baron, revu par Playne. Nombreuses

figures. (Paris, Ch: Osmont. 1693.) 1 vol. in-12. Ouvrage estimé.

Don de M^{lle} GAUTIER.

NOTE extraite des Comptes rendus de l'Académie des Sciences et intitulée: *Essai de détermination des caractères propres à distinguer les instruments en silex de diverses époques*, par M. L. BOURGEOIS.

Offerte par l'auteur.

II. GRAVURES.

M. **Queyroy** a pu se procurer depuis la dernière séance plusieurs portraits vendômois dont voici la liste :

RONSARD, prince des poètes français du XVI^e-siècle. (Coll. Odieuvre.) In-4°. Toute marge.

CHARLES DE BOURBON, cardinal de Vendôme. Thomas de Leu fecit et excudit. In-40. Avec 4 vers.

LOUIS, cardinal, duc de Vendôme. Gravé par Larmessin. Au bas, armoiries et légendes. In-40 ovale. Très-belle épreuve.

FRANÇOIS DE VENDOSME, duc de Beaufort et pair de France. Gravé par B. Moncornet. In-4° ovale avec armoiries.

ANTOINE DE BOURBON, roi de Navarre, en pied.

JEANNE D'ALBRET, femme d'Antoine, roi de Navarre, en pied.

Ces 6 portraits ont été acquis par la Société.

LOUIS DE VENDOME, duc de Mercœur. Avec armoiries. Gravure de B. Moncornet.

Offert par M. **QUEYROY**.

Enfin M. **QUEYROY** nous fait don d'une VUE DU CHATEAU DE LAVARDIN, gravée à l'eau forte par lui-même et encadrée.

III. NUMISMATIQUE

(NOTE DE M. **BOUCHET**.)

Nous allons continuer l'énumération des pièces qui nous ont été offertes depuis la séance d'avril jusqu'à celle de juillet, énumération que nous avons été obligé de suspendre à cause de son étendue, lors de notre dernière réunion. Nous y joindrons la liste des médailles dont on nous a fait hommage depuis.

Nous avons reçu :

1° De M. DE MARTONNE père :

5 pièces, savoir :

1 sceau de l'Académie celtique ; plaque de cuivre argenté qu'elle appliquait sans doute sur les diplômes des membres qu'elle recevait ;

3 pièces étrangères en cuivre ;

Et 1 pièce d'argent très-mince qui nous est inconnue. D'un côté une main ouverte, de l'autre une croix à branches bifurquées, dans un losange ; chaque bifurcation est remplie par un besant. Pas de légende. Style ancien. C'est peut-être une monnaie suisse.

2° De LA MAIRIE :

1 anneau en cuivre dont le chaton porte 4 fleurs de lys. En mauvais état.

Et 16 pièces également en cuivre, tellement oxydées pour la plupart qu'il est difficile d'y rien distinguer. Quelques-unes paraissent n'être pas sans mérite ; la mieux conservée est un double tournois de Gaston, usufruitier de la principauté de Dombes. Date effacée.

3° De M^{me} FOURNIER :

7 pièces, savoir :

2 romaines, petit bronze (Constantin. *Providentia avgg.* — Crispus. *Caesarvm nostrorum. Votis V.*) ;

1 denier tournois de la principauté d'Arches (Charles II, duc de Mantoue. 1653) ;

1 petite pièce d'argent de Charles IV, roi d'Espagne. 1795 ;
2 jetons et 1 médaille belge.

4° De M. RENDU, marchand de bois :

8 pièces, savoir :

1 jeton de Henri III (*De prudente vient abundantia.* — *Manet ultima celo. J.* ;

1 sou de Louis XVI, frappé en 1793 ;

1 de la République, de l'an IV, bien conservé ;

1 pièce flamande du moyen âge ;

1 française et 2 étrangères ;

1 jeton de François de Raisse, seigneur de la Hargerie. 5°

De M. DE MAULDE :

59 pièces qui se décomposent ainsi :

9 impériales romaines, grand et moyen bronze, parmi lesquelles nous n'en voyons pas d'importantes ;

10 royales françaises ;

2 féodales ;

3 jetons français ;

34 étrangères ;

Et 1 fruste.

Nous citerons : — Parmi les féodales, un double tournois de Marie de Montpensier, souveraine de Dombes (1628). Parmi les jetons, un, malheureusement à demi effacé, de la Cour du Parlement de Metz. D'un côté le buste de Louis XIV enfant ; de l'autre les armes de France entourées d'un double collier d'ordre. Et un autre, également de médiocre conservation, pour les *Officiers porteurs de charbon*, 1732. Au revers, les armes de Paris (?). Les étrangères offrent un grand nombre de doubles (7 pièces de Pie IX, 5 de Genève, 6 de Liège). Parmi ces dernières, nous en remarquons une de Maximilien Henri, archevêque de Cologne, aux armes de Bouillon.

6° De M. DE DÉSERVILLERS :

Un écu d'argent de Louis XIV, frappé à Paris, à la date de 1643 (1^{re} année du règne). Bien conservé, seulement le métal a bruni.

7° De M. l'abbé ROULLET :

Un écu au soleil de Charles IX, frappé à Paris, à la date de 1561. Or blanc. Ne rendant aucun son à la frappe. Malgré ces signes suspects, cette pièce ne nous semble pas moins authentique. C'est ce qui résulte pour nous d'une vérification minutieuse à laquelle nous l'avons fait soumettre. Le style et la fabrique du reste en sont excellents, et portent toutes les marques de l'authenticité.

8° De M. VALLÉE, fleuriste :

Une petite pièce d'argent de Louis XIV, dite *Quatre sous (les traitants)*. Paris. 1676.

9° De M. ^BOUDEVILLAIN, curé de Ruan :

2 pièces d'argent à bas titre, trouvées dans cette commune.

Gros royaux ou *Florettes* de la fin du règne de Charles VI. Mauvaise fabrication et mauvaise conservation.

10° De M. L'INSTITUTEUR des Roches :

1 In ancien poids en cuivre, contrôlé, marqué X deniers XII grains.

Et une monnaie gauloise également en cuivre, trouvée dans la commune des Roches. D'un côté, tête grossière, de profil, à gauche, chevelure bouclée, épaisse, d'où paraissent sortir 2 serpents (?). R. — Personnage dans un char fouettant un cheval au galop, qui a sous ses pieds un homme renversé. Au devant du cheval sorte de bannière carrée ou plutôt *phalera*, récompense militaire. — Type des monnaies du Maine (?).

11° De M. HULMANN :

4 monnaies de Siam en argent, dont 3 d'une forme toute particulière : ce sont de petits lingots, en forme de rein, aplatis sur 2 faces et marqués simplement d'un contrôle. Il y en a d'ailleurs de 3 grosseurs différentes, correspondant aux subdivisions de la monnaie.

La plus petite, qui s'appelle *Songpai* vaut 0,21 f. La seconde qui s'appelle *Fuang* vaut 0,42 f. La troisième qui s'appelle *Salug* vaut 0,84. Enfin la quatrième qui porte le même nom et a la même valeur est de forme ordinaire. Elle représente d'un côté un éléphant dans plusieurs cercles concentriques, entre lesquels se voient divers ornements ; de l'autre, 3 pagodes accompagnées de différents objets vraisemblablement symboliques.

12° De M. BUFFEREAU, capitaine d'infanterie de marine :

5 pièces, savoir

1 monnaie de Siam, d'argent, en forme de rein, pesant de 15 à 16 grammes ;

1 monnaie annamite, d'argent, de forme rectangulaire, semblable à un petit bâton d'encre de chine, portant une inscription en caractères du pays. Poids, 8 grammes. Valeur, 1,50 f. ;

1 monnaie d'argent du royaume de Cambodge, forme ordinaire à rebords, représentant d'un côté une pagode, de l'autre un

oiseau fantastique. Sans légende. Poids, 1,80 gramme. Valeur, 0,50 f. ;

1 monnaie en cuivre du Japon, forme ronde oblongue à rebords, percée au milieu d'un trou carré. Des 2 côtés, inscription japonaise. Valeur, 0,25 f. ;

1 pièce chinoise ordinaire, en cuivre, dite *Sapéc*.

13° De M. NEILZ :

7 assignats de diverses formes, dates et valeurs, de 1791 à 1793, et depuis 10 sous jusqu'à 10 livres.

14° De MM. TRILLAULT de Villetrun, BARAT jeune et un anonyme :

2 pièces frustes et 1 jeton en cuivre de Louis XIV : — Un grenadier chargé de fruits ; sous les rayons du soleil ; DAT FRVCTVS DATQVE CORONAS. — *Ordinaire*) des Guerres. Paparel trés(orie). Bon style.

15° Enfin M. QUEYROY vient de nous remettre un denier vendômois du XII^e siècle, à la légende VDON CAOSTO, semblable à celui que nous avons décrit dans le dernier Bulletin, p. 140.

Depuis que cette notice est écrite, nous avons encore reçu un assez grand nombre de pièces de MM. DE NADAILLAC, E. RENO, GUIGNON, FROGER, entrepreneur du pont Saint-Bié, le jeune employé de la Poste, l'instituteur de Villebarou et de MM. BOURGEOIS et DELAUNAY. Nous rendrons compte de ces nouveaux dons dans notre prochain numéro.

Nous prions toutes les personnes qui ont bien voulu nous faire une offrande, quelle qu'elle soit, d'en agréer ici nos sincères remerciements. De même, si quelque donateur avait été par hasard omis dans notre énumération, qu'il veuille bien nous excuser et se rappeler à notre souvenir. C'est qu'alors ses pièces auraient été par mégarde confondues avec d'autres.

IV. OBJETS D'ANTIQUITÉ ET DE CURIOSITÉ.

MOULAGE EN PLATRE d'une plaque de cuivre qui se trouve au Musée de Cluny et contient une épitaphe en vers français, composée par Ronsard.

Don de M. L. DE ROCHAMBEAU et de M. DU SOMMERARD,
Directeur du Musée de Cluny.

Cette épitaphe sur la mort de Charles de Boudeville, *enfant de Vaulx*, est une pièce inédite de notre poète vendômois. Nous nous proposons de la publier dans le prochain Bulletin avec les quelques détails que M. L. de Rochambeau nous a adressés à ce sujet et ceux qu'il pourra encore se procurer.

UNE TUILE ROMAINE de grandes dimensions, trouvée à SI-Rimay.

Don de M. Ch. D'HARCOURT.

Un lot d'objets retirés ces jours derniers en creusant la pile du pont Saint-Bié, qui se trouve sur la rive du Loir du côté du château.

Ces objets consistent en :

6 CLEFS en fer de forme ancienne ;

UN COUTEAU dont la lame mesure 20 centimètres. Conservation remarquable ;

UN BOULET DE FONTE du poids de 15 kilogrammes, ce qui faisait en anciennes mesures 30 livres 10 onces.

UN FER DE LANCE dont la lame mesure 17 centimètres ; UN FRAGMENT d'une paix en cuivre du XVI^e siècle, représentant la crucifixion ;

Ces divers objets nous sont donnés par M. FROGER, entrepreneur.

2 SILEX travaillés, de grande dimension : le plus gros, du poids de 3k,650 grammes, le moindre, du poids de 1k,550 grammes. Rapportés du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire), par M. l'abbé Bourgeois, qui les offre à la Société¹.

UN ÉTRIER en fer trouvé dans les fondations d'une maison à l'angle des rues du Puits et du Change. Don de M. GADEAU.

1 Voir plus loin la note de M. Bourgeois relativement à cette découverte.

UNE CANNE du dernier siècle, en bois des Iles, d'un petit diamètre et de 1m,23 de longueur, avec une petite incrustation en or sur la pomme. Était sans doute à l'usage d'une femme.

Don de M. TRILLAULT, de Meslay.

V. OBJETS D'HISTOIRE NATURELLE.

Une belle DENT DE SQUALE (*otodus appendicutatus*) de 45 millimètres de longueur, provenant des carrières du Breuil (commune de Thoré).

Don de M. DE DÉSERVILLERS.

Quelques FOSSILES des Roches.

Don de l'INSTITUTEUR de cette commune.

M. E. RENOU (notre vice-président) nous fait don d'un LOT CONSIDÉRABLE d'objets d'histoire naturelle consistant: 1° en échantillons des Roches, minerais, bois silicifiés, fossiles du pays recueillis par lui-même ; 2° en une collection nombreuse de minéraux de provenances diverses, rapportés la plupart par lui-même de ses voyages en Europe et en Algérie ; 3° échantillons divers de bois, fruits d'arbres verts, etc.

A ces divers objets se trouvent joints 2 COUTEAUX de la Kabylie, l'un neuf, l'autre ayant servi, rapportés par M. E. RENOU de l'Algérie.

L'assemblée procède ensuite à l'élection indiquée par l'ordre du jour.

Les membres sortants du Bureau sont MM. Launay, secrétaire ; G. Boutrais, trésorier ; Nouel, conservateur, et MM. de La Sauzaye, l'abbé Tremblay, L. de Rochambeau, membres du Bureau.

M. le président dit que le conservateur-archiviste est toujours rééligible, et qu'en vertu de la modification introduite dans l'article 8 des statuts, laquelle permet à un

membre sortant du Bureau d'y rentrer dans d'autres fonctions, modification approuvée par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Launay, secrétaire sortant, a pu être présenté comme membre du Bureau, et que, sur les vives sollicitations de ses collègues, il a accepté cette candidature.

Le nombre des votants étant de 53, l'élection faite au scrutin de liste donne la presque unanimité à MM. :

Ch. DE LAVAU, vice-président;

Ch. CHAUTARD, secrétaire-archiviste; V.

DESSAIGNES, trésorier;

NOUEL, conservateur;

Ch. BOUCHET,

FILLY,

Membres du Bureau.

LAUNAY,

M. E. Renou, vice-président élu avant la modification de l'article 8 des statuts, devient de droit président pour 1865.

M. le président dit qu'en raison des services multipliés rendus par M. Queyroy, le Bureau demande à l'assemblée de le réintégrer dans ses fonctions de conservateur - adjoint. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de commencer les lectures, M. le président annonce que M. l'abbé Bourgeois, membre du Bureau, est arrivé, la veille de la réunion, avec un travail sur la découverte récente d'un gisement nombreux de pierres taillées faite au Grand-Pressigny (Indre-et-Loire). Ce travail n'a donc pu être porté à l'ordre du jour ; mais le Bureau, en raison de son intérêt tout actuel, a pensé qu'il n'y avait pas lieu de l'ajourner, et qu'il devait prendre place parmi les lectures annoncées dont l'insertion sera faite dans le Bulletin.

MÉMOIRE

SUR LES

MONUMENTS CELTIQUES DU VENDÔMOIS,

Œuvre posthume de M. de PÉTIGNY,

Auteur de l'Histoire Archéologique du Vendômois,

Membre de l'Institut.

(Suite et Fin.)

Dès le XVIII^e siècle, lorsque l'attention publique eut été attirée sur les monuments de la Bretagne, les renseignements arrivèrent bientôt en foule, signalant de tous les points du royaume des découvertes semblables. Caylus eut connaissance de la grotte des Fées du Phril près de Rennes, du dolmen de Poitiers dont Rabelais seul avait parlé, et de beaucoup d'autres pierres druidiques épar-ses dans l'Anjou, le Maine, la Touraine. Alors il commença à trouver que son peuple maritime avait été bien loin dans les terres et avait dû y demeurer bien longtemps. « On a pu remarquer, dit-il, dans son tome IV, à propos de l'explication des monuments de Poitiers,, que j'ai fait d'abord trop peu de cas des morceaux de ce genre qu'on pourrait trouver en France. J'en ai parlé, comme de bagatelles en comparaison de ceux qui subsistent en Angleterre. Cependant le grand nombre de ceux que nous possédons et l'étendue du terrain qu'ils occupent les rendent dignes de remarque. »

Cet aveu de Caylus était une rétractation suffisante du premier passage que nous avons cité, et qu'il n'aurait certainement pas écrit s'il eût eu dès lors tous les documents qu'on lui envoyait à mesure qu'il avançait dans son ouvrage. Que dirait-il donc aujourd'hui, où il n'y a pas un seul de nos départements, pas un seul de nos arrondissements intérieurs dans lequel l'existence d'un nombre plus ou moins grand de monuments celtiques n'ait été constaté? Nous croyons donc inutile

d'insister plus longtemps sur la première objection qui se réfute d'elle-même.

La seconde n'est guère plus solide. Nous ne possédons malheureusement que des notions très-incomplètes sur la religion et le culte des Gaulois. Cependant deux grands faits relatifs à cette religion sont attestés par tous les écrivains de l'antiquité qui en ont parlé. Ces deux faits sont les sacrifices humains et les assemblées périodiques des prêtres ou druides investis du suprême pouvoir législatif ou judiciaire. Or les monuments celtiques encore debout sur notre sol sont parfaitement appropriés à ces deux destinations. On y reconnaît les dispositions les plus convenables pour des sacrifices sanglants et pour des réunions solennelles. La tradition leur attribue partout ce double usage, et il n'est pas un antiquaire sérieux qui n'en ait fait la remarque. Nous aurons occasion de développer les preuves de ces assertions à mesure que nous traiterons à part de chaque classe de monuments. Bornons-nous à constater ici que les monuments en pierres brutes de la Bretagne et des autres provinces de France, loin d'être incompatibles avec ce que nous savons de la religion des Gaulois, y sont au contraire si bien appropriés, qu'en prenant pour point de départ le peu de notions précises que nous ont laissées les anciens sur le culte druidique, on arriverait à supposer l'existence de monuments semblables, lors même qu'ils ne seraient pas venus jusqu'à nous.

La dernière objection tirée du silence des auteurs anciens est la plus spécieuse et celle qui a été le plus souvent répétée. Il est singulier, en effet, qu'on ne rencontre, ni dans les Commentaires de César, ni dans les autres écrivains de l'antiquité, aucune description qui puisse s'appliquer avec exactitude aux monuments celtiques encore existant sur notre sol. On se demande comment le conquérant des Gaules n'a pas été frappé de l'aspect de ces monuments si nombreux et si remarquables qui devaient attirer chaque jour ses regards dans ses campements et clans ses marches. Ainsi il est

certain qu'en faisant le siège de Dariorigum, la capitale des Vénètes, il a dû camper au milieu de l'immense labyrinthe des pierres de Carnac. Comment, en racontant dans le plus grand détail tous les incidents de ce siège, n'a-t-il pas dit un mot de cette imposante décoration des lieux qui en était le théâtre? Ce silence est sans doute très-regrettable; mais il ne suffit pas pour constituer une preuve négative. César n'était pas un touriste, un savant en mission voyageant pour étudier les curiosités des pays qu'il traversait. C'était un général d'armée qui, dans ses Commentaires, ne s'attachait qu'à rendre un compte net et précis de ses opérations militaires, et ne parlait des circonstances accessoires, des mœurs des habitants et de la nature du pays qu'au-tant qu'elles se liaient au récit des événements de la guerre, et qu'elles étaient nécessaires pour les faire bien comprendre. A la vérité, il a résumé, dans un court chapitre, les principales notions qu'il avait recueillies sur la religion, l'état social et les coutumes des Gaulois. Mais dans ce petit nombre de pages pouvait-il tout dire? Pline, Strabon et bien d'autres auteurs ne nous ont-ils pas révélé sur la Gaule une foule de faits intéressants dont César n'avait pas jugé à propos de s'occuper? César a-t-il dit que les Gaulois frappaient monnaie? A-t-il parlé de ces médailles celtiques que la terre nous rend chaque jour et dont nous possédons maintenant des suites si complètes? Niera-t-on pour cela leur existence? Cependant c'était un sujet qui devait avoir, pour un politique et un conquérant, un tout autre intérêt que les pierres druidiques. Tout ce que rapporte ce grand homme sur les choses qu'il a vues par lui-même est parfaitement clair, exact et vrai. C'est en vain que des savants modernes ont voulu réfuter, interpréter, rectifier les récits de César; on a toujours fini par reconnaître que ceux qui contestaient son témoignage ne l'avaient pas compris ou s'efforçaient de l'écarter parce qu'il contrariait des systèmes préconçus. Il faut donc admettre tout ce qu'a dit César, et chercher ce qu'il n'a pas dit dans les autres ouvrages que l'antiquité nous a légués, ou dans

sous nos yeux; enfin que ce silence même n'est qu'apparent, puisque les auteurs romains et grecs ont pu les désigner sous des noms mythologiques empruntés à leurs propres croyances.

Ces points une fois établis, il est facile d'en conclure que ces monuments sont l'œuvre de la race gauloise, la seule que l'histoire nous montre établie sur le sol de la France moderne, dans les temps les plus reculés où son flambeau puisse nous servir de guide. Cette conclusion semble confirmée par l'examen des limites géographiques dans lesquelles ces monuments se renferment; car ces limites sont exactement les mêmes que celles des contrées anciennement occupées par la race gauloise. Dans le nord et l'est de la France, la ligne de démarcation qui sépare les populations parlant la langue germanique de celles qui parlent la langue romane ou française, peut servir, même de nos jours, à tracer la zone dans laquelle ils se rencontrent. Cette ligne n'est point le cours du Rhin; en général, les marécages, les montagnes et les forêts établissent entre les nations une barrière plus infranchissable que les grands fleuves. En partant du côté de la mer, un peu au-dessous de Dunkerque, la ligne se dirige sur la ville de Bruxelles, point d'intersection des deux langues; car le flamand prédomine, parmi le peuple, dans un quartier de la ville, et le français dans un autre, passe au-dessus de Namur, embrasse le pays de Liège, va rejoindre la chaîne des Vosges en suivant les contours de la forêt des Ardennes, et parcourt les crêtes de ces montagnes sur le versant alsacien, jusqu'à leur jonction avec le Jura. Cette frontière naturelle existait déjà du temps de César, qui nous montre, tout le long de ces limites, le pays occupé, d'un côté, par des peuples gaulois, de l'autre par des peuples germaniques. Elle est aussi celle des monuments celtiques; et au delà de la ligne que nous venons de tracer, on ne trouve aucun de ces monuments, quoiqu'ils soient beaucoup moins nombreux dans toute la Belgique de César que dans sa Celtique, c'est-à-dire dans le centre et l'ouest de la France, véritable patrie

de la race gauloise et (le la religion des druides. Un savant alsacien, M. Schweighausen, a observé que sur les cimes des Vosges ces monuments celtiques sont situés précisément à la limite des deux langues. Il en est de même dans la Suisse romaine, où l'on voit quelques restes de ces monuments, tandis qu'ils sont inconnus dans la Suisse allemande. Au midi, la Provence et les plaines du Bas-Languedoc n'offrent point de monuments celtiques. On a pensé que ces contrées, ayant été conquises par les Romains deux siècles avant César, les monuments gaulois pouvaient y avoir été détruits de bonne heure par la civilisation; mais cette hypothèse est peu vraisemblable, puisque, dans le reste de la Gaule, deux mille ans ont passé dessus, depuis la conquête, sans les faire disparaître. L'absence des pierres druidiques dans ces contrées peut s'expliquer d'une manière plus satisfaisante par cette considération que, dans les temps historiques les plus reculés, on trouve les bords de la Méditerranée déjà colonisés par les Grecs et les Carthaginois, tandis que l'intérieur du pays était occupé par des peuplades liguriennes. Les montagnes des Cévennes et les Alpes dauphinoises étaient dès lors la frontière de la race gauloise, comme elles sont encore aujourd'hui, de ce côté, l'extrême limite des monuments celtiques.

Ces monuments reparaissent dans le Haut-Languedoc, qu'habitaient les Volsces - Tectosages; on les retrouve dans les Pyrénées et dans tout le nord de l'Espagne et du Portugal, patrie des Celtes Ibériens. Nous n'avons pas besoin de rappeler que les îles de la Grande-Bretagne, ces contrées si éminemment celtiques, dernier refuge du druidisme, dont elles étaient déjà devenues, du temps de César, le principal siège, sont aussi le terrain le plus riche en monuments tels que ceux dont nous nous occupons.

Dans le centre de l'Europe, dans l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, dans toute cette région occupée, dès les temps les plus reculés, par les races germanique et slave, les monuments en pierres brutes n'existent plus. On y trouve seulement quelques tombelles connues

sous le nom d'Huningraeber, tombeaux des Huns, qui ressemblent aux tombelles gauloises, mais qui présentent des caractères particuliers ; encore ces tombelles se trouvent surtout dans la Souabe et les anciens champs des Sarmates¹. Tacite nous montre des peuplades gauloises, transplantées au milieu des tribus germanes, et s'en distinguant par ce signe que seules elles consentaient à payer des impôts. Les monuments druidiques, ou leurs analogues, reparaissent dans l'Europe septentrionale, dans les îles de la mer du nord, dans le Danemark et sur les bords de la Baltique; mais plusieurs savants danois, ne trouvant rien dans les annales des Teutons Scandinaves, ni dans la religion d'Odin, qui s'applique à ces monuments, ont eux-mêmes remarqué que ces régions boréales étaient désignées par les plus anciens auteurs grecs sous le nom de Celtique, *Kellikê*, et que Tacite y signale encore, au ^{II}e siècle de l'ère chrétienne, la présence de tribus descendues des Celtes Cimmériens.

On rencontre encore des dolmens, des menhirs, dans le nord de l'Afrique, dans la Corse et, je crois, dans d'autres îles de la Méditerranée. Rien n'est plus facile à expliquer que les rapports des Celtes avec ces îles situées entre l'Espagne et la Gaule ; quant au nord de l'Afrique, est-il donc improbable que la race celtique, dans ses émigrations vers l'ouest, ait suivi cet itinéraire pour pénétrer en Europe par le détroit de Gibraltar? N'est-ce pas à l'occident de l'Europe qu'on trouve les Celtes établis, dès l'origine, en grandes masses? N'est-ce pas de là que sont partis tous les détachements de ces peuples dont on voit, dans plusieurs historiens, les progrès vers l'est, jusqu'aux bouches du Danube, à la Tauride, à l'Asie Mineure. Les traditions hiberniennes confirment cette hypothèse, et elles montrent les premiers habitants de l'Irlande y arrivant par l'est et par l'occident.

Remarquons encore que, dans tous les pays que, suivant notre système, la race celtique ne fit que traverser,

¹ Passage douteux dans le manuscrit.

les pierres druidiques ne se montrent qu'éparses à d'immenses intervalles. Ce sont des constructions accidentelles; ce n'est point, comme dans notre Gaule ou dans la Grande-Bretagne, un ensemble complet et régulier de monuments nationaux. Enfin on voit dans les montagnes de l'Inde les analogues de toutes les espèces de monuments druidiques, des menhirs, des dolmens, des cromlechs, et par les descriptions qu'en ont données les voyageurs, ils semblent tout à fait identiques à ceux de la Gaule. C'est un fait que M. Biot a parfaitement démontré dans un intéressant mémoire inséré à la Société des Antiquaires. Le même savant a signalé, d'après les livres chinois, des monuments en pierres brutes, que les missionnaires modernes y ont retrouvés, et qui présentent beaucoup d'analogie avec les cromlechs gaulois. Mais les admirables recherches philologiques de Burnouf n'ont-elles pas démontré l'entière vérité des traditions qui signalent les plateaux du centre de l'Asie comme le berceau du genre humain, le point d'où dé-part de toutes les migrations des peuples? Est-il donc étonnant qu'on retrouve les monuments des Gaulois dans ces contrées où les types des mœurs et du langage des Celtes et des Germains se retrouvent également? N'est-ce pas par le même motif que la Bible nous montre, dans les monuments primitifs élevés par les patriarches, les analogues parfaits des monuments celtiques de la Gaule? Enfin n'est-il pas naturel que les tribus tartares, qui ont conservé tant de traits de la vie patriarcale, continuent, même de nos jours, à élever des monuments analogues, quoique bien inférieurs par leur grandeur et leur masse, à ceux des temps héroïques?

Laissons à part cette haute Asie, ce berceau du monde où toutes les nations peuvent retrouver des certificats d'origine, et nous constaterons que les monuments dits celtiques ou druidiques se rencontrent par-tout où les Gaulois ont habité plus ou moins longtemps ; que leur nombre, leur grandeur, la régularité de leurs proportions, sont toujours en raison directe de l'importance et de la durée des établissements formés par

les Gaulois sur les divers points du globe ; enfin que leur véritable patrie, la région où on peut les étudier, où ils se présentent dans toute leur variété, dans toute leur grandeur, est la Celtique de César ou la partie occidentale de la France moderne, et la Grande-Bretagne, sièges principaux et patrie véritable du druidisme et de la race gauloise. De cette démonstration nous croyons pouvoir conclure avec certitude que ces monuments ont été élevés sur notre sol par les peuples gaulois.

Après avoir cherché à établir par quelles nations ils ont été élevés, il nous reste à démontrer quelle fut approximativement l'époque de leur érection. Sur ce point l'histoire et la tradition sont muettes. On ne peut procéder que par induction. Essayons d'arriver au but par un moyen détourné. Les monuments celtiques se composent en général de pierres gigantesques, qui souvent ont été amenées d'une distance considérable à la place qu'elles occupent. Dans un temps où les prodiges de la mécanique n'avaient pas encore décuplé les forces humaines, ces masses énormes n'ont pu être soulevées, transportées et mises debout que par le concours d'un nombre immense de bras. Des populations entières ont dû unir leurs efforts pour élever ces monuments brutes, mais grandioses dans leur rude simplicité, et l'histoire nous apprend que dans tous les siècles ces efforts simultanés n'ont pu être inspirés que par une pensée religieuse. En effet, il est, je crois, généralement reconnu que tous les monuments celtiques ont un caractère religieux. Nous essayerons plus bas d'en donner les preuves pour chaque espèce de ces monuments, et cette opinion ne contrarie pas même celle des savants, qui ne voient dans la plupart d'entre eux que des sépulcres ; car le culte des morts est aussi une religion et la plus ancienne, la plus universelle de toutes. Ceci posé, la conséquence évidente est que ces monuments si nombreux et si considérables ont été élevés à une époque et chez une nation où l'influence religieuse dominait avec un irrésistible ascendant. La même pensée est suggérée par l'aspect des édifices majestueux de l'antique Egypte. En effet,

tous les auteurs qui ont écrit sur la Gaule sont d'accord pour nous représenter les Gaulois comme un des peuples les plus religieux de l'antiquité, un de ceux où la religion se mêlait le plus à tous les sentiments, à tous les actes de, la vie, inspirait les actions les plus extraordinaires, les dévouements les plus sublimes, et se faisait obéir par la voix de ses prêtres dont l'autorité dominait tous les pouvoirs politiques, toutes les lois, toutes les influences. Le caractère religieux était si inhérent à la race celtique que pendant tout le moyen âge, de nos jours mêmes, on pourrait reconnaître à leurs sentiments pieux les populations qui ont conservé le plus intacte l'empreinte de la race des Celtes. C'est donc avec raison que les monuments dont nous parlons ont été souvent désignés par le nom de pierres druidiques ; car le corps sacerdotal de la Gaule ou les druides ont pu seuls inspirer ces constructions colossales, les diriger, les prescrire et les consacrer par une vénération superstitieuse qui n'est pas encore entièrement éteinte.

Mais en même temps nous ferons remarquer que les auteurs les plus anciens sont ceux qui insistent le plus sur le caractère religieux des Gaulois et sur la puissance de leurs prêtres et qui en donnent les preuves les plus frappantes. Du temps de César le druidisme était déjà en décadence. Dans la plupart des cités, les chefs de l'aristocratie militaire s'étaient emparés du pouvoir et s'en disputaient la possession. On voit à chaque page, dans les Commentaires, quel parti le conquérant sut tirer de leur ambition, de leurs rivalités, de leurs brigues, pour les attacher à son service ou les combattre les uns par les autres, tandis que les druides et le peuple, fidèles à la cause de l'indépendance, dérangeaient souvent les combinaisons politiques du général romain par des soulèvements imprévus, et entraînaient dans leurs révoltes tumultueuses les nobles toujours disposés à traiter avec le vainqueur.

Une autre preuve de l'affaiblissement de la puissance théocratique peut se tirer de ces nombreuses médailles que les travaux récents de la numismatique ont révélées

et expliquées, et qui, frappées pour la plupart aux noms des chefs de l'aristocratie gauloise, avec des types grecs ou romains, indiquent le discrédit des doctrines religieuses qui prohibaient dans l'origine la représentation de tout être créé. Cet état de langueur du culte druidique n'a pu être l'époque des immenses travaux que suppose l'érection de ses gigantesques monuments, et, selon toute probabilité, la plupart d'entre eux, tous peut-être, doivent être reportés à une date antérieure aux deux siècles qui précédèrent l'ère chrétienne. Nous croyons que ces deux siècles, au contraire, virent naître la numismatique gauloise, et que, dans l'ordre de la chronologie, l'étude des médailles doit commencer où celle des monuments finit.

Si nous avons pu déterminer approximativement, dans l'ordre des temps, la limite à laquelle a dû s'arrêter la construction des monuments celtiques, il est impossible de fixer avec précision l'époque où elle commença. La durée de ces monuments est celle même de la race gauloise, et se perd comme elle dans la nuit des siècles antérieurs aux âges historiques. Les époques les plus reculées auxquelles le flambeau de l'histoire puisse atteindre nous montre la race celtique établie dans les contrées où ces monuments existent. On peut donc leur attribuer la plus haute antiquité, et il est possible que ces obélisques de granit brut qui sont encore debout dans nos landes et nos forêts soient contemporains des plus vieux édifices de l'Égypte et de l'Assyrie. Cette considération explique leur importance et leur nombre. Il n'est pas étonnant que l'action d'une doctrine religieuse s'exerçant sans relâche pendant tant de siècles, ait semé sur tous les points de notre sol ces gigantesques souvenirs.

En résumé, nous avons essayé de démontrer, dans ce premier mémoire, que les monuments en pierres brutes appelés communément celtiques ou druidiques sont l'œuvre des peuples gaulois ; que leur disposition géographique répond exactement à celle des nations celtiques elles-mêmes; que leur destination était religieuse, et que, par

conséquent, ces noms de celtiques ou druidiques sous lesquels ils sont généralement connus, se trouvent parfaitement justifiés par la critique et la tradition ; que la limite la plus récente de leur construction s'arrête aux deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne; mais qu'elle peut remonter dans des temps antérieurs jusqu'à la plus haute antiquité.

Comme les monuments qui nous restent de cette époque avaient une destination religieuse, je crois pouvoir les désigner sous le titre de monuments druidiques, afin de ne pas les confondre avec le peu de débris qui peuvent subsister encore des constructions civiles ou militaires des Gaulois.

Dans la suite de ce travail, nous nous attacherons à déterminer les caractères propres qui distinguent ces monuments et ne permettent pas de les confondre avec d'autres. Enfin nous traiterons, dans un dernier mémoire, des différentes espèces de ces monuments, de la destination particulière de chacun d'eux; et c'est surtout dans ces observations de détail que nous accumulerons les preuves des considérations générales que nous avons été obligé de développer d'abord pour poser la base et déterminer le cadre de notre travail.

R A P P O R T

Sur

UN MÉMOIRE de M. DE MECKENHEIM,

Relatif à la commune de Chauvigny

(CANTON DE DROUÉ).

Messieurs,

Quelque temps avant la catastrophe dont il a été victime, M. de Meckenheim avait fait remettre au Bureau de la Société un Mémoire qu'il venait de terminer sur la commune qu'il habitait et la propriété dont il était possesseur, c'est-à-dire sur Chauvigny et la terre des Diorières. Nous avons été chargé de l'examen de ce travail, et nous venons vous en rendre compte aujourd'hui. Si nous sommes aussi en retard vis-à-vis de vous et vis-à-vis d'un homme qui par son zèle et par son malheur méritait tant d'égards, la faute ne doit pas nous en être imputée. Notre compte rendu était prêt depuis longtemps, mais diverses circonstances qu'il serait inutile de rappeler ici en ont toujours retardé l'insertion au Bulletin.

Le Mémoire de M. de Meckenheim est divisé en deux parties : la première, qui n'occupe que 8 pages in-folio, est consacrée à la géologie de la commune ; la seconde, qui en remplit 30, contient l'histoire de la localité.

En ce qui concerne le 1^{er} chapitre, nous déclarons notre incompétence et nous nous abstenons de porter un jugement; nous passons donc immédiatement à la seconde partie. Nous devons dire tout d'abord qu'il est regrettable que l'auteur ait eu si peu de ressources et principalement si peu de titres anciens à sa disposition. Les documents originaux, en effet, lui ont fait défaut pour tous les temps antérieurs au XVIII^e siècle, et il a été réduit, pour cette première période, à un petit nombre d'extraits, en général assez défectueux, qu'avait faits

ou fait faire l'un des derniers seigneurs de Chauvigny. On conçoit que dès lors la marche de l'auteur a dû être incertaine et rencontrer plus d'une lacune. Tel qu'il est néanmoins, ce travail nous fournit encore de précieux renseignements, et a surtout le mérite de soulever une question des plus intéressantes pour l'histoire du Vendômois. Comme cette question est posée dès le début, elle nous offre naturellement l'occasion d'entrer en matière.

Il s'agit de savoir si Chauvigny faisait autrefois partie du Vendômois ; l'auteur combat sous ce rapport l'opinion de M. de Pétigny, qui s'était prononcé pour l'affirmative, sans même élever aucun doute. M. de Meckenheim, tout en rendant hommage à l'éminent historien, assure au contraire que jamais Chauvigny n'a été compris dans le territoire de notre province, mais qu'il a toujours fait partie du pays Chartrain. Ceci mérite beau-coup d'attention ; les raisons apportées par l'auteur ne sont pas légères, quoique mêlées d'erreurs et parfois faiblement établies. Comme il s'agit ici non-seulement de l'idée capitale de son travail, mais encore d'un fait important pour notre histoire locale, nous avons cru d'abord devoir entrer dans une discussion assez longue où nous examinions les arguments de part et d'autre; mais en y réfléchissant nous avons mieux aimé la supprimer, parce que n'ayant point à notre disposition les documents nécessaires pour résoudre le problème, nous ne pouvions aboutir à une conclusion certaine¹. Nous

1 Ces documents sont principalement: 1^o La liste (les paroisses qui composaient le bailliage de Chartres; — 2^o Le cartulaire vendômois de Marmoutier, manuscrit du XII^e siècle, qui se trouve à la Bibliothèque impériale de Paris (pourvu que ce manuscrit fût postérieur à la fondation (le Chauvigny, comme prieuré de la célèbre abbaye, c'est-à-dire postérieur à 1127.); — 3^o Enfin un Recueil d'aveux et dénombremens du bailliage de Chartres et du pays de Vendôme, ainsi que plusieurs terriers de ce dernier duché qui existent à Paris, aux Archives de France (*Section domaniale, série P. Chambre des Comptes.*) — Quant à la Vie de saint Gildéric ou saint Joudry, saint local qui fut inhumé près de Chauvigny, nous en avons espéré également quelque lumière,

nous bornerons donc à dire que, jusqu'à plus ample informé, on peut mettre en doute si Chauvigny a réellement fait partie de l'ancien Vendômois. Quant au pays chartrain où l'auteur le place, ces expressions auraient également besoin d'une explication, qui nous entraînerait beaucoup trop loin.

Quoi qu'il en soit, vers l'an 1127, Chauvigny devint un prieuré de Marmoutier, fondé par un certain Barthélemy de Vendôme, prêt à partir pour la croisade. Ce personnage d'ailleurs n'est pas autrement connu¹. Le nouveau prieuré relevait naturellement du diocèse de Chartres, et était soumis, comme les autres, au droit de procuration, c'est-à-dire de gîte et de nourriture, lors-que l'évêque et sa suite étaient en tournée pastorale. Comme ce droit était fort onéreux et que certains évêques tendaient à en abuser, les communautés cherchaient souvent à s'en racheter. C'est ce que fit l'abbaye de Marmoutier pour tous ses prieurés situés dans le diocèse de Chartres. En 1342, l'abbé fit une transaction avec l'évêque, par laquelle il lui abandonna en toute propriété le prieuré de Chauvigny, et lui assigna en outre une rente annuelle et perpétuelle de 114 livres sur plusieurs des prieurés en question. Une bulle du pape Clément VI, de cette même année 1342, autorisa cet arrangement, qui fut également confirmé par des lettres du roi Jean en date de 1350.

mais elle ne se trouve ni dans les Bollandistes, au jour anniversaire du saint (14 mai), ni dans les Vies manuscrites de la Bibliothèque impériale. Nous ne la connaissons que par l'ancien Bréviaire de Blois, qui, dans un récit fort abrégé, assure que le corps de Saint Gildéric fut transporté *in pagum vindocinensem*, et que c'est là qu'il repose. Cette autorité est favorable à M. de Pétigny.

¹ La charte de fondation existe encore aux archives d'Eure-et-Loir; mais, chose étrange, ni cette charte, ni toutes celles que possèdent ces archives relativement à Chauvigny, ne portent l'indication précise du pays où il était situé. — Nous devons à ce su-jet de sincères remerciements à M. Lucien Merlet, qui a bien voulu nous transmettre sur Chauvigny des communications intéressantes. Nous renonçons toutefois à faire usage de quelques-unes, pour les raisons exprimées plus haut.

Tels sont les faits que M. de Meckenheim a tirés de ses Extraits; seulement nous avons dû les rectifier et les compléter¹. Toutefois les Extraits nous font connaître plusieurs détails nouveaux, tels que l'existence de la bulle et des lettres royales, la quotité de la rente et les noms des prieurés sur lesquels elle était assignée. Seulement, dans tout ceci, comme l'observe M. de Meckenheim, il n'est question ni du Vendômois, ni du comte de Vendôme. Mais il faut dire que nous n'avons pas toutes les pièces, et que la seule même que nous ayons n'est qu'une copie incomplète et défectueuse.

Ainsi, à partir de 1342, Chauvigny devient un fief de l'évêque de Chartres, qui en est tout à la fois le seigneur temporel et spirituel. Il y exerçait le droit de haute, moyenne et basse justice, laquelle relevait, paraît-il, du bailliage de Chartres, et non de celui de Vendôme². Ce sont toutes ces raisons qui ont fait croire à M. de Meckenheim que Chauvigny ne faisait pas partie du Vendômois; mais les preuves, bien qu'elles soient faites pour ébranler la conviction, ne sont pourtant pas encore suffisantes, et si nous ne craignons de retomber dans la discussion que nous avons voulu éviter, nous le démontrerions facilement; mais ceux qui ont un peu l'habitude de ces matières sauront nous comprendre.

Environ un siècle après l'arrangement dont nous avons parlé, le 25 janvier 1532, des lettres de Louis Guillard, évêque de Chartres, baron de Pontgouin, seigneur de Chauvigny, érigeaient la métairie des Diorières, assise *en sa seigneurie (le Chauvigny)*, en droit et nature de fief, avec colombier, garennes et bondes d'étangs, en faveur d'honorable maître Guillaume Guillobé, licencié ès-lois. Les Diorières d'ailleurs relevèrent de Chauvigny,

¹ D'après le *Gallia christiana*, T. VIII, Col. 1173, et les renseignements de M. Merlet.

² Dans le cas où Chauvigny aurait fait partie du Vendômois, sa dépendance du bailliage de Chartres s'expliquerait encore. En effet, lorsqu'un bailliage royal fut créé à Vendôme, en 1713, on ne toucha pas aux juridictions de celui de Chartres, dont le ressort s'étendait sur plusieurs justices situées dans le Vendômois.

L'auteur signale, en passant, aux abords de cette dernière localité, un petit bois taillis (lit *La Charmoie*, dont le sol « n'est que pierres et ruines. On dit qu'il y existe « des caveaux, et que là s'élevait autrefois l'église pa-

« roissiale, sous le vocable de Saint Jean-Baptiste. Tout
« près de là plusieurs champs portent le nom de *champ « de bataille.* » Nous recommandons cette observation à l'auteur du récent travail sur Beaufou et sur le lieu où fut livrée la bataille de Fréteval. « Il pourrait y avoir de
« l'intérêt, ajoute M. de Meckenheim, à faire quelques
« fouilles dans le petit bois de la Charmoie, où l'on ne
« pourrait manquer de faire des découvertes¹. »

Viennent ensuite de très-courts extraits de Fois et hommages, dont le plus ancien est de 1574. Il est rendu par François Allard, pour la châtelainie, terre et seigneurie de Chauvigny, haute, moyenne et basse justice... A qui? c'est ce que l'on ne dit pas; mais nous avons vu plus haut que ce devait être à l'évêque de Chartres². A cette époque, l'évêché avait certainement aliéné Chauvigny³, c'est ce qui résulte de la série

1 Pages 16 et 17 du Mémoire.

2 Acte de vente de 1771. V. p. 26 du Mémoire. Il est dit que Chauvigny y relève en plein fief, foi et hommage de cet évêque.

3 D'après une note que nous trouvons dans nos papiers, ex-traite d'un acte sur parchemin, l'évêque de Chartres était encore seigneur temporel de Chauvigny en 1512. Il l'était même également de La Ville-aux-Clercs; cependant on ne saurait nier que cette dernière localité ne fit partie du Vendômois. S'il nous fallait absolument énoncer une opinion sur la question qui nous occupe, nous dirions que Chauvigny, croyons-nous, en faisait également partie, mais qu'il n'en faisait partie que *géographiquement*, c'est-à-dire qu'il était compris dans le *pagus vindocinensis*. Pour le reste il lui était étranger. Féodalement, il ne paraît pas avoir jamais relevé des comtes de Vendôme, même comme arrière-fief; judiciairement, il était certainement du bailliage de Chartres; financièrement, de l'Election de Château-du-Loir. Ce qui ajoute à la singularité de cette position, c'est la situation de Chauvigny sur l'extrême limite du Vendômois, c'est-à-dire d'un pays auquel il ne se rattachait par aucun lien, si ce n'est, je le répète, par la circonscription géographique. De là ces cloutes légitimes qui tendent à l'enlever à notre province.

de ces fois et hommages, si incomplètes qu'elles soient. En effet, nous voyons cette terre passer en sept mains différentes, par héritage ou par donation. Seulement, les évêques, en l'aliénant, avaient retenti le droit de suzeraineté. Ces actes se continuent jusqu'en 1714. A cette date s'arrêtent les extraits des anciens titres de Chauvigny et des Diorières et commencent les documents originaux que possédait M. de Meckenheim. Ils sont peu nombreux et nous donnent la suite des derniers seigneurs qui ont possédé ces deux domaines jusqu'à nos jours. Nous croyons pouvoir omettre cette liste, qui ne présente pas un très-grand intérêt.

Nous aimons mieux signaler quelques faits plus importants. Le Grand et le Petit-Gratteloup étaient deux fiefs situés dans les communes de La Ville-aux-Clercs et de Chauvigny. Le premier est presque entièrement recouvert par les bois de Gratteloup. « Dans ces bois sont
« des ruines nombreuses, mais rasées presque au niveau
« du sol... On y montre un endroit appelé *La Justice*, et
« l'on parle d'un ancien couvent d'hommes... Il reste
« encore de cet ancien village deux maisons portant
« le nom de *La Corne de Cerf*, qui était sans doute
« l'enseigne d'une hôtellerie¹. »

« Une tradition locale rapporte que ce fut par l'influence du marquis de La Chesnaye, resté seigneur de
« Rougemont (depuis 1754 jusqu'en 1771) après avoir
« vendu les Diorières, que la route de Vendôme à Paris,
« qui jusque-là avait passé par La Ville-aux-Clercs, fut
« détournée de sa direction et amenée devant le château
« de Rougemont, à l'époque de la construction de la
« grande route royale². »

Enfin l'auteur nous parle en termes trop courts du Saint local, saint Gildéric, vulgairement saint Joudry.

1 Le Grand-Gratteloup relevait de la seigneurie de la Ville-aux-Clercs; le Petit-Gratteloup de la baronnie de Mondoubleau. Il a existé, paraît-il, une ancienne famille de Gratteloup, d'origine bourguignonne (V. ses armoiries p. 32 du Mémoire).

2 Pages 31-32 du Mémoire.

Sa légende méritait d'être racontée. M. de Meckenheim nous donne du moins d'assez longs détails sur son culte. — « Sur le versant d'un vallon, nous dit-il, (non loin « des bois de Gratteloup) s'élève encore la chapelle de « saint Gildéric... et à une assez grande distance se « trouve la fontaine de Saint-Gildéric. Le curé de « Chauvigny dit la messe à cette chapelle le deuxième « vendredi de chaque mois, et célèbre la fête du Saint par « une grand' messe le 14 mai de chaque année.

« C'est un lieu de pèlerinage vénéré et célèbre à une « assez grande distance. Saint Gildéric est un saint ho- « noré comme protecteur du pays, et la tradition prétend « qu'il y a habité un ermitage. Cela est contesté¹ ; mais « les populations ne s'en adressent pas moins à lui « dans les grandes calamités. Les pèlerins viennent y « demander la récitation d'un évangile pour obtenir la « guérison des fièvres². »

On retrouve encore là, comme on voit, une source près d'une chapelle, qui est un but de pèlerinage. Cela vient confirmer ce que nous avons dit ailleurs, au sujet de Villethiou, et nous fait voir encore une de ces traces du culte druidique, si précieuses à recueillir dans notre pays. On en rencontrerait bien d'autres exemples, mais nous n'insisterons pas, et nous arrêtons ici notre analyse³.

1 En effet S^t Gildéric n'a jamais habité ce pays ; il a vécu et il est mort en Normandie, près de Coutances, dans le pays d'Hiémois. On croit qu'il vivait au VII^e siècle. Lors de l'invasion des Normands, au IX^e, on craignit la profanation de ses reliques, qui étaient déjà considérées comme saintes, et l'on transporta le corps, près de Chauvigny, dans un lieu qui devint une paroisse à laquelle le saint donna son nom. Plus tard, lorsque Agnès, femme de G. Martel, fit construire à Vendôme l'église collégiale de Saint-Georges (avant 1040), elle y fit transporter les restes de St Joudry, qui y furent honorés jusqu'à la Révolution. Ils ne reposaient donc pas, comme le croit M. de Meckenheim, dans l'église de la Trinité. Ils furent détruits en 1793. — (V. l'ancien Bréviaire de Blois, 14 mai, et la charte de fondation du prieuré de Chauvigny, aux archives d'Eure-et-Loir.)

2 Pages 21 et 22 du Mémoire.

3 Dans la séance même où ce travail a été lu, un membre de l'assemblée, M. de La Vallière, est venu annoncer que les fils de

Tel est, en substance, Messieurs, le Mémoire de M. de Meckenheim; malgré quelques développements superflus, quelques singularités, quelques erreurs, il atteste des recherches sérieuses, une originalité vraie, un caractère honorable, une grande indépendance d'opinions. Il a surtout le mérite d'avoir soulevé une question neuve et importante pour l'histoire locale, et de l'avoir presque amenée à démonstration. L'auteur aura donc laissé un souvenir de lui dans nos annales vendômoises; aussi nous est-il particulièrement agréable de rendre cette justice et ce dernier hommage à un homme qui joint à ces titres d'intérêt celui d'une fin si déplorable¹.

M. de Meckenheim venait de découvrir aux Diorières un gisement de silex taillés. Cette découverte démontre encore ce que nous disons d'un culte druidique dans ce pays.

1 M. de Meckenheim est en outre auteur d'une brochure intitulée : *De l'Assolement triennal du Perche*. (Paris. Firmin Didot, S. D.) Elle a parti il y a environ une dizaine d'années.

20 juillet 1864.

Ch. BOUCHET.

NOTICE sur
L'Âge des Instruments de Pierre
DU GRAND - PRESSIGNY,

Par M. l'abbé BOURGEOIS.

Messieurs,

En m'accusant réception des silex taillés du Grand-Pressigny que j'ai offerts à notre Société Archéologique, M. Bouchet, notre savant collègue, m'a fait l'honneur de me demander quelques détails sur l'âge et la destination de ces instruments si remarquables par leur volume. J'aurais pu lui répondre par la note que j'ai adressée à l'Académie des Sciences et qui a été publiée dans les *Comptes rendus*, le 19 septembre dernier. Mais comme cette note, en raison de sa brièveté, serait peut-être insuffisante pour ceux qui n'ont pas fait d'étude spéciale sur ce qu'on nomme aujourd'hui l'archéo-géologie, je m'empresse d'y ajouter un commentaire.

Pour connaître l'âge relatif des instruments de pierre, nous devons prendre en considération d'abord les moyens fournis par la stratigraphie et la paléontologie.

La position des instruments de pierre dans une couche non remaniée et bien déterminée constitue le *caractère stratigraphique*.

Leur association avec des animaux, dont l'espèce est éteinte ou n'existe plus dans la contrée, constitue le *caractère paléontologique*.

Le caractère stratigraphique est d'une grande valeur et d'une application fréquente. Ainsi, nous devons considérer comme quaternaires les instruments de pierre trouvés bien au-dessus du niveau actuel des eaux, dans des alluvions anciennes, comme celles des vallées de la Somme, de la Seine, du Loir, etc., quand bien même ces débris de l'industrie primitive ne seraient pas accompagnés d'animaux appartenant à des espèces disparues.

Le caractère paléontologique peut donner également des indications très-sûres. Nous savons, par exemple, que les silex taillés du Périgord, quoiqu'ils ne soient pas évidemment recouverts par un dépôt quaternaire, sont d'une très-haute antiquité, car on les trouve associés à l'aurochs, au renne, qui n'habitent plus nos climats, et même au rhinocéros à narines cloisonnées (*rhinocéros tichorhinus*), caractéristique de l'époque diluvienne. Au contraire, les instruments polis des habitations lacustres et des dolmens sont récents comparativement, puisque on ne les rencontre qu'avec des animaux (de la faune actuelle).

Mais ces deux caractères tirés des circonstances extérieures font souvent défaut, car il n'est pas rare de rencontrer les instruments de pierre à la surface du sol, sous des éboulis modernes, dans un terrain remanié, et sans qu'ils soient associés à des restes organiques. C'est alors qu'il faut recourir à trois autres caractères qui sont intrinsèques, savoir : *la forme de l'objet, sa nature minéralogique et le genre du travail*.

J'avoue que ce triple critérium ne me paraît pas applicable, dans l'état actuel de la science, à certains instruments très-communs, tels que les simples éclats, les couteaux retaillés sur les bords, les grattoirs, les têtes de lances, les marteaux, etc., qui sont à peu près les mêmes à toutes les époques; mais il me semble qu'il peut offrir de précieuses données pour déterminer l'âge de ceux qui sont vulgairement connus sous le nom de *haches*.

Comme je l'ai fait remarquer dans ma Note à l'Académie, les haches de la période quaternaire peuvent se rapporter à trois types principaux:

10 Le *type en fer de lance*, commun dans le diluvium de la Somme et autres dépôts quaternaires ;

20 Le *type ovalaire*, toujours associé au précédent, mais plus rare. Un très-beau spécimen de ce type m'a été envoyé récemment de Californie par un de mes collègues à l'Académie des Sciences naturelles de San Francisco, M. Auguste Rémond, qui l'a trouvé à 9 mètres de

profondeur, dans une alluvion sableuse très-ancienne du comté de Calaveras. Jusqu'à ce jour, cette forme n'avait pas été signalée dans le Nouveau-Monde¹ ;

³o Le type *subtriauugulaire*, plus petit, généralement plus mince et plus finement travaillé. La relation constante des haches de ce type avec le sol diluvien, dans les environs de Pont-Levoy, leur surface patinée et quelquefois érodée par l'action des eaux me faisaient supposer qu'elles dataient de l'époque la plus ancienne, quand mes présomptions ont été confirmées par un exemplaire de ce genre que M. l'abbé Delaunay et moi nous avons trouvé dans une grotte de la Charente avec l'aurochs (bison europa us), le renne (cervus tarandus), l'hyène des cavernes (hyæna spelæa) et une belle molaire supérieure de rhinocéros à narines cloisonnées (rhinoceros tichorhinus).

Tous ces types quaternaires ou diluviens se distinguent facilement *par leur forme* des haches beaucoup plus récentes appelées vulgairement *haches celtiques*. Chez les premières, c'est l'extrémité la plus petite qui est destinée à trancher ou à percer, tandis que chez les secondes c'est l'extrémité la plus grosse.

Entre les haches de la période quaternaire et les haches polies ou destinées à être polies de l'époque celtique, je propose de placer chronologiquement les haches *grossières* des tourbières de la Somme et celles des *kjokken-moddings* du Danemark². Parmi les types des tourbières que je dois à la générosité de M. Boucher de Perthes,

¹ Cette unité d'industrie sur les points du globe les plus éloignés ne prouve-t-elle pas l'unité d'origine de l'espèce humaine ? Pour les faits déjà constatés en Europe et en Asie, on peut consulter dans le Bulletin l'intéressante histoire de cette nouvelle science par M. de Nadaillac.

² Les *kjokken-moddings* (débris de cuisine) sont des amas de coquillages formés par les peuplades primitives du Danemark, qui se nourrissaient du produit de leur pêche et de leur chasse. Ces monticules, situés près de la mer, sans doute sur l'emplacement d'anciens villages, renferment des instruments en silex très-grossiers, sans aucune trace de polissage, avec des restes d'animaux de la faune actuelle.

et surtout parmi ceux que j'ai étudiés dans son immense collection, j'ai remarqué des formes assez voisines de celles qu'on rencontre dans les terrains quaternaires, mais le *genre de travail* diffère. Les éclats ont été détachés par le marteau de fabrication plus largement, plus profondément, d'où il résulte que la surface est toujours plus inégale et plus grossière. En outre, il y a des types spéciaux, parmi lesquels j'ai remarqué de gros prismes triangulaires terminés à chaque bout comme des grattoirs.

Quant à la *nature minéralogique* des haches, elle varie peu pendant la période quaternaire et la période suivante qu'on pourrait appeler *ante-celtique*. La matière employée est presque toujours le silex pris dans la contrée même ou à une faible distance. Mais les haches polies de l'époque celtique sont composées de substances très-variées et souvent apportées de loin, comme le jade, qui provient des régions orientales, ce qui suppose des migrations plus fréquentes ou certaines relations commerciales plus étendues.

Pendant l'excursion que j'ai faite au Grand-Pressigny, j'ai trouvé des types représentant les trois époques dont j'ai parlé plus haut.

Sur la rive gauche de la Glaise, près le village et un peu plus loin sur le flanc du coteau de la Glaisière, j'ai recueilli en place (in situ), dans un diluvium parfaitement caractérisé des éclats travaillés et un *nucleus*. Dans la dernière localité où le diluvium est à peine recouvert par quelques traces de terre végétale, j'ai trouvé à la surface un grand nombre d'instruments, tels que couteaux, grattoirs, marteaux, et enfin des haches ovales et en fer de lance appartenant à la période quaternaire.

C'est en montant vers le sommet de la colline qu'on rencontre sur le sol ou mêlés à la terre végétale ces milliers d'instruments observés pour la première fois par M. le docteur Lèveillé. Ils sont presque tous d'une dimension prodigieuse. Quelques-uns atteignent 36 centimètres, et pèsent huit kilogrammes. Des éclats de 25 à 30 centimètres ont été détachés de leur surface, d'un

seul coup et avec une grande hardiesse¹. Parmi les quatre ou cinq variétés qu'ils présentent, j'ai remarqué de suite ces gros prismes triangulaires des tourbières de la Somme que j'ai cités plus haut. En examinant la forme de ces instruments, l'imperfection du travail et leur facies général, j'ai été frappé de leur analogie avec ceux qui ont été recueillis également en si grand nombre dans les tourbières d'Abbeville par M. Boucher de Perthes. C'est pourquoi je les attribue à la même époque. Je suis confirmé dans cette opinion par cette considération que leur surface n'est point transformée en cacholong ni érodée comme celle des haches de l'époque précédente trouvées dans la même localité, et qu'aucun d'eux n'est poli comme les instruments de l'époque suivante.

Quelle était la destination de ces instruments, nous ne pouvons le dire avec certitude ; mais il n'est pas douteux qu'ils étaient contondants, car il en est plusieurs qui sont usés à l'une de leurs extrémités par une percussion répétée.

Doit-on considérer la race qui les fabriquait comme une race plus forte que celle de la période quaternaire² ? Je n'ose l'affirmer, car le volume de ces sortes de casse-têtes peut tenir à ce que les nodules siliceux de la craie en cet endroit sont plus développés que partout ailleurs. Mais d'un autre côté, pourquoi les haches quaternaires du Grand-Pressigny sont-elles si petites comparativement, puisque ceux qui les ont taillées disposaient des mêmes matériaux ? Ne sait-on pas, du reste, que les ossements humains trouvés à Moulin-Quignon, Arcy-sur-Cure, Aurignac et dans les cavernes du Périgord, par MM. Boucher de Perthes, de Vibraye et Lartet, accusent une race de petite taille,

¹ J'ai trouvé dans le voisinage de ce gisement un marteau beaucoup plus considérable que les marteaux ordinaires ; peut-être était-il employé à cet usage.

² Une des variétés du Grand - Pressigny trouvée près de Pont-Levoy par M. l'abbé Delaunay et par moi présente également un volume considérable. La matière paraît empruntée à ces gros nodules de grès si communs à la partie supérieure de la craie micacée (zone de *l'ammonites peramplus*)

Le Grand-Pressigny présente aussi quelques souvenirs de la troisième période. J'ai trouvé à la surface du sol une hache grossière destinée sans aucun doute à être polie, car elle appartient au type celtique. On doit rapporter à la même époque les deux beaux polissoirs, l'un en grès, l'autre en granit, recueillis par M. le docteur Lèveillé.

Telle est mon opinion sur les instruments de pierre en général et sur ceux du Grand-Pressigny en particulier. Je n'ai point la témérité de la donner comme définitive, car je m'attends à la voir se modifier par l'action des nouveaux faits qui se produiront. Mais je crois qu'il est bon de systématiser les données acquises pour provoquer des observations et exciter à des recherches plus complètes sur cette grave et intéressante question.

N. B. — Je n'ai pas cru devoir prendre au sérieux la supposition que les silex taillés du Grand-Pressigny étaient des noyaux (nuclei) ou blocs-matrices, comme (lisent les Anglais, dont on aurait détaché des éclats pour la fabrication des pierres à fusil. Il suffit, pour se convaincre du contraire, de considérer que la croûte seule du silex est enlevée, que les bords ont été rétaillés d'une manière uniforme en faisant sauter alternativement de chaque côté des parcelles qui ne pouvaient être utilisées. Enfin les traces de percussion observées sur plusieurs échantillons tranchent la question. Il est vrai que la plupart manquent de ce cachet, mais nous ne devons pas oublier que le gisement du Grand-Pressigny était un immense atelier de fabrication et que les instruments qu'on y recueille par milliers sont *neufs* malgré leur antiquité.

Après cette intéressante lecture, M. Bourgeois a fait passer sous les yeux de l'assemblée une série de spécimens des formes les plus remarquables de silex taillés, dont il est question dans sa notice. Ces échantillons avaient été choisis par lui dans son importante collection. Il a accompagné cette exhibition de développements oraux qui ont vivement intéressé l'auditoire.

OBSERVATIONS
SUR
l'Étymologie du mot HUIS.

RÉPONSE A M. DEVAUX,

Lue par M. Nouel au nom de M. DE MARTONNE

Messieurs,

M. de Martonne père, empêché par sa cécité, nous a prié de vous lire en son nom les observations suivantes que lui a suggérées le système exposé par M. Devaux, dans votre dernière séance, sur l'étymologie du mot *huis*.

J'avais écouté, dit-il, avec un vif plaisir la brillante relation du voyage de M. Devaux en Hollande et la spirituelle dissertation dans laquelle il cherche à établir que le mot *huis* vient du teutonique et signifie, comme tous les mots de cette famille auxquels il le rattache, *mai-son*, et non pas *porte*.

Tout ébloui du joli feu d'artifice tiré par l'auteur en l'honneur des origines germaniques de notre langue, origines fort rares assurément, je n'en ai pas moins conservé une opinion diamétralement opposée à la sienne.

Je nie d'abord que le mot *huis* ait jamais été dans notre langue employé comme synonyme de *maison*. Froissart, que M. Devaux a eu la bonne foi de citer, suffirait pour prouver le contraire de cette assertion, et si j'avais mes livres et que je pusse les lire, je donnerais cent textes pour un, prouvant que *huis* a toujours signifié *porte*.

Et pourquoi en aurait-il été autrement? Pourquoi le français aurait-il pris dans une langue germanique un mot pour signifier *maison*, quand il avait, outre celui-là, venu de *mansio* :

1° La racine *cab* et ses dérivés ; *caban*, *cabane*, *cabaenel*, *cabanon*, etc. ;

2° *Case* ou *caze*, et leurs dérivés : *casai*, *cazalès*, *chazel*, *chazelles*, *chazot*, *chaise*, *chais*, *chez*, etc. ;

3° *Loge* et ses dérivés : *logement*, *logette*, *logis* ;

4° Enfin *mas* ou *maze* et son dérivé *mazure*, *mesnil*, *manoir* ;

Tandis que pour signifier ce qui sert à l'entrée ou à la sortie d'une maison il n'aurait eu que le mot *porte*, restreint alors à ce qu'on nomme ici un *portail*.

Au Palais de Justice, rebâti par Charles V, une salle d'audience avait deux *portes* ou deux *huis*, l'un pour l'entrée, l'autre pour la sortie ; ce dernier, qui donnait sur un jardin, s'appelait l'*huis* (*lu verger*).

On disait et on écrivait : *frapper à l'huis*, *ouvrir et fermer l'huis*, ce qui ne voulait pas dire *frapper à la maison*, ni *ouvrir ou fermer la maison*. Mais, dit-on, *huis* ressemble par sa forme aux mots *house*, *haus*, *hausen*, *huys*, etc., des langues teutoniques, à tel point qu'on ne peut le méconnaître. — Comment cela ? Parce qu'il commence par un *h*? Mais si, comme je le prouverai tout à l'heure, cet *h*, qui ne se prononçait pas, n'était que parasite et non étymologique? En effet, on a fait commencer ce mot par un *h* sans plus de raison que *hermite* ou *hermitage*, venant tous les deux du latin *eremvs* et *eremita*, tirés de mots grecs sans aucune aspiration, ni que *huile* venu d'*oleum*.

Non, le mot *huis* ou *uis* ne vient pas de l'allemand, mais du latin.

Tous les étymologistes le font venir d'*ostium*, et ce n'est peut-être pas sans apparence de raison. L'absence du *t* dans *huis* a fait faire à M. Devaux une agréable plaisanterie contre cette dérivation ; mais une plaisanterie ne prouve rien, et celle-ci n'est pas plus fondée en raison que celles qu'il pourrait faire contre l'origine des mots *père*, *mère*, *frère*, qui ne contiennent pas de *t* en français. Ces mots n'en sont pas moins venus, comme tous leurs équivalents dans les langues européennes, de mots sanscrits contenant comme eux les dentales *d*, *t*, ou *th* (*padre*, *pater*, *father*, etc.).

Je crois cependant que le mot *huis*, comme le mot *uscio* des Italiens, vient plus directement *d'exitus* que *d'ostium*, et notre précédente remarque n'en subsiste pas moins. *Ostium* a pu venir lui-même *d'exitus*, *exire*, et il ne faut pas que la suppression du *t* dans *huis* empêche de le croire. Dira-t-on, par exemple, que *loisir* ne vient pas *d'otium*, *otiari*, parce qu'il n'a pas de *t* et qu'il commence par un *l*? C'est pourtant un véritable infinitif, écrit primitivement *oisir*, et auquel, dans les anciens manuscrits, on a accolé l'article, comme dans le bizarre substantif *lendemain*, formé de quatre mots, ainsi que les adverbess *aujourd'hui*, *dorénavant*, etc.

Exire, dont nos pères avaient fait *issir*, a donné ainsi naissance à *issue*, que nous avons conservé. L'absence du *t* mérite d'être remarquée dans ce dernier mot aussi bien que dans *huis* au point de vue qui nous occupe, car *issue* est le participe passé féminin *d'issir* pris substantivement, de même que le substantif latin *exitus* rappelle immédiatement le supin *exitum* et le participe passé inusité *exitus* du verbe *exire*.

Ainsi *huis*, soit qu'il vienne *d'exitus* ou *d'ostium*, est la voie par où l'on sort d'une maison ou par où l'on y entre. On dit d'une maison qu'elle n'a pas d'issue, c'est comme si l'on disait qu'elle n'a pas d'entrée ou de sortie praticable. Ces deux idées ne pouvant être exprimées à la fois que par un seul mot, on avait choisi celui de *huis* pour exprimer le tout. De même le nom célèbre d'Ostie indiquait le port d'entrée et de sortie à l'embouchure du Tibre.

Si à propos des dérivés du mot *huis* M. Devaux a trouvé à faire ingénieusement ressortir la différence de signification entre les noms *d'huissier* et de *portier*, un autre dérivé de *huis*, *huissérie*, gardé pour signifier la garniture d'une baie de porte, n'a pas besoin d'explication.

Revenons à *huis*. De même et plus régulièrement que nous, *d'exire* et *d'exitus* les Italiens ont fait *uscio* qui signifie *porte*, et *uscire* qui signifie *sortir*. On reconnaîtra sans doute dans *uscio* le même mot que *huis*,

tiré comme lui *d'exitus*, et *dans uscire* le même que *issir*, sans qu'ils soient le résultat d'aucune influence germanique ou teutonique.

J'aurais bien d'autres choses à dire sur tes inductions que l'auteur du *Mémoire* a tirées, à l'appui de sa thèse, de différentes formes de certains mots. Mais il faudrait les avoir sous les yeux, et je n'ai plus d'yeux.

Par exemple, si j'ai bien entendu, M. Devaux a paru s'étonner de ce que dans *Amsterdam* l'*r* était employé au lieu d'un *l* qui termine le nom de l'Amstel, sur lequel la ville est bâtie. On sait pourtant qu'en composition comme en dérivation les consonnes du même ordre s'échangent fréquemment et mutuellement, les liquides pour les liquides, les labiales pour les labiales, etc.

Ainsi rossignol, qui vient de *luscinia*, a pris au commencement un *r* pour un *l*, tandis que l'italien faisant de l'*l* un article, dit l'*usignuolo*. C'est encore pis en français, dans les noms propres imités d'une langue étrangère. Ainsi le champ de bataille où François 1^{er} battit les Suisses s'est appelé jusqu'à nos jours *Marignan*, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'un nouveau triomphe des armées françaises chèrement achetées nous apprit que *Melegnano*, et *Marignan* étaient le même lieu. Ce n'est rien en comparaison de la manière dont les Français ont fabriqué *Ratisbonne* avec un nom allemand qui n'y ressemble pas du tout : *Regensburg*.

Qui croirait aussi que *Le »ivre* et *La Hague*, en Normandie, pays de M. Devaux et le mien, sont venus du même mot scandinave *haben*, encore en anglais *haven.*, en danois *havn*, témoin *Kjæbenhavn* dont nous avons fait *Copenhague*? Rien n'est cependant plus vrai. Pour *La Hague* et *Copenhague* la labiale *b* ou *t* a été changée en gutturale. Quant au Havre, on disait autrefois *lui bic* par adoucissement de *habne*, et ainsi le *hâble* d'Harfleur, le *hâble* de l'Eure. Il y a soixante ans, les paysans cauchois disaient encore : « Je vas au Hâble... » qui est Le Havre de François 1^{er}. *L'r*, au lieu de l'*l*, interposé à la fin de ce mot, est dû à la même raison qui en a fait mettre en français aux mots *ordre* et *Londres*. Cette

raison est la difficulté de prononciation des labiales *b* ou *v*, ou (le la dentale *d* contre la nasale *n*, pour des gens qui entendaient quelque chose comme *Havne*, *Londne*, *ordne*; car, soit dit en passant, ce dernier mot ne devait pas s'écrire *Ordêne*, comme l'ont fait Sainte-Palaye, Legrand d'Aussy et autres. C'est pour obvier à cette difficulté que les Français adoucirent cette syllabe en substituant l'*r* à l'*n*, comme les Italiens, qui écrivent aussi *Londra* en traduisant *London*.

Mais c'est trop prolonger cette digression ; qu'on veuille bien me la pardonner. Il devait me suffire de démontrer que *huis* vient d'*exitus*, comme l'*uscio* des Italiens, et c'est tout ce que je désirais pour le moment.

A la suite de cette lecture M. DEVAUX demande la parole :

Messieurs, dit-il, en ouvrant le feu contre moi, M. de Martonne a tout d'abord rendu témoignage à ma bonne foi, je l'en remercie; car c'est à cela seul que je tiens en définitive, et je vais lui en donner immédiatement une nouvelle preuve ; non-seulement je m'avoue vaincu, mais il m'a convaincu.

J'avais explicitement reconnu la différence de signification de notre vieux mot *huis* et des mots d'origine germanique auxquels je le rattachais. « C'est un fait constant pour moi comme pour vous, » avais-je dit. Puis j'ajoutais : « Ainsi dans notre vieille langue seule-ment ce mot aurait reçu un sens non pas contraire, mais détourné du tout à la partie... Les exemples foisonnent de mots qui dans une langue, et surtout en passant d'une

tangue dans une autre, ont ainsi dévié du sens primitif qui se retrouve aisément, comme ici, soit dans leurs congénères, soit dans leurs dérivés. » Me rendant ainsi compte de cette sorte d'anomalie dans la signification, j'avais été naturellement amené à ne plus m'occuper que de la forme, et je m'étais laissé prendre à l'identité sous ce rapport de notre vieux mot français et du mot hollandais qui signifie *maison*. Or comme incontestablement pour tout le monde le mot hollandais est de souche germanique, j'en avais tiré la conséquence que vous savez. J'attachais surtout une grande importance à l'*h* initial. En principe je ne m'en dédis pas : je ne puis partager l'avis de certains utopistes qui regardent comme insignifiants tous les signes orthographiques qui ne représentent pas un son perceptible à l'oreille et voudraient les retrancher de l'écriture. En revanche ils ne parviendront jamais à représenter exactement toutes les nuances de son que distingue l'oreille ; ils poursuivent, comme tous les utopistes, un but chimérique ; mais de plus ils méconnaissent divers rôles, souvent fort importants, que remplissent d'ailleurs ces signes qu'ils voudraient faire disparaître. Ainsi notre *h* muet a, règle générale, sa raison d'être dans l'histoire du langage, il est étymologique. Je sais bien que l'italien, par exemple, n'en a pas tenu compte ; il a poursuivi jus-que dans ce signe l'aspiration grammaticale, dont il a une telle horreur, que c'est en partie à cela que cette belle langue doit le reproche au moins spécieux d'être molle à l'excès. Tandis que des mots *homo*, *honor*, *horror* etc., nous avons fait *homme*, *honneur*, *horreur*, l'italien en a fait *uomo*, *onore*, *orrore*, et ainsi des autres. De même il écrit *armoria*, tandis que nous écrivons *harmonie*, parce que dans le grec *armonia* le premier alpha est marqué de l'esprit rude, que rappelle notre *h* muet dans les mots qui nous viennent de cette langue et que nous n'aspérons plus. Mais l'italien lui-même conserve un vestige remarquable de cet *h* purement historique, étymologique, dans l'indicatif présent de son verbe *avere*, du latin *habere*, avoir. Il écrit

toujours : *ho*, j'ai ; *hai*, tu as ; *ha*, il a ; ... *hanno*, ils ont ; malgré l'autorité (le Métastase, qui ne voulait pas de cette exception. Autre utopie, car nulle règle sans exception. M. de Martonne nous en fournit un exemple frappant dans les mots *hermite*, *hermitage*, où notre *h* muet est vraiment parasite, car le grec *erêmitès* est simplement marqué d'un esprit doux.

Puisque je suis forcé de reconnaître l'exception dans le mot *hermite*, je serais mal venu à en contester la possibilité dans le mot *huis*, et cela une fois admis il se range admirablement à l'étymologie qu'en donne M. de Martonne par l'intermédiaire de l'italien *uscio*, et qui a l'avantage de présenter un sens moins détourné. *Uscio* est le substantif du verbe *uscire*, forme italienne du latin *exire*. En effet l'e remplacé par l'u n'est qu'un de ces changements de son, de voyelle, auxquels nous sommes surabondamment habitués ; puis vient l'x, consonne si dure qu'elle n'a pas trouvé grâce non plus auprès de la délicatesse italienne. Elle la remplace constamment, soit, comme ici, par sc, soit par un *s* simple ou deux ss, ou bien encore par un *z*. *Exilium*, *Esilio* ; *Alexander*, *Alessandro* ; *Xenophon*, *Zenofonte*. En confirmant ainsi analytiquement ma défaite, je trouve moyen de la restreindre, et vous ne verrez pas là, je l'espère, une trop vaine recherche d'amour-propre ; car, puisque vous avez accordé à mon travail l'hospitalité de votre Bulletin, il faut bien que vous y ayez trouvé quelque chose de bon, et je me fais presque un devoir de relever ce qui peut en rester. Si la bonne foi dont je ne veux pas me départir ne m'en empêchait, je pourrais alléguer qu'en réalité j'avais seulement voulu lancer comme signal de combat ce feu d'artifice dont M. de Martonne n'a pas été longtemps ébloui, et je pourrais étayer mon assertion des autres parties de mon travail. En effet, si, sur un seul point, sur un mot, j'ai rencontré à mon grand désavantage un adversaire dans M. de Martonne, je suis heureux de me trouver d'accord en tout le reste avec sa solide et saine érudition. Je vous demande encore un instant pour le démontrer par quelques rapprochements.

M. de Martonne me suppose préoccupé à l'excès des origines germaniques de notre langue, tandis qu'au contraire je les regarde avec lui comme fort rares : « Si chez nous, avais-je dit, le mot *huis* a été détourné de son sens primitif, j'en conclurais tout simplement que notre langue, fille du latin, ne l'a pas reçu directement de lui, mais qu'elle l'a puisé à la source germanique qui lui était moins familière. »

« M. Devaux a paru s'étonner, dit ailleurs M. de Martonne, de ce que, dans *Amsterdam*, l'r était employé au lieu d'un l. » Loin de m'en étonner, c'était une observation que je faisais préalablement à l'appui de ma thèse, absolument la même à ce sujet que celle de M. de Martonne : « Une loi tellement dans la nature qu'elle est devenue un principe élémentaire de grammaire générale, c'est l'échange si fréquent des consonnes de même ordre, douces, fortes, aspirées, entre elles. » Voilà ce que j'avais écrit avant de savoir que M. de Martonne dirait dans ses précieuses observations : « On sait pourtant qu'en composition comme en dérivation les consonnes de même ordre s'échangent fréquemment et mutuellement. »

Quant à ce que j'avais dit de la présence de la lettre T dans *ostium*, M. de Martonne le réfute en citant les mots *père*, *mère*, *frère*, qui, plus défigurés que leurs équivalents en grec, en latin, en allemand, en anglais : *Pater*, *Vater*, *Father*, etc., n'en sont pas moins venus comme eux de mots sanscrits contenant également les dentales *D*, *T* ou *Th*. Par compensation, je me félicite doublement de me rencontrer si bien avec M. de Martonne sur la parenté de nos langues européennes avec le sanscrit, et d'avoir encore écrit avant de connaître ses observations : « Appuyés sur un ensemble solide d'analogies, les philologues ont rattaché à la langue sacrée de l'Inde antique, au sanscrit, nos diverses familles de langues européennes : la famille pélasgo-hellénique, la latine, la germanique, la slave, la celtique. » A ce propos, je ne puis accepter la responsabilité d'une erreur qui s'est glissée ici dans l'impression de votre dernier Bulletin ; on me

fait dire : la famille pélasgo-germanique. La preuve évidente que je ne l'avais pas écrit, c'est que deux mots après je cite la famille germanique.

Enfin, Messieurs, M. de Martonne écrit comme nous le mot *huis*, et j'étais bien sûr d'avance que ce n'était pas lui qui en avait donné l'étrange orthographe qu'on lit sur l'étiquette de la rue que j'habite à Vendôme.

N O T E S

SUR LE:

Tremblement de Terre du 16 juillet 1864,

Par M. Em. RENOÛ.

Vendôme et les environs ont éprouvé le 16 juillet 1864, à 9 heures 10^m du matin, une secousse de tremblement de terre, unique et faible, mais remarquable par deux caractères: le premier c'est qu'elle a été accompagnée d'un roulement analogue au bruit d'une voiture de pavés qu'on décharge; le deuxième, c'est qu'elle a été restreinte à un cercle de 10 kilomètres de rayon, décrit des environs des bois de Monthaut comme centre, et comprenant vers ses limites Vendôme, Oucques, Conan, Champigny et Villeromain.

Les tremblements de terre sont rares dans nos contrées, mais non sans exemple. On trouve dans une vieille brochure l'indication d'un tremblement de terre qui a sévi sur Bordeaux, Tours, Blois, Chartres, etc., en janvier 1576 et très-probablement aussi sur Vendôme. Sur les registres de la paroisse de Saint-Laurent de Montoire, on trouve l'indication d'un tremblement de terre ressenti dans cette ville en 1711.

Enfin on se rappelle qu'on a éprouvé un phénomène semblable, dans la nuit du 4 au 5 juillet 1841, à Vendôme. Il y eut alors deux secousses. Elles se produisirent pendant un orage comme celui de cette année.

Les tremblements de terre circonscrits à un faible espace circulaire sont assez rares, et ne se présentent guère que dans des endroits comme Bourbonne-les-Bains, où la cause en est évidente : la dissolution de masses considérables de matières solubles, qui forment dans l'intérieur des vides et par conséquent de temps en temps des éboulements.

MEMBRES DU BUREAU
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS
En 1864.

de SAINT-VENANT président.
E. RENOU vice-président.
LAUNAY secrétaire.
G. BOUTRAIS trésorier.
NOUEL conservateur-archiviste.

L'abbé BOURGEOIS
de LA HAUTIFRE
LACROIX de ROCHAMBEAU
de NADAILLAC membres du Bureau.
NEILZ
de LA SAUZAYE
L'abbé TREMBLAY..... /

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES
DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDÔMOIS

A

MM.

ALINCOURT (d'),	Cambrai.
ANJUBAULT,	Vendôme

B

BADAIRE Paul,	Vendôme.
BAILLET, Professeur au Lycée,	Vendôme.
BEAUFEU, ancien notaire,	Paris.
BEAUMETZ,	Naveil.
BEGIERS (l'abbé),	Cbâteau-Gontier.
BELLANGER, Professeur au Lycée,	Vendôme.
BELLENOUE,	Vendôme.
BELOT, Professeur d'Histoire au Lycée,	Versailles.
BLANCHARD, négociant,	Vendôme.
BODARD (de) DE LA JACOPIÈRE,	Saint-Ouen.
BORDIER (l'abbé), aumônier du Lycée,	Vendôme.
BOUCHET Ch., bibliothécaire,	Vendôme.
BOUCHET Paul, architecte,	Le Mans.
BOUDEVILLJIN (l'abbé), curé,	Ruan.
BOURGEOIS (l'abbé), professeur,	Pont-Levoy.
BOURGOGNE (l'abbé), curé,	Azé.
BOURGOGNE (l'abbé), curé,	Villavard.
BOUTRAIS Eug., vice-président du Tribunal,	Angers.
BOUTRAIS-GEOFFROY,	Vendôme.
BOUTRAIS Jules,	Le Bois-la-Barbe, ce de Vendôme.
BOUVET, professeur,	Pont-Levoy.
BOZÉRIAN, Membre du Conseil Général de Loir-et-Cher,	Paris
BRIDELLIÈRES (des),	Beauvoir, ce de Clones.

BROSSIER, ancien notaire.	Châteaudun.
BRUÈRE, directeur de l'usine,	Rougemont.
BRULAND, pharmacien,	Vendôme.
BRUNIER (de) Abel,	Lunay.
BRUNIER (de) Hippolyte,	Vendôme.
BUFFEREAU, capitaine d'inf de marine,	Vendôme.
BUSSON Ch., artiste peintre,	Paris.

C

CAILLE (l'abbé), curé de la Trinité,	Vendôme.
CARON, avoué, rue Richelieu,	Paris.
CHARDON, censeur au Lycée,	Vendôme.
CHARPENTIER Adrien, négociant.	Vendôme.
CHEVREUSE (le duc de),	Paris.
CHAUTARD Charles,	Vendôme.
CHAUTARD Emile, médecin,	Vendôme.
CHAUTARD Jules, professeur à la Faculté des Sciences,	Nancy.
CHAUTARD Marcel,	Vendôme.
CHAUVIN Félix, juge,	Chinon.
CHOLET (le vte de),	Beauregard, près Blois.
COEFFETEAU Antoine, avocat,	Vendôme.
COLAS, professeur de Mathématiques au Lycée Napoléon,	Paris.
COLAS - REVELLE,	Vendôme.
CORDIER, médecin,	Lunay.
COURTARVEL (le marquis de),	Baillou.
COUTARD (l'abbé), curé,	St-Martin-des-Bois.
CROSNIER, député de Loir-et-Cher,	Lisle.

D

DATTIN, juge,	Vendôme.
DEHARGNE, négociant,	Vendôme.
DELAUNAY (l'abbé), professeur,	Pont-Levoy.
DENIAU Ferdinand,	Savigny.
DESCHAMPS, conseiller à la Cour Impériale,	Orléans.
DESERVILLERS (de)	La Mézière, c ^e de Lunay.
DESHAYES, pharmacien,	Vendôme.

DESNOYERS (l'abbé), vicaire-général,	Orléans.
DESSAIGNES Philibert, ancien député,	Champigny.
DESSAIGNES Juvénal,	Champigny.
DESSAIGNES Victor, chimiste,	Vendôme.
DESSAIGNES Victor, chimiste,	Beauchêne.
DEVAUX, maire,	Vendôme.
DEVAURE, libraire,	Vendôme.
DEVAUX, professeur au Lycée,	Vendôme.
DOURZE, architecte,	Vendôme.
DUPRÉ, professeur d'Histoire,	Paris.
DUPUY, libraire,	Vendôme.
DUREAU, homme de lettres,	Paris.
DURIEZ Jules,	Vendôme.

F

FATON, médecin,	Vendôme.
FILLY, avoué,	Vendôme.
FONTÉMOING, avocat,	Vendôme.
FONTENEAU, ancien avoué,	Villiers.
FORTIER Ernest,	Villiers.
FORTIER, négociant,	Vendôme.
FOURNIER, receveur de l'Enregistrement,	Le Catelet.

G

GADEAU,	Vendôme.
GAILLARD (l'abbé), curé,	Thoré.
GAILLARD (l'abbé), curé,	Mazangé.
GALEMBERTm(le c ^e de),	Tours.
GENDRON Octave, conservateur des Hypothèques,	Vendôme.
GEOFFRE (de),	Vendôme.
GHÉERBRANT, ancien avoué,	Paris.
GINDRE DE MANCY, homme de lettres,	Vincennes.
GIRARD (l'abbé), vicaire de St-Nicolas,	Blois.
GOUVELLO (le e ^{te} de),	Saint-Amand.
GUÉTROT, pharmacien,	Paris.
GUILLEBON (de), procureur impérial,	Marennes.
GUINEAULT, professeur de physique,	Auxerre.

H

HALGRIN, médecin,	Mondoubleau
HARCOURT (d') Ch.	Saint-Rimay.
HAUGOU, percepteur,	La Ville-aux-Clercs.
HAUGOU (l'abbé), vicaire,	Onzain.
HÈME, médecin,	Thoré.
HULMANN, professeur de musique,	Vendôme.

I

IMBAULT,	Vendôme.
INSPECTEUR (1') de l'Académie,	Blois.
IRVOY, directeur de l'Ecole de sculpture,	Grenoble.

J

JACOB, professeur au Lycée	Brest.
JARRY, numismate.	Orléans.
JOURDAIN Paul,	Orléans.
JOURDAIN, négociant,	Vendôme.

L

LA BARRE (de),	La Fredonnière. c° du Temple.
LACORDAIRE, officier supérieur en retraite, Courtiras, c° de Vendôme	
LACROIX DE ROCHAMBEAU,	Thoré.
LA HAUTIERE (de), avocat,	Vendôme.
LAILLAUT DE WACQUANT, colonel,	Vendôme.
LANDAU (l'abbé), curé,	Chouzy.
LA PANOUZE (de)	La Ville-aux-Clercs.
LA ROCHEFOUCAUD (le v ^e de)	La Gaudinière.
LAUNAY Gervais, professeur de dessin au Lycée,	Vendôme.
LAUNAY Joseph, libraire,	Vendôme.
LAURAND Jules,	Orléans.
LAVAU (de) père,	Meslay.
LAVAU (de) Charles,	Meslay.

LAVAU (de) Adrien,	Meslay.
LAVAU (de) Gaston,	Moncé, c° de St-Firmin.
LEBRETON, professeur au Lycée,	Versailles.
LECERF, médecin,	Sargé.
LECESNE, imprimeur,	Châteaudun.
LEHOUX, avocat,	Blois.
LÉHUP, président du Tribunal,	Vendôme.
LEMERCIER, imprimeur,	Vendôme.
LEMERCIER Paul,	Vendôme.
LEMOINE, professeur de musique,	Vendôme.
LE ROY,	Paris.
LEVIS-MIREPOIX (le e ^{tc} de),	Arras.
LINAS (de),	Vendôme.
LOISEAU (l'abbé), aumônier de l'Hospice,	Paris.
LUNIER, inspecteur des Hospices d'aliénés,	Paris.
LUSINE, employé au Bureau des annonces,	

M

MAC-LEOD,	Villiers.
MAHOUDEAU, négociant,	Vendôme.
MAITRE, receveur de l'Enregistrement,	Droué.
MARESCHAL-DUPLESSIS, ancien directeur du Collège,	Vendôme.
MARGANNE, architecte, MARTELLIÈRE-BOURGOGNE, avoué. MARTELLIÈRE, juge,	Vendôme.
MARTIN, pharmacien,	Gien.
MARTONNE (de) père,	Oucques.
	La Vallée, c° de Vendôme.
	Blois.
MARTONNE (de) Alfred, archiviste,	Les Mussets, c° de Busloup.
MASSOL (le v ^{te} de),	Vendôme.
MASSU, colonel du 2° Carabiniers,	Chartres.
MAUDE (de), directeur de l'Assurance agricole,	Vendôme.
MAUGAS,	Vendôme.
MENARD-DOMINIQUE,	Tarbes.
MÉNIBUS (de), lieutenant-colonel du 9° Chasseurs,	Chartres.
MERLET, archiviste,	Avaray.
MET (l'abbè), curé,	

MOISSON, banquier,
MONSABRÉ (l'abbé), curé de la Madeleine,
MONTÉCLAIN (de),
MONTERNO (de),

MORIN (l'abbé), curé

Vendôme.
Vendôme.
Vendôme.
Belair, ce de St-
Ouen.
Suèvres.

N

NADAILLAC (le ^{mis} de),
NAULT (l'abbé), curé,
NEILZ, cultivateur,

NOEL Léon,
NOUEL, professeur de physique au Lycée,
NOUEL, conservateur du Musée,
NOULIN, négociant,

Rougemont.
Saint-Rimay.
Courtiras, c° de
Vendôme.
Saint-Bohaire.
Vendôme.
Orléans.
Montrieux.

P

PARISOT,
PESTRELLE, négociant,
PÉTIGNY (de),
PIÉDOR, ancien payeur,
PINAY, comptable au chemin de fer du Midi,
POMPEI, procureur impérial,

Château-Gontier.
Vendôme.
Clénor.
Orléans.
Pau.
Montpellier.
Paris.

R

RANG (l'abbé), curé,
RENAULT Georges,
RENOU Emilien,

Vendôme
Villetrun
Paris

RENOU (l'abbé), curé,
RIVERAIN-COLLIN, entrep^f de messageries,
ROGER Camille, maire,
ROGUET, proviseur du Lycée,
ROLLAND, notaire,
ROLLAND Albert,
ROLLAND, négociant, rue du Sentier,
ROULLET (l'abbé), vicaire de la Trinité,
RUE DU CAN (de La), membre du ^{Gsell} général,
RUFFAT, économiste du Lycée,

Meslay.
Vendôme.
Saint-Dyé.
Brest.
Vendôme.
Poncé.
Paris.
Vendôme.
St-Amand.
Chaumont.

S

SAIGE, attaché aux Archives de France,
SAINT-VENANT (de), ancien ingénieur en chef,
SALLABERRY (le cte de) G.,
SALLABERRY (de) Henri,
SANGUINÈDE (l'abbé), curé,

Paris.
Saint-Ouen.
Fossé.
Fossé.
St-Hilaire-la-
Gravelle.

SAMPAYO, capitaine au 6e Hussards,
SATIS Paulin,
SAUSSAYE (de La), membre de l'Institut, recteur
de l'Académie,
SAUZAYE (de La), commandant du génie,
SOUCHAY (l'abbé),
SOURIAU, capitaine du génie,
SOURIAU-PORCHÉ,

Châlons.
Puteaux.
Lyon.
Mascara.
Vendôme.
Lunay.
Les Roches.

T

TANQUEREL DES PLANCHES, juge,
THIENNET (l'abbé), curé,
THILLIER Joseph,
THORAUX, notaire,
TONNOT, professeur au Lycée,
TRÉMAULT (de) Auguste,
TRÉMAULT (de) Auguste,
TRÉMAULT (de) Gédéon,
TREMBLAY (l'abbé), curé,
TRILLAULT, percepteur,

Pithiviers.
Drévan.
Paris.
Vendôme.
Brest.
Vendôme.
Paris.
Vendôme.
Villeromain.
Villetrun.

U

ULYSSE BESNARD, artiste-peintre,

V

VALABRÈGUE (de), colonel du 6 ^e Hussards,	Châlons.
VALLEE, pépiniériste,	Vendôme.
VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'école des Chartes,	Paris.
VALLIÈRE (de La), contrôleur des Contributions directes,	Vendôme.
VANDEUVRE (de), lieutt-colonel de Cuirassiers,	St-Mihiel.
VAN-WANGHEN (l'abbé), v ^{re} de la Madeleine,	Vendôme.
VIBRAYE (le ^{mis} de),	Cheverny.
VIGNAT Gaston,	Orléans.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

. **Société d'Émulation** de l'Allier.

Société Polymatique du Morbihan.

Société Archéologique de l'Orléanais.

Membres décédés depuis la fondation de la Société.

M M .	
BRAULT, médecin,	Vendôme.
DUPRE Auguste, professeur,	Paris.
POEY D'AVANT, numismate,	Vendée.
SALVERT (de),	La Fredomière, ce du Temple.

TABLE

Séance du 14 janvier 1864.

Liste des membres présents	Page 1
DISCOURS du Président sortant	2
Installation du Président et (les membres du Bureau élus le 8 octobre 1863	
ALLOCATION du Président.....	
Liste des membres admis depuis la séance du 8. octo- bre 1863	
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SO- CIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE depuis la réunion du 8 octobre 1863, par le Conservateur-Archiviste. . .	5
Dépôt par le Président, 10 d'un Mémoire concernant la commune de havigny, par M. de Meckenheim; 20 de Notes et documents sur la commune de La Chapelle-Enchérie, envoyés par M. Luce; 3° d'un Travail relatif à la commune de Thoré, par M. La- croix de Rochambeau; 4° d'un Travail sur la com- mune de Villechauve, par M. Barat	6
Nomination d'une commission chargée d'examiner les manuscrits de MM. Lacroix de Rochambeau et de Meckenheim	9
MÉMOIRE SUR LES SILEX TAILLÉS ANTÉDILUVIENS ET CEL- TIQUES, par M. de Nadaillac.....	11

VIE D'HILDEBERT, <i>chapitre I^{er}</i> , par M. de Déservillers	32
RÉSUMÉ MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ANNÉE 1863, par M. G. Boutrais	50
GÉOGRAPHIE. — MERCATOR ET HIPPARQUE, dialogue des morts , par M. Mareschal-Duplessis. — Planches	54
ANCIENS POSSESSEURS DU FIEF DE VILLEPROUVAIRE, annexe au travail publié dans le Bulletin du 8 octobre 1863 , par M. A. de Trémault	72
NOTRE-DAME DE VILLETHIOU , par M. E. Landau, compte rendu, par M. Ch. B	78

Séance du 14 avril 1864.

Liste des membres présents	85
Liste des membres admis depuis la séance du 14 janvier 1864	86
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE depuis la séance du 14 janvier 1864, par le Conservateur-Archiviste	86
Election d'un Vice-Président, en remplacement du Vice-Président élu le 8 octobre 1863, démissionnaire	89
Nomination d'une commission chargée d'étudier la question de réélection des membres du Bureau	89
Note sur les réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, par le Secrétaire	90
Lettre au Président, relative au <i>Recueil des Chansons populaires du Vendômois</i> , par M. Ch. Chautard	92
MÉMOIRE SUR LES MONUMENTS CELTIQUES DU VENDÔMOIS, oeuvre posthume de M. de Pétigny	94
NOTICE SUR BEAUFOU. — Recherches sur le lieu où fut livrée la bataille dite de Fréteval, par M. Neilz.	104
RAPPORT SUR LE MÉMOIRE DE M. LACROIX DE ROCHAMBEAU, INTITULÉ MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE THORÉ, par MM. Ch. Bouchet, Nouel et Launay.	117

TRADUCTION EN VERS D'UNE ELÉGIE DE TIBULLE , par M. Richard de La Hautière	129
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----

Séance du 14 juillet 1864.

Liste des membres présents	135
Liste des membres admis depuis la séance du 14 avril 1864	136
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE, depuis la séance du 14 avril 1864, par le Conservateur-Archiviste	136
Rapport de la commission chargée d'étudier la question de réélection des membres du Bureau	145
Adoption des conclusions du rapport, tendantes à une nouvelle rédaction de l'article 8 du règlement	147
MÉMOIRES SUR LES MONUMENTS CELTIQUES DU VENDÔME Mots, oeuvre posthume de M. de Pétigny. <i>Suite</i>	148
UNE MÉDAILLE ET UNE ETYMOLOGIE, par M. Devaux	159
RAPPORT SUR LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE PEZOU , par M. Launay, Secrétaire. — Planche	170
NOTICE SUR UNE CHARTE VENDÔMOISE DU XVI^e SIÈCLE , par M. Ch. Bouchet	179

Séance du 13 octobre 1864.

Liste des membres présents	183
Liste des membres admis depuis la séance du 14 juillet 1864	184
DESCRIPTION SOMMAIRE DES OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ OU ACQUIS PAR ELLE , depuis la séance du 14 juillet 1864, par le Conservateur-Archiviste.	184
Election du Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier, du Conservateur-Archiviste, de trois Membres du Bureau et d'un Conservateur-Adjoint	192
MÉMOIRE SUR LES ANTIQUITÉS CELTIQUES DU VENDÔME, oeuvre posthume de M. de Pétigny. — <i>Suite et fin</i>	193

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M DE MECKENHEIM, RELATIF A LA COMMUNE DE CHAUVIGNY, par M. Ch. Bouchet	206
NOTICE SUR L'AGE DES INSTRUMENTS DE PIERRE DU GRAND-PRESSIGNY, par M. l'abbé Bourgeois.....	214
OBSERVATIONS SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT HUIS. Ré- ponse à M. Devaux, par M. de Martonne	220
NOTES sur le Tremblement de Terre du 16 juillet 1864, par M. Em. Renou	229
Membres du Bureau de la Société Archéologique du Vendômois en 1864	230
Liste alphabétique des Membres de la Société Archéo- logique du Vendômois.....	231
Sociétés correspondantes.....	238

FIN